

« Rendre l'âme d'un pays,
n'est-ce pas, en partie, ren-
dre l'âme d'un peuple? ».

J. HEUZEZ.

L'ANCIENNE PAROISSE DE GUER

PAR

L'ABBÉ LE CLAIRE

Ouvrage orné de gravures et d'une carte



HENNEBONT

Imp. Ch. NORMAND, 4, rue Trottier

1915

OUVRAGES
DE
M. l'Abbé LE CLAIRE,
Aumônier à Mauron

L'Ancienne Paroisse de Carentoir, 1 volume grand in-8° de 450 pages avec carte et gravures.

Les Elections Législatives dans le Morbihan, (1871 — 1898). Etude politico-religieuse.

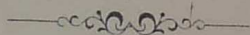
L'ancien château de Mauron, aussi appelé « Bram-billy »

L'ancienne Paroisse de Guer, 1 volume in-8° de 408 pages avec carte et gravures.

Prix franco : 5 fr. 50, chez l'Auteur.

EN PRÉPARATION :

Le Monastère et la Paroisse de Saint-Léry, avec des aperçus sur les environs.



L'ANCIENNE PAROISSE
DE GUER

« Rendre l'âme d'un pays,
n'est-ce pas, en partie, ren-
dre l'âme d'un peuple? ».

J. HEUZEZ.

L'ANCIENNE
PAROISSE DE GUER

PAR

L'ABBÉ LE CLAIRE



HENNEBONT

imp. Ch. NORMAND, 4, rue Trottier

1915

Dédicace et Préface

A Monsieur Théophile LECOMTE,
à Paris, 23, rue des Fermiers.

Monsieur et cher ami,

C'est par une attention particulière de la divine Providence que j'ai été amené à faire votre connaissance et à utiliser vos talents et votre bonne volonté.

En même temps que votre concours m'était très précieux, je savais, en vous priant de m'aider, vous procurer l'occasion d'être utile à votre Paroisse d'origine et à faire quelque chose pour elle.

Vous n'ignorez pas que j'ai entrepris l'histoire de « l'Ancienne Paroisse de Guer » ou plutôt, que j'avais consenti, bien volontiers d'ailleurs, à réunir les notes que j'avais prises sur Guer, en recherchant des documents, dans les châteaux de Guer, pour mon travail sur « l'Ancienne Paroisse de Carentoir » et aussi à les compléter, à la prière et sur les instances de M. Texier, alors curé-doyen de Guer, qui eut été heureux, me disait-il, d'avoir l'histoire, aussi complète que possible, de sa paroisse de Guer.

Aussitôt, sans calculer et peser par avance les fatigues que devait m'imposer un tel travail, et sans me laisser arrêter par la prévision des difficultés de toute sorte qui m'attendaient, espérant, sans trop l'oser espérer, que mes yeux ne me refuseraient pas leur service, n'écoutant que mon désir d'être agréable à un

confrère, je me suis remis à l'étude, et mon travail était en bonne voie et même très avancé, lorsque, soudainement, j'ai été contraint de cesser.

C'est alors que j'ai eu la bonne pensée de m'adresser à vous, pour continuer, mettre en style et achever, s'il le fallait, l'histoire de Guer.

Je puis et je dois dire que vous avez accepté avec grande joie et je dirais même avec reconnaissance.

Grâce à votre labeur inlassable, à vos encouragements et aussi à une sensible amélioration de ma vue, j'ai pu terminer, et, nonobstant bien des ennuis, des traineries agaçantes, quelques mauvaises volontés, beaucoup d'indifférence, avec quelques encouragements, pas nécessaires, il est vrai, mais pas inutiles cependant, il est achevé et sur le point de paraître.

Je devais vous le dédier et c'est de grand cœur et avec empressement que je le fais en ce moment, à la veille du jour où je vais avoir le plaisir de vous recevoir, à nouveau, sous mon toit.

Il ne m'a pas été désagréable, il s'en faut, d'entreprendre et achever une étude que j'aime d'instinct ; mais en outre, et surtout, je savais vous faire plaisir en publiant l'histoire de ce petit coin de Bretagne que vous aimez tant et auquel vous vous intéressez presque à l'excès.

Mauron, ce 14 Mai 1914.

P.-S. — Je dois aussi remercier tous ceux qui ont bien voulu m'ouvrir leurs archives, leurs bibliothèques, et me permettre d'y puiser tous les renseignements utiles qui s'y trouvent, et aussi de mettre à profit leur érudition.

Je remercie spécialement tous « les châteaux » de leur bon accueil et de leur gracieuse hospitalité. A l'exception d'un seul (1), ils ont été aimables et encourageants.

(1) Loyat.

Je n'ai garde d'oublier ceux qui m'ont procuré les photographies et dessins qui orneront l'ouvrage. Guer n'est pas riche en beaux monuments ni en antiquités remarquables, sauf la chapelle Saint-Etienne et la chambre de Saint-Gurval. J'ai tenu à présenter ce qui reste de Couëdor et de sa forteresse. J'aurais désiré trouver mieux ; je donne ce qu'il y a, à mon avis, de plus intéressant.

Merci aux souscripteurs de la première heure et en particulier à M. de Raquenel.

J'ose espérer que les amateurs d'antiquailles et amis du bon vieux temps seront satisfaits de Guer comme ils l'ont été de Carentoir et qu'ils me sauront gré d'avoir publié cette monographie qui n'est pas, je le crois, trop indigne de son aînée, déjà vieille de vingt ans.

Je suis sûr d'avance que le public de Guer me sera reconnaissant, comme celui de Carentoir, d'avoir fait paraître l'histoire de leur pays et parlé de leurs ancêtres, de leur sol et de leurs gloires.

C'est au milieu des préoccupations et angoisses de la guerre franco-allemande que ce travail sur les temps antiques plus glorieux que ceux d'aujourd'hui et pourtant si méprisés de la foule inconsciente, tout comme des modernistes et modernisants, est destiné à paraître. Que Dieu daigne abréger notre épreuve et nous convertir, après nous avoir donné la victoire !

Inutile d'ajouter, qu'avant de le faire imprimer, je me suis mis en règle avec les exigences ecclésiastiques.

Mauron, ce 10 octobre 1914.



DERNIÈRE HEURE

Chambre de Saint Gurval et chapelle de Saint-Etienne, p. 34-102.

Après avoir décrit la chambre de Saint Gurval, Rosenzweig ajoute : « Cela sent, à n'en point douter, l'art romain en décadence ou le roman primitif ; c'est un débris de ce que le diocèse de Vannes possède de plus ancien peut-être en fait de constructions religieuses ; et à ce titre nous nous permettons d'insister auprès du clergé de Guer et auprès du propriétaire pour qu'ils veillent à sa conservation. (*Bull. pol.* 1872, p. 141).

Nous formons de même vœu pour la chapelle Saint-Etienne qui nous offre un travail aussi curieux que la chambre de Saint Gurval. Nous souhaitons qu'une société ou un particulier amateur la rachète et la restaure.

Abbaye-Jarno. — Nous avons dit que cette terre fut érigée en seigneurie vers 1450 seulement ; mais qu'elle dût être primitivement un fief de l'abbaye ou Prieuré de Maxent (p. 148 et 149). Nous dirons ici que dans la maison se trouvaient deux cheminées remarquables dont l'une a totalement disparue et dont les montants, en style roman, indiquaient une très ancienne construction, au moins au x^e siècle. Ces deux cheminées ont été dessinées et nous pensions en donner le croquis. Les ayant retournés à l'auteur, nous ne savons pourquoi il n'a pu nous les renvoyer.

Les errata. — Quelques erreurs de rédaction et d'impression se sont produites au cours de la publication. Les lecteurs avisés, et notre livre n'en aura pas d'autres, corrigeront d'eux-mêmes ces fautes, presque inévitables.

L'ANCIENNE PAROISSE DE GUER

INTRODUCTION

Topographie Générale de la Paroisse ⁽¹⁾

Cette antique paroisse, considérée dans son étendue primitive, c'est-à-dire, avec Monteneuf, Porcaro, Saint-Raoul et la Telhaie, mesurait une superficie totale de 9,420 hectares.

Elle avait pour limites : au nord, Beignon et Saint-Malo-de-Beignon ; à l'est, Comblessac, Loutehel, Plélan et la rivière d'Aff ; au sud, la voie romaine longeant Carentoir, et à l'ouest, Augan.

Ses principaux villages sont : en Guer, La Bardoulais, Le Boscher, La Boulais, La Bruyère, La Chaussée, village partie commune de Guer, partie commune de Carentoir ; Le Clos-Arraud, Les Cormiers, Couenuel, Le Hanlée, Larmelais, Léteneuc, Les Moustiers, La Peignardais, Le Prado, La Ruézie, Saint-Etienne, Saint-Marc, Saint-Nicolas, Télian, Le Tertre-Béchépy, Tessiac, La Touche-Buis, Tréveneuc, Le Valescan, La Vallée-Perrot, La Ville-Boscher. En Monteneuf : La Boissière-Boquidé, La Boissière-Cado, Le Clos-Chapel, La Corbinais, La Grée-Basse, Saint-Méen, La Tremblais, La Ville-au-Comte, La Ville-Hue, La Ville-Marqué. En

(1) Tirée, en grande partie, du Dictionnaire topographique du Morbihan, de M. Rosenzweig.

Porcaro : Le Busson, La Desmardais, L'Echange, La Pierre, Le Plessis-Arraud, La Priaudais, Le Puits, La Touche-Etienne, Le Vautoudan et La Ville-Briand. Ajoutez à tout cela une quantité de hameaux et de fermes, dont l'énumération serait trop longue, et vous aurez une idée de l'importance de cette vieille paroisse.

Dans la ville de Guer on trouve les rues suivantes : la place du Champ-de-Foire, rue de la Charbonnerie, de la Claire-Fontaine, La Cour-Buchet, rue de l'Evêque, du Four, de Haute-Remontre, la Place du Marché, La Porte-aux-Bastards, rue de la Poterie, de la Roche, aux Roux, rue et place de la Rue-Haute, Saint-Gurval, Saint-Thomas et la rue de Verdun.

La paroisse de Guer, nommée, au moyen-âge, *plebs condita Guern* (1), offre aux voyageurs et aux touristes de beaux paysages puis, pour les amateurs de légendes des souvenirs charmants.

« Les gazons verts, les champs dorés, les bois silencieux et les eaux vives y abondent. D'élégantes habitations, semées de tous les côtés dans la riante campagne, y donnent l'animation et ajoutent à ses attraits des attraits de plus (2). » — Allez voir la pittoresque vallée des Vaux avec son petit chalet de Saint-Gurval perché comme un nid d'aigle sur le sommet des roches !... Montez sur la butte du Dran et là s'offrira à vos yeux émerveillés un panorama splendide !... Visitez les beaux bois et le château de Coëtbo, les villages des Moustiers,

(1) Guer, selon les uns s'appelait primitivement Ar-Guern, Wern ou Guern ; d'autres disent : Danguern. — Ogée nous dit que le nom a dû être Guern parce qu'on trouve, en effet, dans tous les anciens titres, le mot latin *pagus Guernius*. Le nom Ar-Guern est un nom breton qui signifie l'Aunaie (ou endroit très humide). On s'est depuis accoutumé à dire Guer.

(2) Fouquet. — Contes et Légendes du Morbihan pages 84 et 85.

de l'Abbaye, du Vauniel, avec sa pierre tremblante, Saint-Etienne, sa curieuse chapelle et ses souvenirs romains, les belles collines du Plessis-Arraud, les bois et château de la Voltais, les landes de Monteneuf avec ses monuments druidiques, tout cela vous prouvera qu'on peut faire dans le pays de Guer des promenades agréables et instructives.

Le pays est arrosé par deux rivières et de nombreux ruisseaux dont voici les noms :

L'Aff, qui prend sa source dans la forêt de Paimpont, arrose Beignon, Saint-Malo-de-Beignon et Guer, puis rentre dans l'Ille-et-Vilaine et revient encore dans le Morbihan où elle arrose Carentoir, La Gacilly, Cournon et Glénac, où elle se jette dans l'Oust.

L'Oyon, petite rivière, qui prend sa source dans les douves ou étangs du château de Trécesson, traverse les paroisses de Campénéac, Augan et Guer et se jette, après un parcours de 24 kilomètres dans l'Aff.

Elle passe près des châteaux de Trécesson, La Bourdelaye, La Touraille, Lénio, Hardouin, en Campénéac et Augan, Porcaro, la Muloitière, Coué-dor, La Hatais, Peillac, en Guer.

« Le mercredi avant la Saint-Barthélemy 1391 Jehan Thomas afferma les « pescheries » de cette rivière d'avec Jehan du Loquet, sieur des Touches (1). »

Le seigneur de Coué-dor avait le haut domaine sur l'Oyon. Dans un acte du 26 novembre 1456, Patry du Loquet lui reconnut ce droit et lui fit aveu pour les dites pescheries.

Le ruisseau des *Filouries* sépare la paroisse de Saint-Malo de celle de Guer.

Le ruisseau de *La Barre* qui se jette dans le Pont-de-Bas.

(1) Archives des Touches.

Le ruisseau de la *Fontaine-de-la-Biliaie* qui se jette dans l'Aff.

Le ruisseau de *Carafort* (1) arrose Monteneuf et Guer, puis se jette dans L'Oyon.

Le ruisseau des *Felouais*, dit aussi des Gassilaux, arrose Guer et Saint-Malo-de-Beignon et se jette dans le Saint-Malo-de-Beignon.

Le ruisseau de *La Fléchaie*, nommé aussi Pont-de Rhune, qui se jette dans le Pont-de-Bas.

La Foliette, connue aussi sous le nom de la Fontaine-de-la-Sourdoire, arrose Guer, qu'elle sépare de l'Ille-et-Vilaine, et se jette dans L'Aff.

Le ruisseau du *Moulin-de-la-Houssaie* qui se jette dans L'Aff.

Le *Ruisseau-des-Noës-Marquer* ou de Saint-Méen, arrose Guer et Monteneuf, puis se jette dans le Carafort.

Le ruisseau de la *Lande-du-Minerai-de-Coëtquidan* ou de la Fontaine-de-Brétigné se jette dans L'Aff.

Le ruisseau de la *Fontaine-de-Paingrain*, nommé également ruisseau de la Touche-Michelot, se jette dans L'Aff.

Le ruisseau du *Pâtis-Cado* arrose Guer et se jette dans la Biliaie.

Le ruisseau de *Peillac* se jette dans l'Oyon.

Le ruisseau du *Pont-de-Bas* ou du *Draguio* arrose Guer et Porcaro et se jette dans L'Oyon.

Le ruisseau de *Saint-Gurval* ou du Pont-Minier se jette dans L'Oyon.

Le ruisseau de *Saint-Malo-de-Beignon*, désigné aussi par les 3 noms suivants : « du Moulinet, de la Foy et du Gué-des-Chevaux, arrose Campénéac, Beignon, Guer et Saint-Malo-de-Beignon et se jette dans L'Aff.

Le ruisseau de *Saint-Nicolas*, connu aussi par

(1) Ce ruisseau se nomme aussi : de la coulée-de-Vau-niel ou de l'Etang.

les noms de : Gauffro, Choiseul et Tellian, arrose Guer et Monteneuf puis se jette dans L'Aff.

Le ruisseau de la *Fontaine-de-la-Vallée* se jette dans le Minerai-de-Coëtquidan.

Le ruisseau du *Veau-Guillaume* se jette dans le Saint-Malo-de-Beignon après avoir arrosé Guer et Saint-Malo-de-Beignon.

Enfin, le ruisseau de *Basse-Ville-Hue* qui se jette dans le Pont-de-Bas.

En Monteneuf, nous trouvons :

Le ruisseau des *Fontaines-du-Moulin-des-Bou-lats*, qui se jette dans le ruisseau de la Voltais.

Le ruisseau de la *Fontaine-du-Bourg* ou de la Noë-Saint-Michel, arrose Monteneuf et se jette dans le Rahun.

Le ruisseau du *Champ-Collet*, arrose Monteneuf et Porcaro puis se jette dans L'Oyon.

Le ruisseau du *Chénot* arrose Monteneuf et se jette dans le Pébusson.

Le ruisseau de *Couralais* qui se jette dans l'étang de Carafort ; des Fontenelles, affluent de celui de la Fontaine-du-Bourg ; des Fontenys qui se jette dans le Carafort ; du Pré-de-la-Grée-de-Callac ou de l'Etang, arrose Augan et Monteneuf puis se jette dans le Pont-Charrier ; de la Lande-Grosse, qui se jette dans le Pébusson ; du Pont-ès-Marchands, désigné aussi par les 2 noms suivants : Vieil-Etang et Poïlo, arrose Monteneuf, Carentoir et se jette dans le Rahun ; du Parc, affluent du Pébusson ; le ruisseau du Pébusson, dit aussi de Trézon, du Graveiou et du Pont-Jean, arrose Monteneuf, puis se jette dans L'Oyon.

Le *Rahun*, rivière, au nom celtique, qui arrose Réminiac, Monteneuf, Tréal, la Gacilly et Carentoir puis se jette dans L'Aff.

Le *Rosais*, arrose Monteneuf et se jette dans le Parc.

Le ruisseau des *Saudrais*, qui se jette dans le Vau-Payen.

Le *Vau-Payen* se jette dans le Carafort.

Le ruisseau des *Vaux*, connu sous les noms suivants : Petit Vivier, Pont-Charrier et la Goutière, arrose Augan et Monteneuf puis se jette dans L'Oyon.

Le ruisseau de la *Fontaine-de-la-Voltais* se jette dans L'Oyon.

En Porcaro sont : *Le Breil*, qui se jette dans L'Oyon.

Le ruisseau de *Quesnois*, qui se jette dans le Vau-Lorient.

Le ruisseau du *Vau-Holland* arrose Porcaro et se jette dans le Vau-Lorient.

Le *Vau-Lorient*, qu'on désigne aussi : Pont-du-Guiny et Pont-Fourché, se jette dans L'Oyon, après avoir arrosé Beignon et Porcaro.

Le ruisseau du *Vau-Marqué* arrose Guer et Porcaro puis se jette dans le Pont-de-Bas.

Le ruisseau de la *Ville-Es-Geais* se jette dans L'Oyon.

Le ruisseau de la *Fontaine-de-Vinouse*, qui se jette dans le Vau-Marqué.

Enfin le *Vobulo*, connu par les noms suivants : Pont-de-Planche, Pont-Poubai et des Vieux-Estangs, qui arrose Augan et Porcaro, puis se jette dans L'Oyon.

✠ ✠ ✠

Ponts, Ponceaux ou Passerelles

Sur L'Aff : du Châtelier, reliant Guer au département d'Ille-et-Vilaine ; de Payen, des Paturesses et de la Peignardais, reliant Guer au département d'Ille-et-Vilaine ; de la Perche, du Pont-Neuf, de Prado, dit aussi Planche-du-Prado, de Pradat, reliant Guer au département d'Ille-et-Vilaine. Le 28 septembre 1718 nous trouvons une sentence, du Présidial de Ploërmel, relative au droit de péage

du pont de Pradat, retirant ce droit, faute de titres suffisants, à Messire Louis-Marie de Sérent, suivant requête de dame Marie-Anne du Bois-Baudry, veuve de Messire Julien de Marnière, seigneur de Guer et autres lieux, conseiller du roi en son Parlement de Bretagne.

Le pont de Saint-Mélaine (1), célèbre celui-là par le droit du Saut dans l'eau. Ce droit, qui devait beaucoup amuser les gens de Guer, consistait en ceci : Tous les poissonniers qui avaient vendu du poisson, dans la ville de Guer, pendant le Carême, devaient, le lendemain de Pâques, sauter du haut du pont Saint-Mélaine dans la rivière, sous peine de 60 sols d'amende (2).

Les ponts du Tertre, de la Touche-Boulard, dit aussi : Planche-de-la-Touche-Boulard, de Térouge, des Vaux, dit Planche-des-Vaux, reliant Guer au département d'Ille-et-Vilaine.

Sur L'Oyon : de Guer, Planche-de-la-Hâtaie, de Peillac, de la Priaudais, reliant Guer et Monteneuf ; de Saint-Méen, de Têhel, reliant Guer, Porcaro et Monteneuf ; de Tréfaut, dit aussi Planche de Tréfaut, reliant Porcaro et Monteneuf.

Pont Quermé, sur la route de Carentoir, traverse le domaine « des Tombés ».

Que veut dire ce mot : « les Tombés » ? C'est un immense domaine en dos d'âne, près le village de la Huais, touchant au domaine de la Croix et à celui de l'Hébrégement.

Les Tombés ! serait-ce un ancien cimetière ? une bataille très sanglante aurait-elle eu lieu dans cet endroit, laissant après elle de nombreux cadavres ? On peut le croire. Les plus anciens du pays ne peuvent donner aucune explication, ni rapporter une tradition.

(1) Les gens de Guer disent : *pont Saint-Blaine* !

(2) Voy : *Maison des Montauban*, par M. le Comte de Bellevue, page 27.

Sur le Draguio : le pont-de-Bas, reliant Guer et Porcaro.

Sur la Fléchaie : de Roche.

Sur la Foliette : le pont-aux-Anes, de la Chaussée, des Cruyères, de la Foliette, reliant Guer au département de l'Ille-et-Vilaine ; puis le pont Jagu.

Sur la Fontaine-de-Paingrain : la Touche-Michelot.

Sur les Gassilaux : des Felouais, reliant Guer et Saint-Malo-de-Beignon.

Sur la Lande-du-Mineraï-de-Coëtquidan : de la Chaussée.

Sur le Mineraï-de-Coëtquidan : le pont-aux-Bouvières.

Sur le Saint-Gurval : le pont Minier.

Sur le Saint-Nicolas : du Bénéac, de Choiseul, de Tellian et de Saint-Nicolas.

En Monteneuf, sur le Pont-ès-Marchands : de la Chaussée, du Clos-Boschet, de Gouvias, du Pont-ès-Marchands et du Poïlo.

Sur le Vieil-Etang : du Glahé ou pont Ahès, reliant Carentoir et Monteneuf.

Sur le Rahun : Hello, de la Ville-Morin ou Taro, reliant Monteneuf et Reminiac.

Sur le Pébusson : le pont Jean.

Sur le Carafort : Pont-sec-de-l'Étang.

En Porcaro, sur le Vau-Lorient : d'Amour, du Guiny, Hâte et Quesnois.

Sur le Vobulo : de l'Échange, de Pierre, petit-pont-de-Porcaro et Poubai.

Sur le Vau-Marqué : le pont du Vau-Marqué, reliant Porcaro et Guer.

* * *

Étangs et Chaussées

Les deux étangs de Carafort, l'un en Guer, l'autre en Monteneuf et qui sont traversés par le ruisseau du même nom.

L'étang de la Fléchaie puis les étangs de Prada. Ces derniers figurent vers 1600 dans l'inventaire de Coëtbo, habité alors par Henry le Penneç, sieur de Boisjollan.

Dans cet inventaire il est dit que « les moulins et étangs de Prada, dépendance de Coesbo, sont fiefs de Peillac. »

* * *

Fontaines

En Guer : de Pullupin, mentionnée en 833 ; du Badiou de Prado, de la Biliaie, du Bois-de-Lourmel, du Pont-Roussel, de la Noë, du Roseau, Saint-Gurval, fontaine aujourd'hui recouverte et sur laquelle on a adapté une pompe ; Saint-Marc, Saint-Méen, Saint-Thomas, fontaine recouverte comme celle de Saint-Gurval (1).

En Monteneuf : des Aunaies, de la Claie, la Grande Fontaine, fontaine Maigre, Petites fontaines, Gralon, du Hazé, du Lohan, du Merle, Saint-Guillaume et Saint-Michel.

En Porcaro : fontaine Vean près le Clos-Arouit, 1632 ; d'Aubine, de Vinouse, cette dernière est merveilleuse : Tous les soirs, dit la légende, à minuit, l'eau de cette fontaine est changée en vin.

* * *

Moulins (2)

Les moulins à eau sur l'Aff sont : du Châtelier, qui dépendait de la maison noble de Peillac en

(1) Dans un aveu de la maison de la Roche il est dit : fontaine Saint-Gurval — rue qui descend de l'église de Guer à la mare du Pont-Pommard.

(2) Parmi les moulins que nous citons, quelques-uns n'existent plus.

Guer (1); déclaration du 5 juillet 1680 par Julien Lambert, sieur du Boisjan, y demeurant, en Comblessac, tenu à foi et hommage du Roy. — De Livoudraie (2); Laurent de Callac, gendre de Jean de Livoudray, fit réparer le moulin et la chaussée de Livoudray vers 1570. — De Lohingat, de Payen, lequel relevait de la Motte-Quelriac, en Comblessac. — Les Brûlais. — Du Tertre et de la Perche, dépendants de la seigneurie de Brambéac, en Maure. « Aveu du 10 mai 1680 par Julien de Marnière, seigneur de Guer. » — Le moulin et étang de Prada appartenait au sieur de Coesbo et relevait de Peillac. — Des Vaux, dans une vallée profonde et ravissante, et les Vieux-moulins.

Sur l'Oyon : d'Amourio, de la Hâtaie, de la Lande, de Théhel; ce moulin qui figure dans tous les aveux de Couëdor, tire son nom, à n'en pas douter, de la famille Théhel que nous trouvons dans le pays de Guer au commencement du XII^e siècle. — En 1101 le Loutehel (Loch-Tehel, ermitage, cellule de Tehel ou Louch-Tehel, étang de Tehel) appartenait à un nommé Tehel, lequel aurait eu une maison à la Tehellais (aujourd'hui la Telhaie) et serait le fondateur de la chapelle de N. D. de la Telhaie. — Ce Tehel était fils d'Armel (3). En 1427 vivait Thomas Thell, sieur de Trébiguet, en Ambon. — Moulin des Touches, près Tehel (acte de 1465).

Sur le ruisseau de la Houssaie : le moulin de la Houssaie. Ce moulin était un moulin à foulon

(1) Il fut acquis de Gilles Huchet, sieur de Langonet et Peillac, par Julien Lambert, fils de Jean et de Jeanne Gouro, dame de la Boulais, en Brec, le 10 août 1672. — (Archives du Tertre en Pipriac transférées à Craon, en Comblessac).

(2) Le moulin de Livoudray était un moulin à foulon pour lequel on devait tous les ans, à Noël, un gâteau à la dame de Maure en 1021.

(3) Notes de M. de Bellevue.

ainsi que celui de Pasquier (1), situé près du château de Couëdor, dépendants tous deux avec Tehel de cette seigneurie. Aveu en fut fait au Roy par hault et puissant seigneur Jean, sire d'Acigné et de Fontenay, baron de Coëthmen, vicomte de Loyat, de Tonquédec, seigneur de Couëdor et de Guer, le 4 juin 1501 (2).

Sur l'Oyon nous trouvons le moulin de la Priaudais. Le 18 mars 1460, Bertrand du Loquet achète, par échange, trois sillons de terre près la rivière d'Oyon pour en faire un moulin et un étang, d'avec les enfants de Bertrand Le Douarin, près le pont de la Priaudais (3).

Sur la lande de la Voltais, le moulin des Boullas, moulin de la seigneurie dont une partie des murs se voit encore.

* * *

Moulins à Vent

En Guer : les moulins de Couénuel, du Dran, des Rochelais ou Rocherais et des Vaux, de Hi-

(1) Moulin Pasquier, du nom d'une famille possessionnée en Guer de temps immémorial. L'emplacement de ce moulin nous est indiqué dans un aveu aux Touches par Marie de Bernean, puis une maison et courtil sis à Lauenay « sur le chemin qui conduit au moulin Pasquier ».

Marie de Bernean était épouse de Pierre de la Marzelière, sieur du dit lieu et du Gretay ; leur fils Pierre, tuteur des enfants de Lambilly, en 1505.

Bernean est une seigneurie en Campénéac.

Les de la Marzelière dont il est parlé sont les Giffart, sieurs du Plessis-Giffart en Irodure et de Roche-Giffart en Saint-Sulpice-des-Landes. Une des branches prit par alliance, en 1472, le nom et les armes de la Marzelière. (Généalogie des Lambilly par M. de Bellevue, p. 18).

(2) Archives de la Loire-Inférieure, B 1961.

(3) Archives des Touches.

douze, signalé en 1400; de la Telhais, appartenant en 1790 au marquis de Guer; de Couesplan, dont on voit encore l'emplacement.

En Monteneuf : des Boulats, de la Grée, de Caliac, de la Guelhais et le Petit-moulin.

En Porcaro : d'Arraud, d'Avaugour (1), de Pérohan et du Plessis-Arraud; de Bellevue, entre la route de Guer et celle de Carentoir.



Routes Anciennes

La plus ancienne est, assurément, la voie romaine, connue sous le nom de « Chaussée d'Athès », qui traverse Carentoir, Guer, Monteneuf, Tréal, Reminiac, Caro, Missiriac, Saint-Abraham et plusieurs autres communes.

Cette voie, d'après les uns, porterait le nom de son auteur, Aétius, général romain; pour d'autres, elle porterait le nom de la princesse Ahès, fille du bon roi Grallon, lequel avait sa cour dans la célèbre ville d'Is.

Un autre chemin romain reliait le camp de Saint-Etienne à celui des Portes et traversait la lande dite de Saint-Méen ou de la Voltais. Il était pavé en dalles très larges, dont on en voit encore quelques-unes, et contrairement à la voie Ahès qui était faite et entretenue avec de petites pierres. Ce chemin est toujours visible et appartient à l'administration; il longe la route actuelle de Guer à Monteneuf.

La route de Guer à Redon passant par le village de Saint-Nicolas et la Telhais, Trélo, La Roche

(1) Rappelle l'alliance des Porcaro avec les d'Avaugour, seigneurs de la Lohière et de Guer, ou de Robert de Beljouan avec Marguerite d'Avaugour, héritière du nom.

Guimebert en Carentoir, désignée, dans un minu de 1546, sous le nom : « de grand chemin du Roy (1). »

L'ancienne route de Guer à Rennes qui se dirigeait vers les coteaux des Vaux en longeant l'Aff.

Le chemin des Blatiers traversant Guer, Porcaro et Beignon. Les Blatiers étaient ceux qui conduisaient le blé d'une ville à l'autre, de Guer à Ploërmel.

Un autre chemin des Blatiers, distinct du précédent, allant de Guer à Ploërmel, dont une partie, entre le village du Soleil et le bourg de Réminiac portait, en 1560, le nom de « Chemin Corsal ». Le chemin des Saulniers partant de Guer, passe à Beignon et se dirige vers l'Ille-et-Vilaine.

Le chemin de Guer à Ploërmel. Il en est parlé dans nombreux d'aveux et particulièrement dans les aveux de Couédon, ou l'on dit que la propriété de Couédon s'étendait du chemin de Guer à Ploërmel, jusqu'au chemin de Saint-Etienne, à Guer.

Dans l'acte du 15 janvier 833, il est parlé du chemin de Liscelli à Lesbulli; ce devait être une route importante pour l'époque, peut-être la route du manoir du Mactyern.

Le chemin des Brûlais passant près des Vaux; les grands chemins de Plélan et Saint-Malo, mentionnés dans l'acte de vente du Cahelo, en 1760.

Le chemin des Blatiers, allant de Guer à Ploërmel.

A Guer, d'autres chemins sont restés populaires et parmi ceux-ci nous citerons : le chemin de L'Enfer, le chemin des Moines qui dès le VII^e siècle conduisait à l'abbaye Saint-Gurval; le chemin de Ricans, puis le chemin de la Vieille-Ecole.



(1) Ce grand chemin, conduisant de Guer à Malestroît, passait par le faubourg de la Roche comme il en est parlé dans l'acte de vente de la maison de la Roche le 20 août 1641.

Vignes

Le pays de Guer fournissait autrefois beaucoup de vignes et sa culture était véritablement ancienne dans cette contrée.

Vers l'an 869 nous trouvons que Saint Salomon, roi de Bretagne, après avoir fondé le monastère de Saint-Maxent de Plélan, se plut à le doter richement en terres arables, en prairies et vignes, le tout sis en Guer, Bourg-des-Comptes et ailleurs (1).

833 ou 839. — Haldetuido donne à Saint-Sauveur de Redon une rente de 200 deniers en argent sur sa maison de campagne et ses vignes placées autour de sa villa.

Dans un aveu du 13 avril 1424 au sire du Bois-Glé pour terre située au village du Guiny, on parle du champ de la Vigne.

1427. — Aveu « la terre des vignes », joignant au bois de Hidouze.

1449. — Le clos des Vignes.

Dans un aveu de la Ville-Hue à la Seigneurie de Guer, le 5 juin 1450, on parle de 7 journaux de terre en vignes, sur le chemin de la Ville-Hue à Saint-Malo-de-Beignon (2). Ces vignes, surtout le cru de Coëtbo, étaient très renommés.

Le poète Saint Amant qui vivait au XVII^e siècle, vint visiter Coëtbo, et dédia à M. de Pont-Ménard, à qui cette terre appartenait alors, une pièce de vers intitulée la Vigne, qui commence ainsi :

- « Pont Ménard que mon âme estime
- » D'une passion légitime,
- » Et qui mérite d'estre mis
- » Au rang des plus parfaits amis ;

(1) Voy : Revue historique de l'Ouest, N^o de septembre 1895, page 604.

(2) Archives de la Ville-Hue.

- » Depuis le jour qu'en la Bretagne
- » Ferre de vallon en montagne,
- » Je n'ai rien trouvé de si beau
- » Comme ta maison de Coybeau. »

Ce n'est pas, ajoute-t-il, pour sa belle vue, la fraîcheur de ses bois, ses champs fertiles, ses prairies vertes, même en janvier, ses claires fontaines, ses longues avenues, son parterre émaillé ;

- « Mais bien pour ce *costau de vigne*
- » Qui seul est de ma muse digne,
- » Et que je veux si bien louer
- » Que Bacchus le puisse avouer. »

Aujourd'hui, le *costau de vigne* de Coëtbo n'existe plus, et il y a déjà bien longtemps que cette culture est abandonnée dans toute la zone du canton de Guer, où elle était cependant très répandue autrefois et, même aujourd'hui, beaucoup de pièces de terre y conservent encore le nom de la *Vigne* (1).

* * *

Les Croix

En Bretagne il n'est pas une clairière, un carrefour, un village qui ne possède une croix et il y en a même à l'intersection des routes. Il en est ainsi dans la paroisse de Guer où le sol est jalonné de croix nombreuses édifiées par la piété des fidèles.

Les principales sont :

La Croix Légère, dite aussi Croix-Logée, qui date de 1581. Au sommet elle porte, sur une banderolle, l'anagramme *INRI* ; au milieu figure un calice ayant au-dessus la Sainte Hostie sur laquelle on voit la lettre *H* surmontée de la croix ; de chaque côté du calice se trouvent les lettres suivantes : *I. S.* — Un nouveau piédestal fut fait, pour cette croix, en 1881, mais déjà il menace ruine.

(1) Voy : Le Morbihan, par Cayot-Delandre, page 307.

Puis, nous avons : La Croix-Pierre, La Croix-Rouge, La Croix-Danion, La Croix Delorme, La Croix-Galon, La Croix de Jean Damon, derrière la Ruézie qui date de 1712, La Croix du Clos des Poiriers, près l'ancienne chapelle de N. D. du Grotais, sur la vieille route de Guer à Plélan, date de 1556 et porte les inscriptions Jesus, Maria et un calice ; la Croix Gléhel, la Croix Mahé, près Saint-Joseph-de-L'Epinaï, la Croix Préleu, la Croix de Saint-Etienne, près la chapelle, la Croix de Saint-Nicolas, laquelle primitivement était érigée au milieu du cimetière qui entoure la chapelle ; sur l'un des côtés de cette croix figure le Christ mourant et sur l'autre N. D. de Pitié ; sur son socle on voit l'Ange et les animaux symboliques des Evangélistes.

Sur le chemin de la Grée-Basse à la route de Guer : la Croix Gauthier, autour de laquelle il y aurait eu un combat du temps de la Ligue ; la Croix Donyo ; la Croix du Busson (1625) ; la Croix de Porcaro ; la Croix Bécél, en Porcaro ; la Croix Jagu, en Monteneuf ; la Croix d'Amiol, sur la route de Carentoir.

La Croix du Sénéchal, près le village des Moustiers, derrière laquelle existait autrefois un bel et gros if. Une main criminelle y a mis le feu, privant ainsi ce coin de terre de son plus gracieux décor.

La Croix Suzanne, à la limite de Guer et de Beignon.

La Croix Payen, sur la route de Guer à Carentoir et proche le moulin de Rothelin ; la Croix de la Huais, près le village de ce nom, sur la route de Guer à Carentoir — ces deux croix sont très belles, genre gothique ; — la Croix de la Huais porte 5 trous pour figurer la position du corps de N. S. ; au pied de cette croix on a trouvé des ossements humains provenant de combats entre Chouans et Bleus.

En Monteneuf nous avons la Croix Bertrand, la



GUER. — LA VERRIE

Monument druidique (Menhir situé sur la propriété de la Voltais).

Croix Jallu, la Croix aux Moines et la Croix des Ponts-Gautier.

En Porcaro : la Croix Bécel, la Croix Cleyeu, la Croix au Doyen, la Croix Hamon et la Croix de La Noëte ; la croix de Porcaro, entre les Touches et la Vallée (acte de 1456).

✦ ✦ ✦

Bois et Landes

Toutes les grandes maisons nobles de Guer avaient des bois et des taillis qui servaient surtout à leurs décorations.

On peut dire qu'ils sont très nombreux dans la paroisse malgré les défrichements faits à la fin du XVIII^e siècle. En Guer il y avait les bois suivants : de la Basse-Lande, de la Chênaie-du-Vieux-Four, de Choiseul, de Coëtbo, des Ecotais, du Bois-Glé, du Grand-Kerbiguet, de Guénion, du Hanlée, de la Hâtaie, de Peillac, de Rostileuc, du Vauniel, etc... En Monteneuf on trouve : le bois du Cilio, de la Grée-de-Callac, du Hazé, du Tertre, de la Ville-Morin et de la Voltais ; enfin, en Porcaro, le bois du Coteau, du Silio.

Les grands bois de la seigneurie de Couédor se trouvaient sur le chemin de la Mulotière à Saint-Etienne, à l'endroit nommé la Garenne (aveux de 1574).

Pour les landes il est inutile de les nommer et pourtant elles étaient nombreuses, puisqu'au commencement de ce siècle on comptait encore 7.700 hectares de landes !...

A signaler la lande de Saint-Melan ou Saint-Melaine, près de Porcaro, avec ses carrières d'ardoises ; la lande de Saint-Méen, près Monteneuf, où l'on voit plusieurs monuments mégalithiques.

Malgré cela, le pays de Guer produit des céréales, du lin, mais la culture en est aujourd'hui abandonnée, des pommes dont on fait du cidre excellent.

PREMIÈRE PARTIE

I

Période Géologique

Dans la paroisse de Guer, sur le territoire de Saint-Raoul, on a trouvé, en 1895, des fossiles de diverses natures, surtout des écailles de poissons. Le tout se trouvait à 1 mètre de profondeur environ et cependant on a fait remarquer que le terrain est à une altitude de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Dans un champ, au village de la Gouraye, on voit encore une grosse pierre roulée remarquable.

Le 4 novembre 1905, en creusant l'étang de la Ville-Hue les ouvriers ont trouvé une hache celtique, conservée au château, d'une très belle grosseur. On montre aussi une écaille d'huître assez considérable qui provient d'une carrière de sable, située près le village de la Boulais. Ces haches sont, paraît-il, des *morceaux* de tonnerre figés en terre, en tombant du ciel.

✦ ✦ ✦

II

Période Celtique

La région que nous étudions faisait primitivement partie de l'Armorique, pays compris entre la Seine, la Garonne et l'Océan.

Les habitants de race indo-germanique, dont les grandes migrations remontent aux temps préhistoriques, furent appelés Celtes pour cette raison qu'ils avaient leurs pauvres huttes faites de troncs d'arbres et de branchages au milieu des bois immenses qui couvraient le pays.

La Celtique, proprement dite, c'est-à-dire le pays qui s'étend de l'Océan à la Vilaine et l'Ellé comprenait donc Guer et les paroisses circonvoisines.

Les Celtes avaient une langue et des coutumes à part. Ils ignoraient le vrai Dieu, adoraient Teutatès, le dieu du tonnerre, et lui offraient des sacrifices sur d'immenses tables de pierre appelées « dolmens ».

Ils avaient la religion du plein air et se réunissaient sur les landes, principalement par petits groupes dans des endroits marqués par des blocs de pierre disposés tantôt d'une manière, tantôt d'une autre et connus sous les noms : « d'allées couvertes, alignements, cromlechs, etc... »

Leurs prêtres s'appelaient Druides. Rois et prêtres en même temps, ils exerçaient une autorité souveraine et indiscutée. Pour honorer leurs grands hommes, pour perpétuer le souvenir des faits mémorables, ils élevaient, travail gigantesque, d'énormes pierres qu'ils trouvaient à proximité ou qu'ils allaient chercher au loin et que nous appelons « menhirs ».

On en voit un peu partout en Bretagne (1) Sur

(1) La Bretagne des Romains était l'Angleterre. Le nom en a passé, avec les Bretons insulaires, qui émigrèrent sur le continent du v^e au vii^e siècle, à la péninsule jusque là nommée Armorique. (N. Quélien, La Bretagne Armoricaïne, p. 25).

On discute plus que jamais la question des dolmens et menhirs ; d'après certains, les dolmens seraient des menhirs ; d'autres, les menhirs seraient des dolmens. Nous maintenons notre opinion et nous la croyons plus rationnelle et beaucoup plus vraisemblable. Si les menhirs étaient des idoles, on y verrait tracées des figures, ce qui ne se voit pas chez

ce territoire de l'ancien Guer nous en comptons un certain nombre qui sont très remarquables.

Remarquons que la plupart de ces monuments celtiques se trouvent sur l'étendue de Monteneuf, autrefois trêve de Guer.

À l'ouest du village de la Bouexière-Cado, on voit de nombreux blocs de pierres piquées. Ces pierres ne sont pas très hautes, mais ce qu'il y a d'intéressant à noter c'est que deux rangées de ces pierres sont disposées en forme d'église et se terminent en manière de sanctuaire gothique.

Au sud du même village, à la limite de Monteneuf et de Carentoir, existent des menhirs et des dolmens.

Sur la lande, dite de Saint-Méen ou de la Voltais (1), traversée par la route de Guer à Monteneuf, à droite, tout près d'un chemin romain, en allant de Monteneuf à Guer, existent à deux kilomètres environ, dans un bois de sapins, huit magnifiques menhirs. Trois sont encore debout, les autres sont tombés à la suite des fouilles faites par la Société Polymatique du Morbihan il y a à peu près 50 ans.

nous. Etant démontré que tous les peuples ont eu une religion, des prêtres, des lieux de réunion, des autels, des symboles, il faut aussi admettre que la plupart des monuments mégalithiques que nous voyons partout, sur nos landes et ça et là, ont eu une signification religieuse et sont les éternels témoins de la religion de nos ancêtres.

Pour quelques paysans, les dolmens ne sont que les « chaires à prêcher » des druides.

Un paysan nous a dit que les druides, avant de quitter le pays, devant l'invasion chrétienne, voulurent éterniser leur mémoire et laisser d'eux et de leurs Dieux un souvenir impérissable ; ce sont les menhirs et les dolmens.

(1) Sur la lande de la Voltais, près de l'ancien moulin, on construisit, vers 1840, une tour carrée de 30 mètres pour servir de point trigonométrique à la confection de la carte d'état-major. — Il en reste une des pierres principales pour en désigner l'emplacement, et déclarée monument historique, auquel il est défendu de toucher.

A gauche, près du Moulin-Payen, on voit une allée couverte, d'environ 10 mètres de superficie, assez bien conservée. Les paysans font remarquer l'endroit où coulait le sang des victimes et ils ajoutent que ce sang fait toujours pousser la fougère qui est autour.

Sur la même lande un autre menhir, connu sous le nom de « Moine de Couesplan » a une hauteur de 4 mètres avec largeur proportionnée. Les pastourelles s'y donnent rendez-vous, s'y abritent en cas de pluie et pendant l'hiver font du feu autour.

Dans le domaine de la Verrie, sur la propriété de la Voltais et le sentier qui mène à Saint-Etienne, on voit un magnifique menhir, remarquable par ses proportions.

Encore sur la route de Guer à Monteneuf, près du Vauniel, une grosse pierre branlante sur laquelle, dit la tradition, le sang humain a coulé. On dit qu'un homme, de force moyenne, peut la faire osciller.

Au sud du village de la Touche-Boulard, s'aperçoit un cromlech entouré de grosses pierres naturelles.

Dans un petit bois voisin, des rochers à forme de dolmen.

Une des plus curieuses pierres que l'on puisse voir en Bretagne est « *La pierre écrite* » de la lande de Tréson qui porte des signes gravés assez profondément et ressemble, paraît-il, à celle que l'on voit près de la chapelle de Sainte-Avoye, en Pluneret. Quel est le graveur qui a pratiqué ces rainures disposées dans tous les sens et qu'a-t-il voulu exprimer ? On l'ignore. Cette pierre se trouve « noyée dans un océan de bruyères et d'ajones près Monteneuf » (1).



(1) Louis Marsille, notes d'archéologie, p. 6.

III

Période Romaine

Il est incontestable que les Romains ont fortement occupé le pays dont nous parlons. Ils y eurent des camps retranchés un peu partout et des voies qui les reliaient entre eux. Nous en comptons deux principaux qui sont : le Camp et villa de Saint-Etienne et le Camp des Portes.

On trouve, en effet, près du village de Saint-Etienne les vestiges d'un camp romain permanent visible à l'œil.

Dans un champ, au-dessous du dit village, on rencontre, même aujourd'hui, une quantité considérable de briques et de ciment romains.

Tout dernièrement on a trouvé une trentaine de briques mesurant chacune 42 cent. de long sur 30 cent. de large avec une épaisseur de 5 cent. Elles sont conservées au château de la Voltais.

Au bas du champ mentionné existe une fontaine abondante qui alimentait le Camp et la villa romaine.

Un peu plus loin, sur le sentier de la fontaine au moulin de Têhel, on voit les restes d'un four à briques.

L'autre, le Camp des Portes, se trouve à 4 kilomètres environ de Monteneuf. D'une superficie assez considérable, à double enceinte, tourné en majeure partie au nord-ouest, avec la crête seulement au midi.

Comme le Camp de Saint-Etienne il possède une fontaine intarissable et les restes d'un hôpital, nous dit la tradition.

Il y a environ 10 ans, on voyait encore un chemin, d'environ 4 mètres de large, conduisant à la

voie Ahée (1). Dans les murs qui bordaient la route, on a vu des briques assez larges et bien conservées. Ce camp se trouve assez rapproché du village de la Ville-au-Comte, sur le chemin de Monteneuf à Carentoir.

A ce sujet, voici ce que dit M. Le Méné : « Près du village de la Ville-au-Comte, se trouve un camp retranché, accompagné de plusieurs redoutes et bordé de parapets énormes » (2).

Dans le champ de Créhu, on a découvert, il y a déjà longtemps, un collier romain qui doit être au musée archéologique de Vannes ; encore, sur le chemin de la Grée-Mareuc à Guer, un pot dans lequel il y avait des cendres et recouvert d'une grande brique.

Il est très plausible que le bourg actuel de Saint-Raoul a été construit sur l'emplacement d'une station ou même villa romaine.

Villa Saint-Raoul. — Il est plus que probable que la chapelle et le village ou bourg de Saint-Raoul ont été élevés sur l'emplacement d'une station romaine.

Dans le cimetière et les fondations de l'ancienne chapelle se trouvaient des briques avec ciment romain, en quantité considérable.

On conserve au presbytère de cette paroisse une de ces briques, mesurant 75 cent. sur 15.

Forges. — On ne peut douter non plus d'existence de forges dans les environs du village de la Meudais. On y a trouvé de nombreux morceaux de crasse de fer, peu ordinaires, et nous en avons un spécimen assez curieux.

Four. — De plus, en travaillant, il y a quelques années seulement, au chemin qui va de la Meau-

(1) Cette voie romaine s'appelle aussi, dans le peuple, « la roanne » ; il paraît que cette expression signifie « la romaine ».

(2) Histoire des Paroisses du diocèse de Vannes, tome 2, p. 7.

dais à Saint-Malo, les ouvriers ont découvert les restes d'une sorte de four, sur la bordure du nouveau chemin.

Tout près de là, on peut constater les débris d'une construction romaine, avec briques à rebord, les unes simples, les autres plus épaisses et vernies ; des pierres cuites au four, reflétant des points argentins.

Tombelles. — Sur le chemin ancien de la Voltais à Monteneuf, dans des bois et sapinières, on est étonné de rencontrer des monticules, assez nombreux, mesurant environ 1 mètre de hauteur et de largeur, disposés de la même manière. On les appelle « tombelles » et on croit généralement que ce sont, en effet, des tombes.

Elles ne sont pas, d'ailleurs, rares en Bretagne et dans notre contrée surtout. On en voit des quantités en Lizio, Sérant, le Guerno, etc.

Sur la lande immense de Meslan, entre Saint-Servan et Quily, un seul groupe avait 30 tombes. Comme dans les bois de la Voltais, on y a trouvé des cendres et du charbon. Ces tombes remonteraient, non à l'époque romaine, mais à environ cinq siècles avant l'ère chrétienne.

La vallée lumineuse. — Dans la vallée qui sépare Saint-Raoul et l'ancien camp du Thélin, par les belles nuits d'été, on voit toujours des clartés qui vont et viennent, disparaissant et revenant sans cesse. Ce sont, dit-on, les derniers feux des anciennes forges, (ou bien, les âmes des romains qui reviennent voir le pays où elles ont habité longtemps). Elles ne sont pas complètement éteintes ; aux feux brillants qu'elles projettent encore, on peut juger de leur valeur.

La butte du Dran. — De son sommet on jouit d'un coup d'œil vraiment magnifique. Tourné vers la ville, le visiteur est charmé de ce qu'il voit à ses pieds. Mais il ne se doute pas que cette montagne renferme un volcan qui doit se rallumer un

jour et ensevelir le pays de Guer sous sa lave dévastatrice. On le croit et on le dit : que Saint Gurval conjure ce malheur.

Trouvailles diverses. — Non loin de Saint-Raoul, dans une carrière de sable, il a été trouvé une quantité de débris appartenant à l'époque celtique et romaine : des écailles d'huîtres, des colliers, des pierres et autres choses assez curieuses.

Aqueduc. — On se souvient d'avoir vu, dans le bois de Hantel, derrière le manoir de la Ville-Hue, un canal recouvert de briques romaines. Ce devait être un aqueduc.

Tumulus. — Sur les terres de Trébulan, dans un landier appelé « le landier au Dù », on voit la forme d'un tumulus, de 20 mètres de long et 15 de large.



IV

Origine de la Paroisse

Comme la plupart des paroisses bretonnes, celle de Guer a eu une origine monastique. Selon toutes les vraisemblances, elle a commencé par un ermitage, devenu plus tard monastère, enfin paroisse.

L'Ermitage. — Au dire de plusieurs historiens et suivant la tradition, Saint Malo, premier évêque d'Aleth, au VII^e siècle se retira dans la solitude et construisit un petit ermitage à l'endroit même où s'élèvent aujourd'hui la ville et l'église de Guer. Mais il y resta peu de temps.

Pour preuve de ce que nous avançons ici, nous donnons le passage suivant, tiré des « Mille et une Merveilles de la France », page 481 : « Guer doit son origine à un ermitage où vivait Saint Malo, et sur l'emplacement duquel fut construite une église. »

SAINT GURVAL.

Saint Gurval passe, à bon droit, pour le véritable fondateur de Guer. Nous allons en parler d'après les historiens et la tradition, sans laisser de côté les critiques modernes, mais aussi brièvement que possible.

1^o Saint Gurval a-t-il été évêque avec siège épiscopal ? D'après certains critiques, il n'aurait jamais occupé le siège épiscopal de Saint-Malo, pas plus que celui de Dol, mais seulement : « un abbé-évêque », c'est-à-dire évêque dans une communauté ecclésiastique, un monastère ou cœnobium, en Grande-Bretagne d'abord, puis sur le rivage de la mer, en Armorique » (1). Ce sentiment n'est pas généralement accepté et l'on tient que Saint Gurval fut vraiment « évêque diocésain ».

2^o Saint Gurval fut-il évêque de Saint-Malo ou de Dol ?

La tradition nous dit qu'il fut le successeur de Saint-Malo sur le siège d'Aleth ; la plupart des historiens abondent dans ce sens ; il en est de même des livres liturgiques de Bretagne, depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours.

Cependant, tout dernièrement, on lui a contesté le titre d'évêque de Saint-Malo pour lui attribuer celui d'évêque de Dol.

Dans la vie de Saint Turiau, évêque de Dol, publiée par l'abbé Duisne, en 1912, on lit le texte suivant : « Post mortem Uuruali archiepiscopi, in toto concilio congregatis omnibus Britannie episcopis... in episcopalem promotus est cathedram (Turiaus). »

Après la mort de l'archevêque Uurual, tous les évêques de Bretagne réunis en Concile promurent à la dignité épiscopale Turiau.

(1) Ch. de la Lande de Calan, Revue de Bretagne, novembre 1909, p. 262 et suiv.

Dans ce « Uruual » on croit reconnaître une des formes primitives de Saint Gurval. S'il en était autrement, ce texte ne prouverait pas que Saint Gurval a été évêque de Dol.

Aussi, pour le prouver, donne-t-on les différentes formes du nom de Saint Gurval. A la fin du IX^e siècle on écrivait « Uuruual »; au X^e siècle, on trouve Guuruual, d'où serait venu Gourwal et Gourval.

Il s'en suivrait que Saint Gurval a été évêque de Dol et non de Saint-Malo. Mais, « les Malouins ayant trouvé le culte de ce saint dans la partie du Pontrecoet qui dépendait d'Aleth, ont adopté Gurval tout naturellement (1). »

3^o Faut-il confondre Gurval avec Gudual et Goal ?

L'auteur de l'article précité pense qu'on doit identifier Gurval et Gudual, celui-ci né en Grande-Bretagne, venu en Armorique, mort en Cornouailles, honoré à Plouguernevel, au village de Locoal, qu'il ne faut pas confondre avec Locoal-Mendon ou Camors dans l'évêché de Vannes.

A son tour M. Loth croit que l'on doit le confondre avec Saint-Goal, mort et honoré à Locoal-Mendon.

Contre ces deux opinions qui d'ailleurs se combattent nous avons le témoignage de M. de la Borderie qui disait : « J'ai peine à admettre cette identité : 1^o parce qu'il me semble difficile phonétiquement de réduire le nom de Gurval à Goal ou Goual ; 2^o parce que la légende, tout en disant que Goual ou Goal fut évêque peu de temps, ne fait aucune allusion ni à Aleth ni à Guer (2). »

(1) Lettre de l'abbé Duisne, du 11 juin 1913.

(2) Monsieur Loth donne au nom de Gurval les formes suivantes, selon les dialectes : Woitwal, Goal, Roal, Gudwal, aujourd'hui Gulval. (Les noms des Saints Bretons, p. 44).

Dans la « Revue de Bretagne » (novembre-décembre

Nous partageons sans hésiter l'avis de M. de la Borderie et nous ne croyons pas que l'on doive identifier Saint Gurval avec Saint Goal.

Disons toutefois que le nom de Goal dut appartenir à un personnage d'une certaine importance dans le pays de Guer, puisque nous trouvons en Guer, au village de Prado, un quartier que le cadastre désigne sous le nom de « Rigoal » et que les habitants nomment « Rigoais ». On trouve aussi au même village « clos-Rigoal — le haut du clos-Rigoal ». Ce village de Prado est vraiment intéressant, là où il y a aussi un quartier nommé « le Badion de Prado » et un peu plus loin « les landes de Landouan », noms antiques et rappelant une fondation monastique.

4^o Saint Gurval est-il venu à Guer et y a-t-il fondé un monastère ?

Il est incontestable qu'il y eut, dès le commencement du VII^e siècle, au village appelé aujourd'hui et de temps immémorial l'Abbaye, un établissement de moines.

Dans le pays, sous ce rapport, la tradition n'a pas varié, et le chemin qui conduit de la ville directement à l'abbaye s'appelle toujours le « chemin des Moines ».

1913), M. le Vicomte de Calan, répondant à M. Duisne, écrit : « Turiau me paraît avoir succédé à Gurval comme abbé du monastère alors situé en Baulon et appelé aujourd'hui Saint-Thurial ; c'est-à-dire que je crois que ni lui ni Gurval n'ont été évêques de Dol. *Gurval a toujours été regardé* comme un évêque d'Alet ; qu'il ait été évêque ou simplement abbé, c'est un saint du diocèse d'Alet, et si l'hagiographe en fait un évêque de Dol, c'est que pour lui telle devait être la situation du prédécesseur de Saint Turiau. » Puis il constate que l'opinion générale faisait de Saint Gurval un Saint *Alétien* et qu'elle était si forte qu'il a fallu des tours de force pour en faire un évêque de Dol. Ainsi la question nous paraît jugée en faveur de Saint Gurval, évêque de Saint-Malo, ou au moins évêque-abbé de ce diocèse, et même simplement évêque de Saint-Malo et successeur de ce saint.

Les restes du couvent fondé par Saint Gurval ou ses disciples sont toujours visibles et tels que M. Rosenzweiz (1) les décrivait en 1872, comme suit : « Au dit village on trouve encore un édifice servant actuellement de cellier et dont les ouvertures en plein-cintre révèlent l'âge respectable ».

Au-dessus se voit la chambre dite de Saint Gurval, munie au-devant d'une fenêtre également en plein-cintre ; à côté s'ouvre une cheminée dans le fond de laquelle s'étaient horizontalement trois assises de briques disposées en feuilles de fougère ou en arête de poisson. Cela sent, à n'en pas douter, l'art romain en décadence, ou le roman primitif (2) ».

Au rez-de-chaussée de cette maison, on remarque une vaste cheminée, avec des montants en pierres travaillées et figurine, également de l'époque romane.

Il importe aussi de noter que, dans un appartement qui sert de grenier, et à l'usage du fermier et contigu à son habitation, l'œil découvre les restes soit d'un autel ou plutôt retable, soit toute autre chose, des piliers et chapiteaux qui peuvent remonter, nous a dit un connaisseur, au x^e siècle.

Sur le chemin des Moines, tout près du puits, le fermier fait remarquer une auge en pierre que l'on dit être (nous en doutons) un cercueil d'enfant. Mais concluons avec toute la tradition locale et les historiens que Saint Gurval est venu à Guer,

(1) Ancien archiviste du Morbihan qui a laissé des travaux très importants et très bien faits sur le Morbihan.

Selon une tradition, Saint Malo et Saint Gurval se seraient retirés dans le Guer d'après le conseil de Saint Aaron que Saint Malo rencontra sur les bords de la mer en débarquant dans notre pays, à Aleth, aujourd'hui Saint-Servan. Saint Aaron, d'après la même tradition, serait né en Bruc, où se trouve le fossé dit de Saint Aaron. (Récits historiques, par M. Guillotin de Corson).

(2) Extrait de l'Histoire des Paroisses du diocèse de Vannes, par M. Le Mené, tome I, p. 294.

en passant peut-être par Gomené et après y avoir fait un court séjour.

Nous ne savons si le saint évêque resta longtemps dans son ermitage de Guer, mais nous pouvons assurer qu'il y a laissé des disciples.

MORT DE SAINT GURVAL.

Tout d'abord se pose la question suivante : Saint Gurval est-il mort à Guer ?... Nous n'en avons pas de preuves certaines, mais nous possédons des témoignages qui permettent de le croire et de le dire.

Le P. Albert Le Grand et Ogée disent que Saint Gurval mourut à Guer ou qu'au moins son corps y fut apporté ; car l'église de cette paroisse possédait autrefois ses reliques et on y vénérât son chef (1).

M. de Garaby dit que Saint Gurval, sentant les approches de la mort, se fit porter à Guer dans un couvent fondé par Saint Malo, son prédécesseur, où il expira (2).

M. l'abbé Déric ajoute que le corps de Saint Gurval était resté jusqu'au x^e siècle dans l'église de Gwern (Guer) mais que pour soustraire le corps du Saint aux outrages des infidèles (les Normands) on en tira alors la plus grande partie qui fut transportée dans le Gâtinais (3).

Une partie des reliques de Saint Gurval resta à Guer comme nous le verrons dans la suite.

A tous ces témoignages vient s'ajouter une gracieuse légende, connue autrefois des gens de Guer,

(1) Voy : Vies des Saints de Bretagne (Edition Tresvaux), tome 2, page 79.

(2) Voy : Vies des Saints et des Bienheureux de Bretagne, par M. de Garaby, pages 127 et 128.

(3) Voy : Histoire ecclésiastique de Bretagne, par M. Déric, tome II, page 516, § 38.

mais qui semble aujourd'hui totalement oubliée. Voici cette légende (1) :

« En l'an de grâce 640, dans le monastère de l'Abbaye, en Guer (2), s'éteignait doucement dans la paix du Seigneur un humble religieux qui avait embaumé le cloître du parfum de ses vertus.

» Mûr pour le ciel, Dieu l'avait appelé au séjour céleste après lequel Gurval avait tant soupiré ; car, selon l'expression des naïfs chroniqueurs : « Il n'avait oncques vescu que pour le Saint Paradis. »

Les religieux, dont Gurval avait été le chef, se souvenant du pieux désir de leur saint abbé, qui était d'être inhumé dans l'ermitage de Wern, construit par Saint Malo, convinrent d'un commun accord d'exécuter ses dernières volontés.

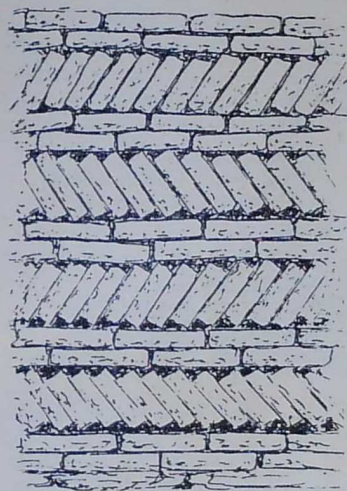
Les restes du Bienheureux furent dirigés vers l'ermitage, et déjà le convoi en était proche, quand tout à coup, nous ne savons quelle maladresse des porteurs, la châsse échappant de leurs mains tomba par terre.

Aussitôt, dit la légende, une source jaillit en ce lieu !... puis le corps du saint fut porté dans l'ermitage pour y être inhumé.

Il est évident que cette légende demeure sans preuve authentique, mais nous terminerons par la pensée suivante : « En parlant d'Augustin Thierry, la *Revue des Deux Mondes* dit que, dans les Légendes du moyen-âge, « il y trouvait la Véritable Histoire, et il avait raison : car la Légende est la tradition vivante, et trois fois sur quatre, elle est plus vraie que l'histoire. »

(1) Nous tenons cette légende de M^{me} Saulnier de la Pinelais, née en 1797, pieusement décédée à Guer en 1880.

(2) Saint Gurval mourut vers l'an 640, car Saint Malo termina sa carrière en 627. — Saint Gurval ne tint le siège d'Aleth que 2 ans et en passa 11 dans la retraite, ce qui conduit à l'époque que nous indiquons.



FOND DE LA CHEMINÉE
de la chambre dite de Saint Gurval, à la Grande-Abbaye.
(Ouvrage en briques disposées
en feuilles de fougère ou arêtes de poisson, du XI^e ou XII^e siècle).

CULTE ET RELIQUES DE SAINT GURVAL.

Il n'est pas vrai de dire qu'il ne reste, comme souvenir ou culte de Saint Gurval en Guer, que le nom de ce saint donné à un ruisseau qui coule tout près de la ville.

C'est absolument ignorer ou méconnaître ce qui se passe et s'est toujours fait à Guer en l'honneur de Saint Gurval et que nous résumons comme suit :

1° De tout temps, l'église de Guer et la paroisse ont eu Saint Gurval pour titulaire et patron. Sa fête a toujours été célébrée avec piété et solennité.

2° Il y a en ville une fontaine qui porte toujours le nom de Saint Gurval. Cette fontaine, située à l'entrée de la rue Saint-Gurval et tout près du ruisseau « Saint-Gurval », autrefois ouverte, est aujourd'hui fermée et est ornée de la statue du saint. Une procession s'y faisait comme elle se fait encore le jour de la solennité du saint patron.

3° Tout dernièrement, on vient de donner le nom de « Saint-Gurval », à une villa, sur la route de Monteneuf.

4° On peut consulter les registres de baptême, on verra que le nom de « Gurval » était souvent donné aux enfants du pays.

Dans l'état de la paroisse dressé au xvii^e siècle, par ordre de l'évêque de Saint-Malo, Saint Gurval est désigné titulaire de l'église (1).

Au sujet de la fontaine les anciens vous diront, même actuellement, qu'une année la procession d'usage ne fut pas faite. Ce jour-là l'eau devint mauvaise, des petits vers de vase y grouillaient en telle quantité que l'eau avait l'apparence du sang !... L'eau ne devint potable qu'après une nouvelle procession pour remplacer celle qui avait été omise.

(1) Voy : Registres de l'Evêché de Saint-Malo aux Archives d'Ille-et-Vilaine.

Dans les actes notariés on trouve très souvent le nom de *Gurval*.

En parlant de la maison des Robins, qui fut vendue au XVII^e siècle, on dit qu'elle était située derrière l'église de Guer et le jardin du *doué* (lavoir) *Saint-Gurval*. Enfin une rue à Guer a toujours porté le nom de Saint-Gurval.

Pour les reliques nous avons vu qu'une partie seulement fut transportée dans le Gâtinais.

Guer en possédait toujours. Messire Gurval Paimpont en donna à la Chapelle-Neuve, aujourd'hui Saint-Raoul, ainsi que le prouve le fait suivant :

« Nous Jean du Bec par la grâce de Dieu, etc....

Scavoir faisons certifions et attestons que le dimanche quatz (14) jour de mars, l'an de l'Incarnation de N. S. mil six cent quatre avons consacré en l'honneur de Dieu et mémoire de Saint Raoul Evesque et confesseur une chapelle dite la chapelle neuve située en la paroisse de Guer notre diocèse et avons enclos dans l'autel des reliques de *Saint Gurval* Evesque et confesseur et ce fait à l'instance et requête de missire Gurval Paimpont recteur de la dite paroisse de Guer et notaire apostolique (1). »

De nos jours la paroisse en possède encore : ces reliques sont renfermées dans une petite châsse ayant 0,17 de longueur, avec de petites statuettes couchées sur le couvercle, et sur le devant, des inscriptions gothiques sur banderoles, indiquant le contenu du reliquaire renfermant plusieurs autres reliques (2).

Une bannière ancienne existe aussi, dans l'église de Guer, laquelle est en velours rouge et vert : sur le côté rouge est brodée avec art l'image de N. S. J. C. crucifié ayant à ses pieds Sainte Madeleine,

(1) Voy : Archives de Saint-Raoul.

(2) Voy : Histoire des Paroisses du Diocèse de Vannes par M. J.-M. Le Mené, tomé I.

au-dessus de la tête de N. S. se trouve, également brodé, le soleil, la lune, des étoiles.

Sur le côté vert se trouve l'image de Saint Gurval. Le saint est représenté debout, avec crosse, mitre et le geste bénissant.

Cette broderie est entourée de fleurs de lys et d'arabesques.

Après ces preuves, il ne sera plus permis de dire ni surtout d'écrire que le souvenir de Saint Gurval était et est à peu près perdu à Guer.

L'ÉGLISE PRIMITIVE.

L'oratoire de Saint Malo a été, on peut le croire, la première église de Guer.

A cet oratoire a dû succéder une église plus spacieuse et plus solide, en rapport avec la population et le développement de l'idée chrétienne.

Dès le commencement du IX^e siècle, Guer, alors Wern, formait un *plou* ou paroisse avec église et prêtres pour la desservir.

En effet, les actes pris au Cartulaire de Redon et portant la date 833-836 s'expriment ainsi : « Wern, plebe condita... in condita plebe Wern », ce qui veut dire paroisse organisée.

De l'église primitive, nous trouvons mention dans plusieurs actes du Cartulaire et du Prieuré Saint-Martin de Josselin. En 836, Rethwobri donna un champ à Saint-Pierre dans l'église de Guer, « in Ecclesia Wernenst ». Le même fit un don devant l'église de Guer, « ante Ecclesiam ».

En 1124-31, il est parlé de l'église Saint-Gurval « Sancti Gurvaldi ». Plusieurs autres actes du même siècle, comme on le verra plus loin, parlent de la même église.

FONDATEURS A SAINT-SAUVEUR DE REDON.

Elles furent loin d'être aussi nombreuses en Guer qu'en Carentoir, sa voisine.

Les voici : En 837, Rothwobri donna des terres aux moines de Redon. Ces biens ayant été volés, l'abbé Convoïon vint à Lèscelli, en Guer, et reprocha à Merchrit cette usurpation.

Merchrit avoua sa faute et fit la restitution demandée devant le Mactyern Gradlon et un grand nombre de nobles, vers 846.

En 833 ou 839, Haeldetwido donna, aux moines de Saint-Sauveur de Redon, une rente de 200 deniers d'argent, par an, à prélever sur sa propriété de Lèscelli en Guer. « In condita plebe Wern », dit le Cartulaire.

Le 21 janvier 878, Matuêdo, fils d'Hailwaloi, donna deux villas, aux religieux de Redon, dont une nommée « Conjubot » en la paroisse de Guer. « In plebe Wern. »

DONATION AU PRIEURÉ DE ST-MAXENT DE PLÉLAN.

Salomon, roi de Bretagne, pour doter son monastère de Saint-Sauveur de Plœlan, avait donné des terres arables, prairies et vignes, le tout situé en Guer, Bourg-des-Comptes et ailleurs.

Le 13 juillet 866, le roi vint dans son monastère de Plœlan, et pour faire connaître ses volontés ordonna à l'évêque Ratuili de faire la publication de cette donation, aux peuples de Guer « populis Wernensibus », ce qui fut fait un dimanche. Mais après la mort de Salomon, ses héritiers refusèrent de payer la rente de ces terres. Cependant Cœngy, le principal d'entre eux, fit sa soumission le 24 avril 876 (Cartul.) dans le monastère de Maxent, entre les mains de l'abbé Liosic et ses moines.

NOBLES ET NOTABLES.

A cette même époque, vers 836 à 846, nous trouvons, parmi les nobles et notables, les noms suivants :

Atêere, Arganthaël,
 Bledic, Buduoret, Bran,
 Comminan, Catuoret, Cathoiarn, Catloiant, Co-
 metoc, Christian, Catuotal, Cathuobri,
 Driuualœ, Drihican, Dorgen, Dauui,
 Euhoiarn,
 Framuual,
 Gretanet, Gradlon,
 Hitin, Hocart, Heuhoiarn, Hœlocan, Honnoret,
 Hailuualoi,
 Illian, Iarhitin, Iarnurioeon,
 Juuneten, Juab, Jauunoret, Juthelus,
 Liœsdibœ, Loengil,
 Menion, Merchrit, Miot, Matuêdo,
 Noli, Nominœ,
 Patirtœ,
 Rethuobri, Ratuili, Rethuuabart, Riuuorgou, Ri-
 suuoret, Rishoiarn, Ranlousoc, Rumanton, Ri-
 houuen, Roenuuolou,
 Salomon, Seman,
 Tanethiu, Tanetmarcoc, Tanetuuoion, Taneuuo-
 lou, Tudian,
 Uuruueten, Uuruuoret, Uoran, Uuoetuual, Uuo-
 bili, Uurhamal, Uuotalin, Uuorete, Uolechec, Uuen-
 brit.

NOMS CELTIQUES DE LIEUX EN GUER

OU A PROPOS DE GUER.

Fabr, Lisfannac, Hœdlmonoc, Ranturnor, Rantiuuocon, Treblaian (peut-être Trébullan), Ranhoildmonoc, Liskilli, Pullupin (fontaine), Lisbebu, Conjubot (Coëtbo), Cumbrit, Raniarnedam, Pîrisac (peut-être Peillac), Schiriou, Randremes, Saulentheï, Lis, Jadica.

GRANDS PERSONNAGES.

Nous aimons à signaler la présence à Guer ou à propos de Guer des grands personnages suivants :

1° le 14 novembre 836, Nominoë, roi de Bretagne, siégeant à Lésrannac avec sa femme Arganthaël, assiste à une fondation faite au monastère de Redon par Rothwobri de ses biens en Guer ;

2° 13 juillet 866 : Saint Salomon, roi de Bretagne, pour doter son monastère de Maxent en Plelan donne des prairies et des vignes en Guer ;

3° l'évêque Ratuili est chargé par Salomon de faire la publication de sa donation aux peuples de Guer et des environs, « populis Wernensibus », ce qu'il fit un dimanche, en 866 ;

4° en 837, l'abbé Convoion, né à Comblessac vers l'an 788, et abbé-fondateur de Saint-Sauveur de Redon, vient tenir une grande assemblée de nobles et de notables à Liscelli en Guer ;

5° de 835 à 837, Jarnwalt, évêque d'Aleth, et en 480 Maïn, aussi évêque d'Aleth, viennent à Guer exercer leurs fonctions épiscopales

ORGANISATION TEMPORELLE.

Comme dans tout le pays celtique, Guer eut pour chefs temporels des Mactyern (en latin tyranni), qui exerçaient leur autorité sur toute la paroisse au nom du roi et souvent en dehors de lui. Un seul nom nous est parvenu, celui de Gradlon, qui assiste à l'accord passé entre l'abbé Convoion et les détenteurs de biens donnés à l'abbaye.



V

La deuxième Eglise paroissiale

Peu de renseignements nous sont donnés sur cette église. En février 1625, le roi accorda à Jean de Marnière, sieur de la Biffardière et Hatais, la permission de faire bâtir une sacristie et une cha-

pelle réservée à lui et à ses héritiers, seigneurs de la Hatais, au côté gauche du chœur (1).

On y voyait deux figures en plâtre représentant Julien de Marnière et Marine-Anne du Bois-Caudry, sa femme.

Sous M. Milanie, recteur de Guer, de 1742 à 1746, dans l'état de la paroisse dressé par ordre de l'évêque on lit, au sujet de l'église : « n'est pas mal ; trop petite pour le nombre des paroissiens. »

Le 20 mai 1660, Jean Perret fut inhumé vers « le pilier de Saint Antoine ».

Le 13 février 1790, les Municipaux de Guer faisaient savoir au Directoire du département « que leur église était insuffisante dans les concours extraordinaires de peuple ; que l'une des costières menaçait ruine et qu'ils se proposaient de l'agrandir. »

Dans l' Inventaire de 1793 on remarque les objets suivants servant au culte : « six chandeliers d'autel, deux chandeliers d'acolythe, encensoir, navette et cuiller, plateau, burette, clochette, croix de procession, croix d'autel, deux bassins de quête, bénitier et goupillon, une lampe — le tout en argent. »

Ces divers objets devaient être expédiés à Ploërmel.

Devaient rester : « trois calices avec leur patène, un soleil ou ostensor, un ciboire, une custode, puis deux boîtes pour les Saintes Huiles. »

Ce fut le citoyen Dubreton qui se chargea de porter les vases sacrés à Ploërmel. En retour, la Municipalité demanda à ce que ces objets fussent remplacés par des vases sacrés en cuivre fournis par l'administration (2).

(1) Registres d'enregistrement du Parlement à Rennes.

(2) On nous a montré une cachette où auraient été renfermés les vases sacrés pendant la Révolution. Elle se trouve dans le grenier du *Grand Pavillon*, appartenant aux Jan de la Desmardais.

Il y avait dans l'église de Guer des autels et des statues en grand nombre.

Le maître-autel fut déclaré privilégié pour les défunts par décret épiscopal du 23 mars 1777.

On trouve mentionnés, dans les registres, les chapelles ou autels paroissiaux : de Saint-Sébastien, Sainte-Marguerite, Saint-Julien, Saint-Antoine, Saint-Jean, Saint-Charles, Saint-Mathurin, Saint-Blaise, Sainte-Anne, Notre-Dame, le Rosaire, enfin la chapelle de Saint-Sauveur, bâtie par Jean de Marnière.

Jean de Marnière, seigneur de Guer, conseiller au Parlement de Bretagne, mourut à Rennes le 21 août 1627. Il fut inhumé dans sa chapelle de Saint-Sauveur, à l'exception de ses entrailles qui furent enterrées à Saint-Yves de Rennes et son cœur aux Brûlais.

On voyait aussi dans l'église de Guer les enfeus (ou tombeaux de famille) de Coëtbo, de Kerbiguet, de la Porte-Pillet, de la Voltais et du Bois-Glé.

Les registres paroissiaux nous disent qu'il y avait 3 cloches. Le 23 février 1644 eut lieu le baptême de la moyenne et troisième cloche de l'église de Guer. Le parrain fut M^e Julien Samoual, sieur des Vergers, sénéchal de Guer, et la marraine : honorable, femme Renée Renymel.

Nous possédons pour l'année 1677 un compte des recettes et dépenses assez curieux ; en voici l'énumération :

Année 1677. — Paroisse de Guer.

Compte en charge et décharge présenté à l'Officialité de Saint-Malo par les Comptables H. Jamet, Pierre Labbé et Yves Perret :

Pour les étaux dépendant de la dite église 70 l.
Toile et fil donnés à l'église de Guer 24 l.

Pour du lin donné à l'église.....	10 l.
Dans le tronc de l'autel de la Sainte Vierge	8 l. 6 s.
Trouvé à la tasse	35 l.
Pour les droits d'enterrages	35 l.
Location d'une maison située rue haute.	8 l.
+ Ce que doit le sieur du Bois-Glé pour son enfeu	48 s.
+ Pour l'enfeu de Kerbiguet	36 s.
+ Pour la maison du Grand située en la ville de Guer	6 s.
+ Pour une pièce de terre située aux environs du village de Couesplan	3 l.
+ Pour une autre pièce au village de Tréheneuc	4 l.
+ Au village de la Hermelais possédée par Julien Guillotel ...	30 s.
+ Sur la maison de la Voltais du par Jacques de Porcaro, sieur de Sixt et propriétaire de la maison de la Voltais, pour deux années	20 s.
+ Dus par Gilles Geffroy, sieur de la Croix	240 l. 14 s.
+ Les maisons de Pierre Peignard, et de la Touche-aux-Houx. Darnard, à la dite église de Guer... ..	100 l.
Sur le domaine des Tombelles....	33 l. 2 s. 2 d.
Total	578 l. 14 s. 2 d.

DÉCHARGE OU DÉPENSES.

+ 8 l.	à Michel Moulin pour avoir « fait jouer l'horloge » de la dite ville de Guer.
+ 2 l.	à Julienne Hervé, veuve Simon, pour le pain de communion de Pâques.

- + 61. à Messire Julien Dinan, sacriste de Guer pour le service du fallot.
- + 431. 10 s. achat façon de deux..... blancs.
- + 51. pour bannies.
- + 51. 10 s. pour avoir acheté les registres de baptêmes, enterrements et mariages.
- + 71. 10 s. à François Labbé, peintre, pour avoir peint les crucifix et 2 images.
- + 551. 4 s. aux notaires pour la copie, confection des roles, des traits de la paroisse.
- + 361. 2 s. pour les cierges de Pâques, chandelles à Pâques, la Toussaint, Noël et Chandeleur, le gros cierge pascal, façon de cire, etc.....
- + 151. 15 s. à divers fournisseurs.
- + 71. pour le pain béni par eux fourni.
- + 41. pour les notaires qui ont fait l'inventaire du mobilier.
- + 21. 10 s. pour l'encens, — huile des lampes
- + 41. payés à Moullin pour refaire le dallage du bas de l'église — Saintes Huiles — deux aunes de ruban pour Nouel (*sic*).
- + 41. pour avoir payé la dime de M. le recteur de Guer et celles de Messieurs les prêtres.
- + 3 s. pour le jeudi absolu.
- + 351. pour réparer les calices et la grande croix d'argent du grand autel — blanchir les corporaux — racomoder les aubes, surplis, napes — épingles à attacher les napes et pour en avoir fait porter à Saint-Raoul, au Loutehel, Plélan, Campel, etc....
- + 81. payé à l'église pour ce qui a été remis pour les enfes du Bois-Glé, Kerbiguet et les autres revenus.
- + 31. 62 s. pour la façon du présent compte et autres frais de bureau.

Résumé.

Recettes	578 l. 14 s. 2 d.
Dépenses	228 l. 4 s. 2 d.
Excédent des Recettes (1)	350 l. 10 s. 2 d.

Disons pour terminer que, pendant la Révolution, l'église de Guer devint le repaire des Bleus qui s'y établirent et lui firent subir toutes sortes de profanations.

Ils y mirent le feu le 25 janvier 1795, ce qui échappa à l'incendie continua de leur servir d'abri, sous la protection de la Municipalité devenue, peu à peu, jacobine (2).

L'église de Guer fut reconstruite de 1806 à 1809, mais le bas de la nef ainsi que la tour datent de 1845.

ORGANISATION SPIRITUELLE.

Nomination et présentation des recteurs. — Au spirituel, Guer dépendait de l'Evêché de Saint-Malo, de l'Archidiaconé de Porhoët et du Doyenné de Beignon.

L'Archidiaconé de Porhoët, dont le siège principal était à Ploërmel, au temporel, comprenait les Doyennés de Lanouée et de Beignon.

Du Doyenné de Saint-Pierre-de-Beignon, une des plus importantes fut certainement Guer.

En effet, nous pourrions bientôt remarquer que la plupart des Recteurs de Guer avaient la dignité d'Official, non pas du diocèse de Saint-Malo en entier, mais seulement du lieu, manoir et officialité de Saint-Malo-de-Beignon. C'est le titre que les registres de l'Evêché de Saint-Malo-de-Beignon (qui

(1) Papiers de la Ville-Hue.

(2) Une autre version dit que ce sont les chouans qui, en se retirant, mirent le feu à l'église et au presbytère. Nous ne savons laquelle est la vraie. Généralement on croit que l'incendie de l'église fut le fait des chouans.

se trouvent aux Archives de Rennes) leur donnent.

Cette dignité n'était pas toujours donnée aux Recteurs de Guer : Ainsi en 1721, le titre d'Official appartient à M. Jacques-Abraham de la Framboisière, recteur de Gaël. Ce recteur fit, en 1698, enregistrer ses armoiries : d'or au lion de sable ; il résigna en 1735.

LA DIME DE GUER.

Comme partout, et de droit commun, la dime prélevée en Guer pour la subsistance du clergé appartient d'abord à l'évêque diocésain. Elle fut donnée, en 1137 ou 1140, par l'évêque Donald à Granier, abbé de Marmoutiers près Tours, avec la présentation du recteur (1).

Mais, en 1152, l'évêque de Saint-Malo, qui venait de transférer le siège épiscopal à Saint-Malo avec un nouveau chapitre composé de clercs réguliers, refit à Marmoutiers les dîmes de Guer, Plumaugat et de 29 autres paroisses, pour les donner, avec celles de Saint-Malo, à son nouveau chapitre.

Ces donations furent confirmées par le Pape Eugène III, en 1152, Adrien IV, en 1157, Lucius III, en 1181.

L'évêque de Saint-Malo, nonobstant ces ratifications, eut à soutenir un long procès contre les abbés de Marmoutiers dépossédés. Il soutenait que ses prédécesseurs n'avaient pas eu l'intention d'engager leurs successeurs et même qu'ils n'en avaient pas le droit.

A partir de 1152, Marmoutiers perdit la dime de Guer, ne conserva que le prieuré de Saint-Nicolas et peut-être, pendant quelque temps, la présentation du recteur, à cause de leur prieuré de Saint-

(1) L'abbé de Marmoutiers partageait ce privilège avec le prieur de Saint-Nicolas.

Nicolas. Ce dernier privilège lui fut même enlevé bientôt et la cure de Guer mise à l'alternative, c'est-à-dire que le recteur fut nommé par le pape ou l'évêque, suivant que la cure venait à vaquer dans tel ou tel mois ; au pape, dans les mois dits papaux ou impairs, à l'évêque dans les autres. Nous trouvons qu'il en était ainsi en 1550.

LA PORTION CONGRUE.

Pour desservir les paroisses données soit aux chanoines réguliers de Saint-Malo, il fut convenu tout d'abord que le chapitre y enverrait des chanoines, ce qui ne pouvait guère se faire, vu leur petit nombre.

Aussi fut-il convenu, le 23 août 1219, entre l'évêque et le chapitre, que les chanoines ne pourraient plus desservir les paroisses rurales que du consentement de l'évêque. De là l'établissement des vicaires perpétuels et de la portion congrue pour subvenir aux besoins des prêtres chargés de l'administration des paroisses.

Elle devait être fournie par ceux qui percevaient les dîmes ; en Guer, ce fut le chapitre de Saint-Malo.

En 1319, la dime de Guer rapportait 137 livres.

En 1665, les blés provenant de la dime furent vendus 514 livres, par Nicolas Beignon, receveur et agent fiscal du chapitre.

Sur les 2.000 livres que les chanoines recueillaient du fait de la dime, à la fin du XVIII^e siècle, ils devaient 700 livres au recteur de Guer et 1.050 aux trois vicaires : total, 1.750 livres. Il ne leur restait donc qu'un bon de 250 livres.

Vers 1780, par sentence arbitrale de M. de Boislevé, le chapitre de Saint-Malo avait été condamné à payer au recteur de Guer, outre les 50 mines de blé pour sa portion congrue et celle de ses deux vicaires, un supplément de 350 livres pour la pen-

sion d'un troisième vicaire et en plus les frais du procès (1).

A la même époque, sur les 720 livres que le recteur de Guer touchait, il devait fournir la valeur de 340 livres. Il ne lui restait donc que 380 livres de revenu net.

LE PRESBYTÈRE.

Il était situé sur le vieux chemin qui conduit au cimetière actuel, tout près de l'endroit nommé les Panneries, touchant au chemin des Cormiers-Landelles, vulgairement appelé : « le chemin Herba ».

Dans les actes de prise de possession des différents recteurs de Guer on dit : « qu'ils sont entrés dans le dit presbytère, ouvert et fermé les portes et fait du feu. »

Ce presbytère fut brûlé, le même jour que l'église, par les révolutionnaires. Les restes de l'édifice et le jardin y attenant furent vendus, comme bien de fabrique, et achetés par « Genson ».

Aujourd'hui il n'en reste plus trace, sinon les murs du jardin.

LE CIMETIÈRE.

Primitivement le cimetière entourait l'église, et sa partie basse relevait, féodalement, de la Petite Bouère, en la trêve des Brûlais.

Le cimetière actuel est situé sur la route de Redon. Au milieu du dit cimetière existe un petit oratoire dans lequel on lit, sur une poutrelle, l'inscription suivante :

« FAÏCT PAR RENÉE « 1659 » RENYMEL VEVVE GVI-BOVLLART. »

C'est dans cette petite chapelle que fut inhumé Messire Julien Rouxel, fondateur de la Mission à Guer. A droite, en entrant dans la chapelle, au-

(1) Archives du Morbihan, lettres de M. Le Breton, recteur de Guer, au district de Ploërmel.

dessus du bénitier, on peut lire l'épitaphe qui suit :

ICYBAS EST LE CORPS
DE V: ET D' MI^{TR}
JVLÏEN ROUXEL
PRESTRE FONDATVR
DE LA MISSION
PERPETUELLE DE
GVER MORT L 18
JANVIER 1718
PRIEZ DIEV POUR LVY.

Derrière cette chapelle existait, autrefois, un ossuaire.

C'était dans ce reliquaire, visible à tous, que les ossements des défunts étaient recueillis et conservés respectueusement.

Les fidèles étaient saisis d'une pieuse émotion en s'approchant de ce lieu. Toutes les têtes de morts paraissaient leur dire : « Aujourd'hui c'est notre tour ; le vôtre viendra demain. En attendant, souvenez-vous de nous, vous, du moins, qui fûtes nos amis. »

Aujourd'hui l'ossuaire n'existe plus, il a été abattu, ce qui est fort regrettable.

Dans les archives de l'église de Guer nous trouvons la note suivante : « Le cimetière de cette paroisse a été muré en 1778 ; ont présidé aux travaux le recteur et le curé. »

Au sujet de la Mission nous lisons cette autre note : « En 1750, la Mission fondée par M. Rouxel, prêtre, a commencé le 11 octobre et a fini le 11 novembre, à laquelle a présidé M. l'abbé Des Lourens, grand-vicaire. »

DROITS TEMPORELS DE L'EVÊCHÉ DE SAINT-MALO EN GUER.

Dès le XI^e siècle, on constate que Saint-Malo-de-Beignon fut une résidence intermittente et recher-

chée des évêques d'Aleth. Ils y avaient établi comme une succursale de leur évêché, ils y possédaient un palais ou manoir, comme on disait alors, un séminaire, une officialité, enfin une cour de régaires.

L'officialité était un tribunal ecclésiastique jugeant au contentieux les affaires ecclésiastiques reconnues par l'autorité civile et ayant force de loi. Or l'officialité établie à Saint-Malo-de-Beignon se composait : d'un official, d'un notaire et de plusieurs assesseurs. Nous avons vu que la plupart des recteurs de Guer avaient la charge d'official de Saint-Malo-de-Beignon.

Les audiences de cette juridiction ecclésiastique se tenaient tous les mardis à dix heures. Les convocations se faisaient par le notaire qui ne résidait pas ordinairement à Saint-Malo, mais à Guer ou à Beignon.

Pour qu'on ne puisse douter de ce que nous avançons, nous allons résumer une pièce qui se trouve aux archives de l'église de Guer :

« Le 9 février 1644, le notaire de l'officialité de Saint-Malo-de-Beignon, résidant en la ville de Guer, fit sommation à N. et discret Missire Jacques Guérin, recteur du dit Guer et à Missire Julien de la Grée, sieur de Saint-Thomas, sub-curé de Guer, de comparaître devant l'officialité de Saint-Malo-de-Beignon, « au jour ordinaire, mardi prochain à 10 heures du matin » pour répondre de certaines paroles prononcées en chaire, à l'instigation de Gurval Périer qui avait fait lire, publier et répandre des écrits diffamatoires contre Guillemette Géourd, veuve, et ses enfants Thomase, Guillaume et Guillemette Périer. »

Outre l'officialité, qui était celle de l'archidiaconé de Porhoët, l'évêque de Saint-Malo, comme tous les évêques sous l'ancien régime, avait une juridiction temporelle connue sous le nom de Régaires, ayant son siège principal à Saint-Malo-des-

Iles et un siège particulier à Saint-Malo-de-Beignon.

C'était un tribunal comme les tribunaux seigneuriaux, jugeant les cas civils, et pouvant prononcer des sentences de mort.

Comme les justices ordinaires, le régairaire avait ses audiences qui se tenaient à jour fixe, à heure déterminée et sous convocation.

En plus il avait ses plaids généraux ou grands jours où tous les vassaux devaient comparaître en personne, sous peine d'amende, sans convocation, ainsi que les notaires, greffiers, sénéchaux, procureurs et autres officiers subalternes de cette juridiction. L'audience des plaids généraux de Saint-Malo-de-Beignon se tenait, suivant l'ancienne usage, dit un texte de 1773, le mercredi immédiatement après la fête de Saint Laurent martyr, au mois d'août.

L'évêque de Saint-Malo, en sa qualité de seigneur temporel de Saint-Malo, percevait des rentes dans tout son diocèse, particulièrement en la ville de Saint-Malo.

Outre qu'il était Seigneur-Comte de Saint-Malo, il prenait le titre de Baron de Beignon ; en cette qualité, il prétendait avoir des droits de chasse et de pêche dans la forêt de Paimpont. Il avait aussi de nombreux revenus dans le doyenné mais particulièrement à Guer.

Le 2 octobre 1563, l'évêque de Saint-Malo vendit et aliéna, à M. Dandelot de Colligny, le temporel de son évêché de Saint-Malo, en l'archidiaconé de Porhoët, consistant en grains, deniers, juridiction, hommes, sujets, coutumes, droits, prééminences es paroisses de Saint-Malo, Beignon, Guer, Mauron, le tout de la baronnie estimé 31.500 livres de rente annuelle, en 1786, dont il fallait déduire 3.428 livres pour charges diverses.

En 1563 il y avait à Guer, comme fief de l'évêché de Saint-Malo en la baronnie de Beignon, tou-

tes les maisons de la rue Lévesque, à savoir : le pré et la maison noble de la Roche, la maison de la Salle, les maisons de Jean Guillotel, Jean Alno, Cyprien Frin, Pierre Hochet, le pré de Alain Samouel, l'étable et le jardin de Gilles Rusé (1).

Les tenues étaient les suivantes : tenue Guillotel valant 25 mines payables à la Saint-Malo d'hiver ; Gonen et Bouin, 25 mines ; des Resnais et Flageul, 5 mines à la Saint-Malo d'hiver ; de Pierre Caruel, 1 livre ; de Julien Caruel, 5 sols ; des Michelot à la Fontaine-Pellart, 5 sols ; de Pierre Flageul, sieur de Léteneuc, 35 sols ; de Claude Boucart, 25 sols ; en 1708, les tenues de Julien, Joseph de Lausanne et Yves Samouel, 15 sols ; Jean Amice et Bertranne Rennais, 15 sols ; de Loserais ou du Fresne, de Jean du Bois-Glé, sieur de Lohingat, 65 sols ; de Guillaume le Bastard, sieur de la Porte, 15 sols ; de Guillaume Planchette, 2 sols. En plus la tenue des caquins ou cordiers de la maladrerie de Saint-Marc, en Guer, 2 livres.

Les mêmes droits existaient sur les caquins des maladreries qui dépendaient du franc régairre de Saint-Malo-de-Beignon comme le dit la déclaration suivante : « Déclare le dit évêque de Saint-Malo tenir du dit seigneur roi, la totale juridiction sur certaine nation et secte appelés caquins (c'est ainsi que vulgairement on désignait ces pauvres gens) et sur leurs villages qu'on appelle maladryes estant en plusieurs endroits et paroisses de son dit évesché, particulièrement es paroisses de Ploërmel, Guer, Campénéac, Caro, Mohon, Guillier, Mauron, Guignen, Ploubalay, Plélan et autres. »

Les Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine

(1) Ces maisons et prés furent vendus le 20 octobre 1563, lors de la vente et l'aliénation du temporel de l'évêché de Saint-Malo à M. D'Andelot de Coligny. (Archives d'Ille-et-Vilaine).

renferment plusieurs aveux rendus par les pauvres caquins, presque tous cordiers, à l'évêque de Saint-Malo. Nous avons noté les suivants : « Janvier 1617, aveu de Jean et Gurval Denis, lépreux, demeurant au village de la maladrerie de Guer. » — 6 octobre 1632, aveu du même Jean Denis, « lépreux demeurant à la maladrie (*sic*) de Guer » déclarant devoir à l'évêque de Saint-Malo « deux lieols de chanvre à l'époque de la visite paroissiale de Guer. — 1636, aveu de Julien et Alain Selliers, cordiers à Mauron, déclarant devoir également deux lieols de chanvre chaque année. » (4 G, 57, 66).

Les noms de ces maladreries étaient : pour Guer, Saint-Marc ; pour Ploërmel, Saint-Denys ; pour Caro et Campénéac, La Corderie ; pour Guillier et Mauron, La Maladrerie ; pour Mohon, La Magdeleine, etc...

Pour terminer l'énumération de tous ces droits disons : que la seigneurie de la Roche à Guer relevait du Chapitre de Saint-Malo pour 100 livres ; celle de Guer pour 1.600 livres ; puis Peillac et Hidouze pour 200 livres.

Aux archives de Rennes, au fonds intitulé « Baronnie de Beignon », nous trouvons que l'évêque de Saint-Malo voulut établir un marché à Saint-Malo-de-Beignon et quatre foires dont deux à Beignon et deux à Saint-Malo ; François d'Avaugour, seigneur de Guer, la Lohière, Couëdor et le Breil, n'y fit aucune opposition.

Mais Guillaume Le Cadre, au nom de Julien Quelmé, fermier des coutumes de la ville de Guer, s'y opposa par acte du 26 avril 1650.

Le 16 mai suivant, la cour de Ploërmel levait l'opposition ; de plus, le Parlement, par arrêt du 30 juin, permettait l'établissement d'un marché, tous les mardis, à Saint-Malo, avec deux foires l'an, les jours de Saint Vincent et Saint Malo ; également, à Beignon, deux foires, le 30 juin et le 15 septembre de chaque année.

Visites canoniques. — Comme tous les doyennés d'alors, celui de Beignon était très vaste. Il comprenait les paroisses suivantes: Augan, Beignon, Campénéac, Caro, *Guer* avec sa trêve *Monteneuf*, Mauron, Néant, Ploërmel (ou Saint-Armel de-Ploërmel) avec sa trêve La Chapelle-sous-Ploërmel, Réminiac (en la paroisse de Caro au ix^e siècle), Saint-Abraham, avec sa trêve Monterrein (anciennement paroisse), Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Malo-de-Beignon, Tréhorentec (anciennement trêve de Paimpont, Ille-et-Vilaine) (1).

Pour les visites canoniques, c'est-à-dire les visites faites par l'évêque diocésain ou ses délégués, le Doyenné de Beignon comptait plusieurs « stations » ou chefs-lieux, à savoir : Guer-avec le Loutehel, Comblessac avec sa trêve les Brûlais et quelquefois aussi Réminiac.

En 1573 la visite fut faite à Guer par Gabriel Feydeau, vicaire général.

En 1579 par Pierre de Couëdor, doyen de Carrefour, commissaire de l'évêque de Saint-Malo.

En 1606, le 21 juillet, par Louis Séguin, vicaire général.

En 1610, à Guer, par Julien Chartier, archidiacre de Porhoët, vicaire du Chapitre de Saint-Malo, le siège étant vacant.

En 1611, à Guer, par le recteur Chefedor, official délégué.

(1) Jusqu'à la fin du xvi^e siècle les visites se faisaient au nom de l'évêque, par un vicaire général ou par l'official, ou par le promoteur ou tout autre commissaire. Un article d'une ordonnance royale de janvier 1560 enjoignait aux archevêques, évêques et archidiacres de visiter eux-mêmes les églises et les cures de leur diocèse. Malgré cette injonction, la première visite que nous ayons remarquée date seulement de 1599 ; à cette époque, Jean du Bec, évêque de Saint-Malo, vérifie le registre de la paroisse de Guer, en compagnie d'un vicaire général et d'un promoteur. (M. Rosenzweig, Inventaire, tome IV, préface, XXVI).

En 1642, 14 octobre, à Comblessac, par l'évêque de Saint-Malo lui-même, Mgr Achille du Harlay.

En 1644, 17 avril, par le même prélat en l'église tréviale de Monteneuf.

En 1653, 25 juin, à l'église de Loutehel par Mgr Ferdinand de Neufville, évêque de Saint-Malo.

En 1658, 12 juin, à Comblessac, par Pierre Berthault, ancien recteur de Guer, vicaire général délégué du Chapitre, le siège étant vacant.

En 1663, 20 septembre, à Comblessac, par Georges Le Bouvier.

En 1678, visite à Guer.

LA POPULATION.

Ogée, dans son dictionnaire de Bretagne, et l'état officiel de la paroisse en 1700, nous disent que la population de Guer comprenait 4.000 communiants, c'est-à-dire 4.000 âmes soumises au devoir pascal.

A cette époque on comptait par personnes en âge de communier, mais pour avoir le total de la population il faut au chiffre 4.000 ajouter 1/3, ce qui donne 5.300 âmes environ.

En comparant ce chiffre avec celui que donnerait l'addition des anciennes trêves et frairies on arrive au total de 6.700 âmes. On voit que l'écart n'est pas considérable.

LES PAUVRES.

En 1444 (1) il n'y avait que 14 mendiants dans toute l'étendue de la paroisse ; ainsi le nombre des pauvres était relativement très faible.

En 1770, la Cour de Rennes, par son arrêt du 17 juin, ordonnait de voter les subsides nécessaires

(1) Acte de la réformation.

pour les pauvres et Guer s'imposa pour la somme de 600 livres, à partager entre les pauvres de la paroisse.

✠ ✠ ✠

VI

Recteurs de Guer

MESSIRES

En 1124-31, **RENAUD**, recteur de Guer (Rainaldus de Guer), témoin de la donation faite à Marmoutiers par Donald de la fondation du clerc Guillaume.

1180. — **RAOUL**, recteur de Guer, archidiacre de Porhoët, jouissait alors du prieuré de Saint-Michel-des-Moutiers que lui affermaient les moines de Saint-Melaine de Rennes; il devint évêque de Saint-Malo en 1218. Il régla avec son Chapitre diverses questions litigieuses en 1219, et assista en 1225 à la dédicace de l'église abbatiale de Villeneuve. Un acte de l'abbaye de la Vieuville, daté de 1226, nous apprend que ce prélat prit la croix contre les Albigeois, à l'exemple de son prédécesseur, et qu'il confirma avant son départ tous les biens de ce monastère.

Il mourut le 8 octobre 1230, suivant la Chronique bretonne et l'Obituaire de Montfort.

Le sceau de Raoul, en 1222, est ogival et représente cet évêque assis, mitré, tenant sa crosse tournée en dedans et bénissant; la légende porte : ✠ SIGILLUM RADULFI MACLOVIEN EPISCOPI. Le contre-sceau, de forme ronde, offre un buste d'évêque, la mitre en tête, ayant sa crosse tournée en dedans et bénissant, avec ces mots : ✠ GRA . DEI SUM QUOD SUM (1).

(1) Voy : Pouillé Historique de l'Archevêché de Rennes, par l'abbé Guillotin de Corson ; tome I^{er}, page 583.

1199. — **GUILLAUME DE LOHÉAC** et **AMAURY DE MONTFORT** prétendaient à la cure de Guer. — Nous ne savons auquel des deux elle fut donnée.

1550. — (1) **Gabriel FEYDEAU**, chanoine et vicaire général de Saint-Malo, résigna en faveur de Pierre Feydeau. — Par lettres de l'évêque de Saint-Malo, datées du château du Plessis, en Anjou, et données le 26 mars 1555, Gabriel Feydeau redevint recteur de Guer, après démission de Pierre Feydeau qui était recteur de Guer et doyen de Beignon.

Gabriel Feydeau, recteur de Guer et vicaire général, fut reçu grand-chantre de Saint-Malo, une première fois le 20 juin 1558, résigna en faveur de Pierre Feydeau, — qui prit de nouveau possession de la paroisse de Guer le 5 septembre 1558 et se démit à son tour, — et fut une seconde fois installé chanoine et chantre le 14 décembre de la même année 1558 (2).

1558 (1^{er} septembre). — **Jean FOULON** est nommé recteur de Guer, après résignation de Gabriel Feydeau, « dernier et pacifique (3) recteur de Guer » ; fut mis en possession le 4 septembre suivant par M^e Jean Borgnet, notaire apostolique, résidant à Saint-Malo-de-Beignon, en présence de Grégoire Testibut et Dom Guillaume Flageul, prêtres.

Jean Foulon démissionna le 13 novembre suivant et fut nommé recteur de Médréac. Pourvu le 5 mars 1559, il eut pour compétiteurs Augustin Poulmic, Julien Degand et Thomas Dagorel ; il ne tarda pas à résigner.

(1) Voy : Registres des Insinuations de l'Evêché de Saint-Malo. Archives de Rennes.

(2) Voy : Pouillé Historique de l'Archevêché de Rennes par l'abbé Guillotin de Corson ; tome I^{er}, page 669.

(3) Pacifique veut dire recteur sans contestation, sans concurrent.

Nommé recteur de Saint-Thurial, pourvu le 23 février 1560, résigna peu après (1).

Gabriel Feydeau, renommé recteur de Guer le 3 décembre, fut mis en possession le 9 décembre 1558, en présence de Guillaume Flageul, Guillaume Labbé et Yves de la Villeloays, prêtres.

Il succéda à Pierre Feydeau comme chanoine prébendé, grand-chantre et recteur de Bréal-sous-Montfort. Il fut installé chanoine et grand-chantre le 14 décembre 1558, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et recteur de Bréal le 6 décembre 1558, et résigna en 1565.

Dans le registre des Insinuations, nous trouvons, en effet, à la date du 28 décembre 1558, que Gabriel Feydeau, est qualifié de chanoine de Saint-Malo, grand-chantre, recteur de Guer et vicaire général. C'est en cette qualité qu'il installa Pierre Feydeau chapelain de Saint-Yves en la cathédrale.

1560. — Léonard DURAND, chanoine de Saint-Malo, licencié en théologie et plus tard vicaire général, est nommé recteur de Guer le 27 septembre 1560 après résignation de Gabriel Feydeau.

Léonard Durand prit possession de son bénéfice le 3 octobre, en présence de Guillaume Flageul et Etienne Poirier, prêtres, mais il résigna dans le même mois. — Gabriel Feydeau, recteur de Bréal, fut nommé recteur de Guer le 28 octobre 1560 ; mis en possession, par procuration, le 31 octobre, en présence de Guillaume Flageul et de Yves Guillotin, il fut installé personnellement le 30 septembre 1563.

Le 12 décembre 1565, Gabriel Feydeau, recteur de Guer, est nommé doyen de Beignon après résignation de François Chauveau qui devint archidiaacre de Porhoët et recteur d'Augan (bénéfice uni

(1) Voy: Pouillé Historique de l'Archevêché de Rennes, par l'abbé Guillotin de Corson; tome IV, page 233 ; tome V, page 182; tome VI, page 301.

à l'archidiaconé de Porhoët), mais François Chauveau résigna l'année suivante pour devenir chapelain de la Magdeleine de Broons.

Il eut pour successeur Léonard Durand, « jadis recteur de Guer », qui fut reçu archidiaacre le 10 mai 1566. Léonard Durand fut obligé de résigner son archidiaconat pour cause d'incompatibilité de bénéfices; « il paraît qu'il en avait plusieurs » et il le fit en faveur d'Alain Costard ; il parvint toutefois à aplanir cette difficulté et redevint archidiaacre peu après, car il résigna une seconde fois en 1572 en faveur de François Durand.

François Durand prit possession le 3 juin 1572 ; il rétrocéda, la même année, l'archidiaconat à l'inconstant Léonard Durand, qui fut une troisième fois reçu archidiaacre le 22 décembre 1572 (1).

1584. — Yves EON, à la mort de Gabriel Feydeau, « dernier et pacifique recteur », est nommé recteur de Guer.

Né à Saint-Malo-de-Beignon, il fut tonsuré le 20 décembre 1578, prêtre le 5 mars 1583 ; nommé recteur de Guer, au manoir de Saint-Malo, en présence de Jean Pâris et Guillaume Antoine, prêtres ; fut mis en possession par M^e François Suzanne, prêtre et notaire apostolique le 19 avril 1584, en présence de Guillaume Pâris et Julien Mahé, sub-curés.

Gurval PAIMPONT succéda, probablement, à Yves Eon (2).

Le 14 avril 1604, il assista à la consécration de la chapelle de Saint-Raoul ; fut inhumé le 8 juin 1611, dans l'église de Guer, sous le grand crucifix, il avait été confessé par Alain Guillemot, sub-curé.

1611-1625. — Bertrand LEGEARD, secrétaire de l'évêché de Saint-Malo, lui succéda. Il mourut su-

(1) Voy. Pouillé Historique de l'Archevêché de Rennes, par l'abbé Guillotin de Corson ; Tome I^{er}, page 666.

(2) Il manque un registre aux Archives de Rennes.

bitement le 3 février 1625, fut enterré dans l'église le 5 février.

Bertrand Legeard était official de Saint-Malo (1).

1625-1632. — Julien MICHELOT succéda immédiatement à Bertrand Legeard et fut, comme ce dernier, official de Saint-Malo-de-Beignon. Nommé le 5 février il fut mis en possession le 4 mars.

« Vénérable et discret Missire Julien Michelot décéda au presbytère le dimanche 29 août 1632, fust ouï en confession et communié par Missire Guillaume Périer : il fust enterré dans l'église le 31 du mesme mois. »

Ici nous ferons la remarque suivante : Que le défunt fut prêtre ou laïque, presque toujours on mentionnait sur les registres le nom de son dernier confesseur. Si le défunt mourait d'une mort subite ou violente, on écrivait ordinairement : « enterré par tolérance » ou bien : « par dispense. » — Quand une personne mourait sans pouvoir être confessée, on demandait à des gens sérieux, avant de l'inhumer, d'attester dans quels sentiments cette personne était morte.

1632-1655. — Pierre BERTHAULT, prêtre de l'Oratoire de Jésus, recteur de Guer et de Comblessac, official et juge ordinaire de l'officialité épiscopale de Saint-Malo-de-Beignon, était un saint prêtre, aussi son évêque avait-il pour lui la plus grande considération.

Le 12 juillet 1640, Pierre Berthault assiste à la reconnaissance des reliques de Saint Judicaël, roi de Bretagne. Cette renaissance fut faite sous la présidence de Mgr de Harlay, abbé commendataire de l'Abbaye de Saint-Méen (2).

(1) Voir registre à 1625.

(2) Voy. Pouillé Historique de l'Archevêché de Rennes, par l'abbé Guillotin de Corson ; Tome I^{er}, pages 628 et 644. — Tome IV, page 227. — Voir aussi Miscellanées Bretonnes, Histoire et Hagiographie (du même Auteur), page 52. — Nantes, L. Durand, 1904.

En cette même année 1640, Mgr de Harlay chargea Pierre Berthault de faire une enquête au sujet de l'érection de la chapelle de Saint-Nicodème du Bran en église succursale de Gaël. L'enquête fut favorable et Mgr de Harlay, le 22 août 1649, rendit un décret érigeant « la chapelle Saint-Nicodème du Bran en église succursale de Gaël. »

Par billet de l'évêque du 29 août 1649, Pierre Berthault reçut la commission de continuer la visite pastorale commencée par l'évêque et de tenir le synode diocésain qui devait avoir lieu en la ville de Dinan, à la Saint Luc de la même année, le 18 octobre.

Le 27 mars 1651, Pierre Berthault eut sa nomination de chanoine pénitencier.

Le 29 septembre 1654, il est nommé vicaire général.

Par lettre du 14 mai 1655, il résigne la cure de Guer et suivit à Chartres Mgr Ferdinand de Neufville.

Pierre Berthault mourut en 1681, prévôt ou archidiacre de cette dernière église.

Messire PRIMAGUET, recteur de Guer en 1647 ?... (1)

Jacques GUÉRIN fut nommé, le 22 août 1655, recteur de Guer, mais non de Comblessac, comme l'était son prédécesseur. — Originnaire du diocèse de Rennes, il fut recteur de Guer jusqu'en 1644.

René GÉRARD lui succéda probablement. Il est signalé recteur en 1688-1692 (2).

1704, 21 août. — Noël CHESNEL est nommé, par l'évêque, curé d'office en l'absence du recteur.

1717, 1^{er} octobre. — Mathurin FRAVAL, recteur de Guer, résigne entre les mains du pape Clément XI,

(1) Bulletin Paroissial de Guer. — Janvier 1912.

(2) Des registres manquent aux Archives de Rennes.

pour cause d'infirmité, en faveur de Jean Le Moine, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc et vicaire à Guer, moyennant une pension de 200 livres.

1718-1742. — Jean LE MOINE fut nommé par le Pape, le 31 janvier 1718 et reçut l'institution canonique de l'Evêque le 4 mai 1718, sous condition de payer la pension de 200 livres et de faire une retraite de trois mois au grand séminaire de Saint-Malo.

Il fut inhumé à Guer le 13 février 1742.

Voici l'Etat de la Paroisse sous M. Jean Le Moine : — « Est à la présentation de l'Ordinaire, possédée par Messire Jean Le Moine qui par sa déclaration, du 10 juillet 1718, fait monter le total du revenu à 720 livres et les charges à 340. Il reste donc pour la subsistance du recteur 380 livres » (1).

En 1728, le revenu brut était estimé 720 livres, avec mêmes charges et même revenu.

M. FAYNEL, vicaire du défunt, fut nommé curé d'office par lettres épiscopales du 15 février.

1742-1764. — Louis MILANIE, maître-es-arts, licencié *in utroque jure*, de la Faculté de Paris, nommé recteur de Guer par lettre du 7 mai 1742, fut mis en possession de son bénéfice le 20 mai suivant, par M^e Julien Geffroy, notaire royal et apostolique et de M^e Pierre Jan, du diocèse de Saint-Malo.

Louis Milanie fut officiel au synode de 1759. Il fut inhumé le 21 février 1764 et mis dans l'enfeu de Kerbiguet, par permission de M. le Marquis de Guer, seigneur de Kerbiguet.

Suit l'état de la paroisse de Guer, pendant l'administration de M. Milanie :

Revenu: 2.000 livres.

Titulaire: Saint Gurval.

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Décimateur: Le Chapitre de Saint-Malo.

Archidiaconé: Porhoët.

Eglise: N'est pas mal ; trop petite pour le nombre des paroissiens.

Presbytère: A ses biens auprès de l'église.

Chapelles domestiques: Sept à huit, fondées à l'exception de celle de la Hatais.

Confréries: du Saint Sacrement et du Rosaire.

Trêve: Monteneuf. On y fait les fonctions curiales ; est desservie par un curé amovible.

Communiant ou Paroissiens: 4.000.

Présentateur: L'Ordinaire.

Seigneur: Le Marquis de Guer.

Doyenné: Beignon.

Station: Avec le Loutchel, Comblessac et les Brûlais.

Fabrique: Plus de 160 livres de revenu fixe dont 137 du loyer des boutiques ; le reste de quelques fondations.

Chapelles frairiennes: Cinq, toutes fondées.

Fondations: Elles sont en grand nombre ; il y en a une pour le service d'une mission ; l'acte est de 1718.

Prieurés: De Saint-Etienne, dépendant de Paimpont ;

De Saint-Méen, des Bénédictins de Rennes ;

De Saint-Nicolas, dépendant de l'abbaye de Marmoutier.

Recteur: Louis Milanie.

Curés: Julien Le Ray, Jean Gilles, François Chollet (1).

(1) Archives de Rennes.

1764-1778. — Jean-François CHOLLET (1), prêtre du diocèse de Rennes, curé d'office, à la mort de Louis Milanie, nommé recteur de Guer par l'Evêque le 29 mars 1764. Mis en possession le 4 avril par M^e Charles Perret, notaire royal et apostolique, en présence de M^e Guillaume Saulnier, sieur de la Pinelais, sénéchal de Guer et M^e Pierre-Yves Bécan, procureur fiscal, et de Jean-Marie Georges, prêtre, et Joseph Vavasseur, curé de Guer.

Jean-François Chollet fut inhumé dans l'église de Guer le 8 mars 1778.

Citons aussi M. VAVASSEUR qui fut recteur de Guer, puis de Ploërmel. Ce prêtre fut le dernier des confesseurs de Magdeleine Morice, morte en odeur de sainteté, à Porcaro, le 17 mars 1769.

Nous avons de M. Vavasseur un cahier de notes sur cette pieuse fille : C'est avec le secours de ces notes (et de plusieurs autres) que fut écrite la vie de Magdeleine en 1850.

1778-1806. — Raoul LE BRETON, obtint Guer au concours, pourvu en cour de Rome le 5 juillet, institué par l'Evêque de Saint-Malo le 4 août ; fut mis en possession de l'église et du presbytère le 18 août par M^e Dumay, notaire royal et apostolique de Saint-Malo, résidant en la ville de Ploërmel.

CURÉS OU VICAIRES.

Jusqu'en 1725, les vicaires étaient choisis par les recteurs et rétribués par eux dans les paroisses qui n'étaient pas à la portion congrue.

Ils devaient être agréés par l'évêque ; mais ils étaient essentiellement amovibles et révocables au bon vouloir du recteur. Dans les registres des nominations, il n'est pas question des curés ou vicaires, cependant nous pouvons donner les noms suivants :

(1) Il était le frère utérin ou demi-frère de M. Milanie, comme en font foi les registres de l'enregistrement au sujet de la succession de M. Milanie.

1558. — Grégoire Testibut et Guillaume Flageul.
1574. — Julien Mahé, mort en 1605.
1576. — Guillaume Poirier.
1578. — Guillaume Paris et Julien Mahé, sub-curés.
1611. — Allain Guillemet.
1653. — Gurval Peignard.
1654. — Pierre Thomas et Jacques Jannotin, sub-curés.
1664. — Julien de la Grée, sieur de St-Thomas, sub-curé.
1693. — Noël Chesnel, curé d'office en 1704.
1720. — Jacques Coquaire.
1724. — Guyomard.
1727. — A. Jouan.
1730. — Joseph Regnault, inhumé le 4 avril 1736.
1742. — M. Fesnel, curé d'office.
..... — Julien Le Ray.
..... — Jean Gilles.
..... — François Chollet.
1765. — Joseph Vavasseur, né au village de Fau-gouet en Paimpont, fils de Pierre et de Mathurine Roulé.
Tonsuré et minoré en septembre 1757.
Sous-diacre en septembre 1758.
Diacre en septembre 1759.
Prêtre en septembre 1760 (1).
Fut vicaire à Guer jusqu'en 1774. Auteur d'une vie de Madeleine Morice. Missionnaire à Saint-Malo de 1774 à 1777.
Il obtint la paroisse de Ploërmel du Pape le 17

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Pr. 55, page 143.

décembre 1778 et prit possession le 9 janvier 1779, refusa le serment en 1791 et mourut à Jersey.

1779. — Julien Morin.

1790. — J. Henrio et Joseph Pihuit.

LES PRÊTRES NÉS A GUER OU Y AYANT
EXERCÉ LE SAINT-MINISTÈRE.

Au temps dont nous parlons, la foi était profonde, alors les vocations ecclésiastiques surgissaient nombreuses. C'était un honneur pour les familles d'avoir un ou plusieurs prêtres; aussi les enfants et les jeunes gens, tout naturellement, aspiraient au sacerdoce.

Mais comme le clergé était nombreux, les revenus très minimes, l'évêque, avant d'ordonner un sous-diacre, faisait prendre à ses parents l'engagement, par devant notaire, de lui assurer à peu près de quoi vivre honorablement.

Les registres de l'évêché de Saint-Malo contiennent de nombreux actes de prestimonie ou engagement de ce genre.

Parmi les prêtres nés à Guer ou y ayant exercé le saint ministère, nous trouvons les noms ci-après:

Messires:

1137. — Rainald et Simon, prêtres, employés dans l'acte de donation à l'abbaye de Marmoutiers par *Donoald*, évêque d'Aleth, de ce qui constitua plus tard le prieuré de Saint-Nicolas.

A la même date Guillaume, clerc de l'église de Guer et qui en possédait le tiers.

1258. — Mgr Jean Gicquel, évêque de Rennes de 1239 à 1258. — Ogée nous dit que ce prélat naquit à Guer, qu'il fit le voyage de la Terre-Sainte en 1250. — Joinville rapporte que *Jean Gicquel* se signala beaucoup dans le combat que les Croisés livrèrent aux Sarrasins. — La famille Gicquel possédait la seigneurie du Breil en Guer.

1317. — Jean Séguin, afferme le temporel du prieuré de Saint-Michel des Moutiers.

1415. — Pierre Ugues, frère d'Olivier, qui achète à Jean Vanier 13 sols de rente qu'il avait dans la paroisse de Guer, pour la somme de 13 écus de France.

1444. — Jean Niel, qui avait l'hôtel de Couesplan et y demeurait.

Pierre Boscher, noble, demeurant à Tréhenneuc.

1454. — Jean du Loquet, fils de Jean et Tiphaine du Pont, recteur de Beignon, puis recteur de Vigneuc.

1460. — Jean du Loquet, fils de Patry, chanoine de Rennes, doyen de Fougeray et prieur commendataire de Pontchâteau.

1494. — Christophe de Kerbiguet, doyen de Carentoir.

1500. — Gallais Bonnet, de la famille noble de ce nom, sieur de Livoudray.

1510. — Yves Mahé, demeurant à Prado.

Pierre du Loquet, fils de Bertrand et de Jeanne Mauvoisin, nommé tuteur de Raoul de Mezcac, fils de Jean et de Jeannette du Loquet.

Alain de la Fléchaye, doyen et recteur de Saint-Jean-de-Montfort.

1558. — Jehan et Gilles Foulon, Guillaume Flaageul, Guillaume Labbé, Yves de la Villebrays, Yves Guillotel. — Philippe Morin, ordonné prêtre le 4 juin 1558. — Jean du Plessix, fils de Julien, tonsuré le 9 mars 1546, prêtre le 9 avril, recteur de Loyat et de Gomené; recteur du Loutehel le 4 septembre 1565. Jean de Couédon.

1560. — Pierre de Couédon, recteur de Caro en 1555, doyen de Carentoir de 1560 à 1586, résidait tantôt au château des Bouexières, en Carentoir, tantôt à sa maison de l'abbaye en Guer; chargé, en 1579, de faire la visite canonique de l'église de

Guer, en qualité de commissaire de l'Evêque de Saint-Malo, mourut en 1585 ou 1586.

1561. — *Yvon de Porcaro*, religieux de l'abbaye de Saint-Méen, pourvu de la sacristie le 21 juillet 1561.

Frère Antoine de Bellouan, religieux de l'abbaye de Beaulieu, nommé recteur de Mégrit le 25 septembre 1561.

1562. — Julien Maubec, fils de Roland, né à Carrentoir, fut tonsuré, pourvu extraordinairement en 1584 du prieuré des Brulais (1).

1573. — Yves Poirier,	décédé en 1575.
Gilles Paischart,	— 1584.
Jehan Chesnel,	— 1597.
1574. — Jehan Thomas,	— 1589.
Jehan Mahé,	— 1605.
Guillaume Hervé,	—
Yves Guiblin,	— 1596.
Olivier Labart,	— 1582.
Jean Raoul,	—
Olivier Guillotel,	— 1583.
Berthelot Paignard,	— 1589.
1575. — Guillaume Périer,	— 1605.
Sébastien Rebours,	— 1593.
Julien Robin,	— 1596.
Guillaume Gauder,	— 1597.
Guillaume Lanier,	—
Jean Heudelor,	—
François Duval,	— 1575.
Guillaume Labbé,	— 1575.
1577. — Jean Bernard,	
Michel Plantard,	décédé en 1579.

(1) 21 juin 1502, Dom Jehan Maubec fait aveu à Guillaume Ugues et Alain Ugues, son fils, au nom de Guillaume Aubin, tuteur des enfants de Olivier Robert et Perrine Malestrat.

1577. — Allain Costard,	décédé en
Gilles Foulon,	—
Gilles Bouyer,	—
Jean Rebours,	—
Bertrand Le Borgne,	—
Yves Pellet,	—
Yves Saugon,	— 1578.
1578. — Arthur Costard,	— 1583.
Michel Delance,	—
1579. — François Chénorio,	—
Gurval Périer,	— 1580.
Pierre Périer,	— 1588.
Raoul Justel,	—
Martin Souchet,	— 1579.
1581. — Michel Denis,	—
Robert Costard (le jeune)	— 1637.
Jean Le Breton,	—
Jean Gérard,	— 1599.
Guillaume Bellebon,	— 1649.
Guillaume Neveu,	— 1649.
1582. — Michel Tournays,	— 1608.
1583. — Yves Périer (le jeune),	— 1637.
François Gérard,	— 1592.
Jean Le Cerf,	—
Michel Le Mercier,	—
1585. — Bertrand Tuel,	—
Yves Gautier,	—
1587. — Julien Guillotel,	— 1594.
1588. — François Hervé,	— 1633.
1590. — Jean Guillotin,	
1590. — Olivier Bêcel,	décédé en 1609.
1591. — Yves Mahé,	—
Robert Hervé,	—
Yves Guillemot,	—
1592. — Jacques Guézay,	— 1647.

1596. — Robert Coric, décédé en 1601.
 Yves Poyat, — 1615.
1598. — Pierre Gautier, • 1637.
1599. — Jean Costard, curé de Monteneuf.
1599. — Gurval Peignard, décédé en 1625.
 Jean Costard, — 1614.
1600. — Georges Crusson, —
1601. — Julien Mahé, — 1648.
1604. — François Guillotel, — 1639.
1605. — Gilles Fierdebrat, — 1638.
1606. — Ollivier Chénorio, — 1653.
1607. — Jacques Plantard, — 1632.
1610. — Allain Guillemot, — 1628.
1611. — Julien Guillotel, — 1628.
1615. — Pierre Thomas, — 1654.
1616. — Pierre Macé, — 1648.
1617. — Jacques Lochecul, — 1628.
 Raoul Rainays, — 1657.
1619. — Julien Plantard, —
1620. — Allain Hervé, — 1646.
 Julien Gaultier, — 1651.
1622. — Guillaume Périer, — 1633.
1625. — Michel Denis, —
1626. — Allain Marquet, —
 Guillaume Jean, — 1632.
1633. — Olivier Samoël, —
 Gurval Peignard, — 1653.
 Jean Guillemot, — 1639.
 Guillaume Borgat, —
 Pierre Samoël, —
 Jacques Binard, — 1642.
 Pierre Bertaut, —
1635. — Julien Flageul, —

1635. -- Jean Colin. On trouve un Jean Colin, enterré au cimetière de Sainte-Anne, le 13 octobre 1673.
 Michel Périer (ainé), de Tréheuneuc, enterré sous le crucifix, près de l'autel du Rosaire.
1636. — Yves Langon, décédé en 1643.
 Marc Guiny (Porcaro), — 1659.
 Robert Quelmé, — 1662.
 Dom Rabin, —
1638. — Pierre Jéhanne, décédé en
1642. — Pierre Houssays, — 1652.
 Yves Crusson, — 1658.
 Jean Perrot (ainé), — 1653.
1642. — Jean Plantard, décédé le 20 août 1681, enterré dans l'église de Guer.
 Jean Labart, décédé en
1644. — Décès de Julien de Porcaro, né à Guer, recteur de Laillé, précédemment recteur de Réminiac.
1648. — Yves Mottais, — 1681,
 (23 octobre), enterré dans l'église de Guer.
 Michel Hervé, décédé en
1649. — Jean Cahélo, —
 Bertrand Perrot, —
 confessé par Dom Guillaume Hervé.
 Philippe Périer, confessé par Jean Perrot (1663).
 Jean Labbé, décédé le 8 octobre 1654, inhumé dans la chapelle de la Telhays.
1642. -- Jacques Jannotin, décédé le 6 février 1670, inhumé, dans l'église de Guer, en présence de Pierre Métayer, son neveu, et Yves Jannotin, son cousin.
1652. — Jean Perrot (le jeune). On trouve un

- J. Perrot, de Prado, décédé le 14 octobre 1673.
1653. — Jean Bebin, né à Guer, recteur de Comblessac de 1655 à 1663.
1653. — Julien Masson, en son vivant sieur du Gros-Désert, décédé le 10 octobre 1670, enterré dans l'église de Guer.
1654. — Michel Périer (le jeune), enterré dans l'église de Guer le 25 novembre 1671, en présence de Missire J. Périer, son cousin, et Jules *Boussu* ?
Jacques Guérin, décédé en
1657. — Yves Desbois, —
Jean Tatar, —
Jean Rouilloys, —
1660. — Jean Perrot, enterré sous le pilier de Saint-Antoine.
1662. — Julien Dinan, décédé en
Julien Flageul (le jeune), —
Pierre Tournoy, —
Jean Gautier, — 1651.
Jean Escouble, — 1657.
Michel Courtin, — 1644.
Jean Amice, — 1645.
Jean de Porcaro, — 1644.
René Larcher, — 1662.
Gilles Resnays, décédé en 1662, enterré en la chapelle des Anges, près Nantes.
Guillaume Chesnel, décédé en 1659.
Yves Périer, confessé par Michel Périer, enterré en la Chapelle-Neuve le 26 janvier 1637.
Pierre Gaultier, confessé par Julien Mahé, enterré en la chapelle de (Saint-Roux) le 30 janvier 1637.
1664. — Alain Sorel, tonsuré et minoré, fils de Jacques et de Jeanne Denis, de Guer.

1666. — Gilles Guilloux, tonsuré, fils de Jean et d'Yvonne Chauvière, de Guer.
1666. — Jean Daniel, tonsuré, fils de Jean et de Jeanne Bégasse, de Guer.
Jérôme Jan, recteur de Comblessac, mort à 69 ans le 11 juin 1793.
- 1700-1701. — Gilles de Bellouan, prêtre à Saint-Etienne.
Julien Morin, de Guer, recteur de Comblessac en 1703.
1704. — Jean Renimel.
Jean Moisan.
Pierre Druays.
1705. — Olivier Chesnel, tonsuré le 19 septembre 1705.
1707. — Gabriel et Jean Boulard, sieurs de la Châtaigneraie, en Maxent (1).
Alain Boulard, recteur de Hémon. Ils étaient fils de Gurval Boulard et de Michelle Ménard.
1711. — Julien Rouxel, sieur de la Garenne, demeurait dans une maison qu'il possédait en la ville de Guer ; il afferma la Garenne à Pierre Guillotel pour 180 livres.
1715. — Louis-François de Couesplan.
Jean Saillard, chapelain à Saint-Nicolas et à la Telhaie.
Pierre Toreillet, chapelain à la Grée.
Vincent Mouillard, clerc, meurt à 18 ans.
Mathurin Plantard, à Saint-Etienne.
Jean Marol.
Anne Piel, prêtre de Baulon, inhumé le 4 décembre 1725, à Sainte-Anne-des-Touches.

(1) Gabriel Boulard fut inhumé le 8 mai 1730.

- Joseph Hochet, sous-diacre.
Pierre Guiny, inhumé le 9 février 1726.
1727. — G. Mahé.
G. Guyomard.
Jean Barré.
Jean Saillard.
Jacques-Gabriel Sauvage.
1730. — Alain Labart.
Philippe Labart.
Michel Bécél, chapelain de Saint-Jean.
Charles-René Monnerais, prêtre le 22 septembre 1785.
Julien de la Hays, recteur de Sixt, décédé en 1742.
1776. — Gurval Bilard.
1777. — Joseph ou Jean Danion, prêtre en 1779.
Mathurin Plantard, prêtre insermenté, recteur-prieur de Mohon, qui dépendait de Saint-Jean-des-Prés. Ce prêtre fut arrêté le 5 juillet puis exilé à dix lieues de Mohon.
Il se retira à Guer, son pays.
1782. — Pierre Le Gorre, diacre, de Guer.
1787. — Gourier, chapelain de la Ville-Morin, y résidant.
Julien Morin, né à Guer, diacre, 23 septembre 1775, prêtre, 21 septembre 1776, chapelain de Guer, curé de Saint-Malo-de-Beignon, 1780, des Brûlais, 1782-83, de Guer, enfin recteur de Langouet, 1786. Julien Morin, ancien marin, avait fait deux naufrages. — Il refusa le serment, fut enfermé à la Trinité de Rennes, puis au Mont-Saint-Michel. Libéré en 1795, est nommé recteur de Comblessac en 1803, mais il refu-

sa. — Il se retira à Langouet et y mourut en 1808.
Jean Morin, né à Guer, sous-diacre, 5 juin 1784, diacre, 12 mars 1785, prêtre, 23 septembre 1786.

✠ ✠ ✠

VII

Trèves et Frairies

M. de la Borderie, dans la vie de Saint Goueznou publiée par lui (Société arch. du Finistère, 1882, p. 232) nous dit « que les Bretons insulaires, après avoir pris possession du pays, le divisèrent en *Pleber et Tribus*, c'est-à-dire en Ploub et Trebv. » C'est donc qu'alors encore ce mot Ploub avait le sens courant de paroisse et Treb celui de trèves ou parties de la paroisse. (« Les noms des Saints Bretons », par J. Loth, appendice, p. 127, édition 1910).

A son tour, M. Rosenzweig, dans son dictionnaire topographique du Morbihan, en parlant des trèves et frairies nous dit : (1) « En Bretagne particulièrement, la paroisse, plebs (en breton plou et toutes ses variantes), parrochia, ecclesia, renferme quelquefois une ou plusieurs trèves (treb, trev, tref) ou fillettes, composées chacune d'un certain nombre de villages ou hameaux (villa, ker) ; mais il est à remarquer que ces trèves, toujours pourvues d'une chapelle, à laquelle étaient attachés des droits spéciaux, facilitant l'exercice du culte, n'existaient que dans les paroisses très étendues : la trève, tou-

(1) Voy : Dictionnaire Topographique du Morbihan, par M. Rosenzweig, page VIII. — Introduction, § 1. Organisation Ecclésiastique.

jours éloignée de l'église paroissiale, était une annexe, une succursale, plutôt qu'une division de la paroisse (1).

La frairie, qu'il ne faut pas confondre avec la trêve, est, au contraire, une subdivision plus ou moins considérable de la paroisse ou de la trêve elle-même : tandis que la trêve n'était qu'une exception, toutes les paroisses rurales et les villes étaient partagées en plusieurs frairies ; quoique pourvue le plus souvent d'une chapelle, la frairie était moins une division ecclésiastique qu'une division administrative ou financière établie, il est vrai, par les fabriques paroissiales, auxquelles incombait autrefois le soin de lever les impôts, de recruter la milice, etc. »

Généralement chaque frairie avait sa croix et des insignes qui lui étaient propres, surtout aux jours de procession ou cérémonies funèbres, auxquelles les frairies étaient tenues d'assister dans l'église paroissiale. A ce sujet, on lit dans les registres paroissiaux de Guer (16 mai 1609), « inhumation dans l'église de Guer, de dom Olivier Bécel, et furent : dom Michel Mahé et dom Julien Mahé, exécuteurs de ses ordonnances, et le même jour fut mise, de l'ordonnance du dit deffunt, une écharpe de taffetas rouge à la croix de la frairie de céans et deux rideaux devant Notre-Dame. »

Ce que dit, des trêves et frairies, M. Rosenzweig est parfaitement exact, mais, en Guer, il y avait des usages particuliers et des manières de parler qui n'existaient pas dans la plupart des paroisses : Ainsi, au point de vue administratif, seigneurial et

(1) « Lann » indiquait un monastère ou lieu consacré. « Lan », au IX^e siècle, est propriété, comme l'église rurale ; l'église baptismale elle-même peut être donnée, vendue, achetée ; à cette époque, comme l'évêché, comme l'abbaye, la paroisse a son seigneur, c'est-à-dire son propriétaire. (Loth, p. 128, loco citato).

financier, la paroisse de Guer n'était pas divisée en frairies, comme sa voisine, l'importante paroisse de Carentoir, mais en traits, suivant l'usage du diocèse de Saint-Malo.

Au XV^e siècle, d'après les réformations, il y avait, en plus de l'enclos de la ville, sept traits.

Nous ne connaissons pas les noms des sept traits, nous ne pouvons donc les indiquer ; cependant nous trouvons, mentionné dans les archives, le trait de Livoudray puis le trait des Six-Saints.

Dans la suite des temps, les traits ou sections subirent des modifications, mais sans grande importance ; ainsi en 1790, voir même longtemps auparavant, la paroisse de Guer était divisée en dix sections ou traits.

Il y en avait sept pour Guer qui étaient : la Ville, le Fresne (1), Livoudray, Bout-de-ça, Bout-de-là, Coulmeneuc et Trélo. Trois pour la trêve de Monteneuf : Monteneuf, Pébusson, Couesplan.

Coulmeneuc avait une chapelle dédiée à Saint Martin dans laquelle, le 18 novembre 1642, se fit le mariage de Jean Gérard, de Malestroit, et d'Arthuse Chrétien, dame de Bourienne.

Le registre porte cette mention : « dans la chapelle de Saint-Martin, en la frairie de Coulmeneuc, en Guer. » La frairie de Coulmeneuc, avec la chapelle Saint-Martin pour centre, n'était autre que la frairie de la Grée-Basse, desservie en 1790 par le prêtre Pierre Hervé.

La chapelle de la Grée-Basse, dernièrement restaurée, est toujours sous le vocable de Saint Martin, mais le nom de Coulmeneuc a été remplacé par celui de Grée-Basse. En 1426, dans la réformation, on lit : « Pierre Josses à son hôtel de Coulmeneuc. » En 1513, Maurice Josses, fils de Pierre, habite en sa maison à la Grée-Basse.

(1) Le Fresne, réformation de 1426. — Pierre du Fresne à son hôtel de Rotilleuc.

Pour les sections Bout-de-ça et Bout-de-là, nous trouvons : Saint-Jean (Bout-de-ça), Sainte-Anne (Bout-de-là), Saint-Martin, en la frairie de Coulme-neue, ou Grée-Basse, Saint-Sébastien, frairie de Porcaro (Bout-de-là), Sainte-Suzanne de Trélo et Saint-Michel de Monteneuf (Bout-de-là).

Le Bout-de-ça et le Bout-de-là se trouvaient dans la partie qui est devenue la paroisse de Porcaro : C'est ainsi que nous avons trouvé, qu'en 1687, le trait de dime dû au Chapitre de Saint-Malo-de-l'Île, pour le Bout-de-ça, valait 24 mines de seigle ; une demi-mesure d'avoine et une demi-mesure de blé noir.

En 1730, le prêtre Alain Labart, fermier général des dîmes du Chapitre de Saint-Malo-de-l'Île, reconnaissait avoir reçu du seigneur des Touches 10 mines de seigle, plus 20 demés de blé noir pour le trait du Bout-de-là et la récolte de 1729.

D'après la déclaration de ses biens, faite par Françoise-Marie-Modeste de la Haye, le 21 fructidor an 4, cette dame disait : qu'elle possède, dans la section du Bout-de-ça, maison et métairie de Bocardy, métairie de la Basse-Ville-Hue, la maison et métairie du Bouexie.

Le Fresne nous paraît être tout près de la Hataie.

Livoudray (qui avait en sa section la maison et métairie de la Biliais) et Couesplan sont connus.

Trélo est une seigneurie de Carentoir, mais avec des termes en Guer, près la Telhaie.

Dans la paroisse de Guer, il n'y avait qu'une trêve, comme s'accordent à nous le dire tous les papiers et documents manuscrits ou publiés jusqu'au Concordat, à savoir : Monteneuf.

TRÈVE DE MONTENEUF. — ORIGINE.

D'après l'histoire des paroisses du diocèse de

Vannes (1) et le Bulletin de Guer, la trêve de Monteneuf ne serait autre que le prieuré de Saint-Michel-des-Moutiers, à cause, sans doute, de Saint-Michel, patron de Monteneuf et du prieuré des Moutiers. Or, il n'en est rien ; Monteneuf et le dit prieuré ont bien le même patron, mais ne sauraient pour cela être confondus. Pour en faire la preuve, il suffit de savoir que le prieuré de Saint-Michel était établi au village des Moutiers et que ce village est assez éloigné de Monteneuf et situé près de Guer, sur l'Oyon, et un peu à droite de la route de Guer à Carentoir.

Dans le village des Moutiers, on conserve encore le souvenir que les tenanciers allaient à Rennes, chaque année, porter aux religieux de Saint-Melaine la somme due.

Pour autre preuve que le dit prieuré était établi au village des Moutiers (ou des Moines) et non à Monteneuf, nous donnons l'aveu suivant : « Déclaration du 14 mars 1679, pour le temporel de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes faite par Mess. Jean Destrades, ancien évêque de Condom, abbé de la dite abbaye « En la paroisse de Guer, dépend de la dite abbaye la chaplainie (maison du chapelain) de Saint-Michel en Guer *au village des Moutiers tombée* en ruines avec quelques autres masures » (2). Il faut donc renoncer à donner à la trêve de Monteneuf et au prieuré Saint-Michel la même origine.

En quelle année Monteneuf est-il devenu trêve ?...

(1) Dans un acte de 1124 à 1131 on lit « que le même Guillaume donna à Dieu et à Saint-Martin la dixième partie de la terre qui est *entre Guer* et l'église Saint-Michel des Moutiers — inter Guer et ecclesiam *Sancti Michaelis de Monasteriis*... » Il est donc bien établi que le Saint-Michel dont il est question est celui des Moutiers et non celui de Monteneuf.

(2) Voy : Archives de la Loire-Inférieure, registre B 2198, f° 113.

Il nous est absolument impossible de le dire avec certitude. Nous avons vu qu'il ne fallait pas confondre Saint-Michel-des-Moutiers avec Saint-Michel-de-Monteneuf, sur lequel nous n'avons aucun renseignement ancien.

Ordinairement il fallait une ordonnance de l'évêque diocésain pour ériger une chapelle en église tréviale.

C'était à l'évêque de déterminer la situation du prêtre chargé de la trêve et de le faire amovible ou inamovible. Ce prêtre se nommait *curé* et n'était que le vicaire du recteur avec certaines restrictions indiquées par l'évêque. Généralement il avait le droit de faire les baptêmes, mariages et sépultures ; la publication des bans des futurs conjoints était réservée au recteur. Le curé ou vicaire de Monteneuf était amovible, c'est-à-dire pouvait être déplacé à volonté. Les registres de baptêmes de la trêve remontent seulement à 1656. Il est à présumer que jusqu'à cette année les baptêmes des enfants de la section de Monteneuf se faisaient à l'église-mère et extraordinairement dans les chapelles de paroisses ou de châteaux.

A partir de 1656, le curé de Monteneuf faisait toutes les fonctions attachées à son titre.

L'ÉGLISE TRÉVIALE DE MONTENEUF.

Cette église est sous le vocable de Saint Michel archange. De temps immémorial, Saint Nicodème y est aussi honoré. On y va toujours en pèlerinage et actuellement l'église possède des reliques du saint. Nous allons relater tout ce que nous avons pu recueillir sur Monteneuf (1).

1° *La tour.* — Le 28 mars 1773, le Conseil vote une première somme de 73 livres pour la construction de la tour.

(1) D'après les registres et archives de la trêve conservés au presbytère.

L'entrepreneur se nommait Saget; comme maçons nous trouvons les noms de Julien Guiblin et François Duglué.

Le devis s'élevait à 427 livres.

Le 6 mars 1774, le Conseil terminait son versement à l'entrepreneur.

Sur cette tour on a bâti le clocher actuel ; la base de ce clocher est celle de 1774 qui ne s'élevait guère au-dessus de l'église surmontée d'un tout petit clocher.

2° *Construction d'un oratoire.* — Le 28 novembre 1773, le Conseil décide de bâtir un oratoire de 10 pieds de longueur sur 6 de largeur, dans le cimetière, entre la tour et la chapelle Saint-Nicodème.

M. du Bot s'engage à donner les revenus de la Grée-de-Callac pour les réparations ; en retour le Conseil lui permet de mettre ses armes sur les murs ou couverture au bon plaisir du seigneur.

3° *Concession d'un banc à M. de la Voltais.* — Par délibération du 5 juillet 1772, le Conseil concède, à M. de la Voltais, un banc, de 4 pieds sur 3, dans la chapelle Saint-Nicodème, près de la balustrade, moyennant une redevance de 3 livres par an.

4° *La cloche.* — Dans l'église de Monteneuf il y avait une cloche qui fut bénite le 1^{er} février 1683.

Cette cloche, nommée Jeanne, avait eu pour parrain Alain de Pélan, écuyer, sieur des Landes, et marraine Jeanne Gandin, dame de la Gouraye.

5° *Les enfeus et sépultures dans l'église.* — Près du maître-autel existait l'enfeu de la Ville-Morin dans lequel furent inhumés Philippe Bahon, prêtre, et Jean de Couesplan, sieur de la Ville-Morin.

D'autres sépultures se trouvaient dans l'église, le cimetière ne fut ouvert qu'en 1742. A ce sujet nous trouvons dans les registres la note qui suit : « En

1742 seulement on a commencé à inhumér dans le cimetière de Monteneuf et non sans quelques résistances. — Cette année même une femme est inhumée dans l'église par son propre fils sur le refus du curé et ce étant contre les arrêts et règlements du Parlement de cette Province. »

C'était, comme nous l'avons fait remarquer, dans l'histoire de Carentoir, le plus vif désir des mourants, souvent leur dernière recommandation, voir même une clause de leur testament, de se faire enterrer dans leur église. C'était d'un bon sentiment mais les règlements s'y opposaient.

A cette époque le peuple très têtue tenait à ses traditions d'honneur et de dignité chrétienne.

LES CURÉS OU VICAIRES DE MONTENEUF.

Messires :

- 1599. — Jean Costard.
- 1673. — Mess. Quesmotays, curé jusqu'en 1861.
- 1684. — Mess. Thomas.
- 1685-1686. — Gilles Guilloux.
- 1687. — Mess. Delabroise.
- 1688. — Julien Barre.
- 1689 à 1726. — Philippe Bahon.
- 1726 à novembre 1738. — Louis-François de Couesplan.
- 1741. — François Barre.
- 1747-1748. — Mess. Gérard.
- 1754. — Jean Gilles, jusqu'en août.
- En août. — Mess. Robin.
- 1755. — Mess. Massé.
- 1758 à 1760. — Joseph Théaud.
- En mai 1762 à 1782. — J. Menassé.
- 1782. — Pierre Foulon. Ce prêtre, curé pendant

la Révolution, fut le premier recteur de Monteneuf après le Concordat.

Parmi les prêtres de la trêve, citons : Joseph Labart, Joseph Simon, Plantard, Dubois, enfin Pierre Hervé, confesseur de la Foi, dont on trouvera la biographie au chapitre : Révolution.

NOTES HISTORIQUES.

Débats entre les tréviens et leur recteur.

1^o *Au sujet d'un second vicaire.* — Monteneuf n'avait qu'un vicaire ou curé desservant la trêve et on sentait le besoin d'en avoir un second. — Or, le 16 mai 1769, le Conseil, « considérant qu'un seul prêtre ne puisse administrer les sacrements à 900 ou 1.000 communicants, que n'y bannissant pas les mariages, il se trouvait souvent qu'on était obligé de réitérer les envois de publications, fait demander au recteur de Guer, M. Chollet, pour savoir s'il voulait s'accorder à l'amiable, leur accorder leurs anciens droits, enfin les traiter de la même manière que les autres trêves du diocèse desservies par deux prêtres. » — N'ayant pas reçu satisfaction, sur l'avis de M. du Parc-Poullin, avocat et jurisconsulte distingué, le Conseil, le 21 mai, décide de poursuivre l'affaire.

Le 25 janvier 1788, « le Conseil ayant jeté les yeux sur la grandeur de la trêve, nous avons jugé qu'il était impossible que le curé tout seul la puisse desservir.

Jusqu'à ce moment nous avons resté tranquilles, parce qu'il y avait des prêtres dans les différents quartiers (1), mais aujourd'hui ne s'en trouvant plus, nous avons recours aux supérieurs pour qu'il

(1) En effet, nous savons que le prêtre Pierre Hervé était chargé de la frairie de la Grée-Basse, quand il fut arrêté par la gendarmerie de Malestroit, comme nous le verrons plus tard.

leur plaise de nous accorder un second curé. — En outre le Conseil charge le trésorier de remettre 150 livres pour les frais du procès et 1 livre 10 sols pour le port de l'argent. (1)

L'affaire en resta là.....

2° *Au sujet des archives de Monteneuf.* — Entre les tréviens de Monteneuf et M. Milanie, recteur de Guer, il y eut procès pour les raisons suivantes : « Le recteur de Guer ayant fait saisir les papiers, titres, etc... renfermés dans un tiroir à la sacristie, puis les ayant fait transporter à Guer, se vit intenter un procès par le Conseil. »

Le chargé d'affaires du Général de la trêve, nommé Jacques Daniel, fut chargé de poursuivre l'affaire. Cité devant les juges royaux de Ploërmel, le recteur de Guer fit remarquer qu'il était couvert par la prescription, attendu que l'enlèvement des papiers avait eu lieu depuis 5 ans. Naturellement les tréviens n'étaient pas de cet avis...

La 2° raison invoquée par le recteur était que Monteneuf n'était pas trêve et qu'en sa qualité de recteur de Guer il avait le droit d'enlever les titres.

Les tréviens répliquèrent par leur avocat « M. Du Parc-Poullin » (2) qu'ils ne faisaient que soutenir un droit attaché à leur église de temps immémorial, c'est-à-dire les droits attachés à une trêve. Ils concluaient donc que le Général avait raison de poursuivre l'affaire devant le Parlement.

Jacques Daniel impliqua dans l'affaire MM. de Couesplan, anciens curés, qui reconnurent que les dits titres se trouvaient à la sacristie du temps qu'ils étaient curés.

L'affaire ayant traînée en longueur et le Parlement, par suite de l'affaire de la Chalotais, ayant été prorogé, il fallut de nouveau une délibération

(1) Les 150 livres étaient pour les frais du procès perdu, lesquels frais se montaient (à tort) à 211 livres 70 sols.

(2) Consultation du 19 décembre 1755.

permettant de poursuivre l'affaire, M. le recteur de Guer ne voulant pas entrer en accommodement.

Donc le Conseil, par délibération du 16 mai 1769, ordonna à Jacques Daniel de continuer son instance devant MM. du Parlement.

En 1780 il est toujours question du procès, mais nous n'en connaissons pas l'issue.

A notre avis, les tréviens ne pouvaient avoir gain de cause.

3° *Au sujet du curé de Monteneuf.* — Comme dans toutes les trêves, le curé de Monteneuf faisait les fiançailles et les épousailles dans son église, mais la publication des bans devait se faire à l'église paroissiale de Guer. Les tréviens voulurent s'en arroger le droit et même forcer leur curé, par voie de justice, à faire les publications de mariage.

Le 6 février 1780, les trésoriers en charge présentaient, au conseil de fabrique, une requête du sieur Le Breton, recteur de Guer, en date du 27 décembre 1779, avec une expédition, du seigneur évêque de Saint-Malo, tendant à leur accorder et leur accordant une seule sonnerie de mariage mais leur refusant la permission de fiancer et épouser dans l'église. Dans cette délibération ils protestent, disant qu'ils ont joui de ce droit de temps immémorial, excepté pendant l'instance pendante au Parlement entre eux et feu messire Milanie, ancien recteur de Guer qui, surprenant la religion de Mgrs du Parlement, les défenseurs des lois et le soutien du bon ordre, a, de sa main, écrit sur nos registres de baptêmes, un arrêt qui déclare chapelle une trêve de mille à onze cents communians, avec deux lieues de longueur sur deux de largeur, avec ordre au dit chapelain et frairiens de se transporter, avec croix et bannières, à Guer les jours du Patron et Fête-Dieu.....

Dans la même délibération ils disent qu'ils ne

demandent qu'à rentrer dans leurs droits, « considérant les procédés injustes de la plupart de nos recteurs de Guer qui nous ont enlevé non seulement nos titres mais encore une partie des registres comme il est facile de le prouver par leur dépôt à Ploërmel : nous sommes d'avis de nous pourvoir et pour y parvenir nous avons nommé René Chotard et Jean Guiblin auxquels nous donnons plein pouvoir pour défendre nos droits. »

De plus nous voyons les tréviens de Monteneuf, le 1^{er} juillet 1787, faire sommation à leur curé d'avoir à faire les bannies, sommation faite en ces termes : « Le Conseil, considérant que le curé de cette trêve refuse opiniâtement de fiancer, bannir et épouser ceux qui se trouvent dans le cas d'avoir recours à lui, sans faire connaître les causes de ce refus, donne ordre à Roussel, trésorier, de faire sommation au curé de la trêve afin de connaître les motifs de son refus. A défaut d'y satisfaire, de pourvoir contre lui personnellement sans examiner que nous prétendons mettre obstacle aux droits du recteur (1). »

Donnons pour terminer le texte de l'arrêt dont il est parlé plus haut :

« Vu par la Cour la requête de noble et discret « Messire Louis Milanie, sieur recteur de la paroisse de Guer tendante pour les causes y contenues, « à ce qu'il plut à la dite Cour voir à la dite requête attacher ce procès-verbal par original et la « sommation ci-devant relevée et dattée justifiant « l'exposé en la dite requête : En conséquence y « ayant égard ordonne, que les jours du Patron de « la Paroisse de Guer et de la Fête-Dieu, le prêtre

(1) Les tréviens avaient tort de réclamer pour les bannies. Elles devaient être faites par le recteur de Guer qui seul en avait le droit; aussi donner satisfaction aux tréviens eut été contraire aux usages d'alors et même d'aujourd'hui.

« desservant la chapelle de Monteneuf se rendra à « l'advenir en l'église de Guer, précédé de croix et « bannières, pour assister, conformément à l'usage, « au service et être la dite bannière déployée et « portée les dits jours en procession, avec défense « à toute personne d'y apporter obstacle et opposition, à peine d'être procédé contre eux extraordinairement et le reste comme il est dit dans « le dit extrait. La Cour ordonne que les « jours du Patron de la dite paroisse de Guer et « de la Fête-Dieu le prêtre desservant etc.

« Ordonne au surplus que le présent arrêt sera « lu publié et enregistré au besoin.
« Fait en Parlement de Rennes le 5 juillet 1751.
« Suivent les signatures. »

Aujourd'hui Monteneuf a son autonomie et ne peut plus avoir de démêlés avec Guer.

La trêve érigée en paroisse en 1802 est devenue commune du canton de Guer, arrondissement de Ploërmel.

Que le grand archange Saint Michel et Saint Nicodème conservent à cette paroisse leur puissante protection.

LES CHAPELLES FRAIRIENNES.

En 1650 ces chapelles étaient, sans doute, au nombre de cinq :

- 1^o La Chapelle-Neuve ou Saint-Raoul de Livoudraye.
- 2^o La chapelle Saint-Jean du Bouexie.
- 3^o La chapelle Saint-Sébastien de Porcaro.
- 4^o La chapelle Saint-Joseph de L'Épinaye.
- 5^o Notre-Dame de La Telhaie.

La Chapelle-Neuve ou Saint-Raoul. — Primitivement, La Chapelle-Neuve s'appelait, paraît-il, La Forestière.

En 1576, on la désigne sous le nom de : La Cha-

pelle-Neuve », plus tard sous le nom du titulaire de la chapelle : « Saint-Raoul ».

Le village, avec la chapelle, se trouvaient, selon toute apparence, érigés sur une station romaine, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Nous ne savons en quelle année fut bâtie La Chapelle-Neuve, mais elle fut consacrée, le 14 mars 1604, par Mgr Jean du Bec, évêque de Saint-Malo.

Comme assistants de Mgr Jean du Bec il y avait les prêtres suivants : Messires Gurval Paimpont, recteur de Guer, Julien Mahé qui avait 83 ans, Guillaume Poirier, Olivier Bécel, fermier de la dite chapelle; Yves Gaultier, Michel Tournois, Gurval Peignard, François Guillotel, Julien Mahé (le jeune), Pierre Tournois, Jean Gaultier et Julien Guillotel.

Dans le procès-verbal de consécration, qui se trouve aux archives de l'église de Saint-Raoul, il est dit : « Et n'entendons qu'il soit fait aucune chose, soit en l'administration des Saints Sacrements, ou par quelque autre façon que ce soit au préjudice et sans le congé du recteur de Guer, comme estant de tout temps la dite chapelle commune et (ici plusieurs mots déchirés)..... si quelqu'un, par dévotion veult être enterré et inhumé en la dite chapelle, ne pourront sans le congé du dict recteur, et d'autant que c'est au dict recteur à entretenir la dite église des réparations nécessaires ; tenus de payer une somme raisonnable selon la coutume du païs, à la volonté du recteur. Et à la dite chapelle y avons béni un cimetière ainsi qu'il apparoit près la dite église. Et deffendons à tous prestres de la dite paroisse qu'autres d'administrer aucun sacrement tant en la dite chapelle qu'autres chapelles de la dite paroisse et d'autant qu'il y en a plusieurs non consacrées. Enjoignons au dit recteur de faire deffense aux prestres de sa paroisse de non y célébrer s'ils n'ont

« exprès mandement de nous ; fait ce sous peine de suspence *a divinis*. » (1)

Ce procès-verbal fut fait au manoir de Saint-Malo-de-Beignon le 3 mai suivant. L'original devait être remis au recteur de Guer qui devait le garder et une copie, faite à Guer le 17 mai 1607, fut délivrée à Jean Gaultier, chapelain de Saint-Raoul, pour être publiée le dimanche suivant à la chapelle de Saint-Raoul. Enfin une autre copie fut faite et remise au prêtre Jean Rouillois, le 5 septembre 1669.

Toutes ces précautions étaient bonnes à prendre, nous allons voir pourquoi :

En 1660, il y eut, entre le recteur de Guer, le chapelain de Saint-Raoul et les frairiens, une très grave affaire au sujet des revenus de la chapelle.

Jean Rouillois, comme fermier de la chapelle, devait au recteur de Guer la somme de 50 livres ; mais il refusait de payer, pourquoi ?... nous n'en connaissons pas le motif.

Le recteur de Guer fit mettre la saisie sur le mobilier de Jean Rouillois puis une première vente eut lieu en juin et juillet de la même année.

C'est alors que le chapelain fit appel de la sentence, rendue le 20 mai 1660, qui le condamnait.

La Cour, par sentence du 7 juillet, fit défense de continuer la vente des meubles du chapelain.

Le recteur de Guer insista et dans son instance, du 24 juillet 1660, il fit intervenir René Rouaud, écuyer, sieur de Livoudray, mais il le fit, paraît-il, en termes injurieux.

Le sieur Rouaud intervint à son tour contre le recteur de Guer et le chapelain. Étaient avec lui plusieurs membres de la frairie qui sont : Grégoire

(1) La première personne inhumée dans cette chapelle, après sa consécration, fut, le 28 octobre 1605, Perrine Rohelot, dame de l'abbaye Jarno.

du Plessis, sieur du Cahélo, Julien Pihéry, Pierre Reminiac, Raoul Gautier, Jean Minier, Jean Flageul, Michel Poirier, prêtres, l'écuyer Jean Raoul, etc. . . qui, d'un commun accord, demandèrent que la somme due, par le chapelain, au recteur de Guer, fut employée à l'entretien et réparations de la chapelle ainsi qu'à l'achat des ornements nécessaires au service du culte. De plus, à l'avenir, les revenus seront partagés entre le recteur, le chapelain et la chapelle ; enfin le chapelain remettra entre leurs mains la somme qu'il doit au recteur de Guer.

Les devoirs du chapelain seront : « de catéchiser les jours de festes et dimanches, assister les malades, instruire les enfants. »

Finalement le sieur Rouaud demande, contre le sieur recteur de Guer, amende pour mots injurieux et leur retrait.

Le 5 avril 1661, la Cour de Rennes prononçait la sentence suivante :

« La Cour condamne le recteur de Guer à retirer, devant le conseiller et commissaire rapporteur, les mots injurieux, tant sur l'original que copie, des écrits faits par le dit recteur ; le condamne à trois cents livres de réparation et aux dépens. — Met à néant les appellations du dit recteur Guérin. — Faisant droit au dit Rouaud et habitants de la frairie,

Ordonne :

que les cinquante livres et reste de la ferme, faite par Rouollois avec le dit recteur de Guer, seront employées par les soins du dit chapelain et de deux habitants de la frairie qui seront choisis pour recevoir les revenus d'icelle :

Enjoint au recteur de Guer de nommer, dans le mois, un prestre de la dite paroisse pour faire le service dans la dite chapelle :

Route de quoi, a permis et permet aux habitants

de la frairie d'en choisir un, approuvé de l'Ordinaire. Pour ce faire ordonne qu'à l'avenir les offrandes et oblations, qui se feront en la dite chapelle, seront départies, un tiers au dit Guérin, recteur, l'autre tiers au dit chapelain et le dernier tiers pour l'entretien de la chapelle.

Condamne le dit Rouollois à payer, au dit Guérin, les frais de saisies faites sur lui à requête du dit Guérin, frais qui cependant seront modérés. — Condamne le dit Guérin, aux autres frais modérés, à vingt livres.

Fait à Rennes, 5 avril 1661 (1).

Saint-Jean du Bouexie. — Une messe à dire chaque dimanche, fut fondée, le 15 juillet 1664, dans la chapelle Saint-Jean du Bouexie, par Demoiselle Mathurine Ugues, dame du Placy.

Cette fondation fut faite sur une pièce de terre, dont le revenu se montait à 33 livres, sur lesquelles étaient dus : 3 livres 4 sols 9 deniers de droits et rentes.

Le premier chapelain fut le prêtre Didier, mais, avant la fondation de la messe dominicale, nous trouvons le nom de Jean Perrot, chapelain, qui donne quittance de 10 livres pour deux années.

En 1777 Mademoiselle Françoise-Marie-Modeste de la Haye (agissant au nom de la Demoiselle de la Ville-Hue, sa tante), considérant que la somme, portée à l'acte de fondation, était insuffisante pour payer l'honoraire dû au chapelain, supplia l'évêque de Saint-Malo de fixer l'honoraire, pour le chapelain, à 15 sols par messe.

L'évêque accepta par décision du 7 septembre 1777 (2).

(1) Archives de la Ville-Hue.

(2) Dans cette chapelle, le 28 février 1729, fut célébré le mariage de Jean-Hyacinthe de la Haye et de Marie-Thérèse Rouaud, dame du Bouexie.

Saint-Sébastien de Porcaro. — Cette chapelle, qui avait comme titulaire Saint Sébastien, était bâtie non loin du château de Porcaro dont elle dépendait primitivement.

Nous avons peu de renseignements sur cette chapelle devenue, dans la suite, chapelle frairienne comme l'indiquent les registres de Guer dans lesquels nous lisons : « En 1685 Missire Pierre Guiny et Pierre Druays desservant la frairie de Porcaro. »

Cette chapelle, comme toutes les chapelles frairiennes, n'avait pas de fonts baptismaux. Seule l'église tréviale de Monteneuf en avait ; aussi les habitants de Porcaro, du moins les plus rapprochés, y faisaient baptiser leurs enfants. C'est le cas pour Pierre Hervé, futur confesseur de la Foi, né au Breil et baptisé à Monteneuf.

Extraordinairement, pour des raisons spéciales, on y fit cependant quelques baptêmes. — En 1594, Yves de Porcaro et Marguerite Cado, seigneur et dame de Porcaro, Sixt, la Landelle, le Breil, le 27 février, y font baptiser leur fils Pierre, « à raison de l'injure du temps et de la gendarmerie, de la garnison de Redon, qui était en cette paroisse de Guer. »

Le 25 février 1686 eut lieu, dans la chapelle de Porcaro, le baptême de Achille-Marie du Guiny de Querho, fils de Joseph-Louis du Guiny de Querho et de Marie-Anne-Julienne de Porcaro, dame du dit lieu.

Le parrain fut : Achille-Ferdinand de Porcaro, sieur du dit lieu ; la marraine : Marie de Quélen, dame de Bonaban.

Marie-Anne-Julienne de Porcaro devenue veuve épousa, dans cette chapelle, le 22 janvier 1692, François du Houx, sieur de la Gacilly et des Bouexières.

Il n'y avait pas de cimetière mais plusieurs personnes furent inhumées dans la chapelle de Porcaro. Citons : Missire Julien de Porcaro, enterré le

15 octobre 1644. — Madeleine Morice, morte en odeur de sainteté, le 17 mars 1769, inhumée le 19.

Une chapellenie fut fondée, dans la chapelle de Porcaro, le 30 octobre 1652, par les sieur et dame de Porcaro. Cette fondation fut faite sur différentes pièces de terre ; le prêtre Jean Moisan en prit possession le 1^{er} janvier 1653, puis, le 28 juin 1704, le prêtre Jean Renimel lui succéda.

En 1790, le chapelain, M. Gicquel, demanda, au Directoire, que le fermier continuât de lui payer la rente de cette fondation, ce qui lui fut refusé.

Par acte du 17 mai 1790, M. du Guiny, seigneur de Porcaro, réclama, mais en vain naturellement ; la chapellenie fut vendue.

Saint-Joseph de L'Épinay. — La chapelle Saint-Joseph (1) fut bâtie près du manoir de L'Épinay en 1608 par Demoiselle Anne Pélerin, dame de la Moissonnerie, comme épouse de noble homme Jacques Marie, sieur de la Moissonnerie, en son vivant, conseiller et secrétaire du roy en sa chancellerie de Bretagne.

Chose extrêmement rare, à cette époque, cette chapelle fut dédiée à Saint Joseph.

En effet, il y avait alors beaucoup d'églises et chapelles qui se trouvaient sous le vocable de Notre-Dame, mais très peu étaient bâties en l'honneur de Dieu, sous le nom de Saint Joseph.

Il en est de même pour les noms de baptêmes, pourquoi ?... Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que c'était une raison de respect. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on peut parcourir les registres de ce temps-là ; on verra que peu d'enfants ont reçu le nom de Joseph ainsi que celui de Marie.

Lorsque la dame de la Moissonnerie eut bâtie sa chapelle, elle voulut la doter de deux messes par

(1) Archives de L'Épinay, conservées au château de la Guichardaye, en Carentoir.

semaine, dont l'une les dimanches et fêtes d'obligation.

Elle fit sa demande à Mgr Jean du Bee, évêque de Saint-Malo, qui lui en accorda la permission, par lettre du 27 mars 1609. Dans cette demande nous trouvons la mention suivante : « pour en icelle chapelle estre prié Dieu tant à son intention que de ses amys vivants et trépassés; et estre célébrées certaines messes basses en l'honneur de Dieu et de Monsieur Saint Joset. »

Le même prélat avait déjà donné la permission de dire la messe dans la chapelle Saint-Joseph de L'Épinay le 15 décembre 1608 et l'acte d'autorisation avait été signé au manoir de Saint-Malo-de-Beignon.

La première messe fut célébrée le 20 décembre suivant par un vicaire de Guer.

La fondation qui fut faite, le 4 avril 1609, distinguait entre la messe de fondation de la chapellenie Saint-Joseph et la messe frairienne.

Pour l'une comme pour l'autre la redevance était d'abord de 120 livres établies sur le pré Payen, près du moulin de ce nom, fief de la Motte-Québriac, en Comblessac, mais avec l'obligation de dire les deux messes pour la fondatrice, ses parents et amis vivants et trépassés (1).

Le pré Payen, contenant un journal ou 50 ares, était borné, au midi, par la rivière appelée vulgairement : « la vieille rivière » et celle qui descend au moulin Payen.

Ce pré avait été vendu, le 21 décembre 1561, par

(1) Par acte du 27 mars 1609, M^r Jean Jocet, seigneur de Kerbiguet-Houis et la Boixière en Caro et son épouse, Jeanne Du Hîrel, dame de la Motte-Québriac, autorisent la fondation de Saint-Joseph, dont le temporel consistait en la jouissance du pré Payen, lequel relevait de la Motte-Québriac. Aveu fut rendu à la dite seigneurie, le 12 octobre 1678, par le prêtre Julien Dinan, sacriste de Guer et titulaire de la dite chapelle.

Georges le Bastard et Marie de Trébulan son épouse, sieur et dame du Clos-Perrin, à Jehan Pèlerin le jeune, qui fonda peu après le manoir et seigneurie de L'Épinay. Cette vente se fit devant les notaires de la Cour de la Motte. La prise de possession eut lieu le 26 avril 1562 et la dite vente fut ratifiée, par acte du 26 novembre 1564, pour le prix de 60 livres, signé de Couesplan, notaire (1).

La fondation de Saint Joseph fut renouvelée le 29 octobre 1696 et assurée, moyennant la somme de 40 livres versées au Fix, par Barthélemy Le Douarin, sieur de Beauvais, père et garde de Louise Le Douarin et Guy Ramasseul, sieur de Saint-Lévier, héritiers de la fondation.

Barthélemy Le Douarin, sieur de Beauvais, avait épousé Anne-Marie, dame de Saint-Laurent, dans la chapelle Saint-Joseph de L'Épinay. Ce mariage fut célébré le 13 avril 1681 par Missire Jean Gaultier, sieur de Saint-Lunaire, chanoine et archidiaacre de Porhoët.

Farmi les chapelains de Saint-Joseph nous trouvons, au 12 octobre 1678, Julien Dinan, prêtre sacriste de Guer, qui fait aveu pour le pré Payen, à Françoise Chenu, dame de la Motte-Québriac, reconnaissant le droit de haute, moyenne et basse justice, droit d'épaves dès le 16 août 1699; le fermier de la chapellenie se nommait Mathurin de la Motte.

Par acte du 29 octobre 1752, il fut convenu entre Louise Le Douarin, dame de Renihel-Maudet, demeurant à L'Épinay, et les prêtres Pierre Denis et Jérôme Jean, que ceux-ci diraient la messe tous les dimanches et fêtes « à heure compétente, suivant le règlement de Mgr l'Évesque de Saint-Malo », moyennant la somme de 150 livres, l'intention de

(1) De 1751 à 1760, le pré Payen était affermé, 34 livres par an, à René Denis.

la messe restant toujours pour la fondatrice et ses parents.

En 1763, le service de la messe frairienne est fait par M. Joseph Vavasseur, vicaire de Guer.

En 1787 par Joseph Berthault et J. Fauvries.

Au 10 mai, en 1770, par le P. Avertain Chauvin, sacriste des anciens Carmes.

En 1771, par M. Olivier Le Veau.

En 1779, M. Julien Morin, sub-vicaire de Guer, allait dire la messe à Saint-Joseph tous les dimanches et fêtes. M. de Kergus, conseiller au Parlement, paya, à M. Julien Morin, 60 livres pour les messes du dimanche et 60 livres pour celles de la fondation.

En 1790 le service est fait par le P. Ambroise, vicaire des Pères Récollets de Vitré.

Le cimetière qui entourait la chapelle et la chapelle elle-même existent toujours, mais transformés.

Notre-Dame de la Telhaie. — Nous ne connaissons l'histoire de la chapelle frairienne de la Telhaie que par la note qui suit, laquelle se trouve dans les registres de Guer :

« 17 avril 1791. — Les habitants de la Telhais ont représenté à la Municipalité, qu'on était venu mesurer la maison et le jardin servant à leur chapelain et qu'on leur avait fait croire qu'on avait dessein de vendre les objets qui sont absolument nécessaires pour le logement d'un chapelain, qui leur est aussi nécessaire qu'un recteur : attendu l'éloignement de la paroisse.

Que c'est d'ailleurs eux, habitans de la Telhais, qui ont donné la maison et le terrain pour loger le prêtre qui leur sert de curé et ont prié, en conséquence, Messieurs de la Municipalité de présenter requête à MM. Du District pour demander la conservation du logement, et jardin et chapelle... lesquels MM. de la Municipalité sont d'avis de sup-

plier MM. du District d'observer que la chapelle de la Telhais, où réside le S. Sacrement a été de tout tems comme une trêve dans la paroisse, dans laquelle on a administré tous les sacrements et enterré les morts et où il est nécessaire qu'il habite un prêtre, comme il a toujours habité pour faire les fonctions curiales, attendu que l'éloignement (de la paroisse) est d'une lieue et demie et que la maison de leur chapelain, qui est un véritable curé, est une maison presbytérale exceptée, par les décrets, de la vente des biens nationaux. »

Les habitants de la Telhaie obtinrent gain de cause car rien ne fut vendu nationalement.

Le 15 mai 1791, Monsieur le vicaire ou curé lit en chaire la lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Saint-Malo et la Bulle du Pape condamnant la constitution civile. — Procès-verbal de cette lecture est adressé au District.

En 1844 la Telhaie fut érigée en paroisse.

Voici ce que nous dit le Bulletin de la paroisse de Guer : (1)

« La trêve de la Telhaye, sous le vocable de la Très Sainte Vierge Marie, fut fondée en 1104 par le Machtyern Tehel, et appelée d'abord La Tehelaye. Elle est située à 6 kilomètres au sud du bourg de Guer, et fut érigée en paroisse en 1844.

Dans cette chapelle furent inhumés : en 1620, Jean Pasquier, seigneur de la Ville-Etienne ; en 1733, François Cèze, seigneur du Placy. Là fut célébré, en 1720, le mariage de François Le Quionnee, seigneur de Kervernel, avec Françoise Cèze, héritière du Placy. »

On voudra bien nous permettre de faire les remarques suivantes :

1° La Telhaie n'était pas *trêve*, mais simple chapelle frairienne.

(1) Voy. Bulletin Paroissial de Guer. Avril 1912.

2° Il faudrait dire seulement : la chapelle de la Telhaie, sous le vocable de la Très Sainte Vierge, fut fondée en 1104 par le *seigneur* Têhel et non par le mactyern.

3° Il est possible de faire un rapprochement entre le sieur Têhel, seigneur de la Telhaie, fondateur, peut-être, de la maison et moulin de Têhel, dont nous parlerons.

La famille Pasquier, que nous trouvons propriétaire de la maison de la Telhaie, est fondatrice probable du moulin Pasquier, voisin de Couédor et de Têhel, moulins devenus la propriété des seigneurs de Couédor.



VIII

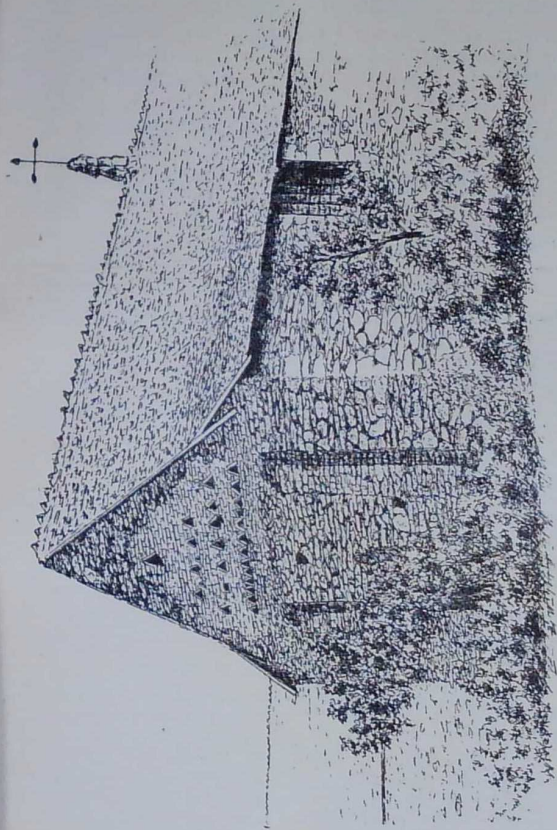
Les Prieurés

Un prieuré est un bénéfice ecclésiastique fondé par une abbaye, ou en sa faveur, mais relevant toujours d'elle.

L'origine en consiste dans des donations de tenues, ou dîmes, concédées aux abbayes, moyennant certains services religieux. Il était donc nécessaire de bâtir une chapelle au centre de la fondation.

Le prêtre qui desservait la chapelle prieurale était un membre de l'abbaye, ou bien un prêtre choisi par elle, puis présenté à l'agrément de l'Évêque.

Dans la suite des temps, pour un certain nombre de prieurés, la nomination du titulaire fut dévolue à l'évêque diocésain, mais les prieurés établis en Guer gardèrent leur forme primitive et relevèrent directement du monastère en faveur duquel ils furent fondés.



CHAPELLE SAINT-ETIENNE

Au pignon est ouvrage en briques fort remarquable et très ancien, X^e ou XI^e siècle ou même avant.
Par L. LAFRÈRE, d'après une photographie de M. A. GUILLEAUME, de Guer.

En Guer, nous dit le pouillé du xvii^e siècle, il y avait trois prieurés : 1^o Saint-Etienne, dépendant de l'abbaye de Paimpont; 2^o Saint-Michel des Moutiers, dépendant des Bénédictins de Rennes; 3^o Saint-Nicolas, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers.

Toutefois l'inventaire des biens ecclésiastiques dressé en 1791 ne pouvait mentionner Saint-Nicolas qui avait été rattaché à Saint-Nicolas de Ploërmel dès avant le xvi^e siècle.

PRIEURÉ DE SAINT-ETIENNE.

1^o *Origine.* — Ce prieuré pourrait être le plus ancien de tous, du moins si on en juge par la partie la plus remarquable de sa chapelle. Il paraît avoir été fondé avant l'érection de Paimpont en abbaye (1) et y aurait été simplement adjoint. C'est ce qu'insinuent les termes de l'aveu rendu par le prieur, fr. Guillaume Provost, et qui s'exprime ainsi : « ... déclare le dit prieuré d'ancienne fondation, *annexé et dépendant* de la ditte abbaye de tout temps immémorial. » 1640.

Il aurait été fondé en 1140.

2^o *la chapelle.* — On peut dire qu'elle remonte, dans sa partie la plus ancienne, à l'époque romane sinon à la période qui suivit immédiatement l'occupation romaine.

(1) Le prieuré de Paimpont fut érigé en abbaye par bulle du Pape Innocent III, de l'an 1211, sur les instances de dom Tual, abbé de Saint-Jacques de Montfort, ancien prieur de Paimpont. De ce fait, le dit prieuré était détaché de Saint-Jean de Gaël où Saint Mélen et les moines furent autorisés à suivre la règle des chanoines réguliers de Saint Augustin, tandis que ceux de Saint-Jean de Gaël suivaient la règle de Saint Benoît. D'après Rorhacher, Innocent III mourut le 16 juillet 1216.

La chapelle de Saint-Etienne se trouve à 3 kilomètres à l'ouest de Guer, près des vieux manoirs de Couédon et de la Muloitière, dont elle est séparée par la rivière d'Oyon.

Elle est construite, en effet, sur l'emplacement d'un camp romain et même d'une villa romaine et le choix de son titulaire seul indique une époque reculée.

Voici la description qui fut faite en 1872 : « Les murs de la nef sont percés de petites fenêtres romanes aujourd'hui bouchées et gardant encore des restes de cordons de briques. Le pignon de l'est est sillonné, lui aussi, de cordons de briques horizontaux très apparents entre lesquels s'étagent des briques arc-boutées figurant des triangles. Cette chapelle, avec la chambre de Saint-Gurval, est ce que le département possède de plus ancien en fait de constructions religieuses (1). »

Des réparations importantes furent faites en 1685 ; aujourd'hui elle est délabrée et menacée ruine.

On y a gardé cependant les statues qui l'ornaient : la Sainte Vierge sur l'autel ; Saint Etienne et Sainte Apolline de chaque côté. La statue de la Vierge a beaucoup de rapport avec celle qui est honorée dans l'église de Paimpont. A cette statue se rattache une légende qui dit ce qui suit : Un gentilhomme des environs ayant acheté la statue de la Vierge se mit en devoir de l'emporter, comme c'était son droit, mais en passant sur le pont de Têhel, il perdit son équilibre et la statue lui échappa des mains et retourna dans sa chapelle.

Vendue nationalement en 1791 avec la maison, elle fut achetée le 14 mars par M. H. Grée, moyennant 8.025 livres.

3° *le cimetière*. — Il avoisinait la maison du prieur au levant d'icelle. Il est maintenant transformé en jardin. Le propriétaire a eu soin, il faut le dire, de déposer dans la chapelle les ossements qui s'y trouvaient.

4° *la maison du prieur*. — Elle est située en face de la chapelle, et sur la porte on lit : « Faict par

(1) Bulletin de la Société Polymatique, 1872, p. 144.

vénéralable et discret Frère Guillaume Provost, Prieur de céans (1633). »

Concession d'un banc. — Le 26 décembre 1643, les prieurs et chanoines de Paimpont, à savoir : Jacques de Saint-Jean, prieur ; Jean d'Estoc, prieur de Saint-Malo-des-Bois ; Etienne Huchet, prieur de Saint-Martin de Rennes et de Saint-Barthélemy ; Jean Chouan, prieur du Crouais ; Guillaume Provost, prieur de Saint-Etienne, concédèrent un banc à René Rozi, seigneur de la Mulotière.

Remarquons que les seigneurs de la Mulotière avaient au xvi^e siècle dans cette chapelle un enfeu où fut inhumé en 1595 Jean de Launay, seigneur de la Mulotière. On y célébra en 1627 le mariage de Jean du Plessis, seigneur de la Touche-Piart, avec Arture Chrestien, de Bourienne, et, en 1730, celui de François de la Haye, seigneur de Kerlois, avec Marie de Bellouan (1).

LES PRIEURS.

Comme prieurs de Saint-Etienne, nous trouvons : (2)

En 1528 : Frère Robert Hamon.

1572. — (5 octobre) Michel Grossin, natif de Loyat, fils de Julien, tonsuré en 1556, cousin de Philippe Grossin, fils de Jean, tonsuré le 5 juin 1565. — Nommé chapelain le 5 octobre 1572, à la mort de Robert Gaillard, prit possession le 26 février 1573.

Puis : Jean Hamon (en ...).

1577. — (21 mars). A la mort de Jean Hamon, Etienne Le Breton, fils de Pierre, de la paroisse de Talensac, tonsuré le 24 février 1536, prêtre le 12

(1) Paimpont, p. 96-97.

(2) Registres de l'évêché de Saint-Malo à Rennes.

mars 1540, prit possession, par procureur, le 25 mars 1577.

1581. — (1^{er} mai). A sa mort, Jean Tortereau, archidiacre du Porhoët, fils de Michel, de la paroisse de Miniac, tonsuré le samedi après le dimanche Lœtare 1581. Fut nommé le 1^{er} mai 1581, prit possession le 3, en présence de Thomas Delanoë et Julien Guillotel, prêtres.

1582. — Hilaire Le Grand, qui résigne le 6 septembre 1582.

1582. — Jean Martineau, fils de Robert, du diocèse de Rennes, tonsuré le 14 avril, nommé chapelain, au manoir épiscopal de Saint-Malo-de-Beignon, le 20 septembre en présence de Gilles Foulon et Jean Pâris, prêtres ; prit possession le 7 octobre en présence de Guillaume Poirier, sub-curé et Julien Guillotel, prêtre.

1640. — Frère Guillaume Provost, prêtre en l'abbaye de Paimpont, fait aveu au roy le 27 août.

1660. — (20 octobre). Frère Pierre Marquet prend possession, fait aveu et déclaration au roy le 17 juin 1680, meurt en 1706.

1706. — (13 septembre). Frère Charles Grossét, chanoine régulier de Paimpont, est nommé prieur de Saint-Etienne et de l'annexe de Saint-Thomas, par le prieur de Paimpont, procureur de l'abbé commendataire, François Robert, conseiller au Parlement de Paris ; en présence de Gabriel Voirdy, sieur de la Mariais, prêtre de Paimpont, demeurant au Cané et de René Le Franc, du même village, Olivier Chesnel, acolyte, demeurant à Saint-Etienne, et Harda, notaire.

Jean Amé (en).

1777. — (19 juin). Frère Charles-François Bosquillin, religieux de l'abbaye de Paimpont, nommé prieur de Saint-Etienne, vacant par la mort de

Jean Amé, dernier titulaire. Il prit possession le 26 juin (1).

REVENUS DU PRIEURÉ.

L'aveu du 27 août 1640 porte le revenu à 230 livres de rente, plus le fief de Saint-Etienne qui vaut 100 livres.

Ce fief s'étendait en Guer et en Bruc : D'après l'aveu rendu au roy, le 17 juin 1680, par le prieur frère Marquet nous trouvons que ce fief comprenait en Guer : 1^o La chapelle contenant environ 45 pieds de long avec la maison, grange et étable, cour devant et jardin derrière. Le tout joignant ensemble, contenant environ 16 sillons et tenant au septentrion au commun appelé le paty Saint-Etienne.

Plusieurs pièces de terre aux environs de la chapelle, plus un petit fief valant 100 livres de rentes dont les tenanciers étaient : Jean Payen, Jean Chesnel, Jacques Costard, etc...

Une petite dime dans la paroisse de Guer, qui se lève à la 12^e gerbe, sur les terres dépendant de la métairie du dit prieuré et sur celles des sujets du fief.

2^o en Bruc, sur toutes les terres dépendant du fief de Maure, en Bruc, une dime à la 12^e gerbe sur blés et filasses. Ces revenus se partageaient entre le seigneur abbé de Paimpont et le prieur de Saint-Etienne, lequel en avait les deux tiers.

D'après la déclaration du 17 juin 1680, nous avons vu que le prieuré de Saint-Etienne « relevait du roy par moitié », alors, comme redevance de son fief, le prieur devait « au roy » une messe basse tous les mercredis.

Le prieuré possédait aussi une carrière d'ardoise, nous en avons la preuve dans les comptes

(1) Voy : Archives de Rennes.

des prieurs qui disent qu'il fut perçu une année les sommes ci-après :

Bénéfice simple	365 livres
Petite dîme	371 livres
Carrière d'ardoise	395 livres
Rentes de Saint-Etienne	377 livres
<hr/>	
Total	1508 livres

Le prieur de Saint-Etienne, d'après des aveux de 1517 et 1535, avait droit de moyenne et basse justice. Ce droit, contesté par les habitants du village de Saint-Méen, fut reconnu par sentence du Parlement en date du 18 juillet 1664.

Aux archives de Vannes, à la date du 10 décembre 1790, nous trouvons la note qui suit :

« M. Le Breton, recteur de Guer, expose qu'« tant chargé, par devoir et par commission spéciale de Mgr de Saint-Malo, de faire acquitter les « fondations de la paroisse de Guer qui n'avaient « pas été demandées, il trouva, il y a quelques années, que MM. les chanoines réguliers de Paimpont n'avaient pas fait desservir celle de Saint-Etienne depuis longtemps :

« Sur un avertissement ils consentirent à faire « un constitut de 1.200 livres pour une rente annuelle de 50 fr. Le dit sieur Recteur demande aux administrateurs du District que cette « rente continue d'être payée au chapelain. »

Il va sans dire qu'elle ne le fut pas car, à cette époque, il n'y avait pas plus de justice qu'aujourd'hui !...

Le prieuré était établi sur l'emplacement d'une ville romaine comme l'indique assez le nom du titulaire, Saint Etienne.

Dans le village de Saint-Etienne se trouve la maison des Costard portant la date de 1620.

SAINT-MICHEL DES MOUTIERS.

1° *Les Moutiers.* — Cet endroit ou village se

trouve à environ un kilomètre de Guer, sur la route de Guer à Carentoir-Redon.

Son nom lui vient des deux Prieurés qui primitivement furent établis en ce lieu, comme l'indique un acte de ferme de 1314.

Il en est question déjà dans le texte de la donation du Clerc Guillaume aux Moines de Marmoutiers. En voici les termes : « Dedit præterea supradictus Guillelmus Deo et sancto Martino... decimam totius terræ quæ est inter Guer et ecclesiam Sancti Michaelis de Monasteriis. » (1124 à 1131).

Ce texte nous dit clairement qu'il y avait là deux Monastères ou plutôt deux fondations monastiques: Quels étaient ces deux Prieurés ? Nous les connaissons par l'acte de 1314 : Saint-Michel et du Fougeretz.

2° *Le Prieuré de Saint-Michel.* — Sur l'existence de ce Prieuré nous avons de nombreuses preuves, dont voici quelques-unes.

Le dictionnaire topographique du Morbihan dit à l'article Moutiers : « Prieuré-Chapellenie du vacable de Saint-Michel, dépendant de l'abbaye de Saint-Mélaine de Rennes (1) ». Un aveu de 1574, en parlant des foires de Guer, ajoute : « aux fêtes des deux Saint-Michel qui se tiennent près le dit Guer au village des Moutiers ».

En 1732, nous dit M. de la Bigne-Villeneuve, l'abbaye Saint-Mélaine possédait en la paroisse de Guer la chapelle Saint-Michel, le fief de ce nom et le tiers de la coutume et étalage des marchandises qui s'exposent en vente en la ville et faubourg de Guer, aux jours des foires Saint-Michel de Montgargan et de Mont-de-Tombe (aveu au roy de Mes-

(1) D'après certain critique de nos jours, l'abbaye Saint-Mélaine n'aurait pas été fondée par Saint Mélaine lui-même, mais probablement par Saint Martin de Vertou, à la fin du vi^e siècle. (Revue de Bretagne, janvier-février 1913, p. 39).

sire Martin de Bellay, commandataire de Saint-Mélaine, 26 janvier 1732).

Plus tard ce Prieuré prit le nom de Saint-Michel et Saint-Méen, comme le constate l'inventaire des biens de Saint-Mélaine, en 1790 : « en la paroisse de Guer, prieuré sous les noms de Saint-Michel et Saint-Méen » (1).

(A) *La chapelle du Prieuré.* — Nous savons qu'en 1124-31 elle portait le nom d'Eglise « Ecclesiam sancti Michaelis de Monasteriis. » En 1574-1732 c'est toujours la chapelle Saint-Michel.

Cette chapelle était-elle différente de celle de Saint-Méen située également au village des Moutiers ? Nous inclinons à le croire et nous la placerions volontiers à l'endroit appelé Patos Saint-Laurent, au milieu du village, que quelques-uns croient, à tort, avoir été le cimetière des Moutiers et où l'on voit un vieil if, très vigoureux encore. Dans un acte il est question du chemin qui conduit de la croix du Sénéchal à la chapelle Saint-Michel, au village des Moutiers.

Cependant il est plus probable que le nom de Saint-Méen a fini par prévaloir et même a fait oublier Saint-Michel.

Les restes de cette chapelle se voient sur le chemin, à droite, en descendant du village à la fontaine Saint-Méen.

On lit dans les registres de Guer, au moment de la révolution : « Le procureur (de la commune) fait savoir que la chapelle Saint-Méen des Moutiers étant abandonnée et menaçant ruine, il serait expédient de faire enlever la cloche, de crainte qu'elle ne soit volée. »

De l'ancienneté de cette chapelle et de son existence en 1100 faut-il conclure que le Prieuré Saint-Michel existait à cette époque ? Nous croyons que l'on peut l'admettre, à cause du nom de la chapelle

(1) Archives de Rennes.

Saint-Michel. En effet, on l'appelle « Ecclesiam Sancti Michaelis de Monasteriis ».

Moutiers ou Monastères, c'est tout un. Il faut admettre alors que ce village a dû son nom aux Moines qui l'ont habité ou du moins établi un Prieuré ou chapellenie. Le Prieuré de Saint-Michel serait donc bien antérieur à 1140, comme il est dit ailleurs (1).

(B) *Le Cimetière.* — La chapelle des Moutiers était entourée de son cimetière, comme la plupart des chapelles de ce temps-là. Au cadastre, la chapelle, la maison du prieur et le cimetière sont sous le n° 1438.

(C) *La vieille-école.* — Au dit village, il y avait la maison de la vieille-école, le jardin de la vieille-école, relevant, dit un contrat du 27 mars 1773, roturièrement de l'abbaye Saint-Mélaine et de la Ha-tais.

(D) *L'hôpital.* — Au même village il y avait un hôpital probablement, car des pâtures se désignent encore sous le nom de « pâtures de l'hôpital ». (Voir le cadastre). De cet ensemble il résulte qu'il y avait là un établissement monastique complet.

(E) *La Priouté.* — La maison du prieur ou *Priouté* est encore au cadastre de Guer. Il en est question dans l'acte suivant.

Aux archives de Nantes, nous trouvons l'aveu suivant : « Le 14 mars 1679, Mgr Jean d'Estrades, ancien évêque de Condom, abbé de Saint-Mélaine, déclare : « En la paroisse de Guer, dépend de la dite abbaye la chaplainie de Saint-Michel en Guer au village des Moutiers, tombée en ruines, avec quelques autres maisons ; près icelle une petite chenaie devant, autrefois entre cour et jardin, contenant le tout trois journaux et demi environ. »

(1) Bulletin de Guer.

PRIEURÉ DE FOUGERETZ.

Nous connaissons l'existence de ce prieuré par l'acte d'affermage de l'an 1314 où il est dit que le clerc Jean Séguin (on écrit Séguint), receveur de l'abbaye (de Saint-Melaine) afferma « les prieurés des Moutiers près Guer et de Fougeretz *assemblement*... (1) »

Dès lors ces deux prieurés étaient unis et ne devaient pas se trouver loin l'un de l'autre.

D'ailleurs, il est certain qu'il y avait en Guer une chapelle « de Fougeretz » comme l'attestent les registres de décès de cette paroisse, où il est dit que des inhumations s'y firent à différentes dates. C'est aussi tout ce que nous savons de ce prieuré et de la chapelle.

Revenus des deux prieurés. — Le même acte nous dit que le fermier s'engageait à verser 16 livres et 15 sols de rente annuelle : 8 livres le jour Saint-Melaine, en novembre, ou pendant l'octave, à partager comme suit : 15 sols au bailly de l'abbaye ; 5 sols au sacriste ; 5 sols à l'hôtelier ; 3 sols au ; 2 sols au chantre.

Deuxième versement à la Pentecôte ou octave : 8 livres. En plus, le fermier devait tenir la chapelle en bon état ainsi que la maison ; recevoir l'abbé et ses moines une fois l'an s'ils jugeaient à propos de venir aux Moutiers — faire acquitter le service divin par lui ou par un autre prêtre — s'acquitter fidèlement de ce service, comme le prieur lui-même s'il avait été là — se montrer fidèle et dévoué au monastère — faute de quoi, il se verrait priver de son bénéfice — et Jean Séguin jura sur les saints Evangiles d'observer les clauses du bail.

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, fonds Saint-Melaine et Guer.

LA SEIGNEURIE DES MOUTIERS.

Aux Moutiers il y avait une maison importante décorée du nom de seigneurie, mais d'un ordre inférieur, dont il est fait mention dans l'acte suivant : « 30 septembre 1686 : Inhumation dans l'enfeu de la Voltais de N. H. Jean Resquand, *sieur des Moutiers*, par permission de Julien de Porcaro, sieur de Sixt et de la Voltais. »

Son fils, Yves Resquand, *sieur des Moutiers*, épousa, le 5 avril 1685, Jacqueline Rouillois, fille de Jean, sieur de la Touche-Cécillon et de Jeanne Jehanne.

La ferme de la Houille, au même village, fut vendue par Alexis de Couesplan, sieur de la Morinais, à Guillaume Patin, sieur du Pouilho (en Monteneuf), le 27 mars 1773. Cette terre relevait de l'abbaye Saint-Melaine et de la Hatais (1).

PRIEURÉ SAINT-NICOLAS.

Il est situé sur l'ancienne route de Guer à Carrentoir et tout près de Coesbo. On en voit encore la chapelle et le cimetière.

1° *La chapelle.* — La chapelle Saint-Nicolas existait avant la fondation du prieuré. Nous avons sur sa construction un document positif, tiré des archives de l'ancien prieuré Saint-Martin de Josselin dont dépendait directement le prieuré Saint-Nicolas de Guer, et relevant du monastère de Marmoutiers, près Tours.

Disons, pour mémoire, que Saint-Martin de Josselin fut fondé en 1105 par le vicomte Josselin II. En 1108, le prieur Raoul reçut du fondateur le quart de l'église Notre-Dame du Roncier et devint ainsi co-recteur de la paroisse. En 1110, Benoît, évêque d'Aleth, ratifia ce don et Guillaume, abbé

(1) Archives des Réminiac, de Guer.

de Marmoutiers, donna de précieuses reliques à l'église (1).

Il résulte de l'acte de donation de la chapelle Saint-Nicolas, au monastère de Josselin, qu'elle fut construite par des nobles de la paroisse de Guer. On lit en effet « *concedentibus et militibus qui locum constituerunt et exigentibus.* » Or par *militibus* il faut entendre des nobles que l'on désignait toujours à cette époque par le mot « *militibus* », soldats, chevaliers, — les nobles alors étant essentiellement attachés au service militaire.

Ces nobles étaient : Guillaume, fils d'Yves ; Judicael, fils de Hue ; Février, fils de Grinon ; Roger, fils de Hue ; Menguy, fils de Chavaladri.

La chapelle Saint-Nicolas, primitive, remontait au commencement du XII^e siècle, sinon à la fin du XI^e, puisque l'acte de donation doit être placée entre 1124 et 1131.

2° *Simple bénéfice ou prestimonie.* — Tout d'abord, et par la pensée de ses fondateurs, cette chapelle fut le centre d'un simple bénéfice ecclésiastique, qui se desservait dans l'église de Guer et qui avait pour titulaires, en 1124, les prêtres Réginald et Simon.

De leur consentement elle fut donnée à Marmoutiers par l'évêque d'Aleth, bénédictin lui-même et ancien abbé du Mont-Saint-Michel, entre 1124 et 1131.

3° *Le prieuré* (2). — Trois actes constituent, à proprement parler, la fondation du prieuré Saint-Nicolas.

(A) Réginald et Simon, bénéficiaires de la fondation de Saint-Nicolas et chapelains de Guer, déclarent donner, après leur mort, et à moins qu'ils

(1) Histoire des Paroisses, art. Josselin, p. 373.

(2) Archives départementales du Morbihan — fonds prieuré de Josselin.

ne se fassent moines dans la suite, 1° tout ce dont ils jouissent dans l'église, à savoir, la troisième partie de ses revenus et qui formait leur bénéfice ; 2° des vignes et quatre journaux de terre près de *Querbiguet* ; 3° les six parts qu'ils avaient dans le cimetière de Guer — en attendant, ils s'engagent à donner une rente annuelle de 12 deniers au monastère de Josselin. Cette donation éventuelle fut confirmée par l'évêque Donald, en présence de David, archidiacre ; Gradlon, chapelain de l'évêque ; Richard, son neveu ; Henri, prieur de Josselin, et Moyse, recteur de Ploërmel (de 1124 à 1134).

(B) Guillaume, clerc de l'église de Guer, qui tenait de ses parents la troisième partie des revenus de l'église *Saint-Gurval* de Guer et qui avait été usurpée par eux, touché par la grâce, voulut la rendre et ajouter la dixième partie de la terre qui se trouvait entre la ville de Guer et l'église Saint-Michel-des-Moutiers avec tous les autres revenus en argent et les trois maisons qu'il avait dans le cimetière de Guer et leurs dépendances.

Donald ratifia cette donation dont furent témoins ceux déjà nommés et Renaud, recteur de Guer et un grand nombre de moines (entre 1124 et 1131).

(C) Enfin, après la mort de Réginald et Simon, l'évêque donna à Josselin tout ce dont il avait disposé antérieurement. Parmi les témoins nous trouvons Guillaume de Montejean.

Cet acte est de décembre 1137. C'est donc la date définitive de la création du prieuré Saint-Nicolas de Guer.

Pour bien comprendre ce qui vient d'être dit au sujet des maisons et terres qui se trouvaient dans le cimetière, il faut savoir qu'il y avait alors deux sortes de cimetière : celui où l'on enterrait les morts et celui des vivants.

Celui-ci était délimité par l'évêque diocésain et jouissait de ce qu'on appelait au Moyen-âge *le droit*

d'asile. En temps de guerre les habitants s'y réfugiaient et trouvaient là un asile inviolable, reconnu comme tel, par tous les partis.

Dans ce cimetière se réfugiaient les criminels poursuivis par le peuple ou la justice et même les simples particuliers lorsqu'ils avaient à craindre pour leur vie.

Cet endroit jouissait comme l'église elle-même, dont il n'était qu'une annexe, de ce privilège inventé par la civilisation chrétienne et accepté de tous. Non seulement l'évêque en fixait les limites, mais il le bénissait aussi.

Entre 1158 et 1166, Etienne de la Rochefoucauld, évêque de Rennes, est dit avoir béni un cimetière à la chapelle Saint-Aubert : *ad refugium vivorum, non ad sepulturam mortuorum*.

Non seulement on pouvait y trouver un refuge assuré en temps de guerre, mais on pouvait aussi obtenir la permission d'y bâtir des *maisons en bois* puis y demeurer pendant toute la guerre, sauf à les démolir et à les enlever à la conclusion de la paix (1).

Les historiens nous disent que Saint-Nicolas de Guer fut uni à Saint-Nicolas de Ploërmel, avant le xvi^e siècle, ainsi que le prieuré Saint-Martin de Trédion, pour augmenter le revenu du prieur commendataire.

Ploërmel avait été fondé par le prêtre Hervé et reposait sur son ermitage et ses revenus. Il fut donné à Marmoutiers en 1137 par le même évêque d'Aleth, vraiment trop généreux envers ses « très chers frères » comme il les appelle dans une de ses fondations.

Saint-Martin de Trédion fut fondé vers 1106 par Even d'Elven, fils aîné de Derrien III d'Elven, sei-

(1) Communication de M. l'abbé Forget, recteur du Teil-de-Bretagne, à qui nous devons plusieurs autres renseignements.

gneur de Largoët, avec le consentement de ses frères. Le fondateur lui-même le donna à Marmoutiers.

Deux siècles après, en 1324, Payen II de Malésroit, seigneur de Largoët, accepta la réduction des messes à trois par semaine et eut en retour le droit de construire un moulin sur son étang ou sur la rivière de la Claye, non seulement pour ses hommes mais encore pour ceux du prieur. (Arch. dép.).

Plus tard, en même temps que Saint-Nicolas de Guer, il fut annexé à Saint-Nicolas de Ploërmel. Un chapelain, logé et rétribué par le prieur, fut chargé d'acquitter les messes. Il en fut de même pour Guer. Mais avec le temps le clergé paroissial dut faire le service de la chapelle et du cimetière.

4° *La chapelle actuelle*. — On ignore la date de sa construction et son style accuserait peut-être le xvii^e siècle. Elle est d'ailleurs sans cachet architectural : c'est une chapelle plutôt banale (1).

On y remarque les statues suivantes : Saint-Nicolas, la Sainte Vierge et Sainte Apolline — plus trois statuette sous forme d'anges adorateurs, les trois enfants, dit-on, ressuscités par le grand Saint-Nicolas, le père et le protecteur des petits enfants.

Dans le cimetière on voit une très belle croix gothique en pierres ; au revers, N.-D. de Pitié et les attributs des quatre évangélistes.

Saint-Nicolas est toujours l'objet de la dévotion populaire et sa chapelle le but d'un pèlerinage assez fréquent.

5° *Les noms des prieurs*. — D'après le bulletin de Guer (Mai 1912) :

- 1562 : Nicolas du Bouays.
- 1592 : Jean Guillemot.
- 1614 : Pierre Bocquelho.
- 1650 : Charles de Bréhand.

(1) En Guer, on ne trouve aucune belle chapelle ; elles sont plutôt misérables, sans voûte, sans ornement.

1683 : Thomas des Ronciers.
1715 : Ignace Chauvel de la Boulays.
1735-1748 : Guillaume de Guérin.
1783-1791 : Dom Fauchet.

Le prieuré Saint-Nicolas de Guer étant uni à celui de Ploërmel devait avoir les mêmes prieurs. Les voici d'après les registres de l'évêché de Saint-Malo. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.).

1556 (16 janvier). — Pierre de la Motte résigne en faveur du suivant.

16 janvier 1556 à 29 mars 1566. — Pierre de la Motte, jeune religieux de Saint-Melaine, résigne en faveur du suivant (1).

1556. — Pierre de Bruz (peut-être prieur seulement de Saint-Nicolas de puis 1556).

1562. — Nicolas du Bouays.

1581. — Mort de Pierre Allain, prieur.

1581 (1^{er} juillet à 12 juillet 1582). — Eméric de Vaulx, prêtre du diocèse de Poitiers.

1582 (17 septembre à février 1584). — Etienne Bert, prêtre du diocèse de Clermont.

1584 (24 février à juin 1602). — François Falaiseau, clerc du diocèse de Terus, résigne en juin 1602.

Cependant, de 1584 à 1602, nous trouvons deux autres noms : Jean du Boisbéranger, religieux de Saint-Melaine, en 1594.

Pierre Bocquelho, de Ploërmel, en 1600. Celui-ci signe encore sur le registre : prieur de Saint-Nicolas jusqu'en 1620, et en 1621 réclamait une pension de 300 liv. au prieur Charles de Bréhault. Il n'était donc plus prieur à cette date et peut-être longtemps auparavant.

1602. — Ambroise Lesmoays prend possession.

(1) Il faut avouer que ces dates ne concordent pas et surtout ne s'expliquent pas.

Remarque (1) : Pour expliquer cette simultanéité de plusieurs personnages prenant le titre de prieurs, il faut se rappeler que, à cette époque, le pape et l'évêque et les abbés nommaient des titulaires en même temps, se croyant tous trois dans leur droit ; au bout d'un certain temps, l'un ou l'autre des désignés renonçait moyennant une pension ; quelquefois, ils s'obstinaient à se dire prieurs (comme les papes pendant le grand schisme d'Occident), de là une confusion déplorable qui a duré jusqu'au Concordat.

1603. — Jean Guillemot obtient du pape, en 1603, le dit prieuré. Pour mettre fin au conflit le pape en nomma un troisième, en 1604, Julien Delivalien, qui prit possession le 13 mars.

Jean Guillemot, prêtre du diocèse de Vannes, reparaît en 1607.

1621 (6 mai à novembre 1621). — François de la Fayette, sous-diacre de Clermont.

1621-1655. — Charles de Bréhault, de Ploërmel, meurt en décembre 1655.

1655 (de décembre à juillet 1658). — François Hallice, du diocèse de Chartres, docteur en Sorbonne, archidiacre de Saint-Malo.

1658-1659. — Auguste Thomas, prêtre du diocèse de Rouen, l'obtient du pape et prend possession en janvier 1659 ; dut résigner en faveur du suivant.

1700. — Nicolas Thomas, mort en octobre.

1700-1717. — René-François de Beauveau, fils de Jacques et de Marie de Campet, docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Victor, prend possession le 15 novembre 1700 ; évêque de Bayonne, en 1700, de Tournai en 1707, archevêque de Toulouse en 1713 ; résigne entre les mains du pape, en faveur du suivant, en 1717 (2).

(1) Cette remarque est de nous.

(2) Mgr de Beauveau est dit : « dernier prieur commendataire et paisible possesseur du prieuré. »

1717-1732. — Ignace Chauvel de la Boulais, clerc tonsuré du diocèse d'Angers, est pourvu par le pape le 17 juin 1717 ; prend possession de Ploërmel le 12 octobre, de Guer le 13, de Redon le 14, par représentation de Marc-Alexis Fablet, sieur de la Motte, avocat au Parlement, par le ministre du notaire apostolique, délégué à cet effet.

Le 13 octobre, tous les deux vinrent à Guer et se rendirent à Saint-Nicolas (1) « où étaient arrivés au-devant d'icelle (chapelle) s'est présenté un homme appelé Pierre Houssays ainsi qu'il s'est nommé, lequel est saisi de la clef de la porte de l'église et qui en faisait ordinairement l'ouverture ; luy ce que voyant et après lui avoir fait connaître la teneur de notre commission, il a, à l'instant, fait l'ouverture de la ditte chapelle, dans laquelle avons tous entrés et après avoir pris de l'eau bénite, nous avons mis le dit sieur Fablet en la possession réelle et actuelle de la ditte chapelle, droits honorifiques, dîmes et autres émoluments en dépendants qu'il a acceptés pour le dit sieur Chauvel. Après avoir fait prière devant l'autel avons sonné la cloche et donné à entendre la ditte possession à haute voix pour la rendre plus publique ; ce que fait a esté sans aucuns obstacles ny opposition à notre connaissance ; remis la clef de la ditte chapelle au dit Houssays et sommes montés à cheval pour prendre notre coucher au bourg de Jugon, puis demain nous rendre au prieuré de Saint-Martin de Trédion — et a le dit Fablet signé. »

Ignace Chauvel résigna en septembre 1732.

1732-1758. — Célestin de la Gorge, du diocèse de Saint-Malo, sieur de la Beauvais, en Piré, prit possession en décembre — mourut en 1758.

1758-1782. — Dominique Bellon, prêtre du dio-

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, G. 148, fol. 253 et suivants.

cèse d'Aix, abbé de l'abbaye du Val, chapelain du roy, prend possession en 1758, mort en 1782.

1782-1790. — Claude Fauchet, prédicateur ordinaire du roy, vicaire-général de Nevers, prend possession, en 1782, de Ploërmel et ses annexes, Guer et Trédion. Il vécut jusqu'à la Révolution. Mais le roi de France, en même temps, avait accordé une pension de 720 liv. sur Ploërmel à Messire François Dardan, prêtre du diocèse de Bayonne, résidant chez les Eudistes de Paris, qui vivait également en 1790 (1).

6° *La légende de Saint Nicolas et des trois petits anges.* — Au temps des « bonnets rouges », une mère, revenant du lavoir, trouva ses trois petits garçons inanimés, victimes de la barbarie des révoltés qui n'épargnaient personne.

Aussitôt la mère les porta devant la statue de Saint Nicolas qui les ressuscita et les rendit à leur mère.

Mais les enfants ayant reproché à leur mère de les avoir ainsi retirés du séjour des bienheureux, elle retourna vers la statue, suppliant le saint de les reprendre pour Dieu et dans leur intérêt.

Saint Nicolas l'exauça de nouveau et l'âme des petits s'en retourna vers Dieu.

Néanmoins, pour consoler la mère et la récompenser de son sacrifice, il voulut lui laisser leurs portraits. Les trois gracieuses statuettes en bois revêtues de blancs surplis, les mains jointes et les traits rappelant, dit-on, à s'y méprendre les trois enfants ravis au ciel.

LES CHAPELLES DOMESTIQUES.

Outre les chapelles dont nous venons de parler,

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, G. 105 à 162. Ploërmelais, signature : L. M. (Louis Marmagnan), sauf quelques notes de nous.

il en existait d'autres, assez nombreuses, simplement chapelles de châteaux.

Régulièrement, pour pouvoir servir à la célébration de la sainte messe, ces chapelles devaient être fondées ou dotées, c'est-à-dire que l'honoraire du service divin fût assuré. Du reste le règlement du diocèse le voulait ainsi et même ces chapelles auraient dû être consacrées.

Le Pouillé du xvii^e siècle nous dit qu'il y avait en Guer sept à huit chapelles, toutes fondées, excepté celle de la Hâtaie.

SAINTE-ANNE-DES-TOUCHES.

La chapelle Sainte-Anne-des-Touches fut bâtie, en 1620, dans un pré, nommé le pré-Arault, par les soins de Alain du Loquet, seigneur des Touches, dont les armes sont dans la chapelle.

D'après le marché passé, le 1^{er} mars 1620, avec Guillaume Gicquel, de Comblessac, pour la charpente et le clocher, puis, le 8 mars suivant, avec Olivier Berthelot et Etienne Simon, pour la maçonnerie; l'édifice devait avoir 36 pieds de long, 18 de large plus deux portes et deux fenêtres.

Les travaux devaient commencer le 15 avril pour être terminés au 1^{er} juin. La charpente et le clocher devaient coûter 27 livres pour la main d'œuvre, le bois fourni par le propriétaire. Pour la maçonnerie le prix était fixé à 42 livres.

Cette chapelle, qui avait un cimetière, possède deux autels; le maître-autel est dédié à Sainte Anne, patronne de la Bretagne, l'autre à Saint Nicodème.

Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, consacra la chapelle Sainte-Anne-des-Touches le 3 octobre 1621 comme le prouve le procès-verbal suivant :

« Guillelmus Dei et sanctæ sedis apostolicæ grætia Episcopus Macloviensis. . . Notum facimus quod dei lata præsentium Consecravimus Cappellam

Domicialium Domûs des Touches intra metas parochiæ de Guer nostræ diæcæsis, sub invocatione Sanctæ Annæ, et in ipsa capella duo altaria, videlicet majus in honorem Sanctæ Annæ, minus vero Sancti Nicodemi, et reliquias sanctorum Martyrum Stephani et Laurentii in ipsis includimus, et singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die anniversarii consecrationis hujus modi ipsam cappellam visitantibus quadraginta dies veræ indulgentiæ in forma Ecclesiæ consecratæ concessimus. — Datum in Domo des Touches die tertia mensis octobris 1621. »

Pour le service divin la rétribution du chapelain était de 40 livres par an. Une chapellenie ou fondation fut établie, dans la chapelle Sainte-Anne-des-Touches, par le prêtre Robert Costard, le 29 juin 1704.

Deux beaux écussons méritent l'attention des visiteurs, on y voit aussi la pierre tombale de Achille-Ferdinand de Porcaro, pierre qui se trouvait autrefois dans la chapelle de Porcaro où ce dernier fut inhumé le 4 juillet 1714. Ce tombeau avait été fait par Guillaume Dufresche, tailleur de pierre et maçon.

Comme chapelains de Sainte-Anne-des-Touches nous trouvons les prêtres ci-après :

Jean Renimel, qui, le 29 juin 1704, succède à Pierre Druais.

M. Jean Sauvage, le 7 décembre 1729.

M. Geslin, le 28 mai 1751; lequel fut autorisé, par le Recteur de Guer, à desservir la chapelle en vertu d'un pouvoir ainsi conçu : « Nous, Evêque et Seigneur de Saint-Malo, donnons pouvoir à M. Milanié, recteur de la paroisse de Guer, de continuer au sieur Geslin, prêtre, la permission de dire la messe dans la *chapelle domestique* de M. de Théhillac, pendant le temps qu'il jugera nécessaire. — 28 mai 1751. »

En 1766 la chapelle Sainte-Anne est desservie par M. Yves Dubois (1).

Cette chapelle existe toujours et continue de dépendre du château des Touches. L'emplacement du cimetière, avec les murs, se remarque encore ; mais la croix qui se trouvait au milieu est brisée et gisante dans le fossé.

La chapelle et le cimetière sont situés près le village de Beauchesne et la nouvelle route qui longe ce village (2).

Que Sainte Anne daigne conserver à l'ancienne paroisse de Guer sa puissante protection.

CHAPELLE DE LA BARDOULAIS.

Cette chapelle se trouvait dans un champ nommé « La Sansonnière » et nous savons que, le 7 juillet 1710, Mgr l'Evêque de Saint-Malo permit de dire la messe « dans la chapelle domestique » après que la Dame de la Bardouais lui eut remis copie de l'acte de la fondation de cette messe.

Cette copie, en bonne et due forme, fut déposée aux archives de l'église paroissiale de Guer.

NOTRE-DAME-DE-PRADO.

Notre-Dame-de-Prado est située, vers l'est, sur le bord de la route de Rennes.

Cette chapelle, qui dépendait de la seigneurie du Tertre, était autrefois le but d'un pèlerinage, ou d'une assemblée comme on dit dans le pays de Guer.

Cette assemblée, encore florissante en 1875, a fini par disparaître.

(1) Voy : Archives des Touches.

(2) Dans cette chapelle furent célébrées, en 1625, le mariage de Zacharie Guesdon, sieur de la Bretonnière, avec Renée du Houx ; en 1876, de Anne-Marie de Bellouan, propriétaire des Touches, avec le comte Prosper de l'Estourbeillon.

Notre-Dame-de-Prado sert toujours au culte mais malheureusement nous n'avons sur cette chapelle aucun document historique.

SAINT-MARC.

Léproserie de l'évêché de Saint-Malo, on disait aussi « maladrerie » ou ladrerie (de *ladre*, corruption de Lazare, le pauvre dont il est parlé dans Saint Luc).

Une des dernières pièces qui fassent mention des léproseries de l'évêché de Saint-Malo est un aveu rendu le 6 novembre 1556 à Henri II par l'évêque François Bohier. Il nous apprend que : « cette sorte de pauvres gens, vulgairement nommés caquins, était dans la totale juridiction de ce prélat. » Puis figurent les noms des maladreries parmi lesquelles nous trouvons celle de Saint-Marc en Guer (1).

Outre la chapelle les lépreux de Saint-Marc avaient aussi leur cimetière. Dans les registres de la paroisse nous lisons : « Le 4 septembre 1619, inhumation, à Saint-Marc, proche la chapelle de ce nom, de Jean Denis, « lépreux ». — Lépreuses enterrées en leur cimetière à Saint-Marc en 1621 et 1622. — En 1679, inhumation d'un Cordier dans la chapelle de Saint-Marc. — En 1678, mariage en cette chapelle de deux Cordiers. »

Il est à propos de faire remarquer ici que les enfants des Cordiers de Saint-Marc avaient toujours pour parrains et marraines des Cordiers du *Grand Ville, en Caro*, ou de la *Madeleine, en Carentoir*.

Les lépreux payaient certaines redevances ainsi que nous l'avons vu (1).

La statue de Saint Marc qui se trouve dans la chapelle est véritablement curieuse : Saint Marc

(1) Voy : Histoire de la petite Bretagne ou Bretagne-Armorique, par M. l'abbé Manet. Tome II, page 301. — E. Caruel, imprimeur-libraire à Saint-Malo (1834).

(2) Voir page 87.

est assis, coiffé d'un bonnet carré comme les Docteurs ; il porte un col à la Richelieu puis, sur sa robe, un lion héraldique est posé, la main gauche tient un écritoire, la main droite, mutilée, repose sur le livre des Evangiles. Jacques de Voragine, dans la Légende Dorée, nous apprend, en effet, que Saint Marc était doué d'une si grande humilité qu'il se coupa le pouce afin que l'on ne songeât pas à l'ordonner prêtre. Dieu voulut qu'il fut choisi pour évêque d'Alexandrie.

La chapelle Saint-Marc a été restaurée en 1887 ou 1888.

Pendant les réparations on découvrit sous l'autel et les combles du toit les ossements de plusieurs défunts.

Ces ossements, recueillis avec respect, furent transportés au cimetière de Guer et déposés dans l'ossuaire (qui existait encore à cette époque) par Jean-Pierre Renimel, du village de Saint-Marc.

AUTRES CHAPELLES.

Parmi les autres chapelles, dont plusieurs n'existent plus, nous donnons les suivantes :

Coëtbo. — Cette chapelle, bâtie à la même époque que le château, est située au nord. Les murs ne sont qu'à moitié démolis, la façade, de style renaissance avec deux petites niches, présente encore un certain cachet. Cette chapelle a pour pendant un pigeonnier de même style également en ruines.

Le 12 octobre 1698, dans la chapelle de Coëtbo, se fit le mariage de Joseph de Bréal, marquis du dit lieu, de la paroisse de Plounéventer, évêché de Léon, et de Françoise de Marnière, fille de Julien de Marnière, marquis de Guer.

Couëdor. — Cette chapelle se trouvait adossée au manoir de Couëdor du côté nord.

Dans le mur de la maison on voit encore l'endroit où l'on posait les burettes, avec un petit canal pour laisser passer l'eau des ablutions.

Citons encore : *La Grée-de-Callac* (était en Au-gan).

La Grée-Mareuc, dédiée à Saint Louis.

La Hataye, qui existe encore ; elle paraît être du xvii^e siècle ; relativement bien conservée, avait, dit-on, Saint Julien pour patron, d'autres disent Sainte Suzanne.

Kerbiquel, qui n'existe qu'à l'état de souvenir.

Saint-Martin-de-Coullemeneuc, aujourd'hui Grée-Basse, dernièrement restaurée.

Saint-Méen-d'outre-les-Bois, dont on voit les ruines.

La Mulotière dont il ne reste plus trace.

Saint-Mélan. — Cette chapelle nous est indiquée dans un acte qui se trouve au château des Touches. Saint Mélan avait une fondation qui fut vendue nationalement, pendant la Révolution, au sieur Grée.

D'après M. Le Mené, Saint-Mélan serait le même que Saint-Melaine ; mais un autre auteur, M. Loth, nous dit que c'est à tort qu'on a évincé Saint-Maelan ou Mélan pour lui substituer Saint-Melaine.

Aussi croyons-nous que le véritable nom est Saint-Mélan ; d'ailleurs, à Guer, on a conservé le nom de Saint-Melaine au pont sur l'Aff, pourquoi un peu plus loin l'appellerait-on Saint-Mélan ?... M. Loth nous paraît avoir raison (1).

Tréron, chapelle de l'ancienne seigneurie.

La Trumelais. — La chapelle de la Trumelais, en la Telhaie, n'existe plus mais un if en désigne l'emplacement ; de plus, les pierres de cette chapelle ont été employées à la construction de l'église de la Telhaie.

(1) Voy : Les noms des Saints Bretons, page 84 (par M. Loth). En Saint-Servan, il y a les landes de « Mélan », d'où se développe un panorama rare.

En 1678, le 17 février, se fit, dans la chapelle de la Trumelais, le mariage de Jean Cèze, écuyer, de la paroisse de Guer, et Jeanne Joliff, de Comblesac. — On trouve un Jacques Morice, sieur de la Trumelais, qui fut inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas le 11 août 1603.

La Ville-Morin, chapelle dont le prêtre, Gourier, était chapelain au moment de la Révolution.

N. D. du Grotais. — Notre Dame du Grotais se trouvait près de Saint-Raoul, sur l'ancienne route de Guer à Plélan.

On raconte qu'un homme de Guer passant près de N. D. interpella la statue de la T. S. Vierge en l'appelant « N. D. de la Crotte ». A peine avait-il achevé son blasphème, que ce malheureux fut saisi de douleurs d'entrailles épouvantables. Dans la suite il fut atteint d'une forte dysenterie que rien ne pouvait calmer. Cet homme n'obtint sa guérison qu'après avoir fait amende honorable à N. D. du Grotais (1).

La Voltais, dédiée à Saint Mathurin et reconstruite, il y a quelques années.

Saint-Thomas. — Cette chapelle existe toujours dans la ville de Guer, mais transformée en maison d'habitation. Ce fut la première mairie de Guer.

Sainte-Suzanne. — Elle était située dans le cimetière de Guer.

CHAPELLENIES.

Par ce mot, il faut entendre généralement des fondations pieuses, quelquefois seulement une maison donnée pour assurer la fondation.

La plupart du temps, les fondations pieuses

(1) Tout dernièrement, le 23 mai 1913, un fait merveilleux s'y serait produit. Un enfant de 8 ans aurait vu sa mère qui lui aurait dit qu'elle était en purgatoire depuis 4 ans.

étaient faites pour assurer la célébration d'une ou plusieurs messes, à jour fixé dans une église, chapelle et autel déterminés. C'est ainsi que, dans le diocèse de Saint-Malo, si un châtelain voulait avoir la messe, le dimanche, dans sa chapelle privée, il devait préalablement l'avoir fondée, c'est-à-dire assuré l'honoraire du chapelain ou prêtre qui devait la desservir (1).

Mais ces fondations pieuses ne se bornaient pas à l'établissement de messes ; elles comportaient aussi d'autres cérémonies, telles que processions, saluts, prières spéciales, par exemple : Carentoir et Guer.

Il y en avait aussi d'affectées au service des hôpitaux et des pauvres de la paroisse.

Tout d'abord, ces fondations furent considérées comme biens ecclésiastiques et comme telles, échappaient, en principe du moins, à l'impôt des fouages ou feux et autres redevances seigneuriales ; mais, dans la suite des temps, les Rois de France, pour maintenir le fond imposable et parer aux dangers que pouvaient amener le trop grand nombre de fondations, furent amenés à prendre des mesures qui, sous des noms déguisés rétablissaient l'impôt des biens ecclésiastiques.

Bientôt ces fondations ne furent plus que de simples « prestimonies » ou fondations pieuses en faveur de prêtres et soumises à l'impôt des fouages, comme tous les biens de cette catégorie.

Ordinairement, elles reposaient sur des maisons, ou terres en labour, jardins, prairies et rarement en argent.

Outre l'acceptation par l'évêque diocésain, les chapellenies devaient être conférées dans des formes canoniques. Le prêtre ou ecclésiastique titulaire devait être présenté à l'évêque et le présentateur était ordinairement le fondateur ou ses héritiers.

(1) Quoique chapelles domestiques, elles étaient au libre usage de tous, même les dimanches et fêtes.

Puis, après, l'évêque nommait celui qui était présenté et lui conférait l'institution canonique. Enfin il y avait ce qu'on appelait la prise de possession et la mise en possession par un notaire apostolique, suivant les formes exigées pour tout bénéfice ecclésiastique, grand ou petit, considérable ou de peu d'importance (1).

CHAPELLENIE DE LA DOUVE.

Le temporel se trouvait tout près de la ville de Guer et se desservait dans l'église paroissiale.

Pierre Le Gorre, nommé chapelain, le 30 janvier 1781, prit possession le 4 avril.

CHAPELLENIE DU FONDS-GLAN.

Elle fut fondée par Guillaume Boulard, sieur de Hidouze et René Renimel, sa femme ; portait une messe tous les samedis à l'autel du Rosaire en l'église de Guer.

Son temporel consistait en un pré nommé Le Lozier, près de Tessiac.

Considérant l'insuffisance de la dotation, Gerval Boulard, leur fils, et Michelle Ménard, son épouse, ajoutèrent le pré de Poulmé, vers 1670, défendant à leurs enfants de le vendre et aliéner.

Leurs enfants, à savoir : Mathurin Boulard, sieur de la Touche, Gabriel et Jean-Baptiste Boulard, prêtres, Fort Arrouch pour sa femme Anne Boulard, Alain Boulard, recteur de Hénon, Jean Saulnier, sieur de la Pinelais, avocat à Rennes, pour sa femme, Charlotte Boulard, par acte du 21 mai 1705, convinrent que les deux prés resteraient indivis.

La fondation valait, en 1697, 16 livres 17 sols.

CHAPELLENIE DE LA MULOTIÈRE.

Dans l'acte de vente du 16 octobre 1625, Guilla-

(1) (D'après M. J. Rouxel) Voir : Revue de Bretagne, juillet 1912. — Cette prise de possession était très solennelle. On mangeait, on buvait, on allumait du feu, on béchait la terre, on fermait et ouvrait les portes.

me Rabinard et Judith Thouff, sa femme, se réservaient la chapellenie de La Mulotière, dont Jacques Locheul était chapelain, avec le droit de présentation pour eux et leurs successeurs (1).

CHAPELLENIE GUILLAUME NEVEU.

Le prêtre Guillaume Neveu est mis en possession de cette chapellenie, le 22 octobre 1649, au décès de Guillaume Bellebon.

CHAPELLENIE GUILLAUME PERRIER

OU DU GAVEL.

Fondée dans l'église de Guer par le prêtre Guillaume Perrier, curé de Guer, portant 60 sols de rente à payer par Thomas Perrier.

CHAPELLENIE SAINT-JEAN.

Elle se desservait dans l'église de Guer et fut présentée à René Samouel, acolyte, par Jean Cado, sieur de Beaumont, avocat à Ploërmel, au nom de Jean Déclin, fondateur, le 13 juillet 1652.

René Samouel prit possession le 13 juin 1653.

CHAPELLENIE SAINT-THOMAS.

La chapellenie Saint-Thomas fut fondée par Mathurin Flageul.

Le 31 octobre 1704, elle est présentée à Jacques Gervaiseau par René Flageul, représentant des héritiers du fondateur.

La prise de possession eut lieu le 26 septembre 1706, par le frère du titulaire, Jacques Gervaiseau, sieur de la Robinière, en présence de Yves Orhand, prêtre, desservant de la chapelle Saint-Thomas et Joseph Le Roy, sieur de Lourmel, demeurant ordi-

(1) Pour la chapellenie « Robert Costard » et celle de « Porcaro », voyez les articles : Sainte-Anne-des-Touches et Chapelle de Porcaro.

nairement à sa maison du Bourget, paroisse de Carentoir, lequel était clerc chez Maître Jean Domeon à Guer.

Le 3 septembre 1778, Charles-Désiré Monnerais, acolyte, est nommé chapelain. Il prit possession le 28 octobre, en présence de Joseph Gérard, Joseph Vavasseur, curé d'office, et François Barre, prêtre de Réminiac.

CHAPELLENIE DE LA VIEILLE-ECOLE.

Fondée par Françoise Ruellan, dame de la Fouchais, par acte du 20 avril 1605.

Son temporel consistait en une maison sise rue de Verdun, et un jardin, clos de murs, nommé le jardin de la Vieille-Ecole, proche du cimetière.

A la mort de Gurval Paignart, décédé en 1625, titulaire de cette chapellenie, Gabriel Macé, recteur de Saint-Malo-de-Beignon, fut nommé.

M. Gabriel Macé avait été présenté par Olivier Macé, sieur de Champlane, et Jeanne Resquand, sieur et dame des Moustiers, le dit Olivier procureur de Jeanne Boschier.

Le 4 juin 1776, Jean-Baptiste Danion, acolyte au séminaire de Saint-Méen, est nommé.

Il fut présenté par Pierre-Jean Resquand, sieur du Clos Boschier, au nom des héritiers à charge de faire dire deux messes par an, à l'autel de la Sainte Vierge, dans l'église paroissiale et entretenir la maison.

Il fut mis en possession le 13 juillet.

En 1790, il était vicaire à Ploërmel et missionnaire diocésain. Les revenus de sa chapellenie ayant été confisqués, il réclama et fut assez heureux pour voir sa pension rétablie.

Voici en quels termes : « 19 décembre 1790, — Vu la déclaration fournie par le sieur Danion, vicaire à Ploërmel et missionnaire — il a été reconnu que le bénéfice de la Vieille-Ecole, située en la ville de Guer, dont il est le titulaire, consiste

en une maison et jardin situés à Guer et affermés 79 livres par an ; considérant que cette chapellenie est grevée de 2 messes par semaine, évaluée à 12 sols chaque, soit 62 liv. 8 sols par an et est susceptible de 3 liv. 19 sols de réparation annuelle, le Directoire, ou le procureur-syndic est d'avis qu'il soit alloué au sieur Danion 12 liv. 13 sols (1). »

FONDATION DE LA MISSION.

Le 30 juin 1700, le prêtre Julien Rouxel, sieur de la Garenne, paroisse de Guer, fonde une Mission dans l'église de Guer et affecte une rente pour l'entretien de l'hôpital.

La paroisse possédait donc un hôpital, avant la Révolution, lequel avait été fondé par Hélène Reminac, dame de Beauvais.

Ces deux fondations furent confirmées, par les parents de M. Rouxel, le 1^{er} mars 1716, sur divers héritages et maisons en Guer et Maxent.

CHAPELLENIE DE TRÉRON (2).

Dédiée à tous les Saints, elle fut fondée le 3 mars 1695 par la famille Labart, et contrôlée à Ploërmel le 26.

Cette chapellenie se desservait dans l'église de Monteneuf. Son temporel consistait en une maison et jardin, le grand pré de Tréron, puis de la châtaigneraie de la taille de Trébulan. A la mort d'Alain Labart, Philippe Labart fut nommé chapelain le 22 octobre 1739.

Le 1^{er} février 1787, Joseph Labart, laboureur, demeurant au Haut-Bonnay, en Carentoir, présenta (comme héritier des fondateurs) M. Joseph Foulon, qui fut nommé par l'évêché le 21 mars suivant.

(1) Arch. départ. du Morbihan, liasse 225.

(2) Aujourd'hui on dit : Trézou.

CHAPELLENIE DE LA VOLTAIS.

Fut fondée dans la chapelle de la Voltais, le 18 octobre 1732, par Joseph-Mathurin Le Provost, demeurant à Ploërmel.

Le fondateur déclare qu'il a fait l'acquisition de la maison de la Voltais il y a, environ, 11 ans, et qu'il désire fonder une messe, en l'honneur de Saint Mathurin, de Sainte Barbe et du Saint Nom de Jésus, dans l'ancienne chapelle domestique de la Voltais.

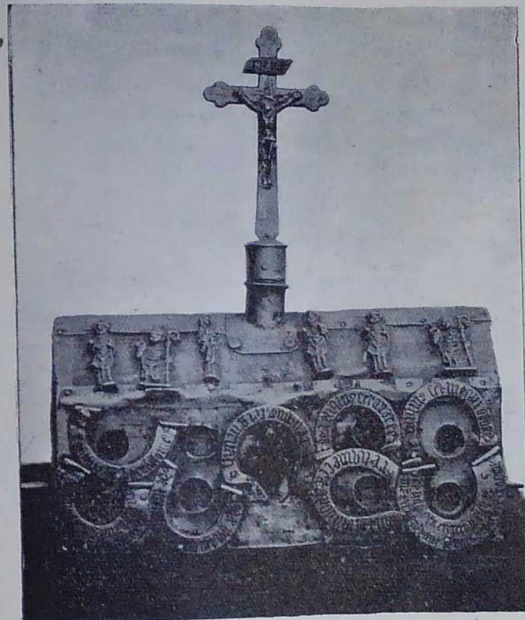
Il ajoute qu'il veut y consacrer 30 livres à prendre sur plusieurs pièces de terre.

CHAPELLENIES EN LA TRÈVE DE MONTENEUF.

Outre la chapellenie de Tréron, dont nous avons parlé, la trêve de Monteneuf en avait deux autres qui étaient : la chapellenie de Deniaud, qui avait pour temporel le pré Raoul et la chapellenie de la Croix, dotée d'un clos et d'un pré, mais nous n'avons aucun renseignement sur ces dernières fondations.

TARIFS.

Pour l'enterrement de demoiselle Louise de la Bourdonnaye, dame de Livoudray, décédée en son manoir le mercredi 7 janvier 1693, inhumée, en la chapelle Saint-Raoul, le 8 janvier suivant, reçurent le jour de la cérémonie : M. Barbier, prêtre de Saint-Malo-de-Beignon, 15 sols pour la messe. — M. Lenté, pour assistance, 5 sols. — Sacriste de Saint-Malo, 40 sols. — Pour la fosse, 8 sols. — Ornaments et torches de la fabrique, et aux porteurs, à Saint-Raoul, 3 livres. — Pour le cierge béni, 2 livres. — Le sacriste, pour la sonnerie et le luminaire pendant l'octave et la chapelle ardente, 9 livres. — Pour 12 Bégüines et aumônes aux pauvres, 12 livres. — Pour la façon de la chapelle ardente et



RELIQUAIRE DE GUER
Photographie de M. Alphonse GUILLEMOT.

fausse châsse, au menuisier, 5 livres. — Pour écussons larmoyés et têtes de mort — la tenture et le drap mortuaire acheté tout exprès pour mettre sur la fausse châsse — le jour du service, 16 livres.

En 1790, pour mettre, aux enterrements et services, toute l'argenterie de l'église de Guer : 11 livres.

RELIQUAIRES.

On conserve à la sacristie trois reliquaires dont le plus remarquable est celui qui est en forme de châsse et dont on trouve une description dans « l'Histoire des paroisses du diocèse » et une photographie dans « l'Histoire du diocèse de Vannes », p. 392, T. I.

On y voit les statuettes de Saint Barthélemy, Saint Gurval, Sainte Apalonie, Saint André et Saint Nicolas. Les reliques de Saint Gurval occupent le centre. Il est représenté assis, bénissant et tenant sa crosse. C'est une preuve, ajoutée à tant d'autres, du culte perpétuel qui lui a été rendu dans la paroisse de Guer dont il est le fondateur et le patron.



DEUXIÈME PARTIE

I

Les Seigneuries

NOBLES ET TERRES NOBLES.

En Bretagne comme partout, du reste, il y avait des nobles et des terres nobles.

Les titres de noblesse pouvaient s'acquérir de plusieurs manières : 1° par les services rendus au pays ou au prince tant au point de vue militaire qu'au point de vue administratif, de là le qualificatif de noblesse dite d'épée et de robe. 2° Par l'anoblissement en vertu de lettres authentiques du prince, concédant la noblesse. 3° Par la possession d'un fief noble, dit aussi franc-fief, lequel était exempt d'impôt foncier.

Il y avait aussi la noblesse d'ancienne extraction, c'est-à-dire remontant à des temps si reculés qu'il était impossible d'en déterminer la date.

De même qu'il y avait des nobles et des roturiers, il y avait aussi des terres nobles et des terres roturières.

Les terres nobles échappaient à l'impôt foncier, les maisons nobles étaient exemptes de l'impôt appelé « *fouage* » ou du foyer (1). Il en était de même pour les métairies nobles, aussi il y avait empressement à se dire propriétaire de terres ou maisons nobles.

Naturellement il y eut des abus. Pour les éviter il fut nécessaire de procéder, de temps en temps,

(1) Le fouage était une redevance qui se payait, autrefois, par maison et par feu. Sous Jean V, duc de Bretagne, la paroisse de Guer en comptait 108 à 7 livres 7 sous par feu.

à la vérification des titres ou plutôt de faire des réformations de la noblesse.

En Guer il y a eu trois réformations : la première en 1426, la seconde en 1442 et 1444, enfin la troisième (la plus importante, la mieux faite) en 1513.

TRANSMISSION DES TERRES NOBLES

ET DES TERRES ROTURIÈRES.

Selon qu'elles étaient nobles ou roturières, les terres relevaient noblement ou roturièrement.

Les terres devenaient nobles soit à cause de leur ancienneté ou de la noblesse de leurs possesseurs, soit enfin par l'anoblissement. Nous en verrons deux exemples en Guer pour le Tertre et Lespinay.

Lorsqu'une terre venait à changer de maître, le nouveau propriétaire devait faire aveu.

L'aveu était une reconnaissance officielle, faite par acte notarié et enregistré, par lequel ce nouveau possesseur reconnaissait que sa terre dépendait d'un autre maître « appelé seigneur ».

Parmi les seigneurs il y avait une hiérarchie, souvent ils relevaient les uns des autres comme les roturiers relevaient de leurs seigneurs.

Celui qui faisait aveu était tenu aux devoirs suivants :

Il devait, à son suzerain, la foi et hommages, c'est-à-dire respect et marques extérieures de respect.

Le rachat ou droit de succession, droit qui pour les nobles étaient (vis à vis du suzerain) les rentes d'une année, mais, pour les roturiers, la somme était moins importante.

Le chambellenage, c'est-à-dire que le suzerain pouvait le faire venir à sa cour pour lui rendre des services civils ou militaires, même simplement pour lui faire honneur.

En outre il y avait certains droits particuliers suivant la coutume du pays ou le caprice du maître. Cependant plusieurs de ces droits n'étaient que de simples amusements, comme le droit de soule,

de quintaine, du saut du poissonnier de Guer dans l'Aff, du haut du pont Saint-Melaine.

D'autres droits aussi qui, aujourd'hui, paraissent ridicules mais qui, à l'origine, pouvaient être une punition ou un amusement (1).

Il existait des redevances en nature et en argent, la plupart insignifiantes, une simple reconnaissance d'infériorité. Toutefois il n'y avait pas que les roturiers à être soumis à ces redevances, les nobles y étaient également assujettis ; ils se devaient entre eux des respects et des reconnaissances pécuniaires.

Il faut de même tenir compte qu'une terre, une maison pouvait relever, comme on le disait alors, de plusieurs seigneurs ; ajoutons que plusieurs seigneurs pouvaient posséder une maison, un champ comme nous en verrons de nombreux exemples.

Certains champs devaient la dîme, c'est-à-dire une gerbe sur dix, mais la plupart en étaient exempts.

Certains seigneurs avaient le droit de chasse, en dehors de leurs propriétés personnelles, mais ce droit leur devait être conféré par le souverain, lequel pouvait le suspendre, voire même le supprimer.

Il en était de même du droit de colombier, du droit de garenne ; nous en verrons un exemple frappant au sujet du seigneur des Touches.

Généralement tous ces droits s'exerçaient avec bienveillance, quoiqu'on en ait dit. Devenus impopulaires et sans objet, les charges des nobles ayant été supprimées ou diminuées, ces droits furent abolis en 1789 à la satisfaction de tous ceux sur qui ils pesaient, même des nobles en faveur de qui ils avaient été établis.

Il en fut de même pour l'égalité de tous les Français devant l'impôt. Nous voyons, en effet, que, le

(1) Autrefois on aimait à rire et à faire rire.

16 avril 1789, la noblesse et le haut clergé étaient assemblés à Saint-Brieuc pour nommer des députés aux Etats généraux, mais ils résolurent de n'en point nommer.

Cependant ils déclarèrent qu'ayant le plus grand désir de soulager le peuple, leur volonté formelle était de consentir à la tenue des Etats de Bretagne constitutionnellement assemblés.

De plus leurs vœux étaient que les impôts fussent répartis avec égalité, puis le haut clergé déclara qu'il consentirait à toutes les concessions faites par le clergé de France (1).

On le voit, tout le pays reconnaissait la nécessité de réformer l'ancien régime. Cette réformation aurait pu se faire légalement, constitutionnellement, sans secousse, mais hélas ! le monstre qui devait tout renverser était déchaîné. Était-il même possible de l'arrêter ? Au lieu d'une réforme, ce fut la révolution complète, puis le mouvement terroriste qui fit monter à l'échafaud des nobles, des prêtres, des gens du peuple en grand nombre, et c'est dans le sang et la boue que s'établit le nouveau régime.

LES SEIGNEURIES IN VENDUES.

« Il n'est pas très rare en Bretagne de voir encore, de nos jours, des terres seigneuriales qui n'ont jamais été l'objet d'aucune vente.

» Depuis leur origine, ces anciennes seigneuries se sont ainsi transmises, sans interruption, des pères aux enfants et des familles aux familles par successions directes et par alliances. Dans la longueur des siècles écoulés, rien n'est venu troubler leur belle histoire. Les guerres et les révolutions ont pu anéantir leurs titres, détruire leurs habitations, ruiner leurs propriétaires, la terre est restée là immuable et toujours victorieuse et le sol a su résister aux fureurs des hommes, pendant que les

(1) Voyez la note insérée aux registres des baptêmes de la trêve de Coëtbugat.

grands arbres résistaient aux rudes intempéries des saisons de chez nous.

» Le château de Sixt, connu sous le nom de Ples-six de Sixt, est l'un des exemples les plus frappants qu'il soit possible de donner de ces seigneuries quasi immortelles !... » (1)

Nous pouvons en dire autant pour plusieurs seigneuries de l'ancienne paroisse de Guer qui, dirons-nous, sont inviolées.

Parmi ces dernières citons :

Boccardy, aux familles Ugues, Rouaud, de la Haye.

Bardoulais, aux familles Bonnet, Rouaud, de la Haye de Kerlois.

Grée-Mareuc, aux familles de la Grée, Heudelor, Kererault, etc.

Livoudraye, aux familles de Livoudray, Rouaud, de la Haye.

Porcaro, aux familles de Porcaro, du Guiny, de Sagazan jusqu'en 1836, époque à laquelle cette maison devint la propriété de M. le vicomte de la Haye, de Plouër, et Mademoiselle Le Gobien, son épouse.

Les Touches, aux familles du Loquet, de Porcaro, Théhillac, Touche-Limousinière, le Porvost de la Voltais, de Bellouan et de Lestourbillon.

Ville-Daniel, aux familles Daniel, Hudelor, etc.

Ville-Hue, aux familles Ugues, Rouaud, de la Haye, de Porcaro, de Marnières de Guer, de Raguanel.

Vauniel, aux familles Niel, de Bellouan, etc. (2).

(1) Article de M. de Laigue. — *Nouvelliste de Bretagne*, 21 octobre 1909.

(2) Les Porcaro et les Bellouan sont les seules familles nobles que l'on trouve propriétaires en Guer au xv^e siècle et aujourd'hui. Mme la Comtesse de l'Estourbeillon est née Bellouan — les Porcaro sont encore propriétaires de Trébulan, etc.

Terminons par cette remarque :

Lorsqu'une terre noble avait été vendue, il arrivait parfois que le vendeur et ses enfants continuaient d'en porter le titre aussi bien que l'acquéreur et ses héritiers. On trouve, dans certains contrats de vente, la réserve formelle pour le vendeur de garder et de porter le titre de la terre vendue.

On distinguait aussi entre le seigneur *ad honorem* ou honoraire et le seigneur temporel ou propriétaire.

Cette remarque est à retenir si l'on ne veut pas se méprendre sur les personnages que nous voyons se qualifier de mêmes titres, à la même année. Cependant, généralement, la seigneurie indique et suppose la propriété.

Aujourd'hui, dans tout le pays de Guer, avoir une seigneurie c'est avoir un surnom.

ENCLOS DE GUER OU LA VILLE DE GUER.

Par ce mot « Enclos de Guer » que faut-il entendre ?... La ville de Guer a-t-elle eu des fortifications ou même un château ?... Que peut bien signifier ce mot que nous trouvons dans les anciens titres ?... — A notre avis, cet enclos était tout simplement figuratif et désignait seulement l'étendue de la ville.

La ville de Guer avait trois seigneuries : 1° la Roche ; 2° la Porte-Pillet ; 3° la Porte-aux-Bastards.

En sa ville, les tenanciers du seigneur de Guer lui devaient foi, hommage, rachat, mais aucun droit de recette, ce qui veut dire qu'ils n'étaient pas tenus à lui fournir des journées (1). Toutefois ils devaient suivre le distroit du moulin de la seigneurie et payer le 1/16 de la mouture de ses grains.

(1) Aveu de la Roche, 17 mars 1738, par Georges Mellier du Verger, à Julien-Joseph de Marnières, marquis de Guer, seigneur de Couëdor, des Abbayes, de l'Abbaye-Jarno, Peillac, Kerbiguet, Hidouze, le Langouët, la Lohière, etc...

Parmi les nobles, le premier nom que nous connaissons est celui de Raoulet Pillet, Jean Pillet, son fils, et Eon Pillet, écuyers, vivant en 1280.

En 1444 nous trouvons Jean Le Bastard, Guillaume Pillet, Jean Garel, Guillaume Lescouble, la veuve de Guillaume Landelle, Jean Roblot, Jean du Plessix, Jean Bonnet, Roland Godêt.

En 1513, M. Yves Roblot (1) tient un métayer au bourg de Guer et y sont jointes les rotures que Françoise Becdelièvre, mère du dit Yves et femme de Guillaume Roblot, acquit depuis 30 ans.

Jean et Guillaume Le Bastard, qui se disent nobles, ont une maison et jardin en la ville plus le lieu du Clos-Perrin.

Mais cette maison n'était pas celle de la Porte-aux-Bastards laquelle appartenait à cette époque (1513) à Guillaume Percherel, sergent de Couëdor (2). Ce dernier avait cette maison par acquit alors que primitivement elle avait appartenu à Guillaume et Pierre le Bastard (3).

LES ECOLES VISITANDINES A GUER.

En 1610, Saint François de Sales, évêque de Genève, et Sainte Jeanne-Françoise Frémoyot de Chantal fondèrent, à Annecy, l'ordre de la Visitation.

A l'origine ces religieuses visitaient les malades et de là leur vint le nom « de sœurs de la Visitation » ou Visitandines ». Plus tard, après l'établissement de la clôture, les Visitandines durent renoncer à la visite des malades pour se consacrer à l'éducation des jeunes filles (4).

(1) (1414) Jean Roblot, noble, natif de Campénéac, a plusieurs rotures acquises par Jean Roblot et depuis le décès de Guillaume Roblot qui mourut il y a 35 ans (1478).

(2) En 1513, Couëdor appartenait au sieur d'Acigné.

(3) Voyez l'article « la Porte-au Bastard ».

(4) Les Filles de la Charité, ou religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, remplacèrent les Visitandines auprès des malades.

Les religieuses de la Visitation avaient à Guer un établissement, ce qui le prouve c'est qu'en 1683 il est dit que les Visitandines de Guer « devaient certaines rentes à l'abbé de Saint-Melaine ». — Ces Visitandines tenaient école.

A ce sujet nous trouvons qu'à Guer, le 30 avril 1605, une fondation fut faite par Françoise Rueland, dame de la Fonchais, et établie sur une maison sise rue de Verdun et un jardin clos de murs, nommé « jardin de la vieille école », proche du cimetière.

En 1768, Madeleine Morice vint s'établir à Guer puis fonda une école pour instruire, gratuitement, les enfants pauvres. Mais, devant la mauvaise volonté de l'instituteur, elle dut y renoncer bientôt.

RUES.

Les principales étaient : rue Rencontre, rue de Montauban, de Saint-Malo, de Saint-Gurval, aux Renaud, Dabonnière, Saint-Thomas, de Verdun, de l'Evêque (1), aux Bastards, du Four (2), rue Haute, rue Poterie, rue Claire-Fontaine.

JURIDICTION FÉODALE.

L'exercice des juridictions de la seigneurie de Guer s'exerçait, en la ville, dans une salle nommée l'auditoire.

Les plaids généraux ou assemblées générales de Guer se tenaient le 7 juin, lendemain de la fête Saint-Gurval, à 9 heures du matin. — Ceux de la juridiction et châtellenie de Comblessac le lendemain de la fête Saint Eloi, patron de Comblessac, c'est-à-dire le 26 juin. — Ceux des Touches, le ven-

(1) Acte du 19 décembre 1449.

(2) Dans la rue du Four se trouvait le four banal ou four de la seigneurie de Guer où les tenanciers devaient faire cuire leur pain.

dredi. — De la Grée-Callac, le lundi en l'auditoire de Monteneuf. — De Hidouze, en la ville de Guer, le 2 décembre. — La prison se trouvait tout près de l'église, en pleine ville.

FOIRES ET MARCHÉS.

De temps immémorial les marchés de Guer avaient lieu le mercredi ; on ajoute même que cette coutume existait du temps de Saint Salomon.

C'est pour cette raison que le marché de Plélan fut fixé au mardi.

D'après les aveux il y avait foire à Guer aux jours suivants : « Le 1^{er} août, la Toussaint, les deux jours des fêtes Saint-Michel, le jour Saint-Joseph. »

La foire du 1^{er} août s'appelait « la foire aux ladres », elle se tenait près du village de la Maladrie, adjacent de la ville de Guer (aveu de 1574).

Les foires des deux fêtes de Saint Michel qui se tenaient, près Guer, au village des Moutiers et la foire restante au dit Guer, et adjacente de ce lieu, qui se tient le mercredi prochain après « la Tous-saintz » (aveu de 1574).

Sur les droits d'étalage et d'entrée, des différentes marchandises, les seigneurs Jean de Coesdor, sieur du Boisglé et de l'Abbaye, Ollivier Havart, sieur du Boisjan, François de Porcaro, sieur de Porcaro, percevaient 1/3 que leur avaient octroyé les seigneurs de Guer.

Dans l'aveu de 1680, il est dit que les 2/3 appartenaient aux seigneurs du Boisglé, du Placy et des Touches.

Primitivement, les droits de place appartenaient au seigneur de Guer. Dans la suite, ils cessèrent de lui appartenir exclusivement.

C'est ainsi que, par transaction, Gallais de Trébulan, en 1469, céda tous ses droits sur les marchés et foires de Guer, pour 114 livres 15 sols 8 deniers. Ils furent rachetés, le 31 juillet 1485, par Jean d'A-

cigné, seigneur de Guer, Couëdor, vicomte de Loyat.

L'église de Guer avait aussi des droits sur la place ; en 1811, elle percevait encore des droits d'étaux et d'étalage qui lui rapportaient 63 francs.

LES MAISONS.

Des anciennes maisons de la ville de Guer, un grand nombre ont disparu ; quelques-unes subsistent encore et nous allons les signaler.

1° *Le Cloître*. — Il se trouve derrière l'église et sur la place, très reconnaissable à ses arcades pleincintre et ses chapiteaux avec leurs ornements qui dénotent une antiquité très reculée. A notre avis, il est la plus ancienne construction de la ville de Guer et remonte, sans contredit, au XI^e siècle. Ses arcades et ses piliers rappellent ceux de l'ancienne église de Carentoir.

D'après la tradition, cette maison aurait été bâtie par des moines, habitée par eux puis par des prêtres. Autrefois les deux maisons en arcades se joignaient et communiquaient. Aujourd'hui elles sont séparées par la route de Rennes (1).

Au moment de la Révolution elle appartenait aux Pihuit, aujourd'hui à J. Reminiaç.

2° *La Maison de l'Evêque* se trouve dans la rue qui en porte le nom et appartenait au seigneur-évêque de Saint-Malo. A l'intérieur elle est ogivale ; elle doit donc être, dans sa partie primitive, très ancienne.

(1) Pour perpétuer le souvenir des Moines, il y a encore : le Bois-aux-Moines, qualifié « Seigneurie du Bois-aux-Moines, manoir » par « le dictionnaire topographique du Morbihan, p. 182 » ; le chemin des Moines, qui conduit de la ville à l'abbaye ; la croix aux Moines, en Monteneuf, non loin du bourg, à l'instar de quantité de paroisses de notre région, celle de Guer peut être comptée comme d'institution monastique, où le service religieux fut d'abord assuré par des Moines, organisateurs et bienfaiteurs du pays.

3° *La Maison du Vauviel*, située dans la rue Claire-Fontaine ; sur la cheminée, la date de 1574 ; sur la grande porte, fronton et écusson frustre ; elle longe l'église, au nord.

4° *Maison des Marches*, au coin de la rue de l'Evêque, avec tourelle ; écussons à l'intérieur ; restes de cheminée remarquables du XV^e ou XVI^e siècle.

5° *La Maison des Piliers*, dont il est question dans les biens des Boulard ; hôtel à l'enseigne du Soleil ; aujourd'hui hôtel des Trois Piliers.

6° *La Claire-Fontaine* fut bâtie en 1630 ; aujourd'hui complètement démolie, moins la fontaine et l'inscription qui se trouve sur la porte, « qui rit et mord ; qui médit et raporte n'entre céans, je lui défend la porte. Fait au mois d'aoust de l'an 1630. » C'est très chrétien et d'une haute moralité ; mais on peut supposer que le propriétaire dut vivre en solitaire.

A la maison de la Claire-Fontaine était attaché un petit titre seigneurial, comme il s'en trouvait beaucoup au XVII^e siècle. On lit dans les registres : 17 octobre 1658, inhumation de M^e Robert André, sieur de la Claire-Fontaine.

7° *La Maison Hoche*, dans la rue Haute ; avec pignon sur rue et deux figures sculptées que les gens du pays désignent sous le nom de « Guer et sa femme ».

Pendant la Révolution, elle était hôtel et le général Hoche y serait descendu, ce qui lui a valu son nom. Auparavant, le 5 juillet 1592, le duc de Mercœur passa une nuit à Guer, dans cette maison. Il se rendait à Ploërmel, pour y mettre le siège.

Il y avait encore quelques maisons assez remarquables dont il sera parlé plus loin, parmi les seigneuries.

Les Seigneuries de la paroisse de Guer

LA GRANDE-ABBAYE.

Au XI^e siècle, probablement, sur les ruines du monastère Saint-Gurval, s'éleva une importante seigneurie appelée l'Abbaye, qui donna son nom à une famille.

En 1280, Allain de l'Abbaye est cité parmi les vassaux nobles d'Olivier de Montauban.

En 1426, d'après la Réformation, nous trouvons Robert de l'Abbaye à son hôtel de l'Abbaye ancien et principal.

En 1444, au même Robert de l'Abbaye, puis à Pierre de l'Abbaye.

En 1513, on dit : « l'Abbaye appartient à Gilles de Cheverue ; les anciens possesseurs de laquelle maison avaient nom de l'Abbaye. » — En 1539, à Claude de Cheverue ; puis cette seigneurie passa à la famille de Couédon.

LA PETITE-ABBAYE.

Cette seigneurie était contiguë à l'autre et les plus anciens seigneurs connus sont les de Couédon.

En 1423 vivait Claude de Couédon, seigneur de l'Abbaye et du Boisglé.

En 1426, la réformation dit : « Bertrand de Couédon demeure en son hôtel de l'Abbaye ancien. »

Son fils, Jean de Couédon, demeurait en son hôtel de l'Abbaye en 1444.

En 1477, nous trouvons Pierre de Couédon, sieur de l'Abbaye et du Boisglé, et Jeanne du Boisglé, sa femme.

Pierre de Couédon eut Bertrand, son fils juveigneur, et Claude.

En 1493, Claude de Couédon, frère de Bertrand.

En 1513, la réformation dit : « La maison de l'Abbaye qui fut à Jean de Couédon est tenue par Bertrand de Couédon, fils juveigneur de Pierre de Couédon et frère de Claude. »

En 1528, François de Quelen (1), tuteur de François de Couédon, sieur de l'Abbaye. Dans la suite les deux Abbayes furent réunies et les de Couédon prirent le nom de seigneurs des Abbayes. — Pierre de Couédon, prêtre, recteur de Caro, puis doyen de Carentoir, seigneur du Tertre et de l'Abbaye, résidait tantôt au château des Bouexières, tantôt à sa maison de l'Abbaye en Guer. Il s'y trouvait à la date du 16 juin 1565.

Le même Pierre de Couédon est désigné, dans un acte du 7 août 1584, « seigneur des Abbayes, grande et petite, de la Marche et de la Godais, en Tréal, demeurant au dit lieu des Abbayes. » Il y mourut en 1585 et fut inhumé à Guer le 19 février.

Des de Couédon, les Abbayes passèrent, probablement, par achat dans la famille Huchet de Cintré. A la date du 10 septembre 1660, dans un aveu à Hidouze, Briand Huchet est dit seigneur de Kerbiguet, des Abbayes, Plessis-Cintré et Hidouze (2).

(1) François de Quelen du Broutay était fils de Jean II et de Ysabeau de Chenerue ; fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525) puis gouverneur de Josselin, Rohan, Pontivy, La Chêze, Loudéac, La Trinité, Landerneau et Blain, puis grand veneur de France en 1554. Remarquons que les de Cheverue ou Chenerue étaient seigneurs de la Grande Abbaye.

(2) A la date du 12 juin 1644, en la terre du Roc-Saint-André, on trouve Sébastien Thérault et Charlotte Gérard qualifiés « sieur et dame des Abbayes ». Il nous est impossible de dire s'il s'agit des Abbayes en Guer.

Des Huchet les Abbayes passèrent, comme beaucoup d'autres seigneuries de Guer, dans la famille de Marnières.

Dans un aveu du 17 mars 1738, Julien-Joseph de Marnière, marquis de Guer, est qualifié seigneur de Couédon, des Abbayes, de l'Abbaye-Jarno, Peillac, Kerbiguet, Hidouze, le Langouët, la Lohière (en Loutehel), Brambéat (en Maure), Coesbo, Plessis de Tréal, le Couédic.

En 1792, les Abbayes, appartenant à la famille de Marnière, furent vendues nationalement et achetées par un nommé Angers pour la somme de 21.000 francs.

L'ABBAYE-JARNO.

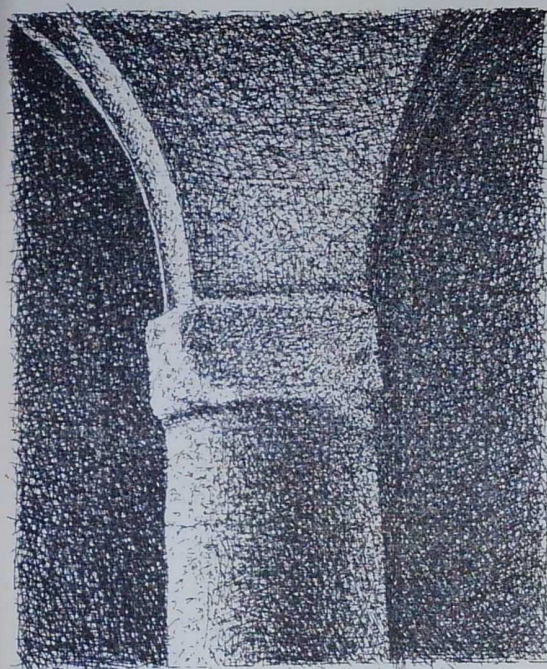
D'après les commissaires de la réformation de 1513, la seigneurie de l'Abbaye-Jarno aurait été formée vers 1450, de plusieurs terres roturières appartenant à un nommé Guillaume, roturier lui-même.

Vers cette même époque, ces terres furent acquises par Jean du Plessis en faveur de qui elles furent anoblies, c'est-à-dire exemptées de l'impôt du fouage.

Ce qui rend cette version vraisemblable, c'est que cette maison ne figure pas aux réformations de 1426 et 1444.

Aujourd'hui la maison de l'Abbaye-Jarno est en ruine, c'est une construction sans cachet, sur la porte de laquelle on voit un écusson fruste et un autre portant des *fusées*.

La tradition nous dit que l'Abbaye-Jarno était un monastère ; Cahello, l'infirmerie des moines ; la Démanchère, la demeure du prieur ; le Verger aurait été le cloître ; enfin cette terre, à une



Maison en forme de Cloître,
au chevet de l'église, style roman primitif.
UN DES PILIERS
dessiné par J. LEPETIT, d'après photographie.

date inconnue, aurait appartenue à une famille Jarno, qui lui a laissé son nom (1). A la date du 23 mars 1476, nous avons un aveu à Robert Nyel, sieur du Vauniel, pour une terre sur le chemin du *Paty-Jarno* à Saint-Méen. C'est tout ce qui nous rappelle le nom de Jarno.

En 1426, nous trouvons un Guillaume du Plessis, notaire, demeurant en son hôtel de la ville de Guer. Son sceau est employé dans un acte du 19 octobre 1423, pour l'aveu de Guillaume Boulard à Hidouze.

La réformation de 1426 nous dit : « La veuve de Guillaume du Plessis, en son hôtel de la ville de Guer » figure parmi les nobles. »

De Guillaume du Plessis naquit un autre Guillaume ; puis Jean du Plessis, en faveur de qui l'Abbaye-Jarno fut créée maison noble.

En 1513 vivait Julien du Plessis, signalé comme seigneur d'une maison noble acquise depuis environ 60 ans et petit-fils de Jean du Plessis, acquéreur de cette maison, qui ne peut être que l'Abbaye-Jarno.

En 1544 Julien du Plessis était mort : sa veuve, Hélène de Bellouan est nommée tutrice de leur fils Julien du Plessis.

En 1588 Jean du Plessis et Perrine Roblot, sieur et dame de l'Abbaye-Jarno. Perrine Roblot qui mourut de contagion, fut la première personne inhumée dans la chapelle Saint-Raoul.

Julien du Plessis, fils de Jean et de Perrine Roblot, fut époux de Françoise de Sérent. De ce mariage naquit un fils, François du Plessis, baptisé le

(1) L'Abbaye-Jarno est sûrement de fondation monastique. En 1673, d'après M. Guillotin de Corson, le Prieuré de Maxent avait droit de haute justice sur certains fiefs de Guer, entre autres sur celui de l'Abbaye-Jarno. D'après cela on peut croire que c'est la donation de 866 qui a fait donner à ce fief le nom d'Abbaye.

20 septembre 1603, lequel eut pour marraine Française du Plessis, sœur-germaine du dit François.

En 1608 Louis-Pierre Ugues, sieur de la Ville-Hue, constitue à Julien du Plessis, sieur de l'Abbaye-Jarno et y demeurant, une rente de 24 livres, 6 deniers pour certaines pièces de terre, à L'Eteneuc, relevant de l'Abbaye-Jarno.

Julien du Plessis fut inhumé dans la chapelle Saint-Raoul, le 28 septembre 1639. Son fils, François du Plessis, l'avait précédé dans la tombe, enterré le 5 février 1623. François du Plessis fut probablement époux de Suzanne Hudelor, dite dame de l'Abbaye-Jarno, laquelle fut inhumée à Saint-Raoul le 4 septembre 1647.

C'est vers cette époque que l'Abbaye-Jarno passa dans la famille de Marnière, au moins quant aux fiefs ou rentes seigneuriales. Ces fiefs furent réunis à la châtellenie de Guer en 1678.

La *Maison* de l'Abbaye-Jarno appartenait, en 1790, à M. de Servaude. Cette terre fut vendue nationalement et achetée par Beluze.

LA BARDOULAIS.

Au sujet de la maison de La Bardoulais la réformation de 1513 donne la note suivante : « Jean Bonnet se dit noble, a une maison au village de la Bardoulaye, de quelle maison et village sortit Guillaume Bonnet ou Bouvet ayeul du présent qui estoit de bas estat et se maria avec Guillemette Pillet fille de la Hattays, et fust icelui Guillaume notaire et tabellion, et n'a esté depuis imposé aux fouages, et y a acquis, depuis Jean Bonnet père de Jean de présent, plusieurs rotures ainsi que Dom Gallais Bonnet duquel le dit Jean Bonnet est héritier. »

Cependant il paraît que cette famille Bonnet était véritablement noble. La preuve en est que, dans un aveu rendu au seigneur d'Appigné, en 1340,

nous trouvons le sceau de Jehan Bonnet qui était « un escucharge de trois bonnets ».

Nous avons aussi Simmonet Bonnet, lequel, en 1384, est qualifié « de secrétaire de feu Madame Janne de Bretagne ».

Outre sa maison de La Bardoulais, Guillaume Bonnet avait un hôtel à Guer, ainsi que le voulait sa charge de notaire ; en 1426, il y résidait avec son épouse Guillemette Pillet.

Comme notaire, nous trouvons encore le nom de Jean Bonnet dans des actes de 1402.

La réformation de 1513 donne un autre Jean Bonnet qui avait pour épouse Anne du Fau, héritière du Bois-Guérin en Sixt. De ce mariage naquirent deux enfants : Jean et Jeanne Bonnet.

Le 7 janvier 1526 Jeanne Bonnet épousa René de la Bourdonnaye et lui apporta le Bois-Guérin (1).

Jean Bonnet épousa Marguerite Mouraud, de laquelle il eut deux enfants : Jean et Laurence Bonnet.

Laurence Bonnet épousa Gurval Ugues, sieur de la Ville-Hue. Dans le contrat de mariage nous lisons que Jean Bonnet assurait à sa fille Laurence une rente de 15 livres en fiefs, seigneuries, gants blancs, etc. etc.

A la mort de Laurence Bonnet, sentence fut donnée à Ploërmel, le 18 mars 1562, confirmant le contrat de mariage et l'accord entre Gurval Ugues et Guillaume Couyer, sieur de la Chataigneraye, tuteur des enfants de Jean Bonnet à Guillemette de Livoudray.

Puis un autre accord, du 16 octobre 1563, entre Guillemette de Livoudray et Guillaume Couyer, d'une part, et Gurval Ugues, assurant à celui-ci 16 livres, 19 sols de rente sur une dime pouvant rap-

(1) Par acte du 31 octobre 1545, le Général de Sixt reconnaissait à Jeanne Bonnet, dame du Bois-Guérin, le droit d'enfeu et la prééminence dans l'église paroissiale.

porter 18 mines de blé, mesure de Ploërmel, deux étaux, une paire de gants.

De cette rente Jean Ugues, fils de Gurval, avait joui jusqu'à sa mort. Pierre, son fils, la réclama à Marguerite Bonnet, veuve de Pierre de Launay et de Julien Rouaud. Marguerite Bonnet, par acte du 8 décembre 1606, s'engageait à la lui payer plus une indemnité de 200 livres pour les frais du procès

En 1554 Jean Bonnet épousa Guillemette de Livoudray, héritière de la terre de ce nom.

Dans un acte de 1550 figure le nom de Jean Bonnet employé, comme parent maternel, en la tutelle de Jean de Craon, fils de Pierre et de Blanche Lagadec, avec Pierre du Plessix et Jean de la Marche.

Du côté paternel se trouvaient Guyon Havard, sieur de la Havardière, Guillaume Jounault, sieur du Breil-Houssoux, Georges Jounault, sieur de la Motte, Eustache du Bois-Hamon et Louis de la Bourdonnaye.

Nous avons vu que Marguerite Bonnet, fille de Jean, sieur de la Bardoulaye, la Roche, le Brossay, et de Guillemette de Livoudray, avait eu comme époux : 1° Pierre de Launay, 2° Julien Rouaud, en 1578.

Ce Julien Rouaud était fils de Guillaume et de Perrine Boschier, sieur et dame de la Houssaye, en Plougast, évêché de Saint-Brieuc.

De Julien Rouaud, Marguerite Bonnet avait eu deux enfants : René, qui naquit en 1579, Pierre, en 1588.

A la mort de Marguerite Bonnet, dame de la Bardoulaye (laquelle mourut le 1^{er} mars 1613), René, son fils aîné, lui succéda.

René fit ses preuves de noblesse et obtint permission de prendre le titre d'écuyer. Il épousa : 1°, en 1602, Jacqueline Le Moine, 2° Jeanne du Lieu, 3° Gillette de la Boixière.

De son mariage avec Jacqueline Le Moine, il eut un fils : Julien.

Julien Rouaud épousa Julienne Gouro. De ce mariage, deux enfants : René et Julienne.

René Rouaud épousa Louise de la Bourdonnaye, sœur de Claude de la Bourdonnaye, sieur de Bratz, paroisse de Montoir, enfants de Madeleine de Mouseron.

René étant mort sans enfant, son frère François, né en janvier 1655 de Julien Rouaud et de Suzanne Thomas (son épouse en 2^{es} noces), hérita de la Bardoulaye.

François Rouaud avait pour épouse Thérèse Ugues, dame de Lescoët, en Elven, leur mariage avait eu lieu, le 1^{er} septembre 1682, dans la chapelle du Bouexie.

Deux enfants naquirent de cette union : Suzanne et Marie-Thérèse. Suzanne, qui vivait encore en 1766, était infirme et très âgée.

Marie-Thérèse Rouaud, sa sœur et son héritière, fit passer la Bardoulaye dans la famille de la Haye, par son mariage avec Jean-Baptiste de la Haye, sieur de Kerlois, en Lanouée, le 28 février 1729.

LE BIGNON.

On peut voir encore sur la nouvelle route de Saint-Raoul à Porcaro, près de la chapelle des Touches, les restes du manoir du Bignon, consistant en une tour d'assez joli aspect, et de murs qui devaient être solides.

Cette terre mouvait des Touches. Le 21 juillet 1573, Bertrand du Loquet, sieur de la Plataine, vendit la maison et pourpris du Bignon à Pierre Percherel, sieur de la Motte, demeurant à Guer, pour la somme de 1.100 livres.

21 avril 1584 : François du Loquet et Péronnelle de Porcaro vendent la métairie du Bignon à Jeanne de la Pommerais, dame de la Frénais, en Reminiac.

BOCANDY.

La métairie de Bocandy relevait des Touches, de la Ville-Hue et de la Hâtais ; elle ne figure pas dans les terres nobles citées aux réformations de Guer.

De plus, dans un aveu, il est dit : « L'ancien village de Bocandy a disparu pour faire place à un pré et un courtil. »

Cette métairie fut reconstruite, elle appartenait en 1380 et 1421 à Olivier Ugues.

Le 12 avril 1654, Charles Ugues, sieur de Bocandy, frère de François Ugues, sieur de la Ville-Hue, donne quittance à son frère de la somme de 200 livres que le dit François lui devait, d'après l'accord fait à Ploërmel, le 13 septembre 1650, touchant la succession de leur père et mère ainsi que de la vente du Placis qui avait eu lieu le 18 novembre 1650.

Charles et François Ugues étaient fils de Pierre Ugues et de Françoise Havard. Dans les registres de Guer on trouve que Charles Ugues, sieur de Bocandy, fut inhumé le 24 avril 1660.

Comme la Ville-Hue, la métairie de Bocandy passa des Ugues aux Rouaud.

En 1752 (3 mai), la métairie de Bocandy appartient à Françoise Danet, dame de Maupas, fille de Renée Rouaud.

Françoise Danet avait épousé : 1^o, le 25 juillet 1702, Jean de Porcaro, 2^o, le 11 février 1709, Louis de la Ruée, sieur du Pré-Clos ; Françoise Danet demeurait à sa maison de Trébulan.

La dite Françoise, qui portait le titre de Maupas sans en être propriétaire, vendit à Suzanne Rouaud, dame de la Bardoulaye, demeurant à la Ville-Hue, sa part dans la métairie de Bocandy, qu'elle tenait de sa mère, Renée Rouaud, avec charge à l'acquéreur de payer 108 livres plus la rente constituée, par la dite feu Renée Rouaud, sur sa terre de Bo-

candy, au profit de Claude Chouard, sieur de la Basilais.

En 1790, la terre de Bocandy avait comme propriétaire Françoise-Marie-Modeste de la Haye, épouse de Jean-Baptiste de la Haye, héritière de sa mère, Marie-Thérèse Rouaud.

LE BOIS-GLÉ.

Les deux métairies du Bois-Glé appartenait à la famille Gicquel de la Lohière. L'un des membres de cette famille prit le nom du Bois-Glé. La réformation de 1426 la donne, en effet, à « Jean du Boays-Glé », qui y demeurait (1).

Le Bois-Glé avait un fief dans la ville de Guer qui se composait : 1^o d'une maison et jardin situés rue du Four, 2^o de la maison des Robins, derrière l'église, et le jardin du *doué* Saint-Gurval, en dépendait.

Cette seigneurie avait haute justice, terres, prés, bois de haute futaie et taillis.

Cela est marqué par un acte du 7 août 1584 (propriété de M. le Marquis de Bellevue), en vertu duquel Jean de Couédon, seigneur de la Gacilly, les Bouexières et Bois-Glé, s'était engagé à fournir une rente de 50 écus, pour un capital de 600 écus, garantie sur les terres du Bois-Glé, la Gacilly, les Bouexières, à Jean de Mégrigny, sieur de la Ville-Neuve-aux-Chèvres et des Loges, conseiller du roi, maître des Comptes à Paris. Dans cette pièce il est dit que Jean de Couédon demeurait ordinairement en son château des Bouexières. Il est également fait mention de Jean Avril, seigneur de : Couesbo, y demeurant habituellement, Lohingat, la Houssais et Alleraç, comme caution, avec le prêtre Pierre de Couédon, sur sa terre de Lohingat, pour Jean de Couédon.

(1) Voir Lohingat.

Le manoir du Bois-Glé était dans le style du xv^e siècle avec une belle porte du même style (1).

Après Jean du Bois-Glé nous trouvons Jeanne du Bois-Glé, épouse de Pierre de Couédon, sieur et dame du dit lieu du Bois-Glé.

Nous avons, du 17 mai 1477, un aveu à Pierre de Couédon et à Jeanne du Bois-Glé, puis, un autre, du 3 septembre 1493, à leur fils : Claude de Couédon.

En 1513, vivait Bertrand de Couédon, fils de Claude, sieur du Bois-Glé, Rotileuc et la Fléchaye.

Guillaume de Couédon, frère de Bertrand, seigneur du Bois-Glé, épousa, par contrat de mariage du 22 février 1493, Madeleine Boucel, fille de Raoul, sieur de la Basse-Bouëxière en Carentoir.

Arthuse de Couédon, leur fille, épousa, par contrat du 1^{er} juin 1506, Pierre du Loquet, fils aîné de Guillaume et de Jeanne du Chastelier, sieur et dame des Touches.

François de Couédon prit pour femme Perronnelle de Couédon, sa cousine germaine, fille de François et de Mathurine de Bellouan, sieur et dame du Bois-Glé.

Leur fils, René de Couédon, est qualifié, en 1560, seigneur du Bois-Glé, la Bouëxière, les Abbayes, la Fléchaye, Lorgetais.

René acheta la Gacilly à Henri de Rohan et en prit possession le 26 janvier 1562.

René de Couédon, qui avait pour épouse Jeanne Le Jeune, mourut en 1574.

Jean de Couédon, fils de René, épousa Renée du Quengo, il mourut en 1607, ne laissant qu'une fille, Marie, laquelle devint épouse de Jean du Houx, sieur du Couédic, et vendit le Bois-Glé, en 1637, à Hélène du Val, femme de Jean de Marnière, sieur de la Biffardière.

(1) Ce manoir a complètement disparu de nos jours. Dans la démolition on n'a rien trouvé de remarquable. Au xv^e siècle, il y avait une famille noble Glé. En 1589 vivait Eustache Glé, sieur de la Besnaries.

Julien de Marnière, fils de Jean et d'Hélène du Val, épousa Marie Maingard, de la maison de la Tourneraie et de la Biffardière.

De ce mariage naquirent trois enfants : Hélène, en 1640, Julien, en 1641, Jean, en 1643.

Jean de Marnière, sieur du Bois-Glé, épousa : 1^o Marie de la Roche-Saint-André, 2^o N. Bonnier, laquelle se remaria à M. Gouyon de Launay.

Julien de Marnière, qualifié baron, puis marquis de Guer, réunit le Bois-Glé à la châtellenie de Guer.

LA LÉGENDE DE LA BÊTE DE LA LOHIÈRE.

La bête de la Lohière est restée dans tous les esprits des gens du pays de Guer. Il n'y a pas d'artifices et de maléfices qu'on ne lui ait attribués. Elle allait partout, dans les cuisines renverser le pot-au-feu et jouer mille tours aux ménagères; elle était sur tous les chemins, se transformant en monture et jetant son cavalier dans les mares; elle pénétrait dans les salons et séduisait par sa beauté les plus rebelles; de là son nom de « belle Jeanette ». Elle jouait des tours aux moines des Moutiers et aux prêtres de Guer, volant les uns et trompant les autres. Elle était très riche et très avare; elle possédait presque tout Guer, la Lohière avec ses beaux étangs, en Loutehel, et quantité de terres et seigneuries aux environs. Elle aimait à se balancer sur un des étangs de la Lohière et à y attirer les voisins qui, une fois dans la barque, ne tardaient pas à piquer une tête dans l'eau, ce qui provoquait le sourire moqueur de la belle dame. Elle mourut dans la maison de la Claire-Fontaine, au milieu d'un incendie qu'elle avait allumé, et le diable emporta son âme et son corps au plus profond des enfers.

Nota. — On croit généralement qu'il s'agit de Marie Maingard, dame de la Biffardière, dont nous venons de parler.

BOQUIDÉ.

Primitivement, il n'y eût, paraît-il, qu'un manoir portant le nom de Boquidé. Mais celui-ci ayant été détruit pendant la Ligue, vers 1595, la terre de Boquidé fut divisée en deux seigneuries bien distinctes.

Boquidé primitif. — D'après les commissaires de la réformation de 1426, Michel Guillaume et son fils Jean habitaient leur manoir de Boquidé et ne contribuaient pas, c'est-à-dire qu'ils étaient considérés comme nobles.

En 1442 et 1494, Boquidé appartenait à Jean II Desgrées, seigneur de la Touraille, en Augon, qui le tenait de sa femme, Guillemette Guillaume.

En 1513, Guillaume Desgrées, fils de Jean et de Guillemette Guillaume. Il fut époux de Aliénette de Trieux, dame de Trieux, en Augon, fille de Nicolas, sieur de la Porte, conseiller et écuyer du duc, laquelle fit aveu pour la Touraille, après la mort de son mari, le 28 juin 1514. « La maison de Boquidé, dit la réformation de 1513, est à Guillaume Des Grées, quelle maison fut au feu père de Guillaume : ce Jean Des Grées, père de Guillaume, l'a formée. »

Prigent ou Jean III Desgrées, fils des précédents, épousa, vers 1530, Jeanne de Jerguy, fille de Nicolas, sieur du dit lieu et du Gaffre, qui lui apporte les terres de Jerguy ou Guerguy et du Gaffre, en Ploërmel. Il mourut en 1578.

Julien Desgrées, né en 1533, succéda à son père. Il se maria, en 1560, à Marie de Quéjau, dame de Quéjau, Lesné et du Hino, fille de Maurice et d'Aliette de Bellouan, dont il eut sept enfants. Il porta constamment les armes, ainsi que ses fils Jean et Nicolas, pour le roi, contre les Ligueurs qui se vengèrent en brûlant ou démolissant Boquidé.

Boquidé scindé. — A partir de cette époque, Boquidé fut scindé et il y eut le haut et le bas Boquidé.

1° *Boquidé du haut.* — Jean IV Desgrées, fils de Julien et de Marie de Quéjau, dut vendre ses biens, ayant été ruiné par les dépenses excessives qu'il avait faites pour le service du roi.

Sa sœur Françoise épousa, à Augon, le 1^{er} ou le 2 mai 1607, Jean de la Ruée, sieur de la Ruée et de la Vallière, fils aîné de feu Guillaume et de Suzanne Marcadé, lequel mourut à la Ruée, en Ruffiac, le 11 juillet 1644, laissant postérité qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours aux châteaux de Castellan, en Saint-Marlen et du Pré-Clos, en Tréal. Françoise Desgrées fit ainsi passer Boquidé de haut dans la famille de la Ruée.

« Les la Ruée vendirent cette terre, vers 1620, aux Couesplan ; ceux-ci la portèrent, vers 1629, aux Lésenet, desquels elle revint, en 1671, aux Couesplan qui la joignirent à leur terre de la Ville-Morin.

Voici, d'après nous, comment les choses se passèrent.

Jean de Couesplan, sieur de la Ville-Morin, avait épousé Suzanne ou Jeanne Faruel.

Celle-ci, veuve de Jean de Couesplan, épousa, le 24 septembre 1628, Abel de Lésenet, sieur de la Houssaye. Elle dut recevoir en douaire la terre de Boquidé, laquelle, à la mort de Jeanne Faruel, revint aux de Couesplan qui la joignirent alors à leur terre de la Ville-Morin.

Jean de Couesplan et Renée de Châteauto eurent 2 filles ; l'une d'elles, Rose-Renée-Jacquette, épousa André-Jean-Joseph Le Douarin, sieur de la Touraille, en 1787, et fut héritière de Boquidé, vendu nationalement en 1794 et 1798.

2° *Boquidé du bas.* — En 1587, Jean Bonin et Guillemette Pélerin. Le 3 janvier, leur fille Jeanne épousa Jean Lezot. Jean Bonin fut inhumé à Guer le 8 septembre 1607.

Jean Bonin, leur fils, sénéchal de Guer (1), avait épousé, dans l'église de Bain, le 22 mai 1605, Gillette Gouézel. Il fut inhumé le 3 août 1628.

D'après M. Galles (qui a laissé des notes très importantes sur toutes les seigneuries du Morbihan, déposées aux archives départementales, à Vannes), le bas Boquidé passa aux Ugues en 1637, à Jean Ugues, puis aux Rouaud ; en 1690, à Renée Rouaud, femme de Pierre Chouart.

BOSCHET OU BOSCHER.

Comme propriétaire de cette maison nous avons, en 1426, Olivier de la Marche qui demeure en son hôtel du Boschet.

En 1513, la Réformation dit : « La maison du Boschet appartient à Raoul de la Marche, et partie à Olivier de la Ruée et Jeanne Riays, sa femme, et fut autrefois à un nommé Préaux, homme roturier. »

Le 6 juillet 1617, à Monteneuf, eut lieu le mariage de Mathurin Cèze, sieur du Boschet, et Jeanne Pasquier, dame du Portal.

Leur fils, Jean Cèze, fut baptisé le 26 avril 1624.

De 1617 à 1624, nous trouvons Mathurin Cèze, sieur du Parc, en Comblessac, et son épouse, Jeanne Pasquier.

En 1658, René Cèze et Louise Desgrées (2). — Leur fils, Jean Cèze, reçut le baptême le 12 août 1658 ; celui-ci épousa, le 17 février 1678, Jeanne Joliff.

Le 25 septembre 1741 se fit le mariage de Alexandre-René Cèze, fils de Jean et de Mathurine-Alexis Pasquier.

(1) Jean Bonin est nommé dans l'aveu de 1607 parmi les vassaux nobles de Guer.

(2) Louise Desgrées était fille de Nicolas et de Charlotte d'Angoulevant.

Mathurine Pasquier était fille de Philippe, sieur du Fau, et de Marie-Anne de Pellan, dame du dit lieu, de la Ville-Quéno et la Grée-Michel, en Carentoir.

LE BOISSY OU BOUEXIC.

Cette seigneurie, sans doute, appartient tout d'abord à la famille de ce nom.

Ce qui le confirme c'est qu'à la date du 28 juin 1415 nous avons un aveu de Guillaume Collet à *missire Jean du Bouexic*.

Puis cette terre passa, par mariage ou par vente, dans la famille Hudelor.

En 1426, la Réformation donne, comme propriétaire, Yvon Hudelor « qui demeure en son hôtel du Bouexic ancien. »

En 1444 à Jean Hudelor qui habite en sa maison du Bouexic.

Le 8 août 1503, aveu fut fait par Louis Denis, du village de la Maladrie, à *escuyer Jehan Hudelor*, sieur du Bouexic.

En 1513, la métairie du Bouexic appartient à Jehan Hudelor qui la tient de son père. La Réformation de 1513 ajoute : « une métairie au domaine du Bouexic qu'a fait édifier le sus-dit franc », c'est-à-dire non imposé. Il y a donc lieu de faire une distinction entre l'hôtel du Bouexic qui était ancien et la métairie qui fut construite au domaine du Bouexic par Jehan Hudelor.

Georgette Hudelor, sœur de Jean, épousa Jean de la Porte.

De ce mariage naquit Julien de la Porte qui figure dans la Réformation comme fils de Georgette Hudelor, sœur de Jean Hudelor, sieur du Bouexic.

Toutefois le Bouexic resta dans la famille Hudelor ; aussi trouvons-nous, comme propriétaires de cette terre, en 1539, Nicolas Hudelor, puis, en 1550, Alain Hudelor.

En 1562, partage entre Bertranne Le Métayer, veuve de Mathurin Hudelor, sieur du Bouexic, et y demeurant, et son frère Julien Le Métayer, sieur du Coudray. Bertranne Le Métayer était fille de Charles Le Métayer et de Jeanne de Saint-Mallon.

Bertranne se remaria, en 1563, avec Jean Ugues, fils de Gurval Ugues et de Laurence Bonnet. Jean Ugues est qualifié sieur du Chénot et du Bouexic, à cause de sa femme qui dut avoir le Bouexic en douaire.

Le 23 octobre 1635, Gilette Havard, douairière de la Ville-Hue, veuve de Pierre Ugues, vendit le Bouexic, avec ses dépendances, à René Rouaud, sieur de Livoudray, pour la somme de 8.000 livres en principal. René Rouaud avait épousé Françoise Ugues.

Le 19 juillet 1655, Louise Rouaud, épouse de François Ugues, fut inhumée dans la chapelle du Bouexic (1).

Dans son testament, du 4 octobre 1653, Louise Rouaud disait :

« Qu'elle était séparée de biens d'avec son mari ; que le Bouexic, qui lui appartenait, était affermé 230 livres ; que le fermier Morin lui devait 115 livres ; elle donnait la moitié de cette somme à son mari, puis, le reste à ses enfants qui étaient : Julien Ugues, Jean Ugues, sieur de la Châtaigneraie, Georges Ugues et Barbe Ugues, dame de la Ville-Hue.

A Jeanne Ugues, dame du Petit-Bois, elle donnait son lit garni ; en plus, à son fils Jean elle léguait une petite génisse en poil noir ; à Jeanne Ugues, une douzaine de serviettes de lin et son habit ; à son mari, les brebis. En même temps elle fondait, moyennant une rente annuelle de 12 livres, une messe par *semaine* qui devait être célé-

(1) Le mariage de Louise Rouaud et de François Ugues avait eu lieu, le 23 avril 1626, dans la chapelle de Saint-Raoul.

brée, dans la chapelle du Bouexic, par les prêtres Julien Masson et Yves Crusson. »

Le 6 mars 1659, un accord eut lieu entre René Rouaud, fils de Julien (1) et de Julienne Gouro, et Suzanne Thomas, deuxième épouse du dit Julien, mère de Jean et de François Rouaud.

Il fut convenu que René laisserait l'usufruit du Bouexic et la maison de la Bardoulaye à la dite Thomas, à condition qu'elle lui fournirait une rente de 100 livres jusqu'au paiement de la somme de 4.000 livres qu'elle reconnaissait lui devoir.

De plus, Julienne Rouaud, sœur de René, reconnaissait que le Bouexic et la Bardoulaye appartenaient à René ; que la maison du Bouexic était « de l'estoc de défunte demoiselle Julienne Gouro et qu'elle lui avait été donnée par accomodation de lotie. »

Cet accord fut fait à Livoudraye et signé de : Suzanne Thomas, René Rouaud, Julienne Rouaud, Jean Gouro, sieur de la Boulais, Guillaume du Fresche, sieur de la Cossais, Guy de Rollen, Jean Fournier, sieur du Val-Hamon, Mathurin et François Thomas, Jacques de Porcaro, René Rosy, sieur de la Mulotière, Madeleine Rouaud, Guy Martin, tous parents et amis de la famille, au rapport de Yves Bihan et Jean Anneix, notaires.

En 1669, Julien Rouaud, sieur de Livoudray, du Bouexic et de la Bardoulaye, passe un acte de ferme, de la Porte du Bouexic, avec Jean Morin et Perrine Guillotel.

Marie-Thérèse Rouaud, dame du Bouexic, par son mariage avec Jean-Baptiste-Hyacinthe de la Haye, le 28 février 1729, porta le Bouexic dans cette famille.

Plus tard, le Bouexic advint à la famille de Porcaro, par le mariage de Marie-Madeleine de la Haye avec Jean-François de Porcaro, le 21 février 1775.

(1) Julien Rouaud décéda le 16 août 1658.

BRÉGON.

Voyez l'article : Grée-Mareuc, page 211.

LE BREIL, PRÈS PORCARO.

Le mot Breil paraît venir du radical celtique « Brog » que l'on écrivait aussi *Breill*, Breuil, Breiel (en latin *Brelium*, Bruillium, Brolium et Broglium). Il signifiait, en langue romane, canton ou portion déterminée de bois, plus spécialement de bois de plaisance attenant à une habitation ; aussi beaucoup de lieux reçurent chez nous cette appellation (1).

Dans la paroisse de Guer il y avait deux Breil : l'un, en la frairie de Saint-Raoul, l'autre en Porcaro ; c'est de ce dernier dont il est ici question.

Cette seigneurie semble avoir donné son nom à la famille du Breil qui habitait le pays de Ploërmel dès le XII^e siècle.

Hervé du Breil figure, comme témoin, dans l'acte de donation du Prieuré de Saint-Nicolas-de-Ploërmel aux moines de Marmoutier par l'évêque Donoald, en décembre 1137.

De temps immémorial Le Breil appartenait aux Gicquel de la Loyère, en Loutehel, dont un membre fut évêque de Rennes de 1239 à 1258.

En 1409, aveu fut rendu, pour leur maison et métairie du Breil, par les héritiers de Guillaume Gicquel.

En 1420 nous trouvons Jeanne Gicquel, héritière du Breuil, qui épousa Perrot du Guiny, sieur de Quéhéon, en Ploërmel.

En 1454 à Pierre du Guiny qui épousa : Louissette de Castellan et Jeanne de Callac ; il mourut en 1462.

(1) D'après l'histoire généalogique de la maison du Breil, imprimée à Rennes, en 1889, chez Le Roy.



GUER. — PARC & CHATEAU DE COËTBO.
Siège du Marquisat de Guer.

Guillaume, son fils, fit aveu en 1469 pour Quéhéon et le Breil ; dans cet aveu il dit qu'il est propriétaire de l'hébergement du Breil et de Quéhéon.

Guillaume du Guiny épousa Raoulette Lépervier : de ce mariage naquirent Jean et Gillette du Guiny qui devinrent propriétaires du Breil.

Jean, qui fut époux de Olive de la Bourdonnaye, mourut en 1529.

En 1540, Gillette du Guiny fit aveu pour Le Breil.

De son mariage avec Olive de la Bourdonnaye, Jean du Guiny avait eu deux enfants : Julien et Gillette.

Gillette, par contrat du 2 décembre 1532, épousa Louis de la Bourdonnaye, sieur du Couédic.

Julien eut pour épouse Marie Le Bourg. De ce mariage naquit un fils, Gilles du Guiny, lequel eut pour épouse, en 1562, Blanche le Boteuc.

Dans sa déclaration de 1578, Gilles du Guiny se dit seigneur de Quéhéon et de la maison du Breil avec droit de prééminence dans l'église Saint-Armel et la chapelle de l'hôpital de Ploërmel.

En 1575, Jeanne Logodec, veuve de J. de Lantivy, fait aveu comme héritière de son père, Nicolas Logodec, propriétaire de la métairie (1) du Breil. Après cette dame, le Breil passa dans la famille de Porcaro.

En 1594 : Yves de Porcaro et Marguerite Cado, sieur et dame de Porcaro, La Landelle et Le Breil.

En 1621 : Pierre de Porcaro et Françoise de Théhillac.

En 1636, Alain du Loquet fait une déclaration pour les Touches, le Breil, Vinouse, deux moulins à vent dont il est propriétaire comme héritier de

(1) D'après cela, il y a lieu de distinguer entre les manoir et seigneurie du Breil et la métairie noble du Breil. Les propriétaires de l'un et de l'autre se disaient « Seigneurs du Breil ».

Péronnelle de Porcaro, sa mère, propriétaire en partie du Breil.

De 1625 à 1654 à Julien de Porcaro, fils de Pierre, et son épouse, Renée Troussier.

De 1672 à 1680, Achille-Ferdinand de Porcaro, fils de Julien, et son épouse, Renée de Kerbourdet.

En 1680, Achille-Ferdinand de Porcaro fait aveu; il est maintenu dans la possession du droit de haute, moyenne et basse justice, sur l'étendue de la seigneurie du Breil et de Porcaro.

Marie-Anne-Julienne de Porcaro, sa fille, se maria trois fois. Elle épousa : 1° Joseph du Guiny, 2° Joseph du Houx, 3° Dominique Huchet.

En 1747, aveu par les enfants d'Achille du Guiny et de Mélanie Le Bel, veuve en 1747.

Le 15 mai 1706, Jean de Porcaro, qui portait le titre de Maupas, et Françoise-Thérèse Danet, sa femme, afferment à Olivier Chevalier le lieu et métairie du Breil et Vinouse.

Ils étaient aussi propriétaires de la Plataine et du Bignon.

LA BROUSSE.

La Brousse appartenait, en 1513, à Jacques de Saint-Malon. La réformation nous dit, en effet, que Jacques de Saint-Malon, fils d'André, qui dit être noble, possède une *tenue* nommée la Brousse qu'Olivier, son aïeul, avait acquise, par défaut de paiement, de gens de bas état et contributifs.

Il y avait un métayer franc.

En 1574 la Brousse appartient à Pierre de Saint-Malon.

En 1587 Rolan Macé et Gurvalle Pèlerin.

En 1621 à leur fils Guillaume Macé.

En 1643-45 à Jean Macé qui avait pour épouse Suzanne Daudiban.

En 1679 à Gabriel Macé et Guillemette Turmel, son épouse, laquelle se remaria à Pierre Meslet.

En 1683 à Gabriel Macé.

En 1695 à Julien de Marnière, époux de Marie-Anne-du-Bois-Baudry.

LE BUCHET (1).

Depuis 1550 Le Buchet était la propriété de la famille Hudelor.

En 1615 à François Hudelor, époux de Mahurine Mouraud.

Ils eurent un fils, Pierre Hudelor, qui fut baptisé le 24 janvier 1616.

François Hudelor fut inhumé dans l'église de Guer, en l'enfeu de Kerbiguet, le 17 octobre 1627.

En 1790 à M. de Saint-Malon qui émigra au moment de la tourmente révolutionnaire.

Cette terre fut alors vendue nationalement et achetée par le nommé « Pierre Bigarré ».

LE BUSSON.

Ce village, situé sur la route de Guer à Ploërmel, se trouve près de l'endroit appelé « le Haut Couédon », non loin du Bois-Perret.

En 1652, on trouve la *tenue* aux Perret dans le village du Busson. Il y avait là une maison noble qui a donné son nom à une famille, dont il est fait mention en 1513.

A cette époque nous trouvons, parmi les nobles de la paroisse de Guer, « Bertranne du Busson, veuve de Pierre Bouillant, sieur de la Vallée Bouillant ».

Nous croyons que Bertranne du Busson est la dernière de cette famille.

(1) En la ville de Guer il y a, près des halles, « La Tour du Buchet ».

Cependant M. de Courcy donne deux familles de Busson qui paraissent n'avoir aucun rapport avec la famille ci-dessus.

Les Bouillant (1), sieurs de la Vallée, portaient : « D'argent à l'aigle impériale à deux têtes de sable. »

LE CAHELLO.

En 1400 Le Cahello appartient à la famille de ce nom.

En 1426 la Réformation donne, comme propriétaire, Jean du Chesne qui demeure à son hôtel du *Quéhélo*.

En 1444 à Perrine de *Khello* (2) demeurant au dit lieu et y a un métayer.

En 1513 à Geffroy Hamon et Marguerite du Chesne sa femme, sieur et dame de *Cahelo*.

Jean du Chesne, sieur du Cahelo, avait acquis plusieurs rotures qu'eut par succession Marguerite du Chesne, sa fille, laquelle épousa Geffroy Hamon.

A cette époque, la dite maison était tenue pour noble.

En 1632 à Grégoire du Plessix et Catherine Riou. Ils ont une fille, Marie, et un fils, François, lequel fut baptisé le 16 mars 1632.

Des du Plessix le Cahelo passa aux de Servaude par le mariage de Thérèse du Plessix avec Georges de Servaude, sieur de la Ville-es-Cerfs, Bois-Durand, etc. Elle fut marraine de son petit-fils François de Servaude, fils de Georges-René et de Per-

(1) En 1679 vivaient Jean Bouillant et Jeanne Colier, sieur et dame de la Vallée, leur fils Charles, baptisé le 29 mai.

(2) Perrine du Khello ou Cahelo devait être une demoiselle du Chesne qui avait pris le nom de la terre du Cahelo. Peut-être cependant était-elle la dernière du nom et la femme de Jean du Chesne.

rine-Françoise le Douarin de Lemo, le 22 décembre 1686.

Le mariage de Georges-René de Servaude avec Perrine-Françoise le Douarin avait eu lieu, le 7 janvier 1686, dans la chapelle de Lemo, en Augan. De ce mariage naquirent plusieurs enfants.

Georges-René de Servaude avait épousé en première noce, à Rennes, le 29 avril 1676, Anne-Marie Huchet, dame de la Besneraye et de Kerbiguet.

Lors de son mariage avec Perrine Le Douarin, Georges-René de Servaude est dit seigneur « du Boisdurand, de la Padouière, du *Cahélo* et de la Haye-Gerno.

René de Servaude fut inhumé à Saint-Raoul le 28 mars 1731.

En 1733 nous trouvons Anne-Marie de Servaude, dame de Cahélo.

Cette dernière vendit, par contrat du 1^{er} mai 1760 (au rapport de M^e Jouet, notaire), Le Cahélo à Guillaume Saulnier. L'acte de vente comprend les maisons et mazières, fours, puits, petit jardin et toutes les terres dépendantes, tenues roturières de Guer.

Cependant, le 11 juillet 1764, il fut payé 25 livres pour franc fief, ce qui indique une terre noble.

LE CHÈNE.

Cette terre appartient, en 1426, à Perrin du Chesne, lequel demeure en son hôtel du Chesne.

En 1444 à Pierre du Chesne.

En 1513 « la métairie du Chesne, la métairie de la Landelle avec la métairie de Porcaro appartient à l'aîné de Porcaro qui y tient trois métayers exempts. »

En 1572 le Chesne a comme propriétaire Laurent de Porcaro, époux de Françoise de Quéjau.

Puis, nous avons Achille-Ferdinand du Guiny qui épousa Mélanie Le Bel, laquelle était veuve en 1717.

LE CHÈNOT.

Gurval Ugues, fils de Guillaume et de Olive Hudedor, fait aveu, en 1566, à François d'Acigné, baron de Guer, pour le Chesnot et la Ville-Hue.

Après nous trouvons Jean Ugues, sieur du Chesnot, frère de Gurval.

Jean Ugues épousa : 1^o, en 1563, Bertranne Le Métayer ; 2^o Françoise de Talhouet.

Le dit Jean Ugues, sieur du Chesnot et de Téléstan, décéda le 23 août 1575.

En 1577, 26 août, décès de Olivier Ugues, sieur du Chesnot, époux de Anne de Mauléon.

En 1607 Pierre Ugues, sieur de la Ville-Hue, revendique pour sa femme, Gillette Havard, le titre de « dame du Chesnot » usurpé par Anne de Mauléon, laquelle avait épousé, en deuxièmes noces, un étranger nommé Le Breil.

En 1636 nous trouvons François Ugues, sieur du Chesnot, époux de Louise de Commines (de Bains).

Leur fils, René Ugues, fut baptisé le 11 décembre 1636 ; il eut pour parrain René Ugues, sieur du Vaurnaud, et pour marraine Louise Rouaud, dame de la Ville-Hue.

Le 13 mars 1660 François Ugues donne à son fils, époux de Anne Guillaume, la maison du Chesnot.

Le 9 novembre 1747 M. de Guer, résidant à Coesbo, donne à M^{lle} de la Bardoulais, Suzanne Rouaud, la déshérence du Chesnot et Boecandy, moyennant aveu et devoirs seigneuriaux.

M. de Guer déclare : que si des créanciers se présentaient et évinçaient M^{lle} de la Bardoulais, il s'engageait à lui payer 500 livres en dédommagement des frais qu'elle devra faire pour mettre le Chesnot en bon état et payer les dettes placées sur le dit lieu.

Suzanne Rouaud, demoiselle de la Bardoulais, était fille de François Rouaud et de Thérèse Ugues.

LE CHOISEUL OU CHOISEL.

Nous croyons pouvoir dire que cette terre du Choiseul ou Chyosel est celle qui est désignée, dans la Réformation de 1513, de la manière suivante : « Les enfants de feu Gallais de Trébulan ont une tenue au village de Choays qui fut autrefois à Tiéphaïne Cardouan, femme de bas état, mariée au nommé Guillaume Trébulan qui se disait noble et depuis n'ont contribué. »

M. de Bellevue, dans la généalogie de la famille Larcher, donne sur le Choisel les renseignements suivants : « Le Choysel, seigneurie avec manoir et « métairie se trouve à 3 kil. au sud du *bourg* de « Guer et relevait de la Châtellenie de Couëtbo. Elle appartenait d'abord aux Cordouan, qui la portèrent, par alliance, en 1465, aux Trébulan, et « ceux-ci, en 1552, aux Larcher, qui la vendirent « en 1754. Elle fut achetée nationalement en 1794 « par le citoyen Fabre, juge au tribunal de Vannes. »

D'après cela, le mariage de Guillaume de Trébulan avec Tiphaine Cordouan aurait eu lieu en 1461. Servan de Trébulan vivait en 1513.

Sa fille Roberte ou Rollande épousa, en 1552, 1^o Jacques Larcher, sieur du Quily en Loyat ou Campénéac, fils juveigneur de Guillaume III, seigneur de la Touche-Larcher et de Raoulette Le Febvre ; 2^o (après le décès de Jacques Larcher, inhumé à Guer le 18 août 1588) Jean du Lieu, seigneur de la Hercondaye.

Par son mariage avec Jacques Larcher, Roberte de Trébulan porta le Choisel dans la famille Larcher.

Leur fils, Mathurin Larcher, époux de Louise du Fournet, fut inhumé, le 19 février 1633, dans la chapelle Saint-Nicolas.

Barthélemy Larcher, fils de Mathurin et de Louise du Fournet, dame du Fresne, mourut sans enfant le 4 décembre 1684.

Gilles Larcher, son frère, baptisé à Guer le 13 juillet 1626, fut seigneur du Choisel. Il épousa Barbe de Lesenet, fille d'Abel, seigneur de la Housaye et Guichardaye, et de Jeanne Faruel, dame de Boquidé.

Joseph-Anne, leur fils, fut seigneur du Choisel mais mourut sans postérité.

Jean-François Larcher, son cousin, fils de Jean VII et de Madeleine Riou, hérita du Choisel. Il eut pour épouse (le 19 1665) Thérèse Mérel, dame de Kergal, et en eut dix-huit enfants.

Isidore, son huitième enfant, hérita du Choisel, épousa, à Ploërmel, le 19 mai 1719, Marié-Anne Gaillard de la Noë, dame de Brignon.

Jean-Chrysostôme, leur fils, épousa, à Augan, 1^o le 14 juillet 1739, sa cousine Jeanne Le Douarin de Lémou, née à Lémou le 17 décembre 1719, fille de Thomas-François Le Douarin et de Marie-Madeleine Desgrées du Lou ; 2^o à Paris, le 6 février 1759, Louise Paillot, fille de l'ex-trésorier des armées du roi. — C'est lui qui dut vendre le Choisel au Marquis de Guer en 1754.

LE CLOS-BOSCHET OU BOSCHIER.

En 1444 nous trouvons Pierre Boschier, noble, demeurant à son hôtel de Tineuc.

En 1493 à Jean Boschier.

En 1598 et 1627 à Pierre Chrestien et Hélène Boullart ; Pierre Chrestien fut inhumé le 16 juillet 1627.

En 1633 et 1677 à François Chrestien, époux de Anne du Chesne.

En 1689 Yves Resquand et Jacqueline Roullin.

Leur fils, François-Julien Resquand, sieur du Clos-Boschier, épousa, le 28 septembre 1711, Perrine Guillotel dans la chapelle de la Grée-Basse.

Le 3 septembre 1783 inhumation, dans le cime-

tière de Guer, du procureur M^e Pierre Resquand, sieur du Clos-Boschier.

Les Boschier, nous dit M. de Courey, portaient : « d'azur à une fleur de lys d'or au pied nourri, deux lys au naturel sortant d'une fleur de lys, le tout d'or. »

Serait-ce la tige fleurie d'un des vassaux d'Olivier de Montauban en 1280 ?... Olivier Boschier a ces armes sur un sceau de 1275.

LE CLOS-PERRIN.

Parmi les rotures qu'on veut affranchir en 1513, il est question du Clos-Perrin.

En effet, la Réformation nous dit : « Jean et Julienne Le Bastard sa sœur, qui se disent nobles, ont une maison et un jardin en la ville de Guer ; plus le lieu nommé Le Clos-Perrin. »

En 1561 Le Clos-Perrin appartient à Georges Le Bastard, époux de Marie de Trébulan.

Marie de Trébulan fut inhumée le 27 octobre 1577.

En 1585 à Jeanne de Trébulan (dite dame du Clos-Perrin), épouse de Jean Pèlerin, sieur du Douet.

LE CLOS-POIRIER.

Le Clos-Poirier, en 1444, « appartient à Jean Niel, sieur du Vauniel, et y a un métayer. »

La Réformation de 1513 donne la note suivante : « La métairie du Clos-Poirier, partie de laquelle maison fut autrefois à feu Jean Niel et Hillari Niel, appartient au dit Jean Niel. »

COËTBO.

Nous ferons d'abord remarquer que l'orthographe de cette maison a beaucoup varié. Tantôt on

écrit Coetbo, Coesbo, Couesbo et aujourd'hui Coëtbo. Étymologiquement, il signifie : Bois touffu ou touffe de bois.

D'après l'interprétation commune, il en est fait mention dans le cartulaire de Redon qui s'exprime ainsi : « En 875 Matuêdo ayant choisi sa sépulture à Saint-Sauveur de Redon reçut l'habit de moine et donna en échange sa terre de Conjubot dans le Plou de Guer « in plebé Uuern. »

Avant cette date, en 838 ou 848, Ridwareten donna à Saint-Sauveur tout son héritage paternel et un demi-muid de blé, c'est-à-dire ses terres de Coesbot et Lisros. Or on croit généralement qu'elles sont actuellement dans le Morbihan. Il est donc probable qu'il s'agit de Coëtbo en Guer. Nous dirons cependant qu'il est possible que ce soit le Coëtbo qui est encore dans Paimpont.

On lit dans M. Oresve (Histoire de Montfort, p. 22) : « Tout porte à croire que le château de Botcateur est le même que celui de Coëtbo en Guer, où Salomon fit, pour la santé de Wembrit, son épouse, la donation d'une certaine quantité de terre appelée Ramnisloven. »

« L'Aula-Coët-Louh, ancienne résidence des comtes de Vannes, où, le 6 mai 848, le roi breton Nominoë tint le fameux synode où fut proclamé la déchéance de plusieurs évêques bretons convaincus de simonie. (Peut-être Le Bois-du-Loup, en Augan). C'est l'avis du P. Oresve dans son Histoire de Montfort (p. 21). D'autres auteurs croient que l'Aula-Coët-Louh était au lieu dit actuellement *Coelleu* en Saint-Congard, près de Malestroît, ou au château de Couetbo, en Guer, dit en 886 *Coyboth*. » (Marquis de Bellevue, le Camp de Coëtquidan, p. 333).

Emplacement. — Il nous paraît certain que le manoir de Coetbo, dont parlent les actes ci-dessus, n'occupait pas l'emplacement du château actuel. Il se trouvait, croyons-nous, dans un domaine qui por-

te le nom d'Hébrégement de Coestbo et se trouve à peu de distance, à gauche, sur la route de Guer à Carentoir.

On sait, en effet, que ce mot était très employé dans les aveux et désignait le fond sur lequel était bâti le manoir.

Or, voici comment s'expriment les aveux de Coetbo : *L'Hébrégement* de Coesbo possédé par Guillaume Le Borgne, fils de Guillaume (1432), Jean Le Borgne (1493), Jean Gallery, seigneur d'Allérac, Bois-Jouan, héritier de Guillaume Le Borgne (1509) (1). » On remarquera que dans ces aveux il n'est pas question de maison, manoir, comme dans la plupart des aveux. Par ce mot Hébrégement on indique le lieu seulement. Dans d'autres déclarations, par exemple pour le Breil, on dit : « le lieu, maison, métairie du Breil. » Pour Launay « Hébrégement et métairie ». Pour Langouet « Hébrégement ». Quand il s'agit seulement de fiefs nobles, sans terre, on dit généralement « seigneurie ». Il est donc important de bien remarquer les termes employés, car on l'a fait à dessein. De là nous concluons que Coesbo se trouvait primitivement dans le champ qui a gardé le nom d'*Hébrégement*.

Les Seigneurs. — Comme beaucoup de seigneuries, Coetbo a donné son nom à une famille noble, sur laquelle on n'a pas de renseignements historiques, mais dont les armes figurent dans les Armoriaux. Dans un vieil Armorial on dit que les de Couesbo s'armaient ainsi : « de sable à la croix d'argent chargée de 3 coquilles de gueules. » Un autre dit : « de sable à la face d'argent bordée d'or. »

Pour expliquer cette variante, il n'est pas inutile de savoir que les familles nobles changeaient parfois leurs armoiries, soit d'eux-mêmes, soit par ordre supérieur.

(1) Archives de la Loire-Inférieure, série B.

Dès 1300, Coetbo appartenait aux Le Borgne. Nous en trouvons trace, en 1326, dans un procès entre Geoffroy Le Borgne, chevalier, et Olivier de Montauban, seigneur de Couédor ou Coetdor. Les parties furent renvoyées plaider devant le Duc de Bretagne, comme étant tous deux ses vassaux directs. » (1)

Avant 1411, vivait Guillaume Le Borgne, qui fut père de Guillaume II signalé à la Réformation de 1426. Son sceau employé par Guillaume d'Avaugour, sieur de Kergrois (2), était : *une croix; l'écusson orné d'un casque et pour cimier une corne.*

Le 15 octobre 1444, Guillaume Le Borgne III, sieur de Couesbo et d'Allérac faisait aveu à Ollivier de Sixt. — Ce Guillaume III était fils de Guillaume II qui mourut en 1432.

Guillaume III eut un fils, Jean Le Borgne, qui lui succéda en 1451.

Jean fut père de Pierre Le Borgne, seigneur de Couesbo en 1469.

Après lui, vint Guillaume IV, époux de Françoise du Verger, seigneur de Couesbo de 1493 à 1509.

En mourant, Guillaume Le Borgne IV légua, dit M. Galles, Coetbo et la métairie de Lécate à Jean Gallery, époux d'une autre Françoise du Verger, dit M. Guillotin de Corson (3).

(1) Revue Historique de l'Ouest (mai 1894, p. 335).

(2) Kergrois, seigneurie en Remungol, évêché de Vannes — aux Rohan d'abord, puis aux d'Avaugour en 1280 par le mariage de Catherine de Léon avec Juhaël d'Avaugour, Gabriel de Machecoul, époux de Renée d'Avaugour, la vendit, le 27 avril 1651, à François de Lambilly dont les enfants la possèdent encore.

« On a vu dans un arbre généalogique de Touronce une de leurs mères portant le nom de Le Borgne à laquelle ils donnaient pour armes : de gueules à une fasce d'or accompagnée de 6 besans. » (Revue, p. 336).

(3) Notice sur le canton de Pipriac.

D'après un aveu de 1509, au contraire, Jean Gallery aurait eu Coesbo, le Bois-Jouan et Allérac (en Saint-Just), par droit d'héritage. Il les garda de 1509 à 1511.

André Gallery, son fils, les posséda de 1511 à 1539. Il avait épousé : 1° Jeanne Lépervier, 2° Jeanne de Trégaranteuc, qui appartenait à une famille qui possédait Trégaranteuc en Guégon et qui s'armait : « d'azur à 3 pals d'argent. »

A la mort de son mari, Jeanne de Trégaranteuc demanda le prisage de la terre de Coetbo, qui passa en 1561 à Louis Gallery.

Les armes des Gallery se voient en alliance, sur le fronton ouest du château actuel de Coesbo et qui sont : « 3 goélants au 1^{er} et 4^e de sable. » L'autre écusson nous semble être les pals des Trégaranteuc.

Puis vint Jean Avril qui avait pour père Simon Avril, sieur de Trégouët, en Béganne, pour frère Pierre Avril, sieur du Lou en Saint-Lery (1), qui épousa, en 1575, Gillette d'Avaugour, fille de Claude, sieur de Saint-Laurent, en Poitou, et de Françoise Le Prestre, dame héritière de la Lohière, en Loutehel, pour sœur Jeanne Avril, qui fut épouse de René du Cambout.

Nous ne savons exactement en quelle année Jean Avril acheta Coetbo. Il y demeura, lorsqu'il fit l'acquisition de la maison de Craon, en Comblesac, le 5 octobre 1566, de Arthur de Craon, pour la somme de 2.400 livres tournois. Dans l'acte de vente il est dit « sieur de Coesbo et Lourmois ou Lourmais en Nivillac. »

Dans l'acte de tutelle de son neveu, Pierre Avril, le 2 août 1585, il est nommé « sieur de Coesbo ». Il avait acheté La Gacilly en 1571.

(1) Simon Avril, père de Jean, de Pierre et de Jeanne avait acheté le Lou, par acte du 17 avril 1540, de Mathurin Le Gourvinec, sieur du Bezit, en Saint-Nolff, de Bertranne de Quifistre, sa femme, et de Bertrand de Quifistre, sieur de Trémouar, en Berrie.

Il mourut à Coetbo et fut inhumé à Nivillac le 17 mars 1590. Il avait eu pour épouse Marthe de la Grée, dame et héritière de la Grée-Nevet et de Lourmais, en Nivillac.

Ils eurent : 1° Jean II qui fut époux de Marie de Bellebarbe, fille de Jean et de Hélène de Moïre, et de Jeanne Le Pennec qui fut mère de Suzanne Avril ; 2° Françoise Avril qui épousa, par contrat du 20 avril 1544, Jean Picaud, sieur de Morgant, et reçut en dot 2.400 livres ; 3° Claude qui épousa, par contrat de juin 1544, Gilles du Fresne et lui apporta en dot également 2.400 livres ; 4° Jeanne qui ne reçut que 1.800 livres pour dot et épousa, en février 1553, Claude Piel.

Jean II fut père : 1° de Jean III, connu sous le nom de Président de la Grée, à cause de sa charge de Président de la Cour des Comptes, de 1584 à sa mort, 1596. Il avait épousé Jacquemine de la Boessière, dont il n'eut pas d'enfant ; 2° Jeanne, qui épousa Marc Le Pennec, sieur de Boisjollan ; 3° Alain, qui fut sieur de la Houssais, en Guer ; 4° Suzanne, mariée : 1° à Jean Troussier, sieur de Pontmenard, en Saint-Brieuc de Mauron ; 2° à Nicolas de Brosse, sieur de Kergoussart (1).

Du mariage de Suzanne Avril avec Jean Troussier naquirent deux enfants : Jacques, qui fut époux de Lucrèce de Quincampoix ; Renée Troussier, qui fut épouse de Julien de Porcaro.

La succession des Avril donna lieu à de grandes difficultés à cause de leurs dettes et à un procès qui dura fort longtemps.

Les débats portèrent : 1° sur la succession des feus Jean de Bellebarbe et Hélène de Moïre, son épouse, père, et mère de Marie de Bellebarbe, première femme de Jean II Avril ; 2° sur la succes-

(1) Notes de M. Arthur Aponil, de Bellouan, en Ménéac, dont nous tenons à louer le mérite et la complaisance. Ses notes sont actuellement à Bellouan et méritent d'être conservées.

sion de Jean Avril et de Marthe de la Grée, sieur et dame de Coesbo, la Grée et Lourmais.

Gédéon Le Pennec, héritier au même titre que Suzanne Avril, considérant qu'il y avait autant de dettes que de valant, renonça à la succession par acte signé en 1601. Mais Suzanne Avril fit opposition à cette renonciation et le procès s'engagea.

La dame de Pontmenard, Suzanne Avril, mourut à Couesbo le 17 septembre 1614, après avoir recommandé à ses enfants de continuer le procès. Ceux-ci consentirent à accepter la succession de leur mère et de Anne Le Pennec, leur grand'mère maternelle.

Quelque temps après, Couesbo et ses dépendances saisies sur la plainte des créanciers, furent vendues et adjugées, le 19 septembre 1616, au sieur Simon de la Cesse, demeurant à Nantes, pour la somme de 40.000 livres. Cette vente fut annulée.

À la mort de sa mère, Jacques Troussier avait pris en main la suite des affaires et la garda, jusqu'en 1620, année où sa sœur Renée épousa Julien de Porcaro, sieur du dit lieu.

Par acte de 1625, Julien de Porcaro se chargea de purger les créanciers et de gérer les affaires de la succession, à condition de jouir des revenus de Couesbo et Kertouart, sauf à verser 3.000 livres à Jacques Troussier, ou à lui laisser, comme il arriva, la jouissance de Lourmais et Kertouart, en Marzan.

Julien de Porcaro, s'il faut l'en croire, géra si bien les affaires qu'il réussit à purger une partie des créances et à avancer de l'argent à Jacques Troussier qui prit du service dans les armées du roi et s'en fut en Allemagne à la tête d'un régiment. Il mourut en 1632, ne laissant qu'un fils en bas âge, Jacques Troussier, connu sous le nom de sieur de Pontmenard, de son mariage avec Lucrèce de Quincampoix.

Après sa mort, il fut convenu que Julien de Porcaro continuerait de s'occuper des affaires.

Après deux années de gestion, Julien de Porcaro voulut rendre ses comptes et prit pour aide Charles du Cambout, marquis de Coislin, tandis que la veuve de Jacques Troussier chargeait de ses intérêts Laurent Peschard, sieur de Lourme ; en plus Julien de Porcaro prit pour défenseur Jean Becdelièvre, sieur des Renardières.

Julien de Porcaro établit ses comptes de la façon suivante : il avait dépensé 1.400 livres ; il avait payé 70.000 livres de dettes ; il avait droit à 10.000 livres pour sa part dans les meubles ayant appartenu à Anne Le Pennec, Suzanne Avril et François Troussier, sieur de la Houssais, mort sans enfant ; 3.000 livres lui étaient dues pour la part de sa femme, Renée Troussier, dans le partage des immeubles ; enfin, la moitié de la succession d'Anne Le Pennec.

Mais Lucrèce de Quincampoix, au nom de son fils, ne voulut pas accepter ces chiffres, disant qu'ils manquaient de pièces justificatives, du moins pour la plupart.

Enfin, les arbitres réunis à Redon sous la présidence du baron de Pontchâteau et devant plusieurs gentilshommes du pays, décidèrent que les sieur et dame de Porcaro jouiraient, comme alors, des revenus de la terre de Couesbo et de la rente de 600 livres constituée sur les fouages, arrérages, hypothèques de Couesbo ; que Jacques Troussier jouirait des revenus de Lourmais, la Grée et Kertouart ; qu'au cas où il se trouverait encore des dettes, la terre de Couesbo serait vendue avant Lourmais et la Grée.

Ces dispositions furent acceptées par Julien de Porcaro qui demeurait alors à Couesbo et Jacques Troussier qui habitait Lourmais. Cet accord est du 12 juillet 1642 (1).

(1) Archives des Touches.

Néanmoins, Couesbo resta encore quelque temps la propriété des Troussier, sieur de Pontmenard. Jacques Troussier, fils unique de Jacques et de Lucrèce de Quincampoix, en fit l'aveu en 1637.

Jacques II épousa, en 1654, dans la chapelle du Plessis-Josso, paroisse de Theix, Louise de Rosmadec, fille de Sébastien et de Julienne Bonnier.

Louise mourut en 1659 ; inhumée le 6 septembre dans la chapelle des Dominicains ou Jacobins de Vannes (aujourd'hui terrain de la préfecture).

Son mari, Jacques Troussier, décéda le 31 mai 1681, sans laisser de postérité, mais célèbre sous le nom de « sieur de Pontmenard ». Condamné à mort pour fabrication de fausse monnaie, pendu en effigie, il réussit à s'échapper et mourut dans son lit. Madame de Sévigné en parle dans ses lettres à sa fille.

A sa mort, Couesbo passa aux héritiers de sa femme, c'est-à-dire aux enfants de Rosmadec, qui en firent l'aveu le 31 mai 1681. Dans cet aveu sont compris Coetbo et le Val-Garel.

Enfin, les enfants de Rosmadec, qui n'avaient accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire, vendirent Coetbo et le Val-Garel, en 1685, à Julien de Marnière, qui en fit l'aveu en 1687 et revendiqua en même temps le droit de Haute, Moyenne et Basse justice comme propriétaire de la Châtellenie de Guer.

Le château que nous voyons aujourd'hui fut construit par Julien de Marnière et Marie-Anne du Bois-Baudry, son épouse.

On voit leurs armes à l'entrée du grand escalier et dans la cheminée d'une des salles, à gauche.

Les de Marnière portent : d'azur aux chevrons d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion de même.

Les Bois-Baudry : d'or à deux fasces de sable, la première chargée de trois, la seconde de deux besans d'argent.

Dans son histoire du Morbihan, Cayot-Delandre donne de Couesbo (1) la description suivante :

« Ce château se trouve à 3 kilomètres au sud de Guer et ce vaste édifice est placé au centre d'un beau domaine composé d'environ 250 hectares de terres et de bois et borné par la rivière d'Aff. Le château de Coëtbo est construit à mi-pente d'une colline inclinée de l'est à l'ouest ; il se compose d'un grand corps de logis et de deux pavillons ; sa façade rappelle celle du Palais de Justice de Rennes. Ces deux édifices ont été élevés au commencement du xvii^e siècle, et il se pourrait que l'un eût servi de modèle à l'autre (2). »

Dans une des salles de Coëtbo on voit une peinture représentant le château tel qu'il était au temps de sa construction, avec son entourage d'arbres ; puis un autre tableau sur lequel figure un vieux manoir, avec une chasse conduite par des gens habillés à la Louis XV.

Nous avons dit qu'il y avait une chapelle et une fuye, dans le même style ; les restes de l'une et de l'autre se voient encore.

Julien de Marnière, sieur de Couesbo, mourut en 1695. Il avait épousé : 1^o une demoiselle Gravé ; 2^o Marie-Anne de Bois-Baudry dont nous avons plusieurs signatures.

Après Julien de Marnière, vient Julien-Joseph qui épousa Olive de Chapdelaine. Ils furent père et mère de René-Jean, époux de Anne-Louise-Rose-Madeleine de Cosnoal.

René-Jean émigra et tous ses biens furent vendus nationalement.

(1) Aujourd'hui on écrit « Coëtbo », nom breton qui veut dire « Bois touffu ».

Nous avons dit plus haut que sur le fronton se trouvent les armes des Gallery et probablement des Tréganteuc.

(2) Voy : Le Morbihan, son histoire et ses monuments par M. Cayot-Delandre, page 306. — (Vannes, A. Caudren, libraire-éditeur, 1847).

Le 15 avril 1787 eut lieu à Mauron le mariage de Messire Marie-Alexandre-Malo-Rolland, chevalier, comte du Noday et de la Ville-David, fils de Cyrille-René et de Anne-Joseph le Guennec de Tréran, avec Angélique-Emilie de Marnière, fille de feu Gilles-René-Marin de Marnière, seigneur de la Chouanière, en Carentoir, et de Marie-Constance de Marnière, fille du marquis de Guer. Le portrait de Marie se trouve au château de la Ville-Davy.

La famille de Marnière était puissamment riche au moment de la Révolution, elle possédait des terres considérables ; de plus la châtellenie de Comblèsac et ce qu'on appelait la vicomté de Rennes.

René-Yves-Jean de Marnière, marquis de Guer (né à Rennes le 29 juin 1739) avait acheté cette vicomté en 1773, pour 378.000 livres, du duc de Larocheffoucaud-Beaumont qui l'avait reçue de sa femme, M^{lle} de Lanion, ainsi que la Baronnie de Montbarot.

Anne-Louise-Rose-Madeleine de Cosnoal de St-Georges (née en 1744) était fille de Louis-Marie, sieur de Lieuzel, et de Françoise-Renée de Charette de Montbert. C'est à Pleucadeuc, le 17 décembre 1744, qu'elle épousa René-Yves-Jean de Marnière. Elle émigra en 1791 puis revint à Rennes en 1801, où elle mourut le 4 mai 1804, laissant plusieurs enfants.

La famille de Marnière porte toujours le titre de marquis et comte de Guer, mais il ne faut pas confondre cette famille avec les de Guer dont nous parlerons à l'article « Châtellenie de Guer ».

En terminant, disons aussi que Julien de Marnière épousa à Saint-Malo-de-l'Isle, le 16 février 1639, Marie Maingard, dame de l'Isle, baptisée à Saint-Malo le 1^{er} novembre 1620, fille de Thomas, sieur de la Tournesie et de Charlotte Le Fer.

(1) Nous tenons ces détails de M. le Marquis de Bellevue.

Les Maingard portaient : d'or à une fasce de gueules au chef de sinople brochant sur le tout ; comme devise : Ut rupes nostra Maën-Gard.

Rôle des rentes dues à la seigneurie de Coëtbo en 1746 (1). — La tenue Olivier Ricaud vaut 12 sols.

La tenue aux Couëdor : 30 sols.

Tenue du Val-Garel : 22 sols.

La tenue aux Guezay, à la Huais : 21 sols 8 deniers.

La tenue aux Huguet, à la Huaye : 14 sols.

La tenue du Prez-Danion vaut un sol, six deniers.

La tenue du Mitraye et la Ville-Simon vaut 4 livres, 14 sols, six deniers et puis 300 livres d'avoine.

La tenue aux Oliviers à la Gêrillay : 14 deniers et deux chapons.

Tenue de la Boudinaye : 18 sols.

Tenue Corbin à la Touche-ez-Huet : 7 sols 9 deniers.

La grande tenue Hesnoné des Périères : 4 livres, 14 sols, six deniers, deux demés d'avoine, une poule.

La grande tenue de Belhaye : 40 sols.

La tenue Durand, à la Belhaye : 9 sols.

La tenue aux Trémoureux, au Choisel : 13 sols.

La tenue des Paquets, à la Chateigneraye : 2 sols 3 deniers.

La tenue du Choisel : dix deniers.

La tenue des Bosses : 20 sols.

La tenue Roussel ou des Rochiels : 8 sols.

La tenue du Clos et du pâtre de Coëtbo : soixante sols.

La tenue aux Perreaux : 5 sols.

La tenue aux Guesay : 10 sols six deniers.

(1) Papier des Simon du Marchix en Carentoir.

La tenue Besollier : 25 sols, 3 demés d'avoine, 3 corvées, une poule.

Tenue Colléaux : 31 sols, 9 deniers.

La tenue aux Michelaux : 2 sols, 8 corvées.

La tenue aux Labart : 25 sols, 4 corvées.

Tenue Choisel : 3 sols, un chapon.

Le 25 septembre 1725, Anne-Marie du Boisbaudry, de Guer, donne quittance à Mathurin Guillo-tin, receveur du grand rôle de Coëtbo.

Il y avait beaucoup d'autres redevances mais malheureusement les archives de Coëtbo ont été brûlées, en grande partie, pendant la Révolution et les autres vendues, comme papiers inutiles, par un des Marnières, ce qui est profondément regrettable.

COIPLAN OU COUESPLAN.

Il y avait deux Couesplan : le Couesplan de Haut, aujourd'hui simple ferme ; la Rivière de Couesplan ou le Bas Couesplan dont on voit encore les ruines.

La maison ou hôtel de Coisplan appartenait, en 1426, à Jan du Vauferrier qui y demeurait.

A la même époque, Guillaume de Coisplan était propriétaire de la métairie du dit lieu ; et la Rivière de Coisplan appartenait à Jean et Regnaud Thomas qui y demeuraient.

En 1513 la maison et métairie de Couesplan appartiennent à Jean et Roland du Vauferrier (1).

Jean du Vauferrier, sieur de Couesplan, de la Bassardaine, en Saint-Maugan, et y demeurant, vendit Couesplan, par acte du 2 juin 1577, à Jean Pélerin, l'aîné, qui demeurait en la ville de Guer.

La vente portait sur la maison, métairie et lieu

(1) En 1535 eut lieu à Guer le mariage de Jacques de Couesplan et Guillemette Larcher, de la Touche-Larcher, en Campénéac.

de Couesplan, jardins, prés, pâtures, bois de haute futaie, taillis, domaines. — La métairie, avec ses anciens bois, moulins, relevait noblement de la châtellenie de Guer. — Le tout fut vendu pour la somme de 3.400 livres tournois.

L'acquéreur paya de la façon suivante : « 150 écus pistoles, 63 sous tournois plus 450 écus tournois. »

Le contrat fut passé en la ville de Guer, dans la maison de Guillaume de la Jaminays, procureur ; Pierre de Couëdor, sieur de l'Abbaye, répondant pour le dit Vauferrier (1).

Puis, par retrait féodal, la terre de Couesplan retourna dans la famille du Vauferrier, mais Jean du Vauferrier la vendit de nouveau à Renée Hudelor, veuve de Guillaume Le Livec, sieur de la Mulière, en 1637.

De son mariage avec Guillaume Le Livec, Renée Hudelor avait eu deux enfants : Jeanne Le Livec qui fut baptisée le 21 juin 1627 ; Louis, baptisé le 13 juillet 1628.

Nous avons un aveu, le 22 janvier 1642, fait par Renée Hudelor, veuve de Guillaume Le Livec, pour ses enfants, à la châtellenie de Guer.

Jeanne Le Livec épousa, dans la chapelle de la Voltais, le 16 février 1645, Henri Ermar, sieur de la Grée de Callac. Il mourut vers 1665.

Sa veuve, tutrice de ses fils, Marcel et Antoine, produisit à la réformation de 1668 et ses fils furent maintenus, avec leurs oncles, comme nobles d'extraction par arrêt du 28 novembre 1668, avec les armes suivantes : « de gueules à 9 besants d'argent. »

Louis Le Livec, qui avait pour épouse Anne de Porcaro (2), décéda sans hoir à la maison de Porcaro ; il fut inhumé le 7 avril 1663.

(1) Voir : Archives des Touches.

(2) Anne de Porcaro, fille de Julien et de Renée Troucier, avait été baptisée le 22 juin 1638.

Par la mort de son frère, Jeanne Le Livec se retrouvait seule héritière de ses père et mère et propriétaire unique de Couesplan.

Mais Anne de Porcaro, veuve de Louis Le Livec, réclamait la somme de 1.200 livres pour son douaire ; Anne de Porcaro avait épousé en 2^{es} noces : Sébastien de Lauzanne, écuyer de la grande écurie, en 1664.

C'est alors, qu'entre Jeanne Le Livec d'une part, Anne de Porcaro et Sébastien de Lauzanne d'autre part, il y eut procès devant la Cour de Rennes. Par sentence du 27 août 1670, Jeanne Le Livec fut condamnée à payer les 1.200 livres.

A la suite de cette sentence, un prisage fut fait, le 17 septembre 1670, par Julien Rilaud et Pierre Péliisson, arpenteurs royaux, sur la demande et mandement de Jean de Renazé, Jean Monneraye, sieur de la Mallardière et écuyer Michel Godet, sieur de la Goyrière.

Les arpenteurs vinrent de Rennes à Guer, logèrent chez Gurval Boulard, hôtelier.

Le lendemain, ils se transportèrent à la métairie de Couesplan où ils furent reçus par Sébastien de Lauzanne. Les arpenteurs constatèrent que le bail de la métairie se montait à 490 livres ; le fief à 28 livres 10 sols 7 deniers ; que l'on devait à la châtellenie de Guer, pour le rachat, 1.971 livres, 18 sols, 4 deniers en principal ; que sur cette métairie il était dû 400 livres de rente à la dame de la Motte-Henry.

Cette dame de la Motte-Henry était Renée Hudelor, veuve de Guillaume Le Livec, mère de Jeanne et Louis Le Livec, alors remariée avec Jean de la Motte-Henry.

Le 20 novembre 1670, Jeanne Le Livec, héritière de son frère, céda, pour terminer le débat, en toute propriété, Couesplan à Sébastien de Lauzanne, époux de Anne de Porcaro (1).

(1) Archives des Touches.

Le 28 novembre 1674, Sébastien de Lauzanne fait aveu de la maison de Couesplan à la seigneurie de Guer.

Dans la suite, Couesplan fut probablement retiré ou encore vendu puisque nous trouvons, de 1676 à 1687, Pierre de Couesplan marqué sieur de Couesplan, mais plutôt il est à croire qu'il prenait ce titre parce qu'il avait conservé le fief ou la juridiction de Couesplan. Ce qui est indiscutable, c'est qu'en 1657, alors que la maison et métairie étaient vendues depuis longtemps, Pierre de Couesplan et Péronnelle de Bréal son épouse, s'intitulaient sieur et dame de Couesplan, en même temps que Jean de Couesplan, chef de nom et d'armes et d'ancienne extraction, portait le titre de sieur de la Ville-Morin.

Enfin la maison de Couesplan fut acquise, ainsi que le fief, en même temps que la Voltais, par Joseph-Mathurin le Provost, le 1^{er} août 1721, de Claude-Achille de Lauzanne, prêtre de la Mission, résidant à Troyes, en Champagne.

COUEDOR (1).

Après Guer cette seigneurie était assurément la plus importante et même nous verrons, dans la suite, qu'elle en était devenue le centre de la châtellenie de Guer.

1^o *Emplacement et description.* — Le château de Couéador a-t-il toujours été à l'endroit où nous le voyons actuellement ?...

(1) A notre avis, et d'après tous les titres officiels, il faut dire : Couéador, et non « le Couéador » ; « seigneurs de Couéador et non *du* Couéador ». Aujourd'hui encore on dit simplement : Couéador.

Le dictionnaire du Morbihan marque : *Couéador*, c'est évidemment la bonne manière. La famille qui a porté le nom de ce manoir s'appelait : *de* Couéador, et non *du* Couéador.

Oui, sans aucun doute, mais cependant plusieurs ont cru le contraire. C'est qu'en effet il existe, près du village du Busson, des ruines appelées le « Haut-Couéador » ; un moment nous avons cru nous-mêmes que là se trouvait le vrai château, mais il n'en est rien.

En étudiant sérieusement la question nous reconnaissons qu'il ne pouvait y avoir deux Couéador. S'il y en avait eu deux, les Réformations de la paroisse de Guer en parleraient ; de plus, les commissaires n'eussent pas manqué de les signaler, comme ils l'ont fait pour d'autres manoirs portant le même nom.

Enfin, si on considère l'étymologie de Couéador, on voit qu'il est impossible, tout au moins très difficile, que le Haut Couéador, qui est assez loin de la rivière et sur une butte, puisse signifier « *Bois sur l'eau* », *Coët-deur*.

Si nous entrons dans le manoir de Couéador nous voyons qu'il remonte à une haute antiquité : la grande salle tout-à-fait ogivale indique le moyen âge, les montants de la cheminée sont du xiii^e siècle, les portes dans le même style (1), les fenêtres hautes et larges comme on en voyait alors.

Une autre preuve nous convaincra qu'il n'y avait pas deux Couéador : Dans les aveux de 1400 et 1500, il est dit que la seigneurie de Couéador avec la terre de Launay contiennent environ de 180 à 200 journaux.

Or, d'après des informations sûres, nous pouvons dire que ces deux terres ont exactement 197 journaux. Si donc le Haut Couéador y était compris nous aurions une contenance de plus de 200 journaux.

Une dernière preuve qu'il n'y avait pas deux

(1) Il est profondément regrettable qu'on ait enlevé le manteau de cette cheminée qui nous eut donné des indications précieuses ; malgré notre bonne volonté, nos recherches sont restées infructueuses.

châteaux de Couédon : D'abord le Haut-Couédon n'appartenait pas aux seigneurs de Couédon.

A ce sujet nous trouvons, à la date du 4 juin 1578, que N. H. Jean Cado, sieur de Bouac, la Chapelle, demeurant à Ploërmel, vend à François du Loquet, résidant aux Touches, le *grand champ* du Haut-Couédon.

Dans le rôle du Vaumarquer, en 1652, il est dit : maître Jean Reminiac, sieur du Haut-Couédon, pour fief relevant du Vaumarquer (1).

Michel Guesdon et Rose Crosnier, sieur et dame du Vaumarquer, vendent la maison et métairie du Haut-Couédon à Pierre Colas du Tertre le 14 octobre 1734 pour la somme de 2.700 en principal (2).

Sans nul doute, le manoir de Couédon fut d'une très grande importance et mérita le nom de château-fort, capable de protéger ses maîtres et de repousser toute attaque.

A l'extrémité ouest, il était flanqué d'une tour que nous avons vue et qui a disparu seulement lors de la construction de la maison du fermier ; on en voit même encore la base, qui a peine à se dégager au milieu des ronces et des épines.

Il y avait des douves profondes, toujours remplies d'eau, des eaux claires de l'Oyon et qui se voient encore aujourd'hui dans toute leur largeur. On se souvient d'avoir vu le pont-levis et les arcades qui le soutenaient.

Sur la ferme actuelle se trouvent les armes des Montboucher, qu'un ouvrier ignorant a renversées ; ces armes proviennent de l'ancienne ferme, ainsi qu'une pierre portant la date de 1604 qui se voit sur la maison du fermier.

Ce qui reste du manoir de Couédon est encore imposant et dénote une demeure seigneuriale. Il est facile de voir qu'il a considérablement diminué dans la partie est et qu'il a été abaissé d'un

(1) Archives des Touches.

(2) Archives du Morbihan.

étage, puisque l'escalier principal touche à la toiture et qu'il y a des foyers dans les greniers, autrefois des chambres.

2° *Seigneurs de Couédon*. — Les de Couédon ont-ils été seigneurs de Couédon ?... Nous n'avons rien qui le prouve et cependant les nobiliaires disent : « de Couédon, seigneur du dit lieu, paroisse de Guer. » A ce sujet nous possédons aussi une simple indication, laquelle existe dans un papier où se trouve le rôle pour la seigneurie de Couesbo en l'année 1716. Dans ce papier on lit : « la tenue *aux* Couédon, aussi la tenue aux Ricaud vault 30 sols monnois !! » On ajoute « due par la seigneurie. »

Il nous semble que cette expression veut dire due par la seigneurie de Couédon ; s'il en est ainsi, les de Couédon étaient véritablement seigneurs de cette terre.

De plus les de Couédon possédaient le Bois-Glé, les Abbayes, la Fléchaye, Rotilleuc ; or tout près du village de l'Epinay, aujourd'hui Saint-Joseph, et avoisinant le Bois-Glé, il y avait un champ nommé « *la pièce du Bois de Couédon* ».

Ce bois fut vendu par Guillard à Jean de Launay, lequel le revendit à Jean Pélerin, sieur de l'Espinay, le 19 janvier 1557 (1).

Enfin quelques-uns pensent que les de Couédon pourraient bien être juveigneurs ou cadets des Rohan ou Montauban, parce qu'ils ont des macles dans leur blason. La chose ne nous paraît pas impossible, même nous inclinons à l'admettre mais, faute de preuves, nous n'osons l'affirmer.

Les Montauban. — Sans doute il serait utile, surtout intéressant, de savoir si les Montauban descendent directement des Montfort, ou bien seulement des Montfort par les Rohan ; mais la question est toujours en litige.

Ceux qui soutiennent que les Montauban sont ca-

(1) Archives de la Guichardaye.

dets des Montfort ont pour eux des textes, qui, pris dans leur sens obvie, leur donnent raison.

Les autres ont pour eux la tradition, la similitude des armoiries parce qu'en effet les Rohan portent « de gueules à 7 mâcles d'or », les Montauban « de gueules à 7 mâcles d'or au lambel de quatre pendants ».

En terme de blason le lambel est une brisure dont les cadets chargent en chef les armes de leurs aînés.

Les Montfort s'armaient « d'argent à la croix guivrée de gueules », mais pour nous il s'agit simplement de savoir si les Montfort ont été seigneurs de Couédor avant les Montauban comme pour la Gacilly et pour d'autres manoirs féodaux.

Nous n'avons rien pour prouver qu'il en fut ainsi; donc il reste à établir que les de Montauban sont les premiers seigneurs connus et certains de Couédor.

Nous avons en août 1280 « dans : Dom Morice » un acte qui reproduit, en entier, un accord entre Olivier II de Montauban et ses sujets nobles de Guer, établissant le rachat au lieu du simple bail, c'est-à-dire que les dits vassaux s'engageaient à payer le droit de succession au lieu d'une rente annuelle ou pour une période déterminée.

Les seigneurs cités sont : « Eon de Pellan, chevalier (eques) ; Pierre de Brambéat, chevalier ; Guillaume de Brambéat ; Guillaume de Houx et Jehan du Houx, son fils ; Raoulet Pillet et Jean Pillet, son « *fieu* » ; Eon Pillet ; Allain de l'Abbaye ; Pierre Lestre ; Berthelot Coppu et Pierre Coppu, son « *fieu* » ; Bertrand le Provost et Pierre de la Bouère, écuyer.

Cet acte était scellé de 14 sceaux dont le 12^e portait une tige fleurie et le 13^e un cerf avec les lettres : S. B. T. N. (1). — Ce traité a été trouvé par Dom Morice, dans les papiers des Rohan-Guéméné.

Le même Olivier, par acte passé en février 1285 devant la Cour de Ploërmel, abandonnait à Guil-

laume de Lohéac, pour ses bons services, tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Comblessac et Mauron (2). En 1256 il lui concédait pour deux ans les revenus qu'il touchait en Montauban, Guer, Carentoir, revenus qui consistaient en bois, moulins, rentes, pour la somme de 70 livres payables en monnaies courantes, cela en deux termes : à la mi-carême puis le 8 septembre ou Nativité de Notre-Dame.

Olivier de Montauban, 1^{er} du nom, était fils de Philippe de Montauban et de Gasceline de Montfort, seigneur et dame de Montauban, Binio en Augan, la Gacilly, de l'Eperon en Mohon et Boutavant.

Olivier avait épousé vers 1226 Jeanne de Porhoët, fille de Eudon III, comte de Porhoët, Josselin et de Marguerite de la Villejagu.

Eudon III mourut en 1231, ne laissant que des filles : Mathilde ou Mahaud qui avait épousé en 1204 Geoffroi, comte de Fougères, qui mourut en 1222 ; Aliénor, épouse : 1^o de Alain de Rohan, 2^o de Pierre de Chemillé, seigneur de Brissac ; Jeanne, épouse d'Olivier de Montauban (3).

(1) Peut-être sceau de Bertrand Tréron, — très ancienne famille de Guer, comme on le verra à l'article « Tréron ».

(2) Il possédait le *Rox*, en Mauron.

(3) Maison de Montauban, par le Marquis de Bellevue, et Essai sur le Comte de Porhoët, par le Vicomte du Halgouët, d'après le P. du Paz. Mais selon M. de la Borderie, Olivier de Montauban dont nous parlons ici serait Olivier II de Montauban, fils de Philippe, arrière-petit-fils d'Olivier de Montfort, dit Olivier I^{er} de Montauban. Olivier I^{er} de Montauban vivait, dit-il, d'après des actes, en 1160 et 1184. — Amaury, son fils, en 1204 et 1214. — Philippe, en 1204, 1215, 1230. — Olivier II, en 1220 et 1248, etc. (Voir : la Seigneurie de Montauban, p. 27).

Le P. du Paz dit qu'Olivier II était seigneur de Montauban en 1275 et qu'il mourut en 1284. A notre avis, la généalogie des sires de Montauban par M. de la Borderie est bien établie et repose sur des actes authentiques et des dates sûres. Il nous semble avoir raison. D'ailleurs cela n'importe pas pour la véracité de notre récit. Que ce soit Olivier I^{er} ou Olivier II : c'est toujours un Olivier de Montauban.

La succession du comte de Porhoët, ouverte en 1231, ne fut réglée définitivement qu'en 1248. Olivier de Montauban eut du chef de sa femme un quart de ce comté (Dom Morice, Preuves, I, 890, 907, 919, 934. — Actes de 1231, 1241, 1248). Raoul de Fougères, fils de Geoffroi, eut les deux tiers du comté de Porhoët, avec Josselin, Lanouée et sa forêt et la paroisse de Mohon, dit M. du Halgouët. Cependant Olivier de Montauban fut certainement apanagé en Mohon puisque nous trouvons son petit-fils, Olivier II, changeant le bail en rachat pour ses vassaux de Guer et de Mohon par le même acte de 1280. En opérant cette transformation, il ne faisait que suivre l'exemple et le conseil du duc de Bretagne Jean I^{er} ou le Roux qui, par lettres données à Nantes le 10 janvier 1276, avait changé le bail en rachat pour tous ses sujets et l'avait conseillé à ses nobles, pour empêcher la ruine des enfants mineurs nobles dont les biens étaient souvent diminués par l'incurie ou malveillance de leurs tuteurs.

Olivier III de Montauban avait épousé secrètement, vers 1301, Julienne de Tournemines, sa parente du 3^e au 4^e degré.

Julienne de Tournemines était veuve de Raoul V de Montfort, mort en 1300, et fille de Geoffroy, seigneur de la Hunaudaye.

Elle reçut en douaire, septembre 1314, 240 livres de rente assises sur les terres que son mari, Olivier III, possédait en Landujan, Le Loû, La Chapelle-du-Loû, Irodouër et Saint-M'Dervou ; mais son mariage ne fut légitimé qu'en décembre 1320, par une bulle du pape Jean XXII, bulle qui devait être lue et affichée dans les églises de Montauban, Montfort et Guer.

La terre de Couéador resta dans la famille de

(1) Dom Morice : Histoire de Bretagne.

Montauban jusqu'à Marie de Montauban. Elle était fille de Jean III qui avait épousé, vers 1420, Anne de Kéréennais.

Anne de Kéréennais était fille unique d'Eon, chevalier, seigneur de Kéréennais, de la Rigaudière et de Jeanne Plusquellec.

Marie de Montauban épousa, le 24 avril 1443, Louis de Rohan, seigneur de Guémené, fils de Charles et de Catherine du Guesclin, dame de la Roberie, auquel elle apporta toutes les seigneuries de la branche aînée des Montauban.

Elle ne laissa qu'une fille, Hélène de Rohan, qui épousa, en 1463, Pierre du Pont, seigneur de Pont-Labbé.

Les Rohan-Rostrenen. — Louis de Rohan, époux de Marie de Montauban, dame de Couéador, estima qu'il lui serait plus avantageux de céder cette seigneurie pour le château de Tréfaven, situé en la paroisse de Plœmeur-Lorient et à proximité de ses terres.

Tréfaven avait appartenu, tout d'abord, aux seigneurs d'Hennebont et avait passé à Hervé II de Léon, fils de Hervé I^{er}, seigneur de Châteauneuf, et de Marguerite de Rohan, fille d'Alain.

En 1218, étant au château de Tréfaven ou Tristaven, en route pour la terre sainte, avec Morvan, vicomte du Fou, son beau-frère, il confirma toutes les fondations faites par lui et ses prédécesseurs et même les augmenta. Le 22 novembre 1218 il fit naufrage et périt en vue de Brindes, avec plus de dix mille pèlerins qui avaient suivi son exemple.

Ses enfants et héritiers continuèrent de posséder Tréfaven jusqu'à Jeanne de Léon, fille de Hervé VII et de Marguerite d'Avaugour, fille de Henri, comte du Goello, et de Marie de Brienne.

Jeanne de Léon hérita, en principale partie, des biens de sa maison par suite de la mort, sans hoirs,

de son frère Hervé, décédé le 21 août 1363, à l'abbaye de Prières.

Elle fut la première femme de Charles II, vicomte de Rohan, et par son mariage, elle porta ses biens, entre autres Tréfaven, dans la maison de Rohan (en 1322).

Puis vint Edouard de Rohan, leur fils cadet ; puis Louise de Rohan, fille d'Edouard, qui épousa Jean de Rostrenen.

Louise de Rohan consentit à l'échange proposé par Louis de Rohan, son cousin, qui devint ainsi, en 1456, seigneur de Tréfaven, et Louise de Rohan fut dame de Couéador.

Aussitôt après l'échange, Louis de Rohan fit de Tréfaven le siège ou chef-lieu de sa seigneurie de la Roche-Moisan le substituant au château de la Roche-Moisan, en Arzano.

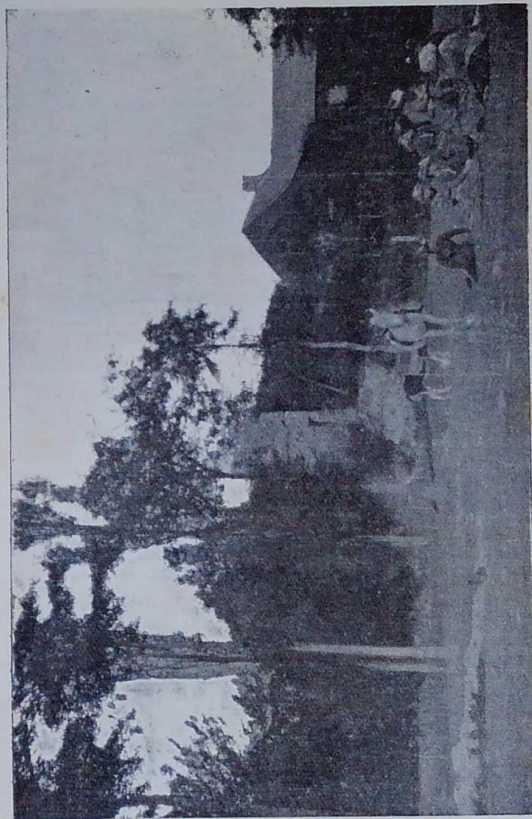
Cette seigneurie avait été vendue en 1383 par Jean de Vendôme à Charles de Rohan, sire de Guémené.

Il faut noter que dans les nombreux aveux rendus à Jean de Rostrenen et Louise de Rohan comme seigneur et dame de Couéador, il est toujours dit que c'est « à cause d'elle ».

Nous avons vu le sceau des Rostrenen attaché à plusieurs contrats passés en Guer et nous en avons conservé un qui porte la date de 1462.

Louise de Rohan mourut en 1465, ne laissant qu'une fille, Béatrix de Rostrenen, qui épousa Jean d'Acigné et fut dame de Couéador. Elle en fit l'aveu dans la forme suivante : « Les lieu, manoir et métairie de Couéador, centre de la châtellenie de Guer et de la terre de Launay se joignant, possédés par Jean d'Acigné, vicomte de Loyal, et Béatrix de Rostrenen, sa femme, après le décès de Louise de Rohan. »

Les d'Acigné. — Jean d'Acigné, fils de Jean et de Béatrix de Rostrenen, succéda en 1501 à ses père



MAISON ET FORTERESSE DE COUÉADOR

et mère. Il épousa, en 1497, Gillette de Coëtmen héritière de la dite vicomté, fille de Jean et de Jeanne du Pont. Il mourut en 1527. Il avait fait aveu de Couédon en 1501.

Jean, baron-vicomte de Tonquédec, épousa Anne de Montejean, petite-fille de Jeanne de Ragueneil de Malestroit. Il décéda le 19 mars 1540.

Jean, son fils, fut marié à Jeanne du Plessis et mourut le 7 décembre 1573, ne laissant qu'une fille, Judith d'Acigné, qui épousa Charles de Cossé-Brissac, et mourut le 11 janvier 1598.

Nous possédons un sceau des d'Acigné, seigneurs de Couédon, de l'an 1555.

Les Montbourcher. — Il n'est pas exact de dire que Couédon passa des d'Acigné aux Nevet par le mariage d'Elisabeth d'Acigné avec Charles de Nevet.

En effet, Elisabeth d'Acigné n'appartenait pas à la branche des d'Acigné, seigneurs de Couédon. Elle était fille de Louis, sieur de Grandbois, et de Claude de Plorec ; celle-ci, fille de Julien et de Françoise de la Vache (1).

Anne de Montbourcher, femme de Julien deournemine, par suite d'accord avec Jean d'Acigné, son parent, devint propriétaire de Couédon et rendit aveu, en cette qualité, en 1574.

En 1578, Anne de Montbourcher et son époux furent requis de payer les droits de lods et vente de la seigneurie de Couédon par le sieur de la Mauvoisinerie qui avait reçu du roi un don de 10.000 livres sur les deniers casuels de la province de Bretagne. Celui-ci disait qu'il y avait eu vente et non simplement accord ou arrangement de famille. Mais les propriétaires produisirent leurs titres et la cour leur donna raison par sentence du 11 avril.

Anne de Montbourcher mourut sans enfant, et son frère René recueillit sa succession.

(1) Revue de Bretagne, août 1912.

René de Montboucher était seigneur du Bordage, grande seigneurie près Vitré ; il avait pour épouse Jeanne de Malestroît, ardente huguenote qui aimait à réunir au Bordagne tous les protestants des environs. René de Montboucher, royaliste, et lui aussi fanatique huguenot, mourut le 23 janvier 1593, empoisonné, dit-on. Il avait épousé Jeanne de Malestroît.

René de Montboucher, son fils, croyons-nous, lui succéda dans la propriété de Couédor. Il épousa à Laval, le 10 octobre 1604, Elisabeth des Rays. Il mourut en 1612, dit Levot dans « la France protestante ».

Le marquis de Courcelles recueillit une partie de la succession de René de Montboucher et vendit la seigneurie de Guer, en 1639, à François d'Avaugour de Saint-Laurent, sieur de la Lohière.

Sous Jean d'Acigné, le château de Couédor vit, en 1562, un synode protestant, composé d'environ 500 personnes qui y restèrent 2 jours et se séparèrent ensuite en trois bandes qui se rendirent à Blain, Pontivy et le château du Bordage.

Les de Marnière, marquis de Guer. — François d'Avaugour avait pour épouse Jeanne Frain. Ils eurent un fils, Henri-Gilles d'Avaugour, qui épousa Anne de Porcaro, fille de Julien et de Renée Troussier.

François d'Avaugour vendit la châtellenie de Guer, ainsi que la Lohière, en 1660, à dame Marie Maingard, veuve de Julien de Marnière.

Ce dernier, en son vivant, conseiller au Parlement de Bretagne, seigneur de la Biffardière, et de la Bouère, mourut en décembre 1643.

Julien de Marnière, né en 1641, fils de Julien et de Marie Maingard, épousa : 1° demoiselle Gravé, 2° Marie-Anne du Bois-Baudry ; il mourut en 1695.

Julien-Joseph de Marnière, son fils, recueillit sa succession ; il avait pour épouse Angélique-Olive de Chappdelaine.

Julien-Joseph de Marnière, doyen du Parlement, mourut, âgé de 79 ans ; il fut inhumé, le 7 avril 1766, dans son enfeu de Guer.

Son fils aîné, René-Jean de Marnière, héritier principal, lui succéda.

René-Jean, qualifié marquis de Guer, vicomte de Rennes, président à mortier du Parlement, épousa Anne-Louise-Rose-Madeleine de Cosnoal.

Il vivait au moment de la Révolution, émigra, et ses biens furent vendus. Rachetés plus tard, ils passèrent de nouveau dans la famille de Marnière puis, par alliance, aux de Witon et la Mettrie.

LA CROIX-MAHÉ.

Le petit domaine de la Croix-Mahé, qui appartenait à Hyacinthe-Félix Maudet, sieur de Renihel, fut acheté par Guillaume Saulnier, le 27 avril 1756. — Ch. Jan, notaire.

LA CROIX-VERTE.

De temps immémorial, toutes les dépendances de la Croix-Verte sont possédées par un Boullard.

A la mort de Guillaume Boullard, suivant le partage du 7 juin 1700, la Croix-Verte se divisait en deux : la Grande et la Petite.

La Grande Croix-Verte, ou grand pavillon de la Croix-Verte, ainsi que la Petite échurent au prêtre Jean-Baptiste Boullard par partage du 16 mai 1705.

A la mort de ce dernier, partage eut lieu le 10 novembre 1742, entre ses héritiers.

Cette maison échut à M^e Guillaume-René Le Berger, tuteur de ses enfants, avec Marie-Anne Arrouch.

Puis elle passa à Jeanne-Perrine Le Berger qui devint épouse de N. G. François-Marie Hervé.

Ces derniers vendirent cette maison à Guillaume Saulnier de la Pinclais, sénéchal de Guer, par con-

trat du 3 juillet 1755, au rapport de M^e Nocudé, notaire à Guer, suivi d'acte de possession et appropriation du 13 novembre et 3 décembre 1755. Enfin elle passa à François Saulnier de la Pinelais, fils de Guillaume, et, dans la suite, aux héritiers de François.

LA DÉMANCHÈRE OU DOMENCHÈRE.

Cette maison qui a gardé son cachet de gentil-hommière est du XVI^e siècle.

A l'entrée, une grande cour ; à l'angle de cette cour existe un petit pavillon, d'assez jolie forme, mais en ruine.

Dans l'intérieur, sur une des cheminées, on voit les armes des Hamon qui sont : deux tourelles posées 2, 1. Dans la salle à manger un autre écusson portant en chef les trois tourelles puis en pointe trois feuilles de houx : 2, 1. Cet écusson marque l'alliance des Hamon avec les du Houx.

Cette terre relevait à devoir foy, hommage et rachat de la seigneurie de Peillac ; un autre petit fief relevait de Guer et aussi du Bois-Glé.

La Démanchère fut formée, vers 1480, de diverses terres roturières appartenant aux Hamon, lesquels primitivement étaient roturiers.

En 1444, Guillaume Hamon est classé parmi les nobles ; il est dit demeurer à la *Dommechère*.

En 1513, on retrouve un Guillaume Hamon de la *Domechère*.

Puis, par le mariage de Perronnele Hamon avec Raoul de Quéhéon, cette seigneurie passa dans les Quéhéon en 1540.

De ce mariage naquit un fils, Jehan de Quéhéon, qui épousa Jeanne de Couëdor. Ils sont qualifiés : sieur et dame de la *Dommechère* et du *Cahélo*.

Leur fils, François du Quéhéon, rendit aveu, en 1583, au sieur du Bois-Glé ; il reconnaît lui devoir 30 sols de rente.

François de Quéhéon épousa Barbe du Houx. De ce mariage : Gilles, Julienne et Françoise. Julienne fut baptisée le 24 octobre 1588, Françoise le 24 novembre 1593.

Gilles fut père de Pierre de Quéhéon qui épousa à Ruffiac, le 12 septembre 1640, Jeanne le Bourg, dame de la Houssaye.

Pierre de Quéhéon mourut en 1562 ; il fut inhumé le 29 avril en la Chapelle-Neuve ou Saint-Raoul.

Après la mort de Pierre de Quéhéon, M^e Michel Natural, sieur de la Fléchaye, fit saisir la maison et métairie de la Démanchère, L'Épinette, la métairie de la Chapelle-Neuve sur Jeanne de Bourg, sa veuve, Jacques de Quéhéon, sieur de la Démanchère, et ses autres enfants.

Ces biens furent adjugés à N. H. Alexis Mérel, sieur de Kérialan, pour la somme de 6.600 livres.

Les créanciers des sieur et dame de la Démanchère s'opposèrent à cette vente. C'était : 1^o Marguerite le Bourg, dame de Sardan et des fiefs de la Salle en Ruffiac fille et héritière de Guillaume le Bourg, sieur du Bois-Marquer ; pour sa part elle réclamait 4.000 livres prêtées par son père.

2^o Marie Maingard, dame de la Biffardièrre, veuve de Julien de Marnière.

3^o Isaac Huchet, chevalier, sieur du Plessis-Cintré et Kerbiguet.

4^o René Rouaud.

Ces trois derniers prétendaient justement que des rentes, droits seigneuriaux leur étaient dûs sur les dites maisons et métairies.

Par acte du 14 juin 1677, Marguerite le Bourg fit opposition aux réclamations des trois prétendants ; en fin de compte, la Démanchère, L'Épinette et la Chapelle-Neuve furent vendues par le tribunal, la somme de 6.600 livres, et adjugées à Alexis Mérel, neveu de M^e Jean Pringué du côté paternel.

Sur cette somme il était dû plus de 4.000 livres à Marguerite le Bourg.

En 1690, Alexis Mérel est propriétaire de la Démanchère.

En 1716-1718, Michel Mérel.

En 1722, Thérèse Mérel, dame de la Démanchère, veuve de Jean Fabre.

Ensuite, nous trouvons M^e Jean-François Fabre, avocat, et Jean-Chrysostome Fabre.

En 1754, M^e Jean Fabre, doyen des avocats, sieur de la Démenchère, qui avait épousé Anne-Marie Dumay.

Le 24 août 1763, la part de Jean Chrysostome Fabre, époux de Louise-Antoine Boscher, fut mise en vente ; la mise à prix était de 500 livres.

La 1^{re} adjudication se monta à 950 livres, offertes par M^e Joubaire (ou Joulaire) le jeune. La 2^e fut de 1.200 livres. La 3^e de 1.460 livres à M^e Joubaire, au nom : 1^o de Anne-Marie Dumay, épouse de M^e Jean Fabre, ayant pour caution des 1.460 livres M^e Jean-Marie Dumay, notaire royal à Ploërmel, pour le principal, et des 800 livres pour les frais et charges ; 2^o de Joseph Renais, boucher, demeurant à la Vallée-Perrot ; 3^o de Jean Bebin, marchand, demeurant à la Biliais.

Enfin la Démanchère resta la propriété de Anne-Marie Dumay, veuve de Jean Fabre, qui la possédait encore en 1778.

A cette époque elle l'affirme en son nom et aux noms de demoiselle Marguerite, Anne et Cécile Fabre, N. H. Joseph-Marie Compadre, époux de Jeanne Fabre, de M^e Charles-Guillaume Dusers, époux de Perrine Dumay, nièce des Fabre.

L'ECUSSON.

Cette maison n'a aucune apparence de seigneurie ; c'était simplement une métairie noble.

L'Ecusson appartenait aux Rouaud et Ugues, sieurs de la Ville-Hue.

En 1682 à Julienne Ugues, épouse de Julien Danet.

De ce mariage naquirent deux filles puis un fils, Jean, qui fut baptisé le 7 novembre 1692, mais cet enfant mourut jeune et sans alliance.

Julien Danet mourut le 8 octobre 1694.

Pour parvenir au partage de la succession de Julien Danet, sieur de l'Ecusson, et de son fils Jean, ses filles : Françoise Danet, dame de Maupas, Louise, dame de la Ruée convinrent, après jugement rendu en la Cour de Ploërmel, le 7 octobre 1717, de s'en rapporter à l'arbitrage de deux experts.

Ces experts furent : René Maudet, sieur de Renihel, pour la dame de Maupas, Charles de Castel, sieur de Quily, pour la dame de la Ruée.

Françoise eut Trébulan, dont elle fit l'aveu au roi le 15 septembre 1747.

Louise eut l'Ecusson et le Petit Trébulan.

François-Louis de la Ruée, fils aîné de Louise, donna, à ses frères et sœurs cadets, pour leur part d'héritage, les terres et maison de l'Ecusson.

Le partage eut lieu le 1^{er} mars 1773.

Marguerite de la Ruée-David, dame de l'Ecusson et de Trébulan, par acte du 20 janvier 1681, fonda une chapellenie portant trois messes dont deux dans l'église de Plélan les lundis et mercredis ; la troisième dans la chapelle du Gué de Plélan le samedi ; « hors le cas que les sieurs de l'Ecusson feraient bâtir une chapelle soit au Coudray, en Plélan, soit à Trébulan, en Guer. »

La nomination du chapelain était dévolue au recteur de Plélan, avec obligation de faire le catéchisme aux enfants, une fois la semaine, dans l'une ou l'autre chapelle. Pour le soutien de cette fondation, Marguerite David avait constitué la somme de 1.800 livres.

La dame de Maupas (Françoise Danet) prétendait avoir des droits sur cette chapellenie ; mais on lui

fit savoir que le sieur de Cadelo et ses cohéritiers étaient plus rapprochés qu'elle de la fondatrice.

L'ÉPINETTE.

Cette terre relevait noblement de la seigneurie de Guer.

Au XVII^e siècle, elle appartenait à la famille Fabre, qui la vendit à Guillaume Saulnier par acte du 2 août 1759, au rapport de M^e Charles Jan, notaire à Guer.

LA FLÉCHAYE.

Cette terre a peut-être donné son nom à une famille qui l'aurait primitivement possédée, mais dont on ne trouve pas de trace en Guer.

En 1426, la Fléchaye appartenait à Bertrand de Couédon ; en 1444, à Jean de Couédon ; en 1513, à Bertrand de Couédon.

En 1450, Jean de Couédon et Anne du Houlle, héritière du Val-au-Houille, en Guégon, qu'elle transmit à son mari, qui en fit sa résidence ordinaire. A partir de cette époque, les de Couédon du Val-au-Houille, ou, comme on dit aujourd'hui, du Val-au-Houx, s'intitulèrent sieurs du Val, la Fléchaye, etc.

Depuis longtemps déjà les de Couédon auraient été sieurs du Val en Campel. Jeanne de Couédon, dame et héritière du Val, le fit passer, par son mariage en 1350 avec Alain de Bellouan, dans cette famille.

Bonne de Bellouan, née en 1532, fille de Michel et de Guyonne de Coëtquen, épousa en 1545 Robert d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent, en Poitou (1).

Anne du Houille, épouse de Jean de Couédon, appartenait à une famille qui possédait le Val de

(1) Paimpont, par M. de Bellevue, p. 225.

temps immémorial, probablement par suite d'alliance avec les du Val que nous retrouvons seigneurs de Couesby.

En 1550, nous avons François de Couédon, sieur du Val et de la Fléchaye ; en 1556, Jean de Couédon ; en 1574, Jean de Couédon, sieur du Bois-Glé, Rotilleuc et la Fléchaye.

René de Couédon, époux de Julienne de la Chesnaye ; Michel de Couédon, époux de Perronnelle Huan ; Jean de Couédon, époux de Anne du Houille paraissent, le 27 juin 1667, dans une procédure entre Mathurin Le Mézec, sieur de Penhoët, en la Croix-Helléan, et Isaac Huchet de Cintré, au sujet de la succession bénéficiaire de Jean Regnault, vivant sieur de Penhoët.

5 juin 1599. N. H. Pierre de la Touche, sieur du Plessis, procureur de Messire Jean d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent, le Bois-de-la-Motte, Tromeur, la Ville-Olivier, vend et transporte à Michel de Couédon, sieur du Val (ou Resto) en Réguiny, résidant à sa maison du Val, paroisse de Guégon, les moulins à eau de la terre et châtellenie de Quélen appartenant au dit sieur de Saint-Laurent et situés près le bourg de Saint-Gobrien, en Saint-Servan, pour le prix de 1.040 « escuz *soullaid*, le dit sieur du Val, acquéreur à présent et au demeurant, a payé et réellement baillé au diet sieur du Plessis, au diet nom, en espèces de doubles et quadruples *pistollets* d'or, pièces de dix et vingt sols, quartz et demi-quartz d'escuz et aultres monnoie jusqu'à concurrence des dits 1.040 escuz. »

14 juillet 1473. Perronnelle de Couédon présente aveu en juveigneurie à Pierre Regnault, sieur de Penhoët, pour la maison, manoir et métairie de Penroz, en Mohon.

Michel de Couédon, sénéchal de Porhoët, et Perrine Huan, sieur et dame du Val, du Resto, de la Fléchaye. Perrine Huan, épouse de Michel de Coué-

dor, fut inhumée dans son enfeu, en l'église de Guégon, le 5 octobre 1590. L'acte d'inhumation la dit « dame du Val, de la Tremblaye, femme d'écuyer Michel de Couédon. »

René de Couédon, leur fils, succéda dans les seigneuries du Val et de la Fléchaye, comme l'indique l'aveu de 1607.

René de Couédon épousa Julienne de la Chesnaye, fille de Charles, sieur de la Chesnaye-Morio, en Lizio, et d'Estimbrieux, en Guéhenno, et de Françoise de Quélen, fille de Pierre, sieur du Broutay, en la Croix-Helléan, et de Jeanne de Trégaranteur, héritière de la seigneurie de ce nom, en Guégon.

René de Couédon partagea la succession de Jeanne de Trégaranteur avec Sébastien Bonin, fils de Gillette de Trégaranteur, et Grégoire de Quélen, fils de Robert de Quélen du Broutay et de Françoise de Carné-Trécesson, petit-fils de Jeanne de Trégaranteur.

L'accord signé le 12 janvier 1603 donnait la jouissance perpétuelle de la Ville-Bouquais, en Ploërmel, à Sébastien Bonin et celle de la Ville-Gourdan, en Guéhenno, à René de Couédon (1).

René de Couédon, sieur de la Fléchaye, mourut à Rennes le 15 septembre 1617 et fut inhumé à Guégon le lendemain.

René de Couédon ne semble pas avoir laissé de postérité. De son vivant, la Ville-Gourdan avait passée en d'autres mains.

A sa mort, le Val passa aux Symon et la Fléchaye fut vendue.

En 1625 nous trouvons Marguerite Hudelor, dame de la Fléchaye.

Dès 1625, la Fléchaye appartenait à Michel Natural qui fut marié à Louise Guyot de la Chauvelaye, en Carentoir.

(1) Vicomte du Halgouët : Une seigneurie du Porhoët, p. 27.

Celle-ci se remaria à Georges Mellier, sieur du Verger, procureur-fiscal de Guer, le 2 juillet 1682.

De son premier mariage elle avait eu deux filles : Suzanne qui épousa Michel Joubaire, avocat en la Cour ; elle mourut en 1671 et fut inhumée en l'enfeu du Bois-Glé, par permission de la dame de la Biffardière ; Anne Naturel qui fut femme de Claude Moricet, sieur de Bilhervé, de la paroisse Saint-Salomon, de Vannes.

Claude Moricet était alors commis des devoirs à la Trinité-Porhoët. Son mariage, qui eut lieu le 13 février 1703, dans la chapelle Saint-Joseph, le rendit propriétaire de la Fléchaye.

En 1779 et 1780 à Antoine-Alain Moricet.

M. le Comte de Laigue donne, sur la famille de la Fléchaye, les détails suivants : « 1560. Pierre de la Fléchaye, époux de Marguerite Frinsot, fille de Pierre et de Marguerite du Mortier, sieur et dame de la Cottelaye en Redon.

Armes des Frinsot : un chevron brisé de gueules avec 3 étoiles de même en champ d'argent.

Alain de la Fléchaye, cousin-germain de Bonne le Prévost, dame de la Graë, fut nommé prieur de Saint-Jean-de-Montfort par l'abbé de Saint-Méen le 22 janvier 1723 ; il dut se retirer devant Dom Jean Grégoire qui se fit pourvoir à Rome. — En compensation il reçut la cure de Saint-Jean-de-Montfort. »

LA FRESNAYE.

Cette maison noble se trouvait dans le trait ou frairie de Livoudray aujourd'hui Saint-Raoul.

La Réformation de 1444 nous dit : « la Fresnaye à Perrin Rouxel, sergent du Duc. »

Nous ne savons où se trouvait exactement cette seigneurie qui, aujourd'hui, a totalement disparu, cependant nous croyons qu'elle était assez rapprochée de la ville de Guer.

En 1791, les Municipaux font mention, pour la perception des impôts par frairies, du trait « du Fresne » aussitôt après le trait de la ville et immédiatement avant celui de Livoudraye.

La famille Rouxel mentionnée ici se trouvait à Guer depuis longtemps.

La Réformation de 1426 place parmi les nobles : « Raoul Rouxel en son hôtel près Kerbiguet. »

C'est sans doute « la Fresnaye ».

En 1442 Jean Rouxel est cité comme faisant partie de la noblesse et en bon rang.

En 1444, « Perrin Rouxel, sergent du Duc. » Il n'en est plus question lors de la Réformation de 1513 ; mais on la retrouve ailleurs (1).

Perrin Rouxel, sergent du Duc, était chargé de recueillir les rentes et impôts dus à la couronne ducale. — En Guer il y avait trois sergents francs, c'est-à-dire non imposables : celui du Duc ou de Plœrmel, ceux de Couëdor et de Peillac.

LA GARENNE.

La maison et terres de la Garenne furent acquises judiciairement, ainsi que Lohingat, le 12 juillet 1652, par Mathieu de Bellouan. Ces biens consistaient : en maison, étables, grange, un petit bois de châtaigniers, le domaine des Marettes, le domaine des Champs-Blancs, prairies, pâtures, etc. . . — Renée de Couaridou en fit l'aveu, à la Ville-Hue, le 9 octobre 1654.

Le 4 novembre 1694, Ecuyer Etienne Mouraud de la Sauvagère, chevalier, sieur de Lohingat, résidant à sa maison noble de Lessart, paroisse de Guérande, vend le lieu et *métairie noble* de la Garenne à Vénéral et Discret Julien Rouxel, sieur

(1) La Fresnaye, dut, de bonne heure, être incorporée à une autre terre.

du Portail, y demeurant, moyennant la somme de 2.000 livres.

Le 1^{er} octobre 1711, le dit Julien Rouxel afferme la Garenne, à Pierre Guillotel, la somme de 180 livres.

Plus tard la Garenne fut vendue par les héritiers de Julien Rouxel et de Jean-Louis du Plessis.

La Garenne eut pour acquéreur Jean Saulnier, père de Guillaume, par contrat des 27 mars et 12 septembre 1720, 23 janvier 1721 et 24 novembre 1723 au rapport de Guillaume, de Resquand, notaires à Guer.

GRANDESROY.

Cette métairie noble n'existe plus, mais la Réformation de 1513 en parle ainsi : « La métairie de *Grandesoit ancienne* fut autrefois à gens contribuables (non nobles), et n'y a métayer franc que depuis 40 ans. »

LA GRÉE-BASSE.

En 1513 la maison de la Grée-Basse appartient à Maurice Josse. Ce Maurice Josse était de la famille Josse qui possédait, en 1426, l'hôtel de Coulmeneuc disparu depuis longtemps.

D'où il appert que Coulmeneuc et Grée-Basse n'était qu'une seule et même seigneurie.

Le nom de Coulmeneuc disparut; il fit place à celui de « Grée-Basse » comme nous l'avons dit à l'article : Chapelle Saint-Martin de Coulmeneuc ou Grée-Basse.

La maison et métairie de la Grée-Basse, qui fut autrefois à Jean Bouillant, passa à Yvon Hudelor et ensuite aux propriétaires de la Grée-Mareuc (1).

(1) Dans la généalogie manuscrite des de la Ruée on dit que Yvon de la Ruée épousa en premières noces une demoiselle de la maison de la Grée-Mareuc et qu'il en eut Julien, sieur de la Grée-Basse.

LA GRÉE-CALLAC.

Le château de la Grée-de-Callac faisait, autrefois, partie de la paroisse d'Augan.

Il en fut détaché en 1836 pour être annexé à la paroisse de Monteneuf. Quoique ne faisant pas partie de l'ancienne paroisse de Guer, nous en parlerons cependant pour être complet.

Tout d'abord nous trouvons Jean de Callac, mort en 1444.

Sa fille Béatrix épousa Thibaud de la Lande.

En 1513, Jean Hudelor.

Ensuite vient Guillaume de Launay, père de Madeleine de Launay, laquelle épousa Henri du Bot.

En 1629 à leur fils Jean du Bot, époux de Jeanne le Boteuc.

De ce mariage naquit Ysabeau du Bot qui devint épouse de Jean Ermar (1).

En 1643 à leur fils Jean Ermar.

De 1649 à 1688 à Henry Ermar, fils de Jean.

Henry Ermar épousa, dans la chapelle de la Voltais, le 11 février 1645, Jeanne le Livec, dame de Couesplan.

Ils eurent un fils : Marc-Mathurin Ermar, sieur de la Grée de Callac, qui épousa, le 10 avril 1687, dans l'église de Bains, Louise-Anne Gatechair, dame de Launay, de la paroisse de Ploërmel.

De cette union naquirent deux filles : 1° Jeanne-Jacquette, baptisée le 28 février 1688 ; 2° Hyacinthe-Anne, baptisée le 7 avril 1696.

(1) En voici la description en 1679 : « Manoir avec cour, chapelle, futaye, auditoire ; les métairies de la Porte, Ville-Moissart, de la Garenne ; droit de chasse, de fuye, nombreuses dîmes, prééminence et enfeu dans la chapelle du Pinio ; droits de haute, basse et moyenne justice « accordé par arrest de la Cour de Rennes le 15 novembre 1673 », avec justice patibulaire élevée auprès du moulin des Cinq-Chemins. » (Déclaration du domaine royal de Ploërmel en 1679).

Anne Gatechair, devenue veuve de Marc-Mathurin Ermar, épousa, le 28 mai 1707, dans l'église d'Augan, Jacques le Comte de Nonant, chevalier des ordres du roy, marquis de Bretoncelles, évêché de Chartres.

La Grée-de-Gallac devint alors la propriété de Jeanne-Jacquette Ermar, fille de Louise-Anne Gatechair.

Jeanne-Jacquette fut épouse, le 26 juillet 1712, de René-Alain du Bot, chevalier, seigneur de la Tertrée, de la paroisse de Pluhérlin.

De ce mariage naquit un fils : Jean-Louis-Marie du Bot, qui fut baptisé le 5 mai 1722.

A sa mort, René Alain du Bot fut inhumé dans la chapelle de Beurepaire le 23 janvier 1740.

Le 30 janvier 1769 eut lieu, dans la chapelle de la Grée-de-Callac, le mariage de Charles-Gaspard de Toustains, chevalier, sous-aide major au régiment de cavalerie de Royal-Lorraine, originaire de la paroisse de Saint-Salomon-de-Pithiviers en Beauce, évêché d'Orléans, fils de Gaspard-François, seigneur de Richebourg, et Angélique-Emilie-Perline du Bot, fille de François-Alexis et de Judith-Emilie du Moulin dont le fils, Louis-Philippe, fut baptisé le 15 novembre 1770. Il eut pour parrain le Duc d'Orléans, représenté par Louis-François, marquis de la Bourdonnaye ; pour marraine Louise Adélaïde Bouillon, duchesse de Chartres, représentée par Marie-Madeleine du Moulin, dame de Talhouët.

LA GRÉE-MAREUC ET BREGON.

Primitivement cette maison s'appelait seulement Mareuc. La Réformation de 1444 dit, en effet : « Mareuc appartient à Guillaume de la Grée, y a un métayer. »

Donc, Mareuc ne dut son nom « de Grée » qu'à la famille de la Grée qui en était propriétaire.

Nous trouvons un Jean de la Grée qui mourut en 1402.

Il avait deux fils : 1° Jean de la Grée, demeurant en son hôtel de la ville de Guer ; 2° Guillaume de la Grée, sieur de Mareuc, qui résidait en son hôtel de Bregon.

Bregon touchait Mareuc ; il en était seulement séparé par un petit chemin. Aujourd'hui on voit encore l'emplacement du manoir ainsi que quelques ruines, restes d'un pavillon.

Bregon fut uni à Mareuc et le propriétaire en était Guillaume de la Grée.

La Grée-Mareuc avait une chapelle dédiée à Saint-Louis ; il en reste des vestiges dans l'enclos du château.

On se souvient aussi qu'à la Grée-Mareuc il y avait un four banal où les habitants du village cuisaient leur pain.

Mais ce qui n'est pas banal du tout c'est que les chauffeurs, nommés « Morin », avaient leur logement au-dessus de ce four. De grandes dalles de pierre minces, mais solides, pavaient ce logement ; alors, lorsque ces dernières étaient chaudes, les chauffeurs Morins savaient qu'il était temps d'enfourner.

Guillaume de la Grée mourut en 1457.

Son fils Guillaume épousa Marie du Bois-Glé.

Marguerite de la Grée, dame de la Noë, en Guer, épousa Pierre Hudelor en 1444, et ce mariage fit passer la Grée-Mareuc dans la famille Hudelor.

En 1462 à Bertrand Hudelor, leur fils.

En 1513 à Yvon Hudelor, époux de Roberte Bouner.

Yvon mourut en 1535.

En 1540 nous avons Jean Hudelor, fils de Yvon.

Jean Hudelor épousa Valence Peschart, dame de la Chohannière, en Carentoir. Cette dernière, devenue veuve, épousa René du Bois-Glé.

En 1550 La Grée-Mareuc appartient à Pierre Hudelor, lequel était fils de Jean et de Valence Peschart.

Pierre Hudelor épousa Jean de Kerhorient.

Puis, de 1595 à 1629, à leur fils Louis Hudelor. Celui-ci épousa : 1° Anne de Talhouët, le 2 septembre 1596 ; 2° Jeanne de Rosmadec. Louis Hudelor mourut en 1629.

De 1629 à 1637 à Guillaume, fils de Louis et de Anne Talhouët.

En 1670 à Jean Hudelor, fils de Guillaume, lequel Jean épousa Madeleine de Lohan, dame de Ramponnet, en Caro. Devenue veuve, Madeleine de Lohan se retira en sa maison de Ramponnet où elle mourut. Elle fut inhumée dans l'église de Caro le 30 avril 1670.

Leur fils, Charles Hudelor, sieur de Ramponnet et Grée-Mareuc, épousa Gabrielle le Cadre, dame de la Garmanière. Le mariage eut lieu dans l'église de Caro le 12 mai 1669.

De cette union naquit un fils, Alexis-Charles, qui fut baptisé le 10 février 1674.

Nous croyons que la Grée-Mareuc passa ensuite dans la famille de Kérérault par le mariage de Gillette Hudelor avec Jacques de Kérérault, sieur de la Ville-Daniel.

Gillette Hudelor, dame de la Grée, mourut en 1678 ; elle fut inhumée dans la chapelle de la Grée-Mareuc le 22 août.

Leur fils, François de Kérérault, épousa Lucrèce-Anne Gacher.

De ce mariage naquirent trois enfants : 1° Jacques, le 9 avril 1678 ; 2° François-Henri, le 11 août 1680 ; 3° Pierre-Anne, le 17 février 1692.

Marie-Lucrèce-Agathe de Kérérault, épouse de Jean-Baptiste du Breil, eut un fils : Charles-Mathurin du Breil, sieur comte des Rays, Chevronnière et Grée-Mareuc, lequel épousa Pauline-Louise Rogier du Crevy.

Leur fille, Marie-Anne du Breil des Rays, épousa Pierre-Hyacinthe Chrestien. Marie-Anne du Breil était veuve en 1801.

LA GOURAIE.

D'après M. Loth le mot « Gouraie » signifie le haut, le sommet de la colline ; la forme ancienne, au moyen âge, est « Gorre ». Sa situation justifie son étymologie ; en effet, il se trouve sur le sommet de la lande de la Voltais.

En 1300 cette terre appartient à la famille de Lescouble et elle relevait de la Voltais.

Nous avons des aveux des Lescouble à la Voltais pour la terre de la « Gouraie » depuis 1357 ; cependant la maison ne fut bâtie que vers 1400 par Guillaume Lescouble qui était noble.

Les Lescouble se succèdent de pères en fils et habitent toujours la Gouraie (1).

Le 22 février 1679, inhumation, à Monteneuf, près des balustres du grand autel, d'Alain Lescouble, sieur de la Gouraie, époux de Jeanne Gandin.

GUER.

Dans le principe, la châtellenie de Guer fut, croyons-nous, distincte de la seigneurie de Couëdor. D'après une généalogie manuscrite, du xv^e siècle, insérée dans un aveu de la Porte Neuve, paroisse de Ricé, évêché de Quimper, propriété des de Guer, il est dit : « Guer est une ancienne châtellenie sortie de la maison de Malestroît, qui fut

(1) En 1513 nous trouvons Jean Lescouble qui épousa Yvonne de Gaineru. De ce mariage naquit Guillaume Lescouble, époux de Jeanne de Porcaro.

En 1583, Alain Lescouble et Renée du Houx ; leur fille Jeanne, baptisée à Réminiac le 2 janvier, eut pour parrain Jean Cado, sieur de la Chapelle, et pour marraine Jeanne de Porcaro, dame de la Ville-Daniel, et Olive Couldebou, dame de la Poterne.

donnée en apanage à un cadet de cette maison, lequel prit le nom de Guer et porta les armes des Malestroît avec brisure en signe de puiné.

Cette seigneurie est placée dans l'évêché de Saint-Malo, à huit lieues de Rennes ; son antiquité est fort considérable, quantité de manoirs nobles en relèvent ; on tient même comme prouvé qu'il y en a quatre-vingt-dix-neuf !... (1). Elle a été possédée par les seigneurs d'Acigné ; actuellement elle a comme propriétaire le seigneur du Bordage (de Montbourcher), mais le nom de « Guer » a été conservé par le seigneur de la Porte-Neuve. »

D'après ce qu'on vient de lire on reconnaîtra que la seigneurie de Guer était très importante, mais eut-elle jamais un chef-lieu ou siège dans la ville même ?...

Il nous est impossible de répondre à cette question. Généralement toute seigneurie, un peu importante, avait pour siège une maison, manoir ou château. Ainsi, près de Guer, la châtellenie de Comblessac avait, primitivement, pour siège le château de Primeville qui existait du temps de Saint-Mélaïne ; puis plus tard le château des Salles dont les ruines se voyaient encore en 1744.

Pour Guer on ne retrouve rien ; la tradition est muette sur ce sujet.

Cependant si les de Guer ont habité la ville dont ils ont porté le nom il faut croire qu'ils y avaient

(1) Ici il y a de l'exagération, elle en comprenait quarante ou cinquante, comme on le verra plus loin, ce qui déjà est un chiffre respectable avec, peut-être, cent tenues roturières. C'est à cause de son importance que la seigneurie de Guer fut toujours désignée *châtellenie*. — La seigneurie de Malestroît fut formée du dénombrement du Poutrécoët, au xi^e siècle, en même temps que le comté de Porhoët et les seigneuries de Gaël et Lohéac. (La Borderie, Géographie féodale de la Bretagne, p. 27-31). Guer dut faire partie de la seigneurie de Malestroît, car « d'après l'enquête du Vicomte de Rohan, en 1479, » le Porhoët ne dépassait pas la paroisse de Campénéac, du côté de l'Est.

une demeure féodale mais, encore une fois, rien de précis à ce sujet.

A une époque très reculée, mais indéterminée, peut-être au moment où les de Guer quittèrent le pays pour aller s'établir à Brooms, il est même possible qu'ils vendirent Guer aux Montauban, avant de quitter leur ville patronymique, c'est-à-dire au commencement du XIII^e siècle. Alors les seigneuries de Guer et de Couéador furent unies, si bien, que dans les aveux, jusqu'en 1509, il n'est question que de Couéador.

Si Guer n'eut pas été uni à Couéador on trouverait, à la Cour des Comptes, des aveux rendus seulement pour Guer, seigneurie très importante relevant directement du roi.

En outre, pour preuve que les d'Acigné devinrent seigneurs de Guer par les Rostrenen, nous avons un aveu rendu à « la dame d'Acigné » (1) (qui n'est autre que Béatrix de Rostrenen) « à cause de sa *seigneurie de Guer* », le 5 juin 1450, par Jehan Ugues, sieur de la Ville-Hue, pour son hébergement, maisons, bois, vignes de la Ville-Hue: ce qui nous confirme dans l'opinion que nous avons, à savoir que Guer fut la propriété des Montauban ainsi que Couéador et passa dans la suite aux Rohan, puis Rostrenen, comme nous l'avons dit pour Couéador.

Enfin les procès-verbaux des réformations ne parlent ni de Guer ni des seigneurs de Guer. Ils en auraient sûrement parlé si Guer eut été une seigneurie distincte de Couéador (2). En 1513, parmi les exempts, il y avait trois sergents receveurs :

(1) En 1450, Guer et Couéador étaient unis, ils avaient les mêmes propriétaires. Pour nous c'est une preuve que Guer est venu aux d'Acigné par les Rostrenen-Rohan et Montauban.

(2) Couéador avait été choisi comme siège de la châtellenie de Guer et l'avait pour ainsi dire absorbée. Puis Guer sera rétabli dans sa qualité de seigneurie et châtellenie avec Couesbo pour chef-lieu, et Couéador perdra de son importance.

celui de Ploërmel, Couéador et Peillac ; de Guer il n'en est pas question.

L'aveu du 4 juin 1501, rendu à la mort de Béatrix de Rostrenen, dite dame de Couéador, de la Chesnaye et de Cofdemays, ne parle que de Couéador.

Dans l'aveu du 13 mai 1509 Jean d'Acigné est dit : sire d'Acigné et de Fontenay, baron de Coëtmen, vicomte de Loyat et de Tonquédec, enfin *seigneur de Guer*; il rend hommage pour Couéador et Guer.

Comme nous l'avons vu déjà, dans l'aveu de 1464, Couéador était le centre de la châtellenie de Guer ainsi que de la terre de Launay. Dans tous ces aveux les devoirs, droits et propriétés sont à peu près les mêmes. On peut donc conclure que Guer et Couéador étaient unis féodalement.

Pourtant à partir de 1509 il y a une distinction entre Guer et Couéador, mais nous n'en connaissons pas la raison. En 1660, quand les de Marnière devinrent propriétaires de Couéador et de Guer ils prirent le nom « de Marnière de Guer » ; ils voulurent aussi en faire une seigneurie plus grande. Par lettres royales de mars 1678 le Bois-Glé fut incorporé à la châtellenie de Guer ; puis, dans la même année, vinrent s'ajouter Kerbiguet, la Hédouze, le Langouet et l'Abbaye Jarno.

De plus, dès 1665, Julien de Marnière avait retiré à sa mère (Marie Maingard, veuve de Julien de Marnière) la terre de la Lohière acquise par elle de François d'Avaugour.

En 1677 il avait acheté le fief et châtellenie (1) de Peillac qui appartenaient alors à Isaac Huchet, seigneur de Cintré. Enfin il y ajouta la seigneurie de Brambéat, possédée depuis longtemps déjà par les de Marnière, annexion qui se fit en 1769 (2).

(1) Mais non pas le manoir et la terre.

(2) La châtellenie de Comblessac fut acquise par Marie-Anne du Bois-Baudry en 1713. Elle fut mise en possession en 1715.

Propriétaire de cette grande châtelainie, Julien de Marnière reconstruisit alors le manoir de Coëtbo pour en faire le siège de sa seigneurie de Guer; c'est aussi à ce moment qu'il se qualifia « marquis de Guer ».

Remarquons, en passant, que nous ne trouvons aucune trace de l'érection de la terre de Guer en marquisat, tout au moins dans les formes ordinaires.

Il ne faut donc pas confondre les marquis de Guer avec les marquis de Guer de Pontcallec en Berné, terre qui fut érigée en marquisat, en faveur d'Alain de Guer, par lettres patentes de juin 1657, enregistrées au Parlement de Paris le 31 mars 1666.

Les de Guer (branche aînée). — Les de Guer sont-ils issus des de Malestroit ? nous ne le croyons pas ; mais comme pour presque toutes les familles de très ancienne extraction, nous en ignorons l'origine. Il est probable cependant qu'ils sont sortis des mactyernes ou premiers chefs de cette paroisse.

Sur les de Guer primitifs nous n'avons rencontré qu'un nom : « Hamon de Guer » ; celui-ci était seigneur principal de la paroisse de Broons, au diocèse de Saint-Malo.

En 1231 Hamon de Guer fit accord, avec Geoffroy, évêque de Saint-Malo, au sujet des dîmes de Broons.

L'évêque de Saint-Malo ainsi que son chapitre prétendaient que ces dîmes leur appartenaient.

Hamon de Québriac leur en avait disputé la propriété; cette contestation qui dura longtemps finit par une transaction entre l'évêque et Hamon de Guer qui était devenu probablement le successeur de Hamon de Québriac (1).

Ogé nous dit aussi que le même prélat transi-

(1) Voir : Dom Morice — Preuves — Tome II — XLVI.

gea en 1237 avec Rolland de Plouren pour le patronage de l'église de Broons.

Remarquons ici la rencontre de Hamon de Québriac avec Hamon de Guer dans la paroisse de Broons. N'oublions pas non plus que les de Québriac avaient des terres en la paroisse de Guer (1).

2^e branche. — La branche des de Guer que nous trouvons dans les environs de Pontivy, que nous supposons être une branche cadette, serait, nous le croyons volontiers, la branche qui aurait pris les armes des de Malestroit avec brisure. Il est évident que pour cela il faut nous en rapporter uniquement à la généalogie du xvi^e siècle dont nous avons parlé et que nous voulons croire exacte et sérieuse et non pas fantaisiste.

Il est certain que les de Malestroit avaient de nombreuses possessions dans le pays de Pontivy. Ils étaient propriétaires du manoir de Tronchâteau en Cléguer. Au sujet de cette famille (2) voici ce que dit le devisaire de Bretagne :

« La devise des de Malestroit est : *Que numerat nummos, non malestricta domus.* (Une maison qui compte de l'argent n'est pas mal administrée).

Cette devise est équivoque au nom de Malestroit, par le mot latin « malestricta ». Elle a pour corps les besants (monnaie sarrasine) des armoiries.

Malgré son apparence bourgeoise, elle est d'origine essentiellement noble, et vient aux Malestroit de la possession du fief de Pontcallec et d'une coutume existant pour cette châtelainie.

En effet, s'écartant un peu des lois sur l'hérédité des fiefs, dont l'assise du comte Geoffroi avait posé les bases, les Pontcallec pouvaient partager leurs cadets en argent. »

Chose curieuse nous trouvons, en Guern, Guillaume de Guer au manoir Kéric à la réformation

(1) Ogé : article sur Broons.

(2) Revue Historique de l'Ouest, juin 1893, page 163.

de 1427. En 1448 Guillaume de Guern « au manoir de Tréguenez (1). »

Dans la paroisse de Cléguer on les trouve seigneurs de Tronchâteau.

L'Armorial de M. de Courcy (édition de 1848) nous dit : Guillaume de Guer, premier du nom, vivait vers 1300 ; puis, dans la dernière édition, il ajoute : Guillaume épousa en 1445 Catherine Morrillon, dame de la Porte-Neuve en la paroisse de Ricé.

Dom Morice (dans les Preuves) nous apprend que Guillaume de Guer parut à la montre (2) de 1382.

A une montre du 1^{er} juillet 1383 il figure comme écuyer avec 34 hommes d'armes de sa compagnie.

Le 13 juillet 1396 il rend hommage au duc, parmi les nobles, dans le pays de Pontivy, avec Typhaine, sa fille.

Typhaine était fille aînée, héritière principale de Guillaume de Guer, lequel avait pour épouse Harriette de Kerninel.

Typhaine épousa Jean d'Acigné, seigneur du dit lieu, vicomte de Loyat, dont les descendants devinrent seigneurs de Guer et Couédon.

Cette famille finit en quenouille comme le dit la note insérée dans la demande de l'érection en marquisat de la terre de Pontcallec, par Allain de Guer, en 1657.

Ajoutons pour terminer que Guillaume de Guer, en 1418, accompagna le Duc de Bretagne dans le voyage qu'il fit en France.

Il reçut aussi l'ordre de s'armer avec les nobles du territoire de Redon en 1424.

(1) Il y a entre Guer et Guern beaucoup d'autres analogies ; même étymologie — famille portant le même nom.

(2) Montre ou revue de chevaliers, écuyers et d'armes à fournir en cas de guerre. — Par le seul fait de paraître avec sa fille, Guillaume de Guer ne devait pas avoir d'héritier mâle.

Guillaume de Guer est porté comme « défailant » aux montres de 1464 et 1477, avec 40 livres de revenu en 1464, et 10 livres en 1477.

3^e branche dite: de Guer de Pontcallec. — Elle a commencé avec Guillaume de Guer, fils puiné (1) de Guillaume, qui épousa, en 1445, Catherine Morrillon, dame de la Porte-Neuve, paroisse de Ricé, évêché de Quimper.

Charles épousa en 1598 Marie Papin, dame de Pontcallec, en la paroisse de Berné, siège d'une importante seigneurie détachée, au commencement du XIII^e siècle, du grand fief d'Hennebont, comprenant alors les paroisses de Berné, Ingui-niel, Bubry, Quistinic, Lanvaudan, Calan, Cléguer, les deux tiers de Plouay, une partie de Caudan, de Saint-Caradec, plus un tiers du vieux château d'Hennebont.

Ces biens furent apportés en mariage, par Alix d'Hennebont, à Olivier, baron de Lanvaux.

Ce dernier perdit ces biens, en 1238, par sa révolte contre le duc Jean I^{er}. Ils entrèrent alors dans le domaine ducal.

En 1332 le duc Jean III donna la châtellenie de Pontcallec avec toutes les dépendances désignées ci-dessus à Jean de Derval. (Pr., I, 1359).

Mais pendant la guerre de succession, Jean de Montfort la lui retira pour la céder, en 1345, à Jeanne de Belleville, dame de Clisson ; de son côté,

(1) C'est très probablement Guillaume de Guer qui fut convoqué aux Montres de Langon, et qui n'y habitait plus, ce qui explique sa « défaillance »

Au XV^e siècle, les de Guer avaient encore des possessions dans le pays ; en effet, nous avons les aveux suivants : « 9 mars 1540. Eonnet de Guer et Julienne Huet, sa femme, rendent aveu à Jacob Regnault, sieur de Penhoët, pour diverses terres sises près du village de Quily, en Loyat. »

1^{er} avril 1560, Marguerite de Guer rend aveu pour les mêmes terres au même sieur de Penhoët, avec plusieurs autres.

té, Charles de Blois en gratifia Jean de Beaumanoir, le héros de Mi-Voie. (Ib., 1452, 1494, 1508).

Plus tard cette seigneurie échet à Hervé I^{er} de Malestroit, par son mariage avec Tiphaine de la Motte qui mourut en 1410. Elle passa ensuite à leurs descendants : Henri II, Jean I^{er}, Jean II, Louis I^{er} et Louis II de Malestroit.

A la mort de ce dernier, vers 1572, cette succession fut recueillie par son beau-frère René (David) Papin, seigneur de la Tévinière.

Peu après, en 1591, le château de Pontcallec fut pris par les troupes du duc de Mercœur qui le fortifièrent et y mirent garnison, ce qui n'empêcha pas les royaux de le prendre et de le garder jusqu'à la paix.

Charles de Guer, seigneur de la Porte-Neuve, ayant épousé Marie Papin en 1598, recueillit le domaine de Pontcallec et le transmit à son fils Olivier, puis à son petit-fils Alain.

Celui-ci obtint, en 1657, l'érection de sa terre en *marquisat* et eut pour successeur, en 1700, son petit-fils Clément Chrysogone qui fut décapité à Nantes, le 26 mars 1720, avec trois autres gentilshommes, pour avoir trempé dans la conspiration de Cellamare (1).

Nous devons dire que le jeune marquis de Pontcallec avait pour but de protester contre l'administration du Régent qui violait sans scrupule les libertés et franchises de la province. Il était fils aîné et héritier principal de Charles-René, capitaine de cavalerie, et de Bonne-Louise Le Voyer.

Déclaré majeur en 1698 il avait servi dans les mousquetaires du roi. Il mourut sans alliance ; une de ses sœurs avait épousé Hyacinthe de Cosnoal de Saint-Georges, sieur de Lieuzel, en Pleucadeuc. Son frère n'eut qu'un fils, d'Angélique Le Voyer, Armand-Corentin de Guer, marquis de

(1) Histoire des Paroisses du Diocèse de Vannes, article : Berné.

Pontcallec et de Marigny. Il mourut sans postérité, à Paris, le 29 octobre 1797, laissant sa fortune à son filleul Armand-Corentin de Bruc qui prit le nom de marquis de Guer de Malestroit. Ainsi finit l'antique et distinguée famille de Guer.

En terminant remarquons que Guillaume de Guer, sieur de la Porte-Neuve, est dit avoir abandonné les armes des de Malestroit pour prendre les suivantes : « D'azur à sept macles d'or, 3, 3, 1 qui est le Sénéchal, au franc canton d'argent fretté de huit pièces de gueules. Devise: *sine, masculis.* » (1)

Maisons et terres nobles relevant du Souverain, en sa cour de Ploërmel. (Archives de la Cour des Comptes de Bretagne, à Nantes).

- 1° Terre et châtellenie de Guer.
- 2° Terre et seigneurie de Couédor.
- 3° Châtellenie de Peillac.
- 4° Le lieu et Manoir du Bois-Glé.
- 5° Maison, Pourpris et Métairie du Breil.
- 6° Terre et Seigneurie de Couesbo.
- 7° Le lieu et Métairie de la Hatais.
- 8° Le lieu et Manoir de Kerbiguet.
- 9° Maison et Manoir de Langouet.
- 10° Maison, Pourpris et Métairie du Placy.
- 11° Maison, Pourpris et Métairie du Tertre-Travers.
- 12° Maison, Pourpris et Métairie de la Touche-Boulart.
- 13° Le lieu et Maison du Grand Trébulan.
- 14° Maison, lieu et Pourpris du Val-Garel.

(1) Voici la déclaration que fit Allain de Guer, laquelle est insérée dans l'acte d'érection en marquisat de la seigneurie de Pontcallec en 1657 : « Quant aux seigneurs de Guer, la terre de leur nom, qui est aujourd'hui paroisse et seigneurie dans l'évêché de Saint-Malo, était tombée en quenouille. Par mariage elle passa en la maison d'Acigné, puis elle est venue par partage à celle de Montbourcher du Bordage ; le nom en fut conservé dans la famille par ces puînés seigneurs de la Porte-Neuve. »

Fiefs et Juridictions.

- 1° Fief de la Morinais.
- 2° Fief de la Grée-Mareuc.
- 3° Fief de Redon, en Guer et Maxent, dépendant de l'abbaye de Redon.

Prieurés et Chapellenies.

- 1° Le Prieuré de Saint-Etienne.
- 2° Le Prieuré de Saint-Michel.

Moulins. — 1° Moulin : à eau du Tertre et de la Perche, dépendant de la Seigneurie de Branbéat, en Maure.

2° Moulin : à eau du Chatellier, dépendant de la Maison de Peillac. — Foy, hommage, rachat et Chambellenage, le cas échéant.

Maisons et Métairies Nobles relevant de la châtellenie de Guer. — Couédon. — Le tout à foy, hommage et rachat, le cas échéant.

En Tréal, Le Plessix.

En Réminiac, La Cléménçais.

Pour Guer ces maisons étaient les suivantes :

- 1° L'Abbaye-Jarno.
- 2° La Bardoulaye.
- 3° Métairie de Brécihan.
- 4° Le Bouexic.
- 5° La Métairie de Boquidé.
- 6° La Brousse.
- 7° La Fléchaye.
- 8° La Gouraye.
- 9° La Hidouze.
- 10° Le Hiquelo ou Higlon.
- 11° Kerbiguet-Houx.
- 12° Le Grand-Kerbiguet (en partie).
- 13° Livoudray.
- 14° Lohingat.
- 15° Monteneuf.

- 16° La Motte-Québriac.
 - 17° La Mulotière.
 - 18° La Métairie du Plessis-Araut.
 - 19° Porcaro.
 - 20° La Roche.
 - 21° Rotilleuc.
 - 22° Trébulan (le Petit).
 - 23° Tréron.
 - 24° La Vallée Bouillant.
 - 25° Le Vaumarquer.
 - 26° Le Vauniel.
 - 27° La Ville-Daniel.
 - 28° La Ville-Hue.
 - 29° La Voltais.
 - 30° Maison d'Amaury de Rieux en la ville de Guer.
 - 31° Le moulin du Placy.
 - 32° Le moulin du Tertre (en partie).
 - 33° Les Touches (d'après l'aveu du 1^{er} juin 1642) à François d'Avaugour, seigneur de Couédon et Guer ; la maison des Touches relevait de la dite châtellenie, excepté le portail et la grange qui relevaient de Couesbo, à qui le sieur des Touches devait foy, hommage, rachat et chambellenage.
- D'après l'aveu du 26 novembre 1454 par Patry du Loquet à Jean de Rostrenen et Louise de Rohan, (à cause d'elle) et celui de 1477 à Jean d'Acigné et Béatrix de Rostrenen (à cause d'elle), le clos d'Aval, Beautertre, les pêcheries d'Oyon, les landes de Perohan relevaient de Couesdor.
- D'autres pièces et maisons relevaient de Peillac et de Hidouze (aveux du 31 décembre 1532, à Jacqueline de Peillac et François de Rohan). — Du 8 octobre 1498 à Marie de Pellan, dame de Hidouze.
- En outre, d'après la déclaration de 1680, nous avons :
- 34° La Garenne.
 - 35° La Porte-aux-Bastard.
 - 36° La Hâtais.

- 37° Le Cahello.
- 38° Couesplan.
- 39° Le Passouer.
- 40° La Ville-Morin.
- 41° Le Placy.
- 42° Le Chesnot.
- 43° La Noë de Ruando.
- 44° Le Bois-Travers.
- 45° La Grée-Mareuc.

En outre le seigneur de Livoudray devait une paire de gants à Noël.

Maisons et Terres relevant de la seigneurie de Guer. (Rôle de 1600 à 1650-1670 (1).

Nobles et Roturiers. — Julien du Plessix, sieur de l'Abbaye-Jarno, pour la dite maison, foi, hommage, rachat et 20 deniers.

N. H. F. Josset, pour sa maison de Kerbiguet-Houx et pour le champ Peraud, 10 sols.

La maison du Bouexic, foi, hommage et rachat.

N. H. Jean Bonin, sieur du Tertre, pour la maison de Rotilleuc, 5 sols.

La dame de la Biffardière, pour la tenue de la Vergeraye.....

La dame de la Biffardière, pour la maison en la ville de Guer qui fut à Amaury de Rieux, 4 deniers.

La dame des Touches, pour la métairie du Plessis-Araut, foi, hommage et rachat.

La métairie de la Vallée, 30 deniers..... à la mi-août, Pasques et 15 janvier.

Le sieur de la Vallée-Bouillant — tuteur des enfants de Guill. Robert et consorts — 5 sols, foy, hommage et rachat.

(1) A cette pièce il manque, malheureusement, quelques feuilles au commencement et à la fin. Il est donc possible, vu le mauvais état de ce document, que certains mots soient mal lus.

Tenues Roturières. — Pour la tenue de la Priau-daye — Dom Robert Costard, Dom Pierre Massé, etc... 4 sols.

Pour la tenue de la Houlle, 5 sols.

La tenue de Boquidé, 33 sols.

La dame de la Chohannière, pour cause de la métairie de Boquidé, 3 sols.

La tenue de la Touche, 14 sols.

Guiblin et consorts, pour cause de la tenue Guibelin, au village de la Touche, 5 sols.

Tenue de la Renardière, 14 sols.

Tenue de la Moutrière, 11 deniers au 1^{er} janvier par la veuve de Charles Regnaud, etc...

La tenue du Vaurorient, au Clos-Araut, 11 sols.

La tenue de la Corbinaye, 2 sols, 4 deniers.

Tenue de la Guéhétraye, 19 sols.

Tenue Lancelot, la dime à la 12^e.

Tenue du Bois-Berault

Tenue Montauban, 6 sols par Jehanne et Pierre Orhand.

Tenue de la Rouérie, 12 sols.

Tenue de la Vallée-Boschier, 5 sols.

De la Ville-au-Comte, 18 sols.

Tenue de Lesteneuc, par Julien du Plessix et consorts, 12 sols.

Tenue Colombat, une paire de gants blancs.

Tenue du Val-Cargar, 14 sols.

Tenue de Lespinay, 2 sols.

La tenue de Largouet.....

Tenue aux Macé, au Haut-Cargar, 4 livres, 1 sol.

La tenue de Tehel, 7 sols.

Tenue de la Boullays, 5 sols.

Tenue Montaigu, à la Ville-Hue, 5 sols.

Tenue de Lesloran, 9 sols.

Tenue aux Guerhac (?), 4 livres.

Tenue de la Mare, 7 sols.

Tenue de la Landelle, 14 deniers.

La dame de Livoudraye de Yvon Labé — la prée de Livoudraye, foy, hommage et rachat.

Tenue de Lespinay due par les enfants du sieur de Lespinay, 12 deniers.

Le sieur de la Cler-Fontaine, 12 deniers.

Le sieur et dame de Livoudraye et consorts, pour cause des courtils de Pelan, 20 sols.

Madame de Ville-Erdin (?), pour la tenue dépendante de la métairie de Laumaillerie, 10 sols.

La tenue aux Glorieux, proche les Moutier, 30 sols + 2 sols + 5 sols.

Jean Guillaume Bouchar, pour cause d'un état en la ville de Guer, 13 deniers.

Tenue de la Cassonnerie, par les Bouillart et autres consorts, 18 deniers.

La tenue X....., 3 sols.

La tenue Marchant, 3 sols.

Tenue de la Fauge, 20 deniers.

Tenue de la Grée-Basse, 2 sols.

Tenue de la Chapelle-Neuve, 4 deniers.

Tenue de la Desmardais, 9 sols, 2 deniers.

La terre aux Danion du Plessis-Araut, 15 sols.

Tenue de la Mallardrye, 20 sols.

Olivier Bécél, sergent bannier du grand bailliage de la seigneurie de Guer, 50 sols.

Madame de la Biffardière, Madame de Lesermont (Olive Havart, épouse de Jean Lambert, sieur de Lesermont), Madame des Touches, pour le droit des coutumes (droit d'entrée et de place), levés aux marchés de Guer, 52 sous pour une part + 52 sous + 32 à la mi-août et Noël, mesure comble, 5 boisseaux chaque an.

La tenue de Halgonan, due par la dame de la Biffardière et Bouillart, 1 boisseau.

Tenue de Herlière

Tenue de Couesmel, 1 demé de blé.

Tenue du Val..... Gauthier (?)

Tenue du Val-Coric, une mesure de blé.

Tenue de la Boulais, une mesure.

Tenue du Bardoux à la Bardoulais.

Autre tenue à la Bardoulais.

Tenue de la Peignardais.

Tenue Durand.

Tenue de Pont-Neuf.

Tenue Glos à Couesplan.

Une tenue à la Touche.

Une tenue à X.....

Une autre tenue au village de la Touche.

Tenue de la Houssaye.

Tenue de Livoudraye.

Une autre tenue à la Bardoulaye, 2 mesures d'avoine.

Il devait y avoir plusieurs autres tenues, mais comme nous l'avons dit, il manque plusieurs feuilles au document que nous possédons.

1^o Droits du Seigneur de Guer. (Aveu de 1574 et déclaration de 1680). — *Sur les marchés et foires...* « le devoir de coutume et de trépas sur le marché de Guer et toutes les marchandises passant dans cette paroisse, savoir : pour chaque cheval, 1 denier ; plus le tiers des devoirs et coutumes des étalages qui se lèvent à Guer le mercredi, jour de marché ; les deux autres tiers appartenant aux seigneurs du Bois-Glé, du Placy et des Touches (1).

Les foires en la ville et paroisse de Guer, savoir : les foires du 1^{er} août, de la Toussaint et des deux foires de Saint-Michel, la foire de Saint-Joseph, auxquelles foires le dit seigneur du Couédor prend

(1) En 1574 ces droits étaient perçus par Jean de Couédor, Olivier Havard, sieur du Placy et Bois-Jan, et François de Porcaro. Pour le droit aux 2/3 ils devaient : foy, hommage et rachat. — En retour ils pouvaient percevoir 1 denier pour chaque bête vendue. — Il résulte que les seigneurs du Bois-Glé, du Bois-Jan (en Comblessac) et des Touches avaient les 2/3 des marchés.

Une partie des droits d'étalage sur la place de Guer avait été vendue par Gallais de Trébulan, en octobre 1469, à Guillaume Robelot, sieur de la Voltais, et fut rachetée par Jehan d'Acigné, sieur de Guer, par acte du 31 juillet 1482.

et lève de coutume la moitié plus qu'aux marchés du mercredi de la ditte ville de Guer.....

D'après l'aveu de 1574, les deux foires de Saint-Michel se tenaient au village des Moutiers.

Pour chaque charrette passant par Guer et portant une charretée de marchandises, on devait payer 1 denier pour chaque cheval conduisant la charrette.

Pour chaque bête vendue, 1 denier.

Pour un cheval et jument, 1 denier.

Pour un pot de beurre, 1 denier.

Pour un bouc et chèvre, 4 deniers.

Il y avait aussi le droit de bouteillage sur les vins, cidre, hydromel et autres liqueurs qui se vendaient aux foires et marchés de Guer.

2° *Droits honorifiques.* — A savoir : Droit de prééminence en l'église de Guer. — Enfeu et sépulture dans le chœur. — Banc dans le chœur. — En dehors de l'église, le droit de mettre ses armes, armoiries ; droits de lizière au dedans et au dehors. — Avec le droit exclusif de se tenir dans le chœur pour son mariage.

3° *Droits de Police.* — Haute, moyenne et basse justice, avec auditoire et sep et collier en la dite ville. — Prison — Droit de menée aux plaids généraux de Ploërmel, le second jour (1) — d'avoir un sergent ou commissaire de police, des officiers pour punir les délinquants allant et venant aux foires et marchés. — Droits d'épaves et gallois. — Fourches patibulaires à quatre pots.

Le 9 mars 1617 une somme de 60 livres est adjudgée à Jacques, exécuteur public, pour avoir exécuté, la veille, la sentence capitale, prononcée, par jugement présidial, contre Julien

(1) Les plaids généraux se tenaient le lendemain de la fête de Saint Gurval, c'est-à-dire le 7 juin,

Rouault, sieur des Brosses. L'exécuteur avait fourni l'échaffaud. (Archives du Morbihan).

4° *Droits civils.* — (Pour amuser le Public). Le droit de *soulle*, qui est que le dernier épousé de la paroisse de Guer doit présenter une soulle le jour de Noël, après vêpres, à peine de 60 sous d'amende.

Le *Papegaud.* — Le 27 novembre 1718, M^e Jean Le Deau vient à Ploërmel loger à l'hôtel du Pavillon, pour toucher la somme concédée par sa Majesté le *Roy* à celui qui a abattu le *Papegaud*, sociétés de tir récompensées par le roi; furent supprimées en Bretagne par arrêt du conseil du roi du 7 mai 1770 et les sommes attribuées à l'abbatier remises aux hôpitaux pour l'entretien des enfants trouvés. (Revue de Bretagne, mars 1913, p. 184.)

Les devoirs de *quintaine* et de *bouhourd*, qui sont que tous les nouveaux mariés, qui ne savent écrire et qui ont épousé en l'an, doivent courir une gaule de bois d'aulne de sept pieds et demi de long contre un poteau planté dans laditte ville de Guer, et que doivent fournir, ainsi que les fers pour enlever les dites gaules les seigneurs du Boisglé (1) ; et les doivent iceux nouveaux mariés courir sur un cheval par trois fois, et, s'ils ne rompent la ditte gaule, doivent 60 sols et 12 deniers d'amende.

Les nouveaux mariés qui savent écrire doivent « *bouhourder* » deux à deux, chacun sur un cheval, et faire tomber l'un ou l'autre de cheval, sous peine d'amende.

Plus un autre devoir, appelé le *saut dans l'eau*, qui est que chacun des poissonniers qui a vendu du poisson dans la ville de Guer pendant le *Carême* doit sauter du haut du pont Saint-Melaine dans la

(1) D'après l'aveu de 1574, Jean de Couëdor devait fournir et faire planter le poteau.

rivière, et ce dû le lendemain de *Pâques*, sous peine de 60 sols d'amende.

Ces jeux devaient être bannis trois fois, et le sieur de la Hatais devait fournir le bannier ou crieur.

LE GUINY.

Cette seigneurie dut appartenir primitivement à la famille du Guiny ; famille établie à Quéhéon, en Ploërmel, dès la deuxième moitié du *xiv*^e siècle, puis, au Breil, près Porcaro.

Une branche des du Guiny prit le nom de Quéhéon, mais les du Guiny, comme les Quéhéon, portent : « d'azur au croissant d'or. »

Les premiers seigneurs dont nous avons trouvé les noms sont les Couppu, qui figurent parmi les vassaux nobles d'Olivier de Montauban, sieur de Couéador et Guer, en 1280.

La réformation de 1426 ne parle pas des Couppu ; mais nous trouvons Jean Couppu, en 1442 et 1444, comme seigneur du Guiny.

Les actes de 1513 ne parlent ni des Couppu ni de la terre du Guiny.

Sur le village du Guiny nous avons les renseignements suivants :

« Le 12 juillet 1415, aveu à Hidouze pour terre située au village du Guiny, sur le chemin de l'hôtel Jean Robert et paty Beauchesne à l'hôtel Jean Guillotel.

Le 13 avril 1424, Amice, femme de Menargat, fait aveu, à Mgr du Bois-Glé, pour terre située au village du Guiny, près le champ de la Vigne et *bitant* à Raoul Boschier.

LA HATAIE.

La maison de la Hataie, qui existe toujours, a été bâtie en 1686. Cette maison est majestueuse, dans le style de l'époque, avec grande cour de

vant ; des bois et fossés l'entourent, ce qui lui donne un cachet féodal. Elle avait fuye et chapelle, dont les restes se voient à l'extrémité de l'ancien jardin.

Elle appartenait, en 1426 et 1444, à Jean Pillet, puis à son fils Guillaume Pillet (1).

En 1492 à Jeanne Pillet qui épousa Guyon de Fontenailles, disent les aveux, ou Guyon de Francheville d'après M. Galles.

En 1514 nous trouvons Julien du Val comme propriétaire de la Hataye.

En 1528, Gurval du Val.

De 1550 à 1600 Jean du Val et Jacquette du Locket. Jean du Val fut inhumé, dans la chapelle Sainte-Suzanne, au cimetière de Guer, le 16 septembre 1660.

(1) Il y avait à la Gaudinai, en Ploërmel, une famille *Hatte* qui portait : d'azur au lion d'argent chapé de gueules (aujourd'hui armes de la ville de Ploërmel). Cette famille aurait-elle donné son nom à la Hataie ?...

Toujours est-il que cette famille a dû habiter Guer ou y avoir été propriétaire. Sur le ruisseau du Vau-Orient, en Porcaro, se trouve le pont de Hate.

Autrefois il y avait le moulin à eau de la Hataie. En voici la légende : Jean-Louis était le meunier du moulin, qui passait pour un peu voleur, comme tous les gens de sa profession. Dans le pays, alors il y avait des Korrigans ou petits êtres qui aimaient à jouer des tours au meunier. Ils vinrent donc un jour s'installer dans la vieille grosse tour de la Hataie et tous les soirs ils en sortaient pour taquiner le meunier. Celui-ci ayant consulté une sorcière de la ville de Guer, Marie Maingard, réussit à s'en débarrasser, en les mettant dans l'impossibilité de « faire ce qu'ils avaient dé-fait. » Honteux, les lutins ne revinrent pas. Mais leur maître, Messire Guillaume Satanas, plus fort qu'eux, vint à son tour, emporta le meunier dans son enfer. Alors le moulin, n'ayant plus de meunier, tomba vite en ruine ; l'étang se remplit d'herbes et il n'en reste plus que l'emplacement. Le meunier aurait-il réussi à se tirer d'affaire avec Satan comme il l'avait fait avec les lutins et à se faire admettre en paradis ? les uns disent oui, les autres, non.

Charles du Val, sieur de la Hattaye, fut assassiné dans la ville de Guer ; par dispense il fut inhumé, dans la chapelle Saint-Blaise, le 31 janvier 1619.

Hélène du Val épousa Jean de Marnière, lequel fit de la Hataye sa résidence.

Jean de Marnière était seigneur de Guer, conseiller au Parlement de Bretagne ; il mourut à Rennes le 21 août 1627.

Son fils, Julien de Marnière, épousa Marie Maingard. De ce mariage naquirent trois enfants : Hélène en 1640, Julien en 1641, Jean en 1643.

Le 17 juin 1651, transaction entre dame Marie Maingard, dame de la Biffardière, pour elle et comme tutrice de ses enfants de Julien de Marnière, vivant conseiller au Parlement de Bretagne, la dite dame demeurant à Rennes près l'hôpital Saint-Yves, et Guillaume Ugues, sieur du Chesnot, demeurant à Rennes, rue Vasselot, fermier de la maison de la Hataye, au sujet des meubles qui s'y trouvaient. Sur l'avis de René Lambert, sieur de la Havardière, et Gilles de Bellouan, la dame consentit à payer 36 livres tournois, pour jouir de ces meubles, sauf quelques-uns.

Le 30 décembre 1710 : N. H. Jean Frementière, sieur de la Hataye, demeurant à Malestroît, loge en l'auberge du Soleil à Guer, vend, à Vénérable et Discret Jean-Baptiste Boulard prêtre, le pré et jardin du Pont-Minier sur le chemin de ce pont à la Claire-Fontaine, et généralement tout ce que le dit sieur de la Hataye avait acquis judiciairement aux requêtes du Palais le 26 août 1709 (1).

Quelques temps après, la Hataye revint dans la famille de Marnière, sans doute par retrait féodal.

En effet, par son mariage avec Léon de Sorel, Marie de Marnière, fille de Jean et de Marie de la Roche-Saint-André, apporta la Hataye dans la maison de Sorel.

(1) Archives des Brenugat.

1736-49 : Charles-Gilles-Léon de Sorel est qualifié sieur de Peillac et la Hataye.

Sa fille Jacquette épousa : 1^o M. Desbordes-Foligny, 2^o M. de Carné (1).

LA HAYE.

Le village de la Haye se trouvait tout près de la Houssaye. Ce n'était pas une terre noble mais elle était possédée par des nobles qui, en 1513, voulaient l'anoblir, c'est-à-dire la décharger de l'impôt du fouage.

A ce sujet, les Commissaires, de la Réformation de 1513, s'expriment ainsi : « Charles Perce, sieur de la Houssaye que possédait Guillaume de Laillé, sieur de la Houssaye, a plusieurs rotures et un métayer, que Guillaume de Craon avait acquises au village de la Haye, et qu'il donna en assiette (en partage) à Gilette de Craon, sa sœur, mère du dit de Laillé. »

Les de Laillé portaient : d'argent à trois pots ou orceaux de sable (d'après un sceau de 1404).

LA HIDOUSE.

Cette terre appartenait en 1402 au sieur et dame de Pellan.

Nous trouvons un aveu du 2 septembre, à la dite dame, pour terre joignant à Perrin Guille-

(1) De son mariage avec M. Desbordes, deux filles, héritières chacune pour un quart dans la succession de leur mère. L'une épousa M. d'Irnouville, l'autre M. Vesly. Elles vendirent la Hataye et Peillac, en 1811, à M. Sébastien de Préaudeau, puis à son fils, mort sans enfant.

Il y a environ 15 ans, M. de Préaudeau fit don aux de Castel, (en Saint-Servan, près Josselin) d'une magnifique boiserie de cheminée, que l'on voit dans la salle à manger du château. Elle est de style renaissance, avec feuilles d'acanthé et de chêne.

Une autre, moins belle, se trouve au château de la Lohière, en Loutehel. Toutes deux proviennent de la maison de la Hataye.

min, Eon de Trébulan, Bertrand de Trébulan, Guillaume de la Lande, Bertrand de Couédon, Louis de la Porte pour le champ au Duc.

En 1426 à Eon de Pellan.

En 1456 à Marie de Pellan qui épousa Jean Thierry, sieur de Pontrouault, la Verrie, etc..., lequel mourut en 1504.

Devenue veuve, Marie de Pellan, dame de Pellan, Hidouze et Verrie, se remaria avec Laurent de la Chapelle.

En 1504 à François de Pontrouault, sieur de Pellan, Hidouze, Verrye, Boisorcant, Ruaudière (ou Renaudière) (1), lequel était fils de Jean de Pontrouault et de Marie de Pellan.

En 1507, nous avons un aveu au Duc pour la seigneurie et métairie de la Hidouze par Pierre du Pontrouault, fils et héritier de Jean.

En 1540 nous trouvons toujours François de Pontrouault, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur de Rennes, qui acheta en 1528 la seigneurie de la Villequeno en Carentoir. Il avait un fils : Julien de Pontrouault (2).

En 1641 à Pierre de la Fresnaye et Guyonne de la Voue qui vendirent la Hidouze à Guillaume Boulard, époux de Renée Renimel (3).

Puis nous trouvons Briand Huchet, époux de Louise Rabinard, mort en 1674.

En 1677 Isaac Huchet qui vend la Hidouze à Julien de Marnière et Marie Maingard, comme en fait foi l'acte suivant : « 13 juillet 1736 appropriation,

(1) Le Pontrouault est en Mernel.

(2) Le 3 mai 1683 eut lieu à Augan le mariage d'Alain de Pellan, sieur des Landes, de la paroisse de Guer, et d'Anne Touzé, dame de la Ville-es-Glaux.

(3) En 1641 et 43 François d'Avaugour, seigneur de Guer, se dit seigneur de Hidouze. Il est donc à présumer qu'il n'avait que le fief de Hidouze et non la métairie, comme il en était pour le Breuil.

pour Joseph de Marnière, chevalier, seigneur, marquis de Guer, conseiller, de la maison noble de Hidouze consistant en maison, granges, bois de haute futaie vendue par M^e Charles Geffroy, sieur de la Grée et demoiselle Anne-Marie Deshayes son épouse pour la somme de 5.250 livres.

Enfin la Hidouze fut vendue nationalement, en 1791, à Grée, 9.850 fr. sur le marquis de Guer.

LE HIGLON.

Le Higlon ou Hiquelo (aujourd'hui Huglor), d'après l'Armorial de Bretagne de M. de Courcy, aurait eu pour premiers seigneurs les de Guer, seigneurs de Guer et du Higlon ; terre qui passa des de Guer dans la famille des Montbourcher.

En 1400 et 1427, au moment de la Réformation de la noblesse, le Higlon appartient à Bertrand de Montbourcher. Celui-ci eut une fille, nommée Philipotte, qui épousa, vers 1430, Bonabès le Voyer. De ce mariage naquit un fils : Guillaume le Voyer, qui épousa, vers 1456, Louise de Callac, veuve de Pierre de Neuville. Par cette union il devint seigneur de la Grée de Callac, mais non du Higlon.

En effet, la Réformation de 1444 donne le Higlon au sieur de Belozac ; celle de 1513 dit : « la maison et métairie du Higlon au sieur de Québriac et de Belozac. »

Les Québriac et Belozac, co-propriétaires, en avaient hérité des Montbourcher. Nous trouvons aux archives de la Cour des Comptes en 1460 la mention suivante : « Thomas de Québriac, héritier de Jeanne de Montbourcher, sa mère. »

En 1574 le Higlon appartient à Jean Massuet.

En 1607 au sieur de la Touche-Larcher en Augan, à savoir Mathurin Larcher.

Pour terminer ajoutons que le Higlon se trouvait dans la frairie de Livoudray comme le déclare la Réformation de 1444. Aujourd'hui cette terre s'appelle le Huglor.

Origine. — Le Higlon, plus souvent appelé le *Hiquelo*, nous paraît être la terre donnée, en 839, par Hael à Saint-Sauveur de Redon ou plutôt le fond sur lequel reposait la rente donnée au monastère de Redon. Cette terre s'appelait : *Liscelli* ou *Lisquilly* ou plus vraisemblablement près de *Liscelli* ou *Lisquilly*.

Dans ce lieu se tint, en 836 ou 837, une grande assemblée de notables présidée par le Mactern Gradlon. A cette époque *Lisquilly* était un endroit important puisqu'il était la demeure de Gradlon, le chef temporel de la paroisse, dont les descendants ont peut-être pris le nom de « *Guer* ».

Ce qui permet de le supposer c'est que le *Higlon* ou *Hiquelo* est donné comme ayant, dans le principe, appartenu aux « de *Guer* ».

De plus on sait que « *Lis* » veut dire Cour, maison seigneuriale, ce qui convient parfaitement à cet endroit.

Il n'est pas non plus difficile d'admettre que « *Li* » se soit transformé en « *Hi* » puisque de nos jours le *Higlon* ou *Hiquelo* du moyen-âge s'appelle le *Huglor* (1) et aussi le *Huelo*.

D'après le Cartulaire de Redon *Lisquilly* se trouvait tout près de l'Aff. Le *Huglor* n'en est qu'à quelques cent mètres ; sa position, son entourage indiquent qu'il a dû être autrefois important.

Le *Huglor* se trouve près de *Lohingat* et appartenait en 1607 au même propriétaire.

LA HOUSSAIE.

Cette maison, qui n'était d'abord qu'une métairie, appartenait, en 1426 et 1444, à *Aufray de Bodel*.

(1) 15 juillet 1573 : « Le conseiller du roi, trésorier receveur-général de la Cour des Comptes de Bretagne, confesse avoir reçu, de Guillaume Provost, curateur de Guillaume Angelart, fermier du domaine de *Henglot-Landileuc*, la somme de 12 livres 19 sols. (Archives de la Ville-Hue).

Puis Guillaume de Craon forma la maison de la Houssaye de plusieurs rotures, achetées par lui, qu'il donna à sa sœur Guillemette de Craon.

Guillemette de Craon épousa le sieur de Laillé. De ce mariage naquit Guillaume de Laillé qui devint propriétaire de la Houssaye.

En 1513 cette maison appartient à Charles Perce.

Jeanne Raboceau, épouse de Pierre Robitel, sieur de la Herblinaye, prétendit (dans un procès intenté à Olivier de Quéjeau et Perrine Perce, sieur et dame des Châtaigniers, en Caro) que pour une rente due d'abord à Jeanne du Loquet, puis transportée sur les sieur et dame des Châtaigniers, elle leur avait laissé, par transaction en date de l'an 1542, le lieu, manoir et maison de la Houssaye, en *Guer*, avec toutes ses dépendances.

Après Olivier de Quéjeau et Perrine Perce nous avons Nicolas de Quéjeau qui épousa Suzanne de Porcaro.

De cette union naquit un fils : Jean, qui fut baptisé le 14 juin 1573.

Suzanne de Porcaro mourut le 30 avril 1574 ; alors Nicolas de Quéjeau épousa en 2^e noce Michelle de Lémou dont il eut deux filles : Suzanne, baptisée le 19 février 1577 ; Marguerite, baptisée le 31 juillet 1587. Nicolas de Quéjeau fut inhumé à Caro le 7 février 1610.

Dans les registres de *Guer* nous trouvons Yves du Plessis qui, lors de son mariage, dans la chapelle de Saint-Raoul, avec Mathurine de la Marche, est qualifié sieur de la Houssaye, le 16 septembre 1590.

Puis nous avons François Troussier, sieur de la Houssaye, mort sans enfants. Il paraît même qu'il en était propriétaire pendant la ligue.

Le 19 septembre 1616 les maisons et terres de la Houssaye avec Coesbo furent vendues par adjudication au sieur Simon de la Cosse, demeurant à Nantes.

Enfin, dans les registres, on trouve encore : Jeanne de la Touche, dame de la Roche et de la Houssaye, enterrée le 18 janvier 1618.

Le 23 avril 1643, mariage de Jean le Sage, sieur de la Houssaye, de la paroisse de Bréal, avec Gillette Bonin, dame de la Vigne.

Leur fils, Yves Le Sage, fut baptisé le 12 juillet 1648.

Le 24 septembre 1629, dans la chapelle de Saint-Nicolas eut lieu le mariage d'Abel de Lésenet, sieur de la Houssaye, et Jeanne Faruel, dame de Boquidé.

25 février 1671, inhumation, dans l'église de Monteneuf, d'Abel de Lésenet, sieur de la Houssaye.

10 octobre 1742, mariage, à Ploërmel, de Joseph Voirdy, sieur de la Houssaye, de la paroisse de Plouhinec, et Agathe Dumay.

En 1790 la métairie et le moulin à fouler de la Houssaye appartenaient à Monsieur de Guer.

La métairie fut achetée par Grée ; le moulin par Gérard et Perrot.

KERBIGUET.

Il y avait deux Kerbiguet : Kerbiguet de Haut ou grand Kerbiguet et celui de Bas dit Kerbiguet-Houix. Celui-ci n'était qu'une seigneurie sans importance. Plusieurs familles cependant en prirent le titre. Dans l'acte de donation de Réginald et Simon, nous avons vu que des vignes et 4 journaux de terre *près de Kerbiguet* « *justa Querbiguet* » furent donnés au monastère de Josselin.

La maison de Kerbiguet de Haut consiste en une belle construction du xv^e siècle où l'on voit, sur la porte d'entrée, l'écusson des Hudelor qui est : « de sable à la croix d'argent cantonné de 12 fleurs de lis de même. »

Sur la cheminée de la cuisine existe un autre écusson, celui des Huchet de la Bédoyère : « d'ar-

gent à 3 huchets de sable, qui est Huchet — écartelé d'azur à 6 billettes percées d'argent. »

Bien que la maison soit du xv^e siècle, à l'intérieur certaines parties de l'édifice indiquent une origine plus ancienne : par exemple l'escalier et certaines portes qui sont du style ogival ; ajoutons même (si l'on en croit une tradition) que la maison de Kerbiguet aurait été construite et habitée par les Templiers. Un peu au-dessous du manoir il y avait une chapelle, disparue totalement.

Avant 1400 nous trouvons, comme propriétaire de Kerbiguet, Bertrand Hudelor, père de Bertrand, lequel fut père de Raoul Hudelor.

En 1426 et 1444 « à Bertrand Hudelor, fils de Raoul, demeurant en son hôtel de Kerbiguet, ancien et principal » ; il avait épousé Marguerite du Plessix.

De ce mariage naquit un fils : Jean, vivant en 1485, lequel épousa Perrine Mouraud.

Yves Hudelor, fils de Jean et de Perrine Mouraud, eut pour épouse Honorée de l'Épinaye. Puis, par mariage, la branche des Hudelor de Kerbiguet se fonda en le « Bastard ».

En 1513 nous trouvons Guillaume le Bastard, sieur de Kerbiguet et Langouet.

Ensuite, Charles Huchet qui avait épousé en 1580 Mathurine le Bastard, dite Mathurine de Kerbiguet (1). Ils avaient une fille : Renée, qui fut baptisée le 10 janvier 1588.

Charles Huchet, chevalier de l'ordre du roy, sieur du Bois-Glê et de Kerbiguet, mourut à Rennes. Il

(1) Nous trouvons aussi en 1595 Jacquette du Loquet, alors épouse de Jean du Val, sieur de la Hattaye, veuve en 2^e nocces de Jacques Le Bastard de Kerbiguet. Elle habitait Rennes. — Dans son testament, en date du 13 mai 1595, elle déclare que pour son douaire, à la mort de Gurval Ugues (qui mourut le 8 septembre 1583) elle eut : 80 écus. — Elle demande à être enterrée à Saint Yves de Rennes si elle décède dans cette ville.

fut confessé par M. le Recteur de Saint-Germain, puis son corps apporté à Guer. L'inhumation eut lieu dans l'église le 23 mai 1599. Il était fils de Jean et de Julienne de Cleux.

Mathurine de Kerbiguet devenue veuve se remaria avec Jean Hudelor, sieur du Plessis (1). Leur fille Jeanne fut baptisée le 28 juillet 1602 par Mgr Jean du Bec, évêque de Saint-Malo.

Renée Huchet, fille de Charles et de Mathurine le Bastard de Kerbiguet épousa, le 26 février 1612, Nicolas Alleno, sieur de Saint-Alouerne, de la paroisse de Guengat, évêché de Quimper.

Son frère, Briand Huchet, épousa en 1623 Louise Rabinard, fille de François, qui lui apporta la seigneurie du Plessis-Cintré en la paroisse du Rheu. De ce mariage naquit un fils : Gilles Huchet, baptisé le 23 février 1632. Briand Huchet mourut en 1674.

Isaac Huchet, son fils cadet, époux de Angélique de Sesmaisons, et Anne-Marie Huchet, sa sœur, femme de Georges-René de Servaude (2), dame de Kerbiguet, vendirent cette terre, en 1677, à Marie Maingard, veuve de Julien de Marnière, sieur de la Biffardière.

En 1793, Kerbiguet appartient à M. de Guer. Cette seigneurie fut vendue 15.200 livres au sieur Anger.

(1) Le Plessis-Hudelor, dans la paroisse du Loutehel ; Briand Huchet, sieur de Kerbiguet, et François Rabinard, sieur de par contrat du 5 mars 1642, au rapport de Mahé et Berthelot, acquièrent, le premier : les fiefs et bailliages de Tresvy, d'Ysaugoet et de la Roche (en Concoret), ayant cours aux paroisses d'Iffendie et Monterfil ; le second : le droit de conserver irrévocablement les seigneuries de ses terres et les seigneuries de la Roche-Trébulan et du Perray, sous la mouvance du comté de Montfort, pour la somme de 15.700 livres.

(2) Georges-René de Servaude, sieur de la Ville-es-Cerfs, en Plélan, épousa : 1° à Rennes, le 29 avril 1676, Anne-Marie Huchet ; 2° à Augan, le 7 janvier 1686, Perrine-Françoise Le Douarin de Lemo.

LA LANDELLE.

Dans l'armorial de Monsieur de Courey on trouve un Robert de la Landelle, seigneur du dit lieu, qui se croisa en 1248.

Dans la suite nous avons les noms suivants :

De 1426 à 1444 Jouhan de la Landelle.

En 1513, Alain de Porcaro et Jeanne Robelot.

En 1575, Claude de Porcaro et Anne le Gentil.

En 1621, Julien de Porcaro et Renée Troussier.

LES LANDES-VILLE-HUE (1).

Cette propriété appartenait à la famille Ugues ainsi que la Ville-Hue.

Sur une pierre provenant des Landes-Ville-Hue ou *Hantel*, (qui actuellement se voit sur les remises de la Ville-Hue) on peut lire l'inscription suivante : « Ce bastiment a été fait de par François Ugues sieur de ceans, 1516. »

Ensuite, nous trouvons Louise Gouro, veuve de Pierre Guillaume, sieur de Lescoët en Elven, qui décéda en 1637.

Anne Guillaume, fille de Pierre et de Louise Gouro, épousa Julien Ugues.

Julien Ugues, sieur des Landes, était fils aîné de François Ugues et de Julienne Grignard.

Louise Gouro épousa, en deuxième noces, Armel le Fébure, sieur de la Vicille-Ville. Louise Gouro décéda en juillet 1648.

En 1648 Les Landes-Ville-Hue appartiennent toujours à Julien Ugues et Anne Guillaume, son épouse.

Leur fils, François-Thomas Ugues, fut baptisé le 21 avril 1661.

(1) Se trouvait tout près de la Ville-Hue actuelle, est complètement disparue. — On écrit aussi : *Ville-Hus*.

LE LANGOUËT.

Le mot « Langouët » veut dire, paraît-il, « le Monastère du Bois ou le Bois-du-Monastère — Bois appartenant au Monastère (1). »

Il est certain que dès l'origine et maintenant encore le Langouët dont nous parlons (qu'il ne faut pas confondre avec le Largoët près Couëdor) était et continue d'être entouré de bois taillis et de grands bois.

La maison que nous voyons aujourd'hui assez bien conservée est de style renaissance, avec une tourelle, le tout d'un assez joli aspect. On y voit des meurtrières qui servaient à sa défense.

Les premiers seigneurs de Langouët furent vraisemblablement les de Langouët dont nous trouvons la trace en Guégon, au xv^e siècle.

Dans une Montre du 1 septembre 1481, on dit que Guillemette *du Langouët* est morte et que « en est héritier la femme Colas du Val, seigneur de Coasby (Coesbie). » Son revenu était estimé 100 livres, représentant environ 4.000 francs de rente. Or Colas ou Lucas du Val avait pour épouse, dit M. Galles (2), Marie de Coethy, qui dut lui apporter par son mariage la terre et seigneurie de Coesby.

En 1426 nous trouvons comme propriétaire de Coethy Olivier de Coethy ; en 1444, Jean de Coethy ; de 1478-1488, Colas ou Lucas du Val et Marie de Coethy.

Il est probable que Marie de Coethy, héritière de Guillemette du Langouët, était sa fille.

Toutefois, dès 1426, le Langouët appartenait à Bertrand Hudelor, dont nous ne connaissons pas la femme.

En 1444, au même ; en 1502, à Guillaume Le Bastard ; en 1536, à Jacques Le Bastard dit Jacques

(1) M. Loth et tous les celtisans.

(2) Article Coesby.

de Kerbiguet, époux de Jacqueline du Loquet, veuve de Gurval Ugues.

Nous avons vu que sa fille, Mathurine de Kerbiguet, épousa Charles Huchet de la Bédoyère. De ce mariage : Briand et Gilles Huchet.

En 1632, Briand Huchet est nommé seigneur de Langouët, Kerbiguet, etc., et Gilles, son frère, est qualifié seigneur de la Bédoyère, Rédillac, etc., conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé et son Procureur-général en Bretagne.

Briand Huchet, sieur de Langouët, avait épousé Louise Rabinard, fille de Guillaume et de Judith Thouff, sieur et dame de la Mulotière, de la Fleuriays et du Parrays, en Paimpont. Nous verrons qu'ils vendirent la Mulotière, le 16 octobre 1625, à Gratien Rosy et Suzanne Robelot, son épouse.

Gilles Huchet, fils de Briand et de Louise Rabinard, fut baptisé à Guer le 23 février 1632. Il eut pour parrain et marraine : Gilles Huchet, son oncle, et Jeanne de la Tourneraye, femme de Alain du Loquet, sieur des Touches.

Gilles Huchet, héritier de son père, fit l'aveu de Langouët en 1676. Il avait pour épouse Perrine Avril. Il vendit le Langouët, en 1677, à Jean de Marnière, sieur de la Biffardière, époux de Marie de la Roche-Saint-André. Il était frère de Julien de Marnière, seigneur de Guer, tous deux fils de Julien et de Marie Maingard.

Marie de Marnière, fille de Jean, sieur du Langouët et Bois-Glé, épousa Léon de Sorel, inspecteur général des troupes d'infanterie. Ils firent l'aveu de Langouët en 1681 (le reste comme Peillac). (On dit que 22 Girondins se réfugièrent à Langouët et y furent pris).

LES LAUNAY.

D'après les réformations, il y avait, dans la paroisse de Guer, deux seigneuries portant le nom de Launay : Launay près Couëdor et Launay-Rolland.

L'une d'elles aurait-elle donné son nom à la famille Le Provost de Launay ? Nous inclinons à le croire, sans oser l'affirmer.

LAUNAY-COUÉDOR.

Cette seigneurie importante se trouvait très rapprochée de Couédon, établie au village de Launay-Couédon, aujourd'hui en Porcaro.

Quel en fut le premier seigneur ? Est-ce Bertrand Le Provost que nous voyons en Guer, en 1280 ? Ce n'est pas probable.

Il est plus probable qu'elle appartient, de très bonne heure, à la famille de Montfort, comme un grand nombre de seigneuries de ce pays.

En 1426, la réformation dit : « La femme de Jean de Vitré à son hôtel de Launay. » Or, ce Jean de Vitré n'était autre que Jean de Montfort, fils de Raoul et de Jeanne de Kergorlay, fille de Jean et de Marie de Léon. Sa femme s'appelait Anne de Laval, fille de Guy XII et de Jeanne de Laval, dame de Châtillon. Anne de Laval était seule héritière du comte de Laval et de la Baronnie de Vitré. Vitré était advenu aux de Laval par le mariage de Philippe de Vitré, seule héritière, avec Guy VII, comte de Laval (1). Le mariage de Jean de Montfort avec Anne de Laval, dame de Laval et Vitré, avait eu lieu le 22 janvier 1404. Dans le contrat de mariage, il fut stipulé que Jean de Montfort abandonnerait son nom, pour prendre : « bannière, nom, cry et armes de Laval » qui sont : « d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnées de seize Allerions. »

Le contrat fut passé au château de Vitré, en présence du Duc et de son conseil, des seigneurs de Châteaubriant, de Quentin, de Combours et autres

(1) Catherine de Laval, leur fille, dame de Landûran, épousa, le 5 mai 1265, Hervé IV, comte de Léon, dont la fille unique, Anne de Léon, épousa Prigent de Coëtmen, seigneur de Tonquédec.

parents ; Jean reçut le nom de Guy et fut Guy XIII, en 1412, après la mort de son beau-père. Il mourut à Rhodes le 12 août 1414 ; sa femme, en 1466, le 28 janvier.

D'après M. Galles, Anne de Laval n'était plus dame de Launay en 1427. Selon lui, en cette année, Launay était à Jean d'Acigné et à Catherine de Malestroit, son épouse, qui mourut à Rennes, en 1434, et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de cette ville.

Ils furent père et mère de Jean d'Acigné qui épousa Béatrix de Rostrenen, dame de Guer et Couédon. Ce mariage unit et confondit pour ainsi dire la seigneurie de Launay avec celle de Couédon. L'aveu de 1464 dont nous avons parlé les déclare unies, avec Couédon pour centre. Elles n'ont cessé de l'être jusqu'à la Révolution.

LAUNAY-ROLLAND.

Nous ne pouvons déterminer avec certitude l'emplacement de cette seigneurie dont nous parlent les réformations de la paroisse de Guer, en même temps qu'elles mentionnent celle de Launay sous Couédon, avec des seigneurs différents.

La réformation de 1444 dit : « Guillaume Le Provost a son hôtel de Launay ; il y a un métayer. » Il est très probable qu'il s'agit ici de la seigneurie de Launay-Rolland.

Les aveux qui se trouvent aux Archives de la Cour des Comptes de Bretagne, à Nantes, nous disent qu'en 1460, « l'hébergement et métairie de Launay sont à Jacqueline de Malestroit, veuve douairière de Jean de Belozac, remariée à Guy de Saint-Amadour — en 1461, à la même dame conjointement avec Thomas de Québriac, « héritier de Jeanne de Montbourcher, sa mère. »

Disons, en passant, que les de Malestroit avaient des propriétés non loin des Launay.

En effet, le 19 juin 1412, Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc, donnait quittance à Jean du

Loquet, seigneur des Touches, d'une somme de 20 écus versés par le dit Jean du Loquet en franchise (en libération) d'une rente de 15 livres qu'il s'était engagé à payer au sieur-évêque pour achat d'héritages en la paroisse de Guer (1).

En plus de la métairie attenante au Manoir, il y en avait une autre portant aussi le nom de Launay et appartenant en 1444 à Jean du Vauferrier, en 1513 à Rolland du Vauferrier, d'où son nom de Launay-Rolland, peut-être.

LÉCATE.

Comme Coesbo, la terre de Lécate appartenait en 1426 et 1444 à Guillaume Le Borgne ; en 1513, à Jean Gallery, héritier de Guillaume Le Borgne, puis aux Avril et Troussier, et Marnière.

LIVOUDRAIE.

La maison actuelle de Livoudraie est du xv^e siècle avec grande cour et portail.

Cette maison a donné son nom à une frairie qui avait pour centre la chapelle de Saint-Raoul, laquelle était souvent appelée chapelle de Livoudraie. A l'intérieur de la maison on peut voir une grande vasque en granit, de belles dimensions, entourée de feuilles de trèfle.

Cette vasque est supportée par une tête connue sous le nom de : « Diable de Livoudraie ». — Des vieilles portes assez remarquables.

D'après les commissaires de la Réformation de 1513 les premiers propriétaires de Livoudraie se nommaient « Collin ».

La maison de Livoudray fut formée de plusieurs acquisitions, de gens roturiers, faites par Eon Raoul et Pierre de Livoudray.

C'est donc qu'il faut dire les Collin de Livoudray, qui abandonnèrent le nom de Collin pour

(1) Archives des Touches.

garder celui de Livoudray sous lequel ils étaient connus.

Livoudray avait un moulin à fouler le drap, pour lequel on devait à la dame de Maure, en 1621, un gâteau de 60 sols à Noël et 75 livres à la Saint André.

« La seigneurie de Livoudray appartient en 1426 et 1444 à Eon de Livoudray et il y demeure. »

En 1484, au 7 septembre, nous trouvons Jean de Livoudray, notaire, demeurant en la ville de Guer.

En 1500 à Raoul de Livoudray qui avait pour épouse Jeanne Jubier, de laquelle il eut quatre enfants. Jeanne Jubier, héritière des terres du Brossay en Guéméné-Penfao, évêché de Nantes, était fille aînée de Jamet Jubier, sieur du Brossay, et de Thomasse de Marbré ou du Maslé.

Jeanne Jubier étant veuve de Raoul de Livoudray, sieur du dit lieu, épousa, par contrat du 26 août 1512, Gilles de Bruc, sieur de la Vieille-Cour. Ce dernier était fils de René, sieur de Bruc, en Guéméné-Penfao, et de Raoulette Provost. Dans son contrat de mariage Jeanne Jubier assurait à son époux, Gilles de Bruc, une rente de 20 livres sur la terre du Brossay, puis plusieurs autres avantages.

De ce mariage naquit un fils unique, Jean de Bruc, qui épousa, par contrat du 6 juin 1532, Jeanne Levesque, fille de Pierre Levesque, chevalier, seigneur de la Vallée Saint-Jouan.

Nous trouvons encore Guillaume de Livoudray qui vivait en 1513. Il avait pour épouse demoiselle Le Rebours, fille de Roland.

Cette dernière possédait plusieurs rotures qui furent incorporées à la terre de Livoudray.

Jean de Livoudray, fils de Raoul et de Jeanne Jubier, épousa, en 1527, Jeanne Millon. Trois filles naquirent de cette union : Guillemette, Nicolle et Marguerite.

Guillemette de Livoudray, fille aînée, héritière principale et noble, épousa, en 1554, Jean Bonnet,

sieur de la Roche et de la Bardoulais. De ce mariage naquit, en 1555, une fille : Marguerite Bonnet.

Nicolle eut pour époux Jean le Prince, sieur du Tay, paroisse de Saint-Tual, évêché de Saint-Malo.

Pour Marguerite de Livoudray, nous ne trouvons aucune trace de mariage. — Guillemette de Livoudray (1) devenue veuve épousa, en 2^{es} noces, Noble homme Laurent de Callac.

Celui-ci paya 100 livres monnaie pour les obsèques et funérailles de Jean de Livoudray, son beau-père, mort vers 1570 ; il fit aussi réparer le moulin et chaussée de Livoudray. Enfin, en 1576, il conclut accord avec son beau-frère, Jean le Prince, pour avoir la jouissance entière des terres et dépendances de Livoudray, du Brossay, au prix de 2.200 livres tournois.

Du mariage de Guillemette de Livoudray avec Laurent de Callac naquit une fille unique, Françoise de Callac, mariée, à Guer, le 30 novembre 1585, à Jean Costard, sieur de Bocudon et de Brillangaut en Redon, fils de Guillaume et de Jeanne du Maz du Brossay.

Françoise de Callac apporta le Brossay dans la maison Costard d'où il passa plus tard, par alliance, dans celle de Becdelièvre qui le possède encore.

Marguerite Bonnet, fille de Jean et de Guillemette de Livoudray épousa : 1^o, en 1575, Pierre de Launay, qui mourut dans la même année ; 2^o Julien Rouaud, fils de Guillaume et de Perrine Boshier.

Marguerite Bonnet mourut le 1^{er} mars 1613.

(1) Guillemette de Livoudray épousa, en 2^{es} noces, Laurent de Bruc, dit de Callac, fils de Guillaume, sieur de Callac, en Guémené-Penfao, et de Françoise de Callac, dame du dit lieu. — Laurent de Bruc avait un frère aîné, marié à Artuse le Fourbeur. Ils eurent un fils : Pierre de Callac, lequel épousa Renée de Cano, dame de la Clémensay, en Réminiac, fille de Gérôme et de Jacqueline Peschart de la Botheleraie. Tous les deux s'appelèrent, non de Bruc, mais de Callac, ce qu'il est important de savoir et de ne pas oublier.

Du mariage de Julien Rouaud et de Marguerite Bonnet naquit un fils, René, qui épousa : 1^o Jacqueline le Moine, 2^o Jeanne du Lieu, 3^o Gillette de la Bouexière.

Jacquette le Moine était fille de Guillaume et d'Ysabeau de Théhillac, sieur et dame de la Touche, demeurant tantôt à Bodel, en Caro, tantôt à Camquemar en Saint-Gravé.

Jacquette le Moine était riche : par contrat de mariage elle avait 2.000 écus qui devaient être payés par Jacob de Cancouet et Ysabeau de Kerouallan, sieur et dame de Cancouet. D'après un constitut sur eux du 2 mars 1599 et 19 septembre 1602, devaient être versés immédiatement 1.000 écus, les 1.000 autres au décès d'Ysabeau de Théhillac.

A son tour, René Rouaud recevait de sa mère une dot de 2.000 livres garantie par la propriété ou sur la propriété de la Bardoulaye.

Jacquette le Moine mourut le 2 janvier 1626.

Jeanne du Lieu, deuxième épouse de René Rouaud, était fille de Jean et de Roberde de Trébulan, sieur et dame de la Hercauday et du Clos-Daniel. Roberde qui avait été baptisée le 16 mars 1591 mourut le 17 juillet 1641, elle fut inhumée dans l'église de Guer. Enfin René Rouaud épousa en 3^{es} noces, comme nous l'avons vu, Gillette de la Bouexière.

De son mariage avec Jacquette le Moine, il eut Julien Rouaud, fils aîné et héritier principal, puis trois filles : Louise, Barbe et Yvonne.

De Gillette de la Bouexière, sa troisième femme, il eut une fille : Renée.

René Rouaud fut inhumé à Saint-Raoul le 4 décembre 1647.

Julien Rouaud, né en 1603, de René et de Jacquette le Moine, épousa : 1^o Julienne Gouro, laquelle mourut le 2 juillet 1644 ; elle fut enterrée dans la chapelle du Bouexie ; 2^o Suzanne Thomas qui était fille de Julien et de Geneviève le Bouteiller, sieur et dame de Launay et de la Ribaudière.

Au moment de son mariage Suzanne avait 25 ans. Elle habitait au Plessis-Cojalu, paroisse de Bédée. Par contrat du 8 octobre 1646, cette demoiselle, assistée de Marie de Cancouet, sa tante, dame de la Garaudière, reçut de son futur la somme de 1.000 livres en garantie. De ce mariage naquit un fils : Jean-Sylvestre, baptisé le 30 septembre 1652.

Louise Rouaud, sœur de Julien, qui fut baptisée le 7 octobre 1642, épousa François Ugues, sieur de la Ville-Hue. Louise mourut en 1653.

Barbe Rouaud épousa Julien Commandoux, sieur du Clos-Caro. Elle lui apporta 400 livres de dot. Yvonne Rouaud se fit religieuse chez les Dames Ursulines de Ploërmel ; elle y mourut le 24 avril 1663.

Renée Rouaud, fille de René et de Gilette de la Bouexière, 3^e femme du dit René, demeurait au Bouexie, en 1666. Elle avait pour curateur son beau-frère François Ugues ; dans la suite elle se fit religieuse Ursuline à Pontivy.

Les enfants de Julien Rouaud et de Julienne Gouro furent : René et Julienne qui demeuraient au Bouexie, en 1666, chez leur tante Renée.

Puis Madeleine qui habitait la Ville-Orion, en Carentoir, la même année.

Les enfants de Julien Rouaud et de Suzanne Thomas furent : Jean, qui mourut en avril 1661 ; François, qui demeurait au Bouexie avec sa mère, en 1666.

Par testament du 12 août 1658, Julien Rouaud nommait pour exécuteurs testamentaires sa femme, Suzanne Thomas, son beau-frère, François Thomas, sieur de la Ribaudière. Julien Rouaud mourut le 16 août 1658 ; il fut enterré le 17 dans la chapelle de Saint-Raoul.

La succession de René et Julien Rouaud ne fut réglée qu'en 1666, devant Claude de la Bourdonnaye, sieur de la Salle, et Jean Larcher, sieur de Tréogat.

René Rouaud était né en 1630. Il avait eu pour

curateur, en 1659, Guillaume du Fresches, sieur de la Cossais, en Carentoir. René Rouaud épousa Anne-Louise de la Bourdonnaye. Le contrat de mariage portait que la future verserait entre les mains de René 16.000 livres.

Cette dame mourut sans enfant, le mercredi 7 janvier 1693 ; elle fut enterrée le lendemain dans la chapelle Saint-Raoul et les frais d'enterrement se montèrent à 16 livres.

Au sujet de sa succession, il y eut difficulté entre Claude de la Bourdonnaye, héritier principal de sa mère, et René Rouaud, relativement au paiement des 16.000 livres de dot, dont 11.000 seulement avaient été versées. Le sieur de Brantomère se porta caution, assurant qu'il n'y avait rien à craindre, vu que les terres de Bratz et Brantome étaient estimées 1.585 livres.

René Rouaud mourut sans laisser d'enfant.

François Rouaud, frère puîné de René, fils de Julien et de Suzanne Thomas, sieur de la Bardoulais, lui succéda.

François Rouaud, baptisé le 7 janvier 1655, avait eu deux marraines : Françoise Thomas, dame du Bois et Claude Eon, dame de la Flèche. Il épousa, en 1678, Thérèse Ugues, sœur de Claude Ugues et dame de la Hattaye, héritière de la Ville-Hue ; c'est ainsi que François Rouaud devint seigneur de la Ville-Hue.

Disons en terminant que la famille Rouaud de Livoudray existe toujours.

LOHINGA OU LOHINGAT.

Nous pensons, sans l'affirmer, que Lohingat doit son nom à « *Loengil* » qui restitua en 876 les terres que Saint-Salomon avait données à son monastère de Plélan. Loengil était un personnage important qui habitait sur les bords de l'Aff.

D'après M. Loth, l'orthographe serait Lohen et plus anciennement Ros-Lohen.

Il est parlé, dans les litanies anglaises de Saint Vouga, de Saint Lohen. Lohin est absolument la même chose que Lohen et il n'y a pas loin de « Gill » à « Gat ». On sait d'ailleurs que la plupart des noms ont subi des transformations au cours des siècles.

Ce serait donc dans les champs appelés aujourd'hui *Rivajon* et anciennement Riwalon que Loengil aurait établi sa demeure seigneuriale.

Le vieux Lohingat se trouvait près du moulin à eau de Lohingat sur l'Aff ; il était, nous a dit un témoin oculaire, entouré d'eau. L'emplacement porte encore le nom de « vieux chateau de Rivajons ».

On en voyait les restes il y a seulement quelques années, mais aujourd'hui il n'en reste plus rien.

Nous croyons que le vrai nom est « chateau de Riwalon », nom celtique du IX^e siècle (1).

Le Lohingat actuel porte dans le dictionnaire topographique le nom de « maison neuve de Lohinga ». C'est de celle-ci qu'il s'agit en cet article.

Sur la muraille, un écusson écartelé fort remarquable, dont le 1^{er} porte les armes des « Gicquel », croyons-nous.

Dans l'imposte de la maison, entre la porte et l'écusson, on voit des flèches qui servent d'armature aux carreaux. Ne serait-ce point les flèches de la famille Larcher ?... Cette famille portait « de gueules à 3 flèches empennées d'argent les pointes en bas », rappelant l'alliance des Bois-Glé avec les Larcher. Aujourd'hui la maison est en ruine.

(1) Riwalon fut un des 1^{ers} seigneurs de Vitré. Son 3^e fils, Renaud, baron de Vitré, fut le 1^{er} seigneur d'Acigné. — Hervé d'Acigné vivait en 1040. On sait que les de Vitré se fondirent en Laval-Montmorency. Anne de Laval-Montmorency épousa, le 22 janvier 1404, Jean de Montfort ; elle était dame de Vitré et de Launay, en Guer. Ses possessions en Guer lui seraient-elles advenues de son ancêtre Riwalon de Vitré ?...

Comme seigneurs de Lohingat nous trouvons : en 1426, Jean du Bois-Glé.

En 1444 nous avons encore Jean du Bois-Glé, puis Eon du Bois-Glé.

En 1513 à Jean du Bois-Glé, fils d'Eon (1). Sa fille, Marie du Bois-Glé, épousa Olivier II Larcher, seigneur de la Touche, en Campénéac.

En 1555, Catherine du Bois-Glé, nous a dit M. le Marquis de Bellevue, dame de Lohingat, épousa Mathurin Bouan, sieur de Tizé, près Cesson, nommé chevalier du roi en 1569, mort en 1615. Il est avoir hérité, par sa femme, de la maison de Lohingat, qu'il quitta pour aller habiter Tizé ; et l'ayant vendue, semble-t-il, à Jean Avril, sieur de Coetbo, qualifié seigneur de la Gacilly et Lohingat dans l'acte du 7 août 1584. On sait que Jean Avril mourut en 1590 et Lohingat passa en d'autres mains, probablement aux Mouraud de la Saivagerie, mentionnés seigneurs de Lohingat en 1600.

L'aveu de 1607 donne Lohingat au sieur de la Touche.

Mathurine Mouraud, dame de Lohingat, épousa François Heudelor, qui mourut en 1629.

Puis, à leur fils Jean Heudelor, en 1639 ; en 1652, à Pierre Heudelor, qui fut inhumé dans l'enfeu du Bois-Glé, le 4 avril 1652, par permission de Marie Maingard.

La terre et seigneurie de Lohingat furent, après la mort de Pierre Heudelor, mises en vente et achetées judiciairement, ainsi que plusieurs autres terres dépendant de la Garenne, par Mathurin de

(1) Les du Bois-Glé durent se partager en deux branches. En 1444 il y a deux Jean du Bois-Glé : l'un demeure au Bois-Glé, l'autre à Lohingat. — Les Bois-Glé du Bois-Glé se fondirent en Couëdor par le mariage de Jeanne du Bois-Glé avec Pierre de Couëdor, avant 1477.

Les Bois-Glé de Lohingat nous semblent s'être fondus en Larcher, par le mariage de Marie du Bois-Glé, fille de Jean et de Olivier Larcher. Ce dernier était fils de Pierre et de Perrine de Bellouan, laquelle était fille de Jean et d'Ysabeau de la Lande, dame de la Lande en Gaël.

Bellouan, seigneur de la Rimaudaye, le 12 juillet 1652.

En 1654 à Mathurin de Bellouan qui avait comme épouse Renée de Couarideuc. Ils eurent un fils, Julien-Jean de Bellouan, né en 1652, baptisé le 11 février 1654.

En 1666 à Guillaume Mouraud de la Sauvagère (1).

En 1690 à Joseph-Marie Mouraud.

En 1694 à Etienne Mouraud.

Le 30 octobre 1775 eut lieu la prise de possession de la terre de Lohingat par dame Mélanie le Bel, veuve de Achille-Ferdinand-François du Guiny, sieur de Porcaro, conseiller au Parlement ; Mélanie le Bel était tutrice de ses enfants. La terre de Lohingat fut acquise pour la somme de 22.000 livres de principal et 1.200 livres de denier à Dieu, de Claude du Pas, chevalier, marquis de la Garnache, baron de Beaumanoirs, seigneur des Marches, communes du Poitou et de Bretagne, capitaine de cavalerie demeurant en la ville de Nantes, stipulant pour dame Françoise Monier, veuve de Claude du Pas, chevalier, seigneur de la Tempierie-Bourdinière, sa mère.

Dans la suite Lohingat passa aux enfants du Guiny.

MAISON DE LA BLATERIE.

Située près du presbytère de Guer et de la maison de Laumallerie, la Blaterie fut la propriété de M. de Sorel.

Guillaume Saulnier en fit l'acquisition le 9 juin 1752, au rapport de M^e Jouan, notaire à Guer.

Tenue roturière de Peillae.

(1) Probablement par retrait lignager. — Il est désigné seigneur de la Sauvagère, Jaroussay et Lohingat dans le rapport des commissaires de la réformation, en date du 10 janvier 1669.

MAISON ET JARDIN, RUE DU FOUR.

Fut aussi achetée par Guillaume Saulnier, au rapport de M^e Nocudé, notaire, contrat du 3 juillet 1765.

Ces biens furent vendus par noble homme François-Marie Hervé, sieur des Noës, et Jeanne-Perrine Le Berger, son épouse.

Tenue roturière de la seigneurie de Guer au rôle et Bailliage du Bois-Glé.

MAISON JEAN-THOMAS.

La maison, cour, écurie, jardin et dépendances furent acquises par M^e Gurval Boullard, grand-père de Guillaume Saulnier, par contrat du 26 octobre 1675.

Par partage du 16 mai 1705, cette maison arriva à « Missire » Jean-Baptiste Boullard, oncle du dit Guillaume.

Ensuite elle passa à M^e Jean-Baptiste Arrouch, son neveu, par partage de 1742 et définitivement, par partage des 15 et 16 février 1670, à Reine Arrouch, fille de Jean-Baptiste, laquelle devint épouse de Guillaume Saulnier.

Ces derniers en vendirent la propriété à J. Dannon, par contrat du 5 juin 1771, moyennant 2.018 livres payées en 1771 et 1773.

Dans l'aveu du 30 novembre 1732, le total de la cour, la remise, écurie et jardin avec la grange de Julien Hervé relevaient de Kerbiguet, à la charge de 50 sols monnaie, ou 3 livres tournois, et 6 sols tournois de rente à l'église.

MAISON DES PILLIERS.

La maison des Piliers, portant l'enseigne du Soleil, était, en 1697, voire même avant cette date, la propriété de Guillaume Boullard, sieur de la Touche, et de Renée Renimel, son épouse.

Bellouan, seigneur de la Rimaudaye, le 12 juillet 1652.

En 1654 à Mathurin de Bellouan qui avait comme épouse Renée de Couarideuc. Ils eurent un fils, Julien-Jean de Bellouan, né en 1652, baptisé le 11 février 1654.

En 1666 à Guillaume Mouraud de la Sauvagère (1).

En 1690 à Joseph-Marie Mouraud.

En 1694 à Etienne Mouraud.

Le 30 octobre 1775 eut lieu la prise de possession de la terre de Lohingat par dame Mélanie le Bel, veuve de Achille-Ferdinand-François du Guiny, sieur de Porcaro, conseiller au Parlement ; Mélanie le Bel était tutrice de ses enfants. La terre de Lohingat fut acquise pour la somme de 22.000 livres de principal et 1.200 livres de denier à Dieu, de Claude du Pas, chevalier, marquis de la Garnache, baron de Beaumanoirs, seigneur des Marches, communes du Poitou et de Bretagne, capitaine de cavalerie demeurant en la ville de Nantes, stipulant pour dame Françoise Monier, veuve de Claude du Pas, chevalier, seigneur de la Temple-Bourdinière, sa mère.

Dans la suite Lohingat passa aux enfants du Guiny.

MAISON DE LA BLATERIE.

Située près du presbytère de Guer et de la maison de Laumaillerie, la Blâterie fut la propriété de M. de Sorel.

Guillaume Saulnier en fit l'acquisition le 9 juin 1752, au rapport de M^e Jouan, notaire à Guer.

Tenue roturière de Peillac.

(1) Probablement par retrait lignager. — Il est désigné seigneur de la Sauvagère, Jaroussay et Lohingat dans le rapport des commissaires de la réformation, en date du 10 janvier 1669.

MAISON ET JARDIN, RUE DU FOUR.

Fut aussi achetée par Guillaume Saulnier, au rapport de M^e Nocudé, notaire, contrat du 3 juillet 1765.

Ces biens furent vendus par noble homme François-Marie Hervé, sieur des Noës, et Jeanne-Perrine Le Berger, son épouse.

Tenue roturière de la seigneurie de Guer au rôle et Bailliage du Bois-Glé.

MAISON JEAN-THOMAS.

La maison, cour, écurie, jardin et dépendances furent acquises par M^e Gurval Boullard, grand-père de Guillaume Saulnier, par contrat du 26 octobre 1675.

Par partage du 16 mai 1705, cette maison arriva à « Missire » Jean-Baptiste Boullard, oncle du dit Guillaume.

Ensuite elle passa à M^e Jean-Baptiste Arrouch, son neveu, par partage de 1742 et définitivement, par partage des 15 et 16 février 1670, à Reine Arrouch, fille de Jean-Baptiste, laquelle devint épouse de Guillaume Saulnier.

Ces derniers en vendirent la propriété à J. Dannon, par contrat du 5 juin 1771, moyennant 2.018 livres payées en 1771 et 1773.

Dans l'aveu du 30 novembre 1732, le total de la cour, la remise, écurie et jardin avec la grange de Julien Hervé relevaient de Kerbiguet, à la charge de 50 sols monnaie, ou 3 livres tournois, et 6 sols tournois de rente à l'église.

MAISON DES PILLIERS.

La maison des Piliers, portant l'enseigne du Soleil, était, en 1697, voire même avant cette date, la propriété de Guillaume Boullard, sieur de la Touche, et de Renée Renimel, son épouse.

Pierre du Hirel avait pour mère Jeanne Faruel qui est dite dame de la Motte-Québriac dans un aveu rendu à la Motte-Québriac par Jean Mahé.

Cet aveu était rendu à Jeanne Huguet, curatrice d'Ecuyer Pierre du Hirel. Il comprenait la maison de la Motte-Québriac et le moulin de Radio (1).

En 1696 M^e Mathurin de la Motte est fermier du Pré-Payen qui faisait le fond de dotation de la chapelle de Saint-Joseph de Lespinay (2).

Ce pré relevait de la Motte-Québriac.

Le 12 octobre 1678 un aveu est fait par le prêtre Jean Danion, à dame Françoise Chenu, dame de la Motte-Québriac, en Comblessac.

LA MULOTIÈRE.

Ce n'est plus qu'une maison en ruine qui cependant ne manque pas de cachet. Dans le mur de l'enclos on voit encore une meurtrière à deux ouvertures.

La Mulotière relevait de Guer pour 7.000 livres et du Vau-Marquer pour une petite tour du Manoir.

Sur la cheminée de cette demeure se voit toujours un bel écusson portant les armes des différents seigneurs de la Mulotière qui furent : les de La Forest, les de Launay, les de Robelot, les de Rosy.

Le fief de la Mulotière qui valait 14 livres de rente fut vendu 363 livres, 4 sols, par Guillaume Rabinard, sieur de la Fleuriais et Perronnelle de Launay, par acte du 26 mai 1609. L'acquéreur fut Allain du Loquet, sieur des Touches.

Cette maison appartenait en 1426 à Guillemette de la Forest.

En 1444 au sieur de Bresséen.

(1) Archives des Touches. — Madame de Lestourbeillon se propose d'enlever l'écusson, pour qu'il ne se brise pas en tombant.

(2) Papiers de la Guichardaye.

En 1513 à Ollivier de Launay et Mathurine du Beizit, son épouse, dit la Réformation.

En 1548 à Jehan de Launay qui avait pour épouse Françoise de Vaunoise. Leur fils, Robert, fut baptisé à Beignon le 19 juin 1548. Jean de Launay fut inhumé, le 31 octobre 1595, dans la chapelle de Saint-Etienne.

Françoise de Launay épousa Guillaume le Livec.

Perronnelle de Launay, épouse de Guillaume Rabinard, épousa en deuxième nocces Jean du Beizit. De ce mariage naquit Guillaume du Beizit.

Le 26 janvier 1599 nous avons un aveu de la Mulotière à René de Montbourcher, seigneur de Guer, par Guillaume le Livec et Françoise de Launay, son épouse.

En 1621 la Mulotière appartenait à Guillaume du Beizit, époux de Guillemette Planchette, sieur et dame de Rezé.

Ils vendirent cette terre, par devant la Cour de Montfort, à Guillaume Rabinard, époux de Judith Thouff.

Le 16 octobre 1625 Guillaume Rabinard et Judith Thouff, sieur et dame de la Fleuriais, demeurant à leur maison de la Parraye, en Paimpont, vendent la Mulotière à Gratien Rosy, époux de Suzanne Robelot, sieur et dame de la Roche. Gratien Rosy demeurait dans sa maison de Belle-Fontaine, paroisse d'Entrammes ; Suzanne Robelot demeurait à la Voltais.

Dans la suite, la maison et métairie de la Mulotière, avec ses dépendances, furent vendues 4.300 livres plus 1.800 livres à M. de la Gacherie, sénéchal de Nantes, et 500 livres à Pierre Gautier, procureur au Parlement (1).

Exception fut faite pour certaines pièces appartenant à Françoise de Launay, mère de Guillaume du Beizit. Les vendeurs se réservaient aussi la

(1) Probablement que la Mulotière fut rachetée par ses vendeurs, puisque nous les retrouvons plus tard.

prééminence et les droits honorifiques dans la chapelle Saint-Etienne, avec la présentation de la chapellenie de la Mulotière dont Jacques Lochecul était alors chapelain.

A cette époque, comme le fief de la Mulotière était séparé de la maison, il y eut deux familles à porter le titre de sieurs de la Mulotière. Ces familles étaient les Rosy et les Robelot.

Le 31 janvier 1633, noble homme Jean Bouillant, sieur de la Vallée-Bouillante, et Suzanne Robelot, dame de la Mulotière, font aveu à frère Guillaume Provost, chanoine de Paimpont, Prieur de Saint-Etienne.

En 1659 nous trouvons Hélène Joubin, dame de la Mulotière.

En 1670 Noël Rosy, époux de Anne Baron.

Leur fils, François Rosy, fut baptisé le 8 avril 1670. Il eut pour parrain François le Sage, sieur du Boishulin, en Pipriac, pour marraine Renée de Querbourdet, dame de Porcaro.

En 1716 la Mulotière est aux demoiselles Rosy, filles de Noël et d'Anne Baron, qui afferment la Mulotière 310 livres à M. de Bellouan.

Le 30 septembre 1734 Geneviève Rosy, épouse de Mathurin Morillon, demeurant à Rennes, héritière de son père feu Noël Rosy, vendit la maison de la Mulotière, droit de basse justice, pierre tombale dans la chapelle Saint-Etienne, relevant de Guer, du Prieuré Saint-Etienne, des Touches au rôle du Vau-Marquer, la dîme à la 12^e gerbe pour le Vau-Marquer, banc et pierre tombale dans la chapelle Saint-Colinne à Mathurin le Provost (1) qui demeurait à Ploërmel ; lequel devint bientôt acquéreur de la Voltais.

(1) Le tout se vendit la somme de 70.000 livres. L'acquéreur fut mis en possession, par le tribunal, le 4 juillet 1735, de la terre de la Mulotière et de Têhel. Des le Provost de la Voltais, ces terres ont passé, par mariage, dans les familles de Bellouan et de L'Estourbillon.

En 1742 à Sébastien de Théhillac, sieur des Touches, Vau-Marquer et la Mulotière (1).

LA NOË ET LES NOËS.

Il y avait la Noë et les Noës. La Noë appartenait primitivement à quelqu'un qui se nommait « Tilon » et qui la donna en acquit de rentes au sieur de la Grée.

Celui-ci la transmit à sa sœur, Marguerite de la Grée, première femme de Pierre Hudelor.

Puis à Jeanne Riays, épouse en 1^{re} noce de Guillaume Hudelor. Jeanne Riays l'avait reçue en douaire ; elle transmit cette maison à son second mari, Olivier de la Ruée. — Tous deux vivaient en 1513.

Les Noës. — La Noë-Boquidé ou Les Noës appartenaient, en 1426, à Olivier Nyel, sieur du Vauniel.

En 1444 à Jean Nyel, fils d'Olivier.

En 1513 Les Noës, le Vauniel, le Clos-Poirier avec le Passouer à Jean Nyel qui y avait trois métayers.

En 1613 à Yves Bonin qui épousa, le 18 février, Jeanne de Bonaban. Yves Bonin fut inhumé à Guer le 27 mars 1624.

En 1650 nous trouvons les Degrées, sieurs de Boquidé.

LE PALE.

Le Pale ou « Pale ».

La Réformation de 1426 donne le nom suivant : « Guillaume Godet demeure à son hôtel du Pale. »

En mai 1442 Jean Godet figure parmi les nobles de la paroisse de Guer.

(1) Il y avait aussi la Mulotière en Mohon qui fut la propriété des Robelot-Orieulx.

LE PASSOUER.

La Réformation de 1426 dit en parlant du Passouer : « Le fils Olivier Niel, mineur de 3 ans, à son hôtel du Passouer ancien. »

En 1442 à Jean Niel, fils d'Olivier.

En 1444 le Passouer appartient toujours à Jean Niel, fils d'Olivier, y a un métayer.

En 1502 à Yvon Danet.

En 1513 nous trouvons André Danet, sieur du Passouer, qui figure parmi les nobles ou se disant nobles.

La Réformation s'exprime ainsi : « La maison et métairie du Passouer qui furent autrefois à un Niel appartiennent maintenant à André Danet; il y a un métayer franc. »

En 1579 à Jacquemine Danet, épouse de Guillaume de Coesplan.

En 1637 à Jean de Coesplan.

LE PATIS-ABEL.

Dans la Réformation de 1444 nous trouvons deux Pâtis-Abel : L'un appartient à Roland et Renaud Thomas qui y demeurent en 1444. L'autre à feu Damon Robert.

Dans la suite, le Pâtis-Abel passa dans la famille Le Cadre.

PÉBUSSON OU PRÉBUSSON.

D'après les actes de la Réformation de 1426, il y avait alors trois Pébusson : l'un appartenant aux Macé, « Raoul Macé a son hôtel de Pébusson » ; un autre aux Tréron, « habité par le métayer de Jean Tréron », le troisième aux Pibout, « habité par le métayer de Bertrand Pibout. » Ces deux derniers sont dits *anciens*, et celui des Pibout fut

d'abord à un nommé Amouraux ou Amouroux, dit la Réformation de 1513.

Ce dernier manoir passa de Jean Pibout et Catherine Meschinot sa femme à Marie Pibout, leur nièce, femme de Jean de la Bourdonnaye, sieur du Vaumarquer, en 1507.

Comme il sera dit, en parlant du Vaumarquer, Julien du Houx, sieur de Trébulan, à cause de sa femme, Claudine de la Bourdonnaye, hérita de Pébusson, à la mort de Raoulette de la Bourdonnaye.

Son fils Pierre lui succéda ; en 1513, c'est « Servan du Houx mineur.

Des du Houx, Pébusson passa vers 1613 dans les de Quéhéon, par vente sans doute comme le Vaumarquer dans les Le Livec.

En 1619, Pierre de Quéhéon.

Le 12 septembre 1640, Pierre de Quéhéon, fils de Gilles de Quéhéon, sieur de la Domanchère, en Guer, épousa, dans l'église de Ruffiac, Jeanne Le Bourg, dame de la Houssaye. Pierre de Quéhéon fut inhumé à Saint-Raoul le 26 avril 1652.

De ce mariage naquit un fils : Jacques, sieur de la Domanchère.

En 1730 Pébusson à Joseph de Quéhéon.

En 1746 et 49 Joseph-Gilles-Henry de Quéhéon, seigneur de Pébusson.

Le 16 octobre 1753, en la juridiction et châtellenie de Guer et Grée-Callac, émancipation de Clément-Jacques, de Pierre-Anne de Quéhéon, enfants de Joseph-Gilles de Quéhéon, seigneur de Pébusson, de la Roche, et de dame Jeanne de Bouilly, son épouse.

Au 5 mai 1757 à Jeanne de Bouilly, dame de Pébusson, veuve de Joseph Quéhéon, sieur de Pébusson.

Le 26 avril 1769 Pierre-Anne de Quéhéon, chevalier, seigneur de Pébusson, natif de la trêve de

Monteneuf, épousa, à Ruffiac, Agathe-Catherine le Chauff, dame de la Motte-au-Chauff, fille d'Hyacinthe le Chauff, sieur de la Ravillais, et de Jeanne-Thérèse de la Villéon.

En 1771 à Clément-Jacques de, Quéhéon, époux d'Ursule-Marie de Bellouan, de la maison du Vau-niel.

Leur fille, Marie-Jeanne-Barbe de Quéhéon, née au château de Pébusson, fut baptisée le 6 décembre 1771. Elle eut pour parrain Jean-B. de Bellouan, chef de nom et armes ; pour marraine Marie-Jeanne Marion de Larcher.

Sur les registres de Monteneuf nous trouvons la note suivante : « 28 août 1774, inhumation de Félix de Quéhéon du Broussay, décédé au château de Pébusson à l'âge d'environ 87 ans. »

Le 15 janvier 1788, mariage de Haut et Puissant Louis-Jean-Marie-Marc Anger de Kernisan, fils de François-Marie-Michel Anger de Kernisan et de Louise-Gabrielle-Armelle Poulletier, avec Marie-Jeanne-Barbe de Quéhéon, fille de Clément-Jacques, seigneur de Pébusson, et d'Ursule-Marie de Bellouan (1).

CHATELLENIE DE PEILLAC.

De l'antique manoir de Peillac, il ne reste plus que la trace des douves et la motte sur laquelle il était placé et où l'on voit des bâtiments de fermiers, sans cachet.

Il est dit que les sieurs de Peillac descendent des comtes de Peillac, d'un certain Riwalon, qui vivait en 867. Mais rien n'est moins certain, puisqu'on

(1) En 1818 Pébusson appartenait à Jean-Louis Anger de Kernisan, époux de Marie-Ange Le Provost de la Voltais.

Le manoir de Pébusson existe toujours; on y voit encore un reste de fuie. Aujourd'hui il appartient à François Harda.

n'en trouve pas trace dans l'histoire des seigneurs de la paroisse de Peillac. Au contraire, on les voit propriétaires de Peillac en Guer dès les temps les plus reculés.

Cependant nous devons dire que, à la fin du xiv^e siècle, ils ne résidaient point dans leur manoir de Peillac ; voilà pourquoi, sans doute, les réformations du xv^e siècle en parlent à peine.

Le premier de Peillac qui nous soit connu se nommait Jean et fut père de Jean qui épousa Alix de Bodeveno, fille de Sylvestre et de Alix de Baden. Nous trouvons aussi, en 1400, Jacqueline de Peillac, épouse de Jean Peschart, sieur de la Choannière, en Carentoir.

A la réformation de 1427, Jean de Peillac est dit seigneur en Baden et devait habiter le manoir de Trévrat qu'il tenait de son beau-frère. A la montre de 1464, Jehan de Peillac promit, par son frère Sylvestre, de se rendre devant le Commissaire du Plessis de Caer, en Caudan.

En 1477 il est porté, dans les actes, « défaillant », c'est-à-dire comme ne s'étant pas présenté.

Jehan de Peillac, sieur de Trévrat, en 1427, est taxé comme possédant 700 livres de rente, ce qui équivalait environ à 28.000 livres de rentes de nos jours (1) ; il était parmi les plus riches seigneurs de l'évêché de Vannes ; en 1477, il avait 800 livres,

(1) Le plus riche était Jean de Malestroit, sieur de Kaer, qui avait une valeur de 120.000 livres ; puis venaient : Jean du Houx, sieur de Bodet, page du roi (48.000 livres) ; le sire de Pontallec et Pierre de la Forest (40.000 livres) ; Henry le Parisy, Jean de Quirissec, Jean Loret, sieur de la Ville-Davy, Jean de Tréal (32.000 livres) ; Jean de Bellouan, sieur de Kergrois, Guillaume de Fresnay, Jean de Gourvinec, sieur du Bezit (28.000) ; François de l'Hôpital, Guillaume de Kersalio, Jean de Muzillac (24.000). (Comte de Laigue, Préface de la Noblesse Bretonne).
Déjà, on le voit, on était imposé suivant ses revenus ; c'était l'impôt sur le revenu. Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil.

soit 32.000 fr. de rente, la livre représentant 40 francs de notre monnaie.

Jehan de Peillac, sieur de Peillac en Guer, Bodeveno, Trévrat, était aussi seigneur du Goray, en Pleucadeuc. En effet, la réformation de 1427 dit : « Le manoir et hébergement dou Gorré antien appartenant au sieur de Peillac à cause de sa femme. »

1514 : « Le manoir, maison et métairie du Goray avec ses appartenances que tint et posséda Jehan de Peillac et qu'à présent tient noble et puissante demoiselle Jacqueline de Peillac comme héritière principale et noble du dit feu Jehan de Peillac... »

1536 : « Le Gorray au sieur du Guédaliste (François de Rohan, époux de Jacqueline de Peillac) ainsi que la Provostaye. »

S'ils ne résidaient à Peillac, les sieurs de Peillac ne négligeaient pas leurs intérêts en Guer. Ils avaient pour sergents féodés, c'est-à-dire héréditaires perpétuels, chargés de recueillir les rentes, les sieurs du Vauniel, comme nous le prouve un accord passé entre le sieur de Peillac et celui du Vauniel. En vertu de ce contrat le sieur du Vauniel était astreint à certains devoirs envers la dame de Peillac, comme on le verra plus loin.

D'après ce papier, la seigneurie de Peillac s'étendait en Guer, Maure, Campel, Lieuron et Bruc ; le fief, en Guer, portait sur la maison et métairie de la Roche, en partie, la maison de la Blatière, située près du presbytère, la maison Salgodet, en l'enclos de Guer, etc.

La maison des Touches relevait de Peillac, à l'exception du portail et de la grange qui dépendaient de Coesbo.

Seigneurs de Peillac. — Jean, qui vivait avant 1400, fut père de Jean, époux de Alix de Bodeveno (1) qui eurent Jean, qui épousa Jeanne de Tréal.

(1) Bodeveno est en Pluvigner.

Jean, leur fils, naquit en 1440, épousa Jeanne de Muzillac et mourut en 1492, ayant eu Jean, Jacqueline et Guillemette. Jean dut mourir jeune ; Guillemette épousa Jacques Rolland ; Jacqueline fut son héritière principale, comme nous l'avons vu.

Il faut aussi signaler Olivier de Peillac qui fut chanoine de Guérande et recteur de Saint-Avé, près Vannes. C'est lui qui entreprit et commença en 1475 l'église si belle du bourg d'En-bas qui fut terminée par un de ses parents, son neveu peut-être, Olivier de Coetlagat, en 1494.

Ses armes qui sont : d'argent à 3 merlettes de gueules, au franc canton de même, se trouvent répétées sept à huit fois dans cette chapelle très bien restaurée, en 1813, par les soins de M. Guyomar, recteur de Saint-Avé. Elles sont les mêmes que celles qui sont sur un cachet portant la date de 1643, scellant un acte passé par Samoual, notaire de Peillac, en Guer, et que nous avons entre les mains — preuve que les Armoiries des Peillac sont restées le sceau de la cour de Peillac, longtemps après eux — que les de Peillac, sieurs de Lohan, en Plaudren, sont bien les mêmes que les de Peillac, sieurs de Peillac, en Guer — et que, Olivier de Peillac, recteur de Saint-Avé, appartenait, sans aucun doute possible, à cette famille.

Jacquette de Peillac, héritière de Peillac avec autre Jacqueline de Peillac, dame de Bodéan, Goray, Boderneau, Rohingat ou Lohingat, épousa François de Rohan, fils de Jean et de Gillette de Rochefort, sieur du Gué-de-l'Isle, châtelain en la paroisse de la Chèze, deuxième siège du Comte de Porhoët. Jacqueline de Peillac, à la mort de son père, en 1492, fit avec pour la maison de Peillac, terres, rentes, maisons, métairies, droits honorifiques et dépendances en Maure, Campel, Lieuron, Bruc et pour une maison située à la Touche, en Guer, et le moulin du Châtelier. Elle devint propriétaire de la totalité de la châtelainie de Peil-

lac, à la mort de la co-proprétaire, autre Jacqueline de Peillac, en 1502, et elle en fit la déclaration à la cour de Ploërmel. Elle mourut en 1540.

De son mariage avec François de Rohan, elle avait eu Jean, Cyprienne et Vincente. Jean eut la châtellenie du Gué-de-l'Isle, le Goray et la Provostaye en Pleucadeuc (1) et fut marié à Adélice du Juch. Cyprienne épousa François de la Feuillée et eut dans son héritage, entre autres biens, le Goray et Trévrat. A la mort de son frère Jean elle eut une part dans son héritage, sauf la part du douaire de sa mère, Jacqueline de Peillac.

Renée de la Feuillée, sa fille, épousa François de Rieux que nous trouvons propriétaire d'une maison en la ville de Guer.

Vincente de Rohan, fille de François et de Jacqueline de Peillac (la plupart des généalogistes l'ont ignorée, ce qui est cause de leur méprise) fut propriétaire de Peillac ; elle en fit l'aveu en 1550.

Elle avait épousé Maurice de Kernavan, sieur de Bruilhac.

Leur petit-fils, Maurice de Kernavan ou Kernan, fit l'aveu de Peillac, en 1556, comme héritier de Vincente de Rohan, *son aïeule*. Il avait épousé, vers 1546, Anne de Montejean, veuve de Jean d'Aigné.

Sa fille Gabrielle, héritière de Peillac, épousa en 1580 François de la Voue, baron de la Pierre, sieur de Coëtuhan.

(1) Réf. 1514 : « Les manoir, maison et métairie de la Prévostaye avec ses appartenances que tient à présent par *douaire* noble et puissante damoiselle Adélice de Juch, par raison du mariage qui fut entre lad. damoiselle et Jehan de Rohan mort et deceledé et auparavant François de Rohan, père dud. Jehan... »

1536 — Le Gorray au sieur du Guedelisle, de même que la Prévostaye. — Dans l'aveu de la seigneurie de Rochefort, en 1535, par Claude de Rieux, on lit : « le devoir de prévoté et sergentise est dû à la seigneurie de Rochefort en Pleucadeuc alternativement par Cyprienne de Rohan et Jean Boscher, à cause de leur seigneurie de la Morinaie et de la Provotaie. » (Archives de Nantes).

Louis de la Voue, leur fils, baron de la Pierre, seigneur de Peillac, épousa en 1603 Guyonne de Courtaval et fit déclaration de Peillac en 1629. Il mourut à Rennes le 19 janvier 1641 et inhumé le 20, dans l'église des Carmes.

Leur fille, Guyonne de la Voue, dame de Peillac et Coëtuhan, épousa, à Pontivy, le 29 mai 1629, Pierre de la Fresnaye, sieur de la Fresnaye en Réminiac. Guyonne de la Voue mourut à la Fresnaye en 1643, le 21 octobre. Son corps fut inhumé le 24 à Rennes dans l'église des Carmes et son cœur, le 23, dans l'église de Réminiac.

Son mari avait vendu Peillac à François d'Avaugour, sieur de la Lohière, époux de Jeanne Frain, sieur et dame de Peillac en 1639.

François d'Avaugour revendit Peillac à Gilles Huchet de Cintré, époux de Perrine Avril.

Leur fils, Isaac Huchet de Cintré, vendit, en 1677, le manoir et métairie de Peillac, à Jean de Marnière, sieur de la Hattays ; puis le 3 mars 1680, le fief de Peillac, châtellenie et dépendances à Julien de Marnière, marquis de Guer, qui incorpora le dit fief à sa châtellenie de Guer.

En 1700 Marie de Marnière, nièce de Julien, fille de Jean de Marnière et de Marie de la Roche-Saint-André, sieur et dame du Bois-Glé, la Hâtaie et Peillac, née en 1678, épouse Léon de Sorel, inspecteur général des troupes d'Infanterie de Marine, sieur et dame de Peillac.

De 1736 à 1749, Charles-Gilles-Léon de Sorel, sieur de la Hâtaie, Peillac, chef de nom et d'armes, Langouet, la Provostais, la Bouère et le Prieuré des Brûlais.

Puis à sa fille, Jacqueline Sorel, mariée 1^o à M. Desbordes-Foligny, 2^o à Martien de Carné, brigadier des armes navales.

Du mariage de M. Desbordes-Foligny et de Jacqueline Sorel naquirent deux filles, héritières cha-

cune pour un quart dans la succession de leur mère (1).

LE PLACY.

Comme propriétaires du Placy nous trouvons, en 1426, Robert Rebours et Amice Regnaud, laquelle mourut en 1438.

En 1438 aveu au roy par Jeanne Rebours, fille de Robert et d'Amice Regnaud.

Jeanne Rebours avait épousé, avant 1438, Gallays de Trébulan qui se trouve propriétaire de cette maison en 1444.

En 1469 à Gilles de Trébulan, fils de Gallays.

Gilles de Trébulan eut une fille : Jeanne qui épousa Jean de Craon.

En 1499 aveu par Jeanne de Trébulan.

En 1513 à Jeanne de Trébulan, veuve de Jean de Craon, seigneur du Bois-Jan en Comblessac.

En 1580 Olivier Havard, sieur de la Havardière et du Bois-Jan, époux de Louise du Val.

Ce dernier fait aveu à la seigneurie de Peillac pour sa terre du Placy. Il était le père d'Olivier Havard, né à la Havardière, paroisse d'Acigné, le 28 mars 1575.

Sa fille aînée, héritière principale, en épousant Jean Lambert, sieur de Lesmont, lui apporta le Bois-Jan.

Sa sœur cadette, Gillette Havard, hérita du Placy. Gillette épousa Pierre Ugues, sieur de la Ville-Hue; par ce mariage elle devint dame de la Ville-Hue. Etant veuve elle vendit la Placy à son fils aîné, François Ugues, le 18 novembre 1630, qui en fit l'aveu en 1631.

Par contrat du 6 juin 1650, François Ugues et Louise Rouaud vendirent le Placy à Jeanne Gouro, veuve de Jean Lambert du Bois-Jan.

(1) Les demoiselles Desbordés-Foligny épousèrent, l'une M. de d'Irnouville, l'autre M. Vesly, lesquelles demoiselles Desbordés-Foligny vendirent Peillac et la Hâtaie, en 1811, à M. Sébastien de Préaudau.

En vertu de ce contrat, les droits féodaux du Placy avec sa moyenne et basse justice furent transférés au Bois-Jan, comme il est dit dans la déclaration du Bois-Jan, au Roi, en 1680 (1).

En 1790 le Placy, qui appartenait au marquis de Guer, fut vendu nationalement.

PLANTUEL.

Nous lisons dans la Réformation de 1513 la note suivante : « Le lieu de Plantuel appartient à Jean Niel, sieur du Vauniel, y a un métayer qu'il veut franchir, quoiqu'il soit acquis de roturiers. » Plantuel est cependant placé parmi les terres nobles — aujourd'hui disparu.

LA PLATAINE.

En 1560 la métairie de la Plataine appartient à Bertrand du Loquet demeurant dans sa maison du Plessis-Araut.

Le 7 février 1578 François du Loquet, sieur des Touches, vend la métairie de la Plataine à Julien de la Houlle, à condition de réméré, c'est-à-dire avec faculté de racheter.

Le 28 janvier 1580 Julien de la Houlle demande à être mis en la réelle et définitive possession de la Plataine qui cependant lui fut retirée.

François du Loquet vend de nouveau la métairie de la Plataine à François Janvier le 12 juillet 1582.

François Janvier, notaire royal à Ploërmel, avait pour épouse Bertranne Caruel, ils étaient sieur et dame de Maupertuis.

A la mort de François Janvier, 4 avril 1601, sa succession fut partagée entre Pierre Ruaud, époux de Renée Janvier, sieur et dame de la Bouère ; Barbe Janvier ; Jeanne Janvier, épouse de François Labbé, sieur de la Vieille-Ville (en Mohon) et Guillemette Janvier.

(1) Archives du Tertre.

Guillemette Janvier, héritière de la métairie de la Plataine, la vendit à Alain II, sieur des Touches, époux de Renée de Lésetet, par acte du 4 mars 1632.

LE PLESSIS-ARRAUD OU ARAUD (1).

Nous savons par des actes relatifs aux de la Bourdonnaye que cette seigneurie appartenait en 1500 aux Pibout, seigneurs du Couédic, Pébusson, Plessis-Mahé et qu'elle passa, par héritage, à Marie Pibout et Jean de la Bourdonnaye, son mari, en 1507.

En 1560, François du Loquet y demeurait.

Le 29 mai 1612, Julien de Quéjau et son épouse, Perrine Ermar, sieur et dame de Trévégat, Ville-Robert, en Ruffiac et y demeurant, vendent, pour 150 livres, la moitié de la métairie du Plessis-Araud à Alain du Loquet.

Cette métairie est restée depuis dans la maison des Touches.

PORCARO.

Le lieu de Porcaro tout d'abord aurait appartenu à une famille Caro, puis transformé en Porcaro, c'est-à-dire Maison de Caro. En effet, Porch en breton veut dire habitation importante, avec cour et portail. Or Porcaro appartenait en 1280 à Bertrand de Porcaro et Jeanne Rochier (ou Bochier), son épouse.

En 1295 à leur fils Jean de Porcaro, époux de Marguerite de Talhouet.

En 1300 à Jamet de Porcaro, époux de Marguerite Sorel de la Soray en Campel et Gelinaye en Carentoir.

En 1426 et 1441 à Jean de Porcaro, époux de

(1) Son nom vient d'une famille Araud qui habitait Guer depuis fort longtemps.

En 1450 vivait Guillaume Araud, tenancier de la Ville-Hue.

Jeanne Pillet, père et mère de Jean de Porcaro du Quengo.

En 1513 à Alain de Porcaro, fils de Jean.

Alain de Porcaro avait épousé, dans l'église de Guer, après contrat du 21 juin 1489, Jeanne Robelot, fille de Guillaume Robelot, sieur de la Voltais, et de Françoise Beedelièvre. Jeanne reçut en dot 10 livres de rente, environ 400 francs de notre monnaie.

En 1532 à Jean de Porcaro, fils d'Alain. Jean de Porcaro épousa Mauricette de Sixt, dernière du nom, héritière de Louis de Sixt.

En 1550 et 1579 à François de Porcaro, époux de Marguerite du Bois-de-Natz.

En 1588-1595 à Yves de Porcaro, époux de Marguerite Cado.

En 1610-1667 à Julien de Porcaro, fils d'Yves.

Julien de Porcaro, qui avait épousé Renée Troussier, fut inhumé dans la chapelle de Porcaro, du côté de l'Évangile, le 20 mars 1667.

En 1667 à Julien-Jacques de Porcaro, né à Guer en 1622, fils de Julien. Julien-Jacques de Porcaro, conseiller au Parlement, épousa, par contrat du 7 février 1655, Renée du Loquet, née le 18 avril 1642, fille de Alain II, sieur des Touches, et de Renée de Lésetet.

De ce mariage naquit Jacques, fils unique disent les archives, qui épousa Geneviève du Matz. Ils étaient propriétaires de Porcaro en 1698, mais Jacques mourut sans enfant.

Après un procès qui dura jusqu'en 1713 nous trouvons comme propriétaire de Porcaro : Achille-Ferdinand de Porcaro, né à Rennes, baptisé le 20 juillet 1630, fils de Julien de Porcaro et de Renée Troussier.

Achille-Ferdinand de Porcaro épousa Renée de Kerboudel, laquelle fut enterrée dans la chapelle de Porcaro le 4 juillet 1714.

Leur fille, Marie-Julienne de Porcaro, épousa, le 30 juillet 1684, Louis du Guiny, de la paroisse de

Saint-Etienne de Rennes. Par ce mariage la seigneurie de Porcaro passa dans la famille du Guiny.

Leur fils, Achille-Ferdinand du Guiny, baptisé le 25 février 1686, épousa Sainte-Mélanie le Bel. Cette dernière, veuve en 1747, mourut à Porcaro et fut inhumée le 5 avril 1781.

Puis, par alliance, Porcaro passa dans la famille de Sagazan.

Nous trouvons en effet François de Sagazan époux de Louise-Marie-Flavie du Guiny.

Leur fils, Ferdinand de Sagazan, né en 1774, leur succéda (1).

Rôle de Porcaro, d'après les papiers de Jean Commandoux, receveur en 1677.

Tenue Bestain à la Ville-es-Geetz, en Augan, rapportait 47 sols, 7 deniers, 2 mines, 3 boisseaux d'avoine, 5 demés de froment rouge, 2 neuvièmes de boisseau, 1 poule, 2 journées d'août.

Tenue Eveillard : 21 sols, 8 deniers, 2 boisseaux de froment rouge, 1 neuvième moins une mine d'avoine, une demi-poule, 2 journées d'août.

Tenue Guillot-Périnel-Guillot : 49 sols, 6 deniers monnaie, 4 demés et 1 demi-neuvième de boisseau de froment rouge, 6 corvées d'août, 2 poules, 3 mines d'avoine et 1 boisseau.

Tenue Daniel, au village du Vautoudan : 7 sols, 6 deniers, 1 quart de boisseau de froment rouge.

Tenue Forstier, au Bois-du-Loup, en Augan : 17 sols, 4 deniers, 1 demi-boisseau d'avoine, 1 poule, 1 corvée, 7 deniers de droit.

Tenue de la Barre, au dit village : 10 sols, 5 demés d'avoine, 3 neuvièmes, et demi-neuvième

(1) Les Sagazan vendirent Porcaro et ses dépendances, en 1836, au vicomte Victor de la Haye de Plouër. La comtesse de Choisy, sa fille, possède, dans un Album, le croquis de l'ancien château, dessiné par sa mère.

de boisseau de froment rouge, 1 demi-corvée d'août (1).

Tenue Vincent Monneraye : 40 sols, 16 deniers, 1 poule, 1 corvée, 2 mines d'avoine, 1 boisseau de froment rouge.

Tenue du Clos-Gerguy : 10 sols, 4 deniers, 1 mine d'avoine, 1 demé de froment rouge, 1 corvée, 1 poule, 7 deniers de droit.

Tenue Ruaud, au bourg d'Augan : 2 sols, 6 deniers, trois quarts de boisseau de froment rouge, 2 deniers de droit.

Tenue Bonno, au village du Pourcault, en Augan : 10 sols, 3 demés d'avoine, 2 corvées, 1 poule.

Tenue Druais, au bourg d'Augan : 5 sols, 8 deniers.

Tenue Barbier, au Tertre : 1 sol, 6 deniers, 1 quart de boisseau de froment.

LA PORTE-AUX-BASTARD.

Il ne faut pas oublier que la Porte-au-Bastard ou « Porte-Lez-Guer » faisait partie de l'enclos ou ville de Guer. Aujourd'hui on y voit encore une maison ayant un certain cachet d'antiquité (fin xv^e siècle) (2).

En 1426 « Jean le Bastard à son manoir de la Porte ancien et principal, » dit la réformation.

En 1444, Jean le Bastard, sieur de la Porte.

En 1513, Guillaume le Bastard était en outre seigneur de Kerbiguet et du Langouet.

(1) Il n'est pas vrai que, sous le régime féodal, le paysan fut « corvéable à merci ou à volonté » comme on l'a dit et répété : les corvées étaient réglées par le droit commun ou particulier, et la plupart du temps, consenties par les paysans dans leurs aveux. En prenant une terre, ils s'engageaient à certaines charges, comme aujourd'hui d'ailleurs et rien de plus. C'est de droit naturel.

(2) Le manteau de cheminée en bois portait un écusson qui se trouve au Moulinroul, en la paroisse de Soudan, proche Châteaubriand, propriété de M. le Marquis X. de Bellevue.

Jehan le Bastard, sieur de la Villelio, en Carentoir, maintenant en la Gacilly, fut anobli, dit la réformation de 1447, de deux tiers de feu ; il le fut à la requête de Thiébaud Malescette, sieur de la Ville-Orion, écuyer d'écurie du Duc, par lettres du 1^{er} décembre 1441. (Mandements du duc Jean V). Il parut à la Montre de 1464, représenté par Raoul Hervé « avec un cheval palloc » ; il avait 30 livres de rente ou 1.200 fr. de nos jours. Puis nous trouvons Raoul en 1477 avec « 100 soulz » ; en 1481 avec V livres ; en 1536, Jacques le Bastard, sieur de Kerbiguet, pour la Bouexière, comme mari de Gillette de la Bouexière, fils de François. On le voit, c'est la même famille en Guer et Carentoir.

Jean et Julienne le Bastard, enfants de Pierre le Bastard, figurent parmi les nobles. Ils ont à Guer une maison avec jardin plus le Clos-Perrin.

En cette même année 1513 la maison de la Porte-aux-Bastards est acquise par Guillaume Percherel.

A ce sujet la Réformation de 1513 s'exprime ainsi : « Guillaume Percherel tient la maison de la Porte qui fut à Pierre le Bastard et y a deux métayers quittes et grand nombre d'héritages roturiers, dont il ne paye rien parce qu'il est sergent de la Cour de Couédor appartenant au sieur d'A-cigné. »

Dans les registres de Guer nous trouvons Pierre le Bastard, sieur des Hayes, inhumé dans l'église de Guer, en l'enfeu de Kerbiguet, le 9 juillet 1605.

LA PORTE-L'ÉTANG OU TÉLESTANG.

Cette maison doit son nom à un étang qu'on y voit encore aujourd'hui, tout proche de la Ville-Hue.

En 1426 Guillaume de la Porte demeure à son hôtel de la Porte.

En 1442, toujours à Guillaume de la Porte.

Ensuite nous trouvons X. de la Porte, qui fut père d'Olivier.

En 1513 à Olivier de la Porte, fils de feu Olivier, sergent de la Cour de Ploërmel.

La Réformation de 1513 dit : « La maison de la Porte près Téléstan appartient à Julien de la Porte (1).

Dans les registres de la paroisse de Guer nous trouvons, le 29 septembre 1579, l'inhumation, dans l'église, de Jean de la Porte, sieur de la Porte ; en 1588 l'inhumation de Jeanne Ridet, dame de la Porte. Le 21 novembre 1619, mariage de Pierre de la Porte, sieur du dit lieu et de Jeannette Pigleuc, dame de Villeneuve.

On trouve encore les noms suivants : en 1622 Roland le Veneur et Mathurine de la Porte ; en 1625 Michel le Roux et Geneviève de la Porte ; en 1657 Yvonne de la Porte, dame douairière de la Ville-Morin ; en 1657, 20 octobre, inhumation de Pierre de la Porte ; 26 juillet 1649, mariage de Guillaume Macé, sieur de la Porte, avocat à la Cour, sénéchal des Régaires de Saint-Malo-de-Beignon et de Guillemette Voirdye, demoiselle de la Fouaye. Cette dernière, croyons-nous, était fille de Pierre Voirdye, sieur des Fontenelle en Mohon et de Julienne Colin, dame de Launay. »

En 1684 la Porte appartient à Guillaume Macé.

Nous avons trouvé, dans une discussion au sujet des fiefs de la Ville-Orion, en Carentoir, que la maison et terre de la Ville-Orion furent achetées, le 16 septembre 1661, par Guillaume du Fresche, sieur de la Cossais, époux de Guillonne Danet. Or, pour payer ces acquéreurs, ils furent obligés de vendre la métairie de la Porte-l'Étang plus une maison dans la ville de Guer. Tous ces biens appartenaient à Guillonne Danet. On ne donne pas le nom de l'acquéreur, d'ailleurs il ne s'agit ici que de la métairie.

(1) En 1513 il est question d'une métairie noble au village de Téléstan, ne faisant pas partie du manoir de la Porte de Téléstan. Elle appartenait, en 1513, à Jean Hudedor, sieur de la métairie du Bouexie.

En 1733 à Mathurin-Raphaël Oriculx et Anne-Yvonne Robelot, sieur et dame de la Porte et de la Mulotière, en Mohon.

Les Oriculx portent encore le titre de « Oriculx de la Porte ».

LA PORTE-PILLET.

En 1280 vivaient Raoulet Pillet, Jean Pillet, son fils, et Eon Pillet. La maison de la Porte-Pillet était située dans la ville de Guer et la Réformation de 1444 nous dit : « Guillaume Pillet a son hôtel de la Porte près Guer, y a un métayer. »

Guillaume Pillet passa un aveu au bas duquel on voit son sceau de cire où figure *une étoile* (1).

Cette maison ne figure pas à la Réformation de 1513 ; mais elle continua cependant à posséder un enfeu dans l'église de Guer.

En 1583 était à Pierre du Plessis et Marguerite Percherel.

Leur fils Julien fut baptisé le 28 avril 1588.

Dans les registres de Guer se lisent les noms suivants : « Julien Samoual, sieur de la Porte-Pillet, inhumé le 29 janvier 1660 ; René Samoual, sieur de la Porte-Pillet, inhumé le 21 octobre 1685. »

LA POTERNE.

Les registres de Guer, pour la maison de la Poterne, donnent les noms qui suivent : « Noble homme Jean Maillard, époux d'Yvonne Le Cadre, inhumé dans l'église de Guer le 28 août 1587. »

En 1599 Yvonne Le Cadre, dame de la Poterne.

Julienne Maillard, fille de Jean et d'Yvonne Le Cadre, épousa René de la Fosse.

Arthur Maillard, sieur de la Poterne, époux d'Olive Couldebouc, fut inhumé dans l'église de Guer le 1^{er} janvier 1614.

(1) Archives des Touches (acte du 12 juillet 1415). — Les « Pillet » de la réformation de 1670 portaient : « de gueules à 3 javelots d'or en pal surmontés d'une colombe d'argent. »

En 1622 René de la Fosse et Julienne Maillard, sieur et dame de la Passelière et de la Poterne. Leur fils Pierre de la Fosse fut baptisé le 20 juin 1622.

14 avril 1687, Pasquer Anger, sieur de la Thébaudaye, en Saint-Ganton, décédé dans sa maison de la Poterne, fut inhumé à Caro. Il était époux de Mathurine Commandoux, dame de Saint-Denis.

LE PRÉ-GUILLORIN.

Cette prairie, qui se trouve près Saint-Méen-des-Moustiers, fut acquise par le sieur Guillaume Boullard.

Elle passa ensuite à son fils, Gurval Boullard, puis à sa petite-fille, Anne Boullard.

Acquise par M^e Gautier, sieur de la Touche, retirée par M. Jean-Baptiste Boullard, arrivée à M. Arrouch, son neveu, elle passa définitivement à Reine Arrouch, sa fille, épouse de Guillaume Saulnier.

(Aveu, partages des 11 juillet 1649, 16 mai 1705, 7 avril 1732, 1742).

Terre roturière du Prieuré de Saint-Etienne à charge de 16 sols monnaie ou 19 sols 37 tournois.

LA PROVOSTAIS.

« En 1426 Bertrand de Trébulan à son hôtel de la Provostays. »

En 1444 La Provostaye appartient à Gallays de Trébulan.

En 1513 « la maison et métairie de la Provostaye, qu'on dit noble, appartient à Servan de Trébulan ainsi que le Choisel. »

La fille de Servan de Trébulan épousa : 1^o Jacques Larcher, sieur du Quily ; 2^o Jean du Lieu, sieur de la Hercondaye.

LA ROCHE A GUER.

Cette importante maison avait un véritable cachet seigneurial, mais elle vient de disparaître pour

faire place à une construction moderne et nous le regrettons (1).

Nous en trouvons la description dans un aveu ainsi conçu : « Aveu, du 17 mars 1738, rendu par Georges Mellier du Verger, à Julien-Joseph de Marnière, marquis de Guer, seigneur de Couédon, des Abbayes, de l'Abbaye-Jarno, Peillac, Kerbiguet, la Lohière, Hidouze, le Langouët, Brambéac, Couesbo, Plessis de Tréal, le Couédic, conseiller du Roy en son Parlement de Bretagne ; pour la maison de la Roche, consistant en deux corps de logis. L'ancienne maison en forme de grand pavillon, une salle basse, grenier au-dessus, cabinet à costé. — Un autre petit corps de logis consistant dans un en-bas qui est la cuisine, cabinet y joignant et derrière un cellier, la chambre qui est au-dessus de la ditte cuisine, cabinets, cabines au costé de la ditte chambre. — Un autre corps de logis qui est un pavillon avec une espèce de tourelle au derrière, consistant, le dit pavillon, en une salle basse, cave au-dessous, une chambre au-dessus de la ditte salle, grenier au-dessus et un petit gallas au costé. — Une autre maison où il y a une salle, et à costé une écurie et au bout de l'écurie est une étable sous les fanneries, et au bout est une grange avec le pressouer, et au bout de la cour est une autre grange, le tout compris dans la ditte cour fermant d'une contenance de 200 pieds. Au bout du jardin est un petit cabinet nouvellement bâti, consistant dans un en-bas et un grenier au-dessus. . . le tout contenant, par fond avec la cour, un journal et demi, etc. . . »

Comme seigneurs-propriétaires de cette maison nous trouvons :

(1) Peu à peu les vieilles maisons font place à d'autres édifices, bientôt il ne restera plus rien rappelant à l'antiquaire le passé de la ville de Guer. On garde cependant le souvenir du « chien de la Roche » qui faisait peur aux enfants et qui se voit encore sur une maison récente du faubourg de la Roche.

En 1426, Guillaume Bonnet qui demeurait en son hôtel de la Roche, fut père de Jean Bonnet.

Jean Bonnet, sieur de la Roche, épousa Anne du Faux, héritière du Bois-Guérin en Sixt.

De ce mariage naquit un fils nommé aussi Jean Bonnet qui épousa, vers 1519, Marguerite Mouraud. Leur fils Jean Bonnet épousa, en 1554, Guillemette de Livoudray.

De cette union naquit une fille, Marguerite Bonnet, qui épousa 1^o Pierre de Launay, 2^o, vers 1578, Julien Rouaud.

Par son mariage Julien Rouaud devint seigneur de la Roche, de Livoudray, de la Bardoulais, du Brossais et de la Chapelle-Neuve.

René Rouaud, fils aîné de Julien et de Marguerite Bonnet, épousa, en 1602, Jacqueline Le Moine.

René Rouaud vendit (par acte d'échange, du 20 avril 1641, avec M^{re} Jean Chaignart et Hélène Réminiac, dame de Beauvais, sieur et dame de la Juhellaye) la maison de la Roche et ses dépendances, contre tout ce que la dite Réminiac possédait au village de Tréluyer, en Maure, plus une somme de 2.300 livres.

Sur ces 2.300 livres, 1.600 devaient être versées à Jean Gouro, sieur de la Boulais, en Brue, 700 à Julien Commandoux, sieur du Clos-Caro. Dans cet acte d'échange il était dit : que la maison et métairie de la Roche relevaient, sur cette somme de 2.300 livres, de Guer pour 1.600 livres, de Peillac et Hidouze pour 200 livres chacune et de 100 livres pour Saint-Malo de Beignon.

Hélène Réminiac, dame de la Roche, mourut sans hoir ; son héritier fut Louis Réminiac, son neveu, lieutenant de la Fauconnerie du Roy, demeurant à Paris, Quai Conty.

Louis Réminiac vendit la Roche, par contrat du 30 novembre 1685, à Georges Mellier, sieur du Verger, époux de Louise Guyot de la Chauvellaye. Le prix de vente fut de 4.500 livres payables « en louis d'argent ».

Louise Guyot de la Chauvellaie mourut le 6 juin 1701, âgée de 45 ans.

La seigneurie de la Roche passa alors, par partage, dans les mains de Reine Mellier, demoiselle de la Grée, fille de Georges Mellier et d'Angélique Boulart, deuxième épouse du sieur du Verger.

Reine Mellier vendit la maison de la Roche à son frère Alexis pour la somme de 28.000 livres, par acte du 3 août 1739.

A cette époque Alexis Mellier était receveur des Domaines à Brest ; il fut mis en réelle possession de son acquet, le 29 mars 1740, par Jean Chotard et Raoul Perrot, notaires de la châtellenie de Guer.

Dans la suite, par acte du 16 mai 1771, les maisons et terres de la Roche furent vendues par M^{rs} Nicolas Morel, prêtre-gardien de l'hôpital Saint-Louis de Fougères, au nom d'Antoine Choquet, époux de Marie-Laurence Mellier ; Nicolas Bigonné époux d'Anne-Marie-Pélagie Mellier ; Nicolas-Gaspard Boucaud, époux de Barbe-Catherine-Joseph Mellier et Laurent-Georges Mellier, sieur de la Roche, représenté par ses sœurs par procuration du 8 mai 1771.

La vente se fit dans la maison même de la Roche alors habitée par Pierre-Yves Resquand, notaire de Guer.

L'acquéreur fut Barthélemy-Anne Mellier du Verger, conseiller du roy, receveur des Domaines à Fougères, demeurant Grande-Rue, paroisse Saint-Léonard. Le prix de vente s'éleva à la somme de 7.000 livres en principal, au rapport de Paturol et Duclos, notaires royaux de la Sénéchaussée de Fougères.

Le retrait lignager fut demandé par M^e Georges-Louis Perrot, époux de Reine Samoual mais non obtenu. Aussi la prise de possession eut-elle lieu le 8 juillet suivant et enregistrée à Guer le 9. — Les bannies d'usage n'eurent lieu que le 31 janvier, les 7 et 14 février 1773. Elles furent faites devant la grande porte de bas de l'église de Guer, à l'issue

de la grand'messe vers 11 heures 1/2, par M. Joseph Le Sceaux, sergent bannier de la châtellenie de Guer, assisté de Joseph Damours, demeurant en la ville de Guer, de Raoul-Anne Duval, demeurant au village de la Géraudais, paroisse de Maure.

Les mêmes bannies furent faites les 18 et 25 juillet, 1^{er} août 1773, par M^e Guillaume, général et d'armes en Bretagne, assisté de M^e Joseph Damours et Joseph Le Sceaux.

Par ces bannies, il était donné : « terme et assignation, à tous les créanciers prétendants droits et intérêts aux héritages référés aux dits contrats et acte de possession, à comparoir aux Généraux plaids des juridictions et châtellenie de Guer et autres y annexées et de Coëtbo, qui tiendront le troisième jour de mars prochain, jour de mercredi 1773, en la ville es-auditoire de Guer aux dix heures du matin, devant M. le Sénéchal des dites juridictions ou ancien praticien... pour estre presens si bon leur semble à l'apropriement que le dit sieur du Verger Mellier y fait des héritages référés au dit contrat et acte de possession, y fournis sur le champ leurs causes et moyens d'opposition si aucuns ils ont. »

Jugeant sur ces bannies, sur l'opposition et la demande en retrait lignager fournies par M^e Nocudé, procureur de demoiselle Reine Samoual, épouse autorisée de M^e Louis Perrot. M^e François-Anne Danet, bachelier en droit, le plus ancien des procureurs du barreau, sénéchal de la juridiction, en vacance d'usage, de la juridiction des réguaïres de Saint-Malo-de-Beignon, déclara que le dit acquéreur pouvait entrer en jouissance de ce qui relevait de Saint-Malo, en son acquet sauf la réserve de l'opposition de M^e Nocudé.

Il paraît que la demande en retrait ne fut pas admise, car Barthélemy-Anne Mellier, qui mourut sur la fin de l'année 1784, transmit la Roche à sa fille Marie-Anne et à son petit-fils Gabriel-Anne-Auguste Mellier, fils d'Augustin Mellier et de Ma-

deleine Saulnier. (Augustin était mort avant son père). Madeleine Saulnier épousa, en 2^e noces, Ecuyer François Mazoyer, officier au régiment des Gardes Françaises, lequel, comme tuteur de l'enfant mineur d'Augustin Mellier et Madeleine Saulnier, présente l'aveu de la Roche à René-Jean de Marnière, marquis de Guer, vicomte de Rennes, le 28 février 1788, par les mains de noble homme Jean-Augustin Le Gonnereil, sieur de la Poupardais.

Enfin, par acte du 27 juillet 1797, Gabriel-Anne-Auguste du Verger, domicilié de Gisors, et François-Marie Saulnier de la Pinelais, docteur en droit, demeurant à Nantes, font accord au sujet des parts d'héritages des Mellier du Verger, de la Roche, de la Grée et décident qu'elles appartiendront au sieur Saulnier qui s'engage, entre autres choses, à payer l'intérêt d'une somme de 6.000 livres à M. Boucaud de Morlais (1).

ROTILEUC.

Rien ne reste de l'antique manoir de Rotileuc, seule une cheminée, qui se trouve dans l'écurie, dont les colonnes rappellent celles de Couédon, mais les chapiteaux sont moins remarquables, voilà l'unique souvenir.

Il y avait deux Rotileuc ; en effet la Réformation de 1426 nous dit : « Bertrand de Couédon a la Fléchays et Rotileuc ; Pierre du Fresne a son hôtel de Rotileuc. »

En 1444 à Jean de Couédon, y a un métayer ; puis, à la même époque, on trouve : « L'hôtel de Jan Rimaud de Rotilleuc et sa femme, y a un métayer. »

En 1513 la maison de Rotilleuc et la métairie de la Fléchays appartiennent à Bertrand de Couédon qui y a deux métayers francs.

(1) Archives de Saulnier-Brenugat.

En 1540 à René de Couédon et Jeanne le Jeune, fille de Julien.

En 1550 à François de Couédon.

En 1574 Jean de Couédon vend la maison de Rotilleuc à Jean Bonin. Ce dernier la possédait encore en 1601.

En 1650 aux Bonin.

SAINT-JOSEPH-DE-L'ESPINAY.

Cette terre n'était pas noble d'extraction. Elle fut anoblée en mars 1577 en faveur de Jean Pélerin, bourgeois de la ville de Guer.

Le décret d'anoblissement ne fut transmis, au sieur de la Villéon, que le 11 septembre 1637, présenté par les « Commissaires du Roy » et signé des noms suivants : « de Barriu, de Renouard, de Taillefors, procureur du Roy ; « le maistre greffier » de Daffaro. — Quittance fut donnée à Saint-Malo, le 18 novembre 1638, signé : Gravo Charles-Marie « recepveur ».

Dans les lettres d'anoblissement il était dit : « la maison de l'Espinay sera affranchie d'un quart de fouages. » Pour cette raison les gens de Guer furent imposés à raison de 7 livres, 7 sols par feu. Pour le dit affranchissement et anoblissement le sieur Jean Pélerin paya, par les mains de M^e Jan Méréel la somme de 22 écus représentant sa part de fouage. Un reçu de cette somme fut donné par « Javital de Contour, conseiller du Roy, trésorier et « recepveur » Général de ses finances en Bretagne le 25 août 1578. »

Par lettres datées du 3 septembre 1589, « signées : Henry de Bourbon », la maison de l'Espinay est exemptée de toutes redevances militaires. Dans ces lettres nous lisons : « En icelle maison défense de prendre fourrages n'y emporter aucuns bien meubles et aussi ustancilles, soit pour personnes ou chevaux, etc. » (1).

(1) Archives de la Guichardaye, en Carentoir.

Comme propriétaires de cette maison nous avons d'abord « Jehan Pélerin », lequel l'avait acquise de Georges le Bastard, au rapport de *Mérel*, notaire. Avis de cette vente fut donné aux sergents banniers de Guer et de Ploërmel le 15 août 1564.

Jean Pélerin, marchand à Guer, épousa, le 1^{er} septembre 1585, Jeanne de Trébulan, dame du Clos-Davy.

Leurs enfants furent : 1^o Gilles, qui mourut en 1606 ; 2^o Anne, laquelle fut héritière de l'Espinay ; 3^o Gurvalle, épouse de Gabriel Macé, sénéchal de la *Bouère* ; 4^o Renée, baptisée en 1588.

Anne Pélerin, héritière de l'Espinay, épousa Jacques Marie, sieur de la Moissonnière, conseiller au Parlement, secrétaire du Roy en la Chancellerie de Bretagne.

Jacques Marie mourut en 1620 ; sa veuve fit avec à François d'Avaugour, seigneur de Hidouze.

Leur fils, Charles Marie, fut héritier de l'Espinay. Le 28 novembre 1641 il épousa à Néant Louise Geslin, dame de la Rivière.

Le 18 octobre 1658, la métairie de l'Espinay fut vendue, par Marguerite le Ménager, dame de la Touche-Ronde, demeurant à Rennes, rue Lories, à noble homme Guy Guérin et Louise Geslin (leur mariage en 1660), veuve de Charles Marie, sieur et dame de la Place, demeurant à l'Espinay, pour la somme de 1.210 livres tournois. La dite Marguerite avait eu cette métairie dans son partage, avec Charles Marie, le 16 mai 1652.

Le 22 août 1770 Jeanne-Gilonne Maudet, dame de Kergus, demeurant à Rennes, près Toussaint, afferme la métairie de l'Espinay à Joseph Lassart, époux d'Olive Courtin, pour la somme de 50 livres en argent, le reste en argent avec un cheval à mettre à la disposition de la dame, quand elle en aurait besoin. Jeanne-Gilonne Maudet était fille de René Maudet, sieur de Renihel, et de Mathurine-Louise Le Douarin.

Mathurine-Louise Le Douarin était fille de Bar-

thélemy Le Douarin, sieur de Beauvais et de Clé-rigo, et de dame Anne Marie, fille de Charles et de Louise Geslin.

Anne Marie avait épousé : 1^o René Ramasseul, sieur de Saint-Laurent, sénéchal de Lohéac ; 2^o, le 13 avril 1681, Barthélemy Le Douarin. Jeanne-Gilonne Maudet n'eut qu'un frère, Hyacinthe-Félix, qui mourut sans postérité et dont elle recueillit la succession.

Elle avait épousé M. de Kergus dont elle eut deux fils, Jean-Louis, sieur de Lespinay, qui fut conseiller au Parlement, et Louis, capitaine au régiment de Vermandois. Ils étaient co-propriétaires de Lespinay en 1787.

Mouvance de l'Espinay. — On appelle mouvance d'une terre la dépendance de cette terre vis-à-vis d'une seigneurie supérieure.

L'Espinay mouvait presque entièrement de la seigneurie de Hidouze seigneurie voisine. Nous avons des aveux depuis l'an 1400 jusqu'à la Révolution.

On trouve aussi des aveux à Kerbiguet, Bois-Glé, Ville-Hue, Vaumarquer, la Porte, la Voltais, Guer, Cousesplan, Craon, Lohingat, la Motte, les Touches, Vauniel, l'Abbaye, la Ville-Fier, etc. . .

Dans les différents aveux rendus à ces seigneuries il est parlé du champ d'Augan, dans le domaine de l'Espinay ; de la pièce de terre du Rohan relevant de l'Abbaye-Jarno ; d'une maison située à la Maladrye ; d'une autre au village de Tré-veneuc ; de plusieurs maisons situées rue Saint-Thomas en la ville de Guer ; du petit champ Amoureux relevant de Craon.

TELÉTAN.

D'après M. Galles Telétan appartenait à Guillaume de la Porte, mort avant 1444.

En 1513 « une métairie noble, au village de Telesthan, qui fut autrefois à gens partables contri-

buables, appartient à Jean Hudelor, sieur du Bouexic. »

En 1550 à Olivier Ugues, père de Jean Ugues, lequel décéda le 23 août 1577. — Puis, à Guillaume Ugues, époux de Françoise Guillo, qui devint veuve en 1596. Ils avaient un fils : Nicolas Ugues.

Ensuite nous trouvons Jean Ugues, époux d'Arthuse du Loquet, fille de Pierre du Loquet et de Thuriale Peschart.

En 1597 Bertrand Paultonière et René Ugues, sieur et dame de Telestan, du Breil, ont une fille : Grégorine Paultonière, qui fut baptisée, à Campénéac, le 2 avril 1597.

Grégorine Paultonière eut pour marraine Jeanne le Voyer, dame de Telestan.

LE TERTRE.

Il y avait deux seigneuries portant le nom du Tertre : 1° Le Tertre-Aubaud, ancien et principal ; 2° le Tertre-Travers, anobli le 11 décembre 1421.

Avant 1426 le Tertre-Aubaud appartenait à Eon du Tertre.

En 1426 à Jeanne des Hays, veuve d'Eon du Tertre, laquelle habitait « au Tertre ancien et principal ».

En 1444 M^e Guillaume du Tertre est propriétaire du Tertre et y tient un métayer.

En 1513 « la maison et métairie du Tertre appartiennent à Bertrand Aubaud, y a un métayer. »

En 1588 le Tertre, d'après M. de Bellevue, appartient aux Huchet.

Dans les registres nous trouvons les noms suivants : En 1624, M^e Guillaume Masson, époux de Jacqueline le Queu, sieur et dame du Tertre.

Leur fils, Henri Masson, fut baptisé le 22 septembre 1624.

Le 6 février 1639, mariage de Julien de Lespine, sieur du dit lieu, sénéchal de Guer, et de Louise Bonin, dame du Tertre. Leur fils, François-Julien de Lespine, fut baptisé le 20 février 1640.

En 1660, le 18 octobre, mariage à Beignon de Julien Provert, sieur du Tertre, de la paroisse de Guer, et de Péronnelle Nouel. Leur fils, Laurent, fut baptisé le 3 octobre 1662.

Le 9 juin 1733, dans la chapelle de la Grée, mariage de Louise le Gall, sieur du *Tertre-Aubaud (sic)*, de la paroisse Saint-Séglin, et de Marie-Joseph Touzelin, demoiselle de Couëdic.

Au 11 mai 1756, mariage à Saint-Malo-de-Beignon de Bernard-Pierre Maitrot, sieur de Varennes, directeur général des domaines engagés de la Province de Bretagne, de la paroisse de Colombé-le-Sec, diocèse de Langres, domicilié à Ploërmel, et d'Hélène-Françoise Le Gall, fille de Louis Le Gall, sieur du Tertre-Aubaud, fermier général du temporel de l'Evêché de Saint-Malo, originaire de Saint-Séglin.

Puis, nous avons à la date du 8 juin 1764, à Ploërmel, le mariage de Georges Le Gall, sieur du Tertre, de la Lambardais, originaire de la paroisse de Guer, et de Jeanne-Jacquette-Marie-Noël, fille de M^e Pierre Noël, procureur à Ploërmel, et de Marie-Marguerite Labbé, dame de la Ville-Jan.

LE TERTRE-TRAVERS.

Les actes de la Réformation de 1513 disent : « Le Tertre appartient à Yvon Travers, fils de Bertrand Travers, fut autrefois à Jean le Duc, et depuis à Eon Le Duc, et la dite maison a *demi-feu de rabat*. »

Cette expression « demi-feu de rabat » signifie que cette seigneurie était exempte de la moitié de l'impôt de fougages.

Le Cartulaire du Morbihan dit que ce manoir (le manoir du Tertre situé en la paroisse de Guer) fut anobli par lettres du 11 décembre 1421, en faveur de Jean Le Duc, monayer, demeurant à Vannes.

En 1421 à Jean Le Duc.

Eon Le Duc.
Bertrand Travers.

En 1513 à Yvon Travers.

Aux Archives de Nantes on trouve en 1540 un aveu au Roy pour la métairie du Tertre, par Pierre Travers, fils d'Yvon.

LES TOUCHES.

La maison actuelle des Touches est, en majeure partie, une construction du xv^e siècle.

La grande porte sur la cour est aussi dans le style du xv^e, mais l'autre porte et la fenêtre au-dessus sont du xvi^e.

Sur la façade du midi on voit un écusson brisé en partie qui portait les armes des du Loquet. Une belle fuie ou pigeonnier se voit encore dans la cour. On y arrive par des allées tracées au milieu de jolis bois. D'après les érudits, « Touche » veut dire bois, alors les Touches sont des bois, au milieu desquels cette maison noble fut construite.

Dans le grand salon on voit un magnifique cadran solaire, avec des personnages habillés à la mode du temps, et portant les armes de « de Théhillac ».

On y voit encore l'original, avec traduction, de la pièce accordant au seigneur des Touches le droit de garenne et portant la date du 8 août 1391. Ce privilège était octroyé par le Duc de Bretagne à son « cher et féal Jean du Loquet, sieur des Touches, pour lièvres, perdrix, faisans, conis, etc. . . . dans le domaine de Beautertre, sis entre la rivière d'Oyon et le chemin de la Planchette de Perezac (aujourd'hui Persac), au village de la Vallée-Forcant (aujourd'hui Vallée-Bouillant), jusqu'au ruisseau de Tréfaut et le chemin qui descend de la Planchette de Perezac à la rivière d'Oyon au gué Haldoyon — et aussi sur le pré nommé la Madeleine. »

Cette concession était faite à perpétuité et notwithstanding toute coutume, et dans la forme réservée à tous ceux de ses féaux sujets que le Duc voulait honorer. L'acte fut fait aux plaids généraux de Ploërmel et signé de : Guillaume de Lesenet.

La seigneurie des Touches avait une dime à la douzième gerbe sur plusieurs champs avoisinant La Priaudais, La Vallée-Bouillant, Le Vaumarquer, La Démardais, Le Busson, etc. . . ., en tout 27 pièces de terre.

Le plus ancien des seigneurs connus est Guillot Lucas, époux d'Alix de Trécesson ; tous deux vivaient avant 1350. Alix était fille de Jean et de Catherine de Montauban, mariés par contrat du 30 mars 1336.

De ce mariage naquirent trois enfants : 1^o Jamet Lucas, l'aîné, qui prit le nom des Touches, décéda sans hoirs après 1371 ; 2^o Jeannie des Touches, épouse de Perrot du Pont ; 3^o Alix des Touches, mentionnée en 1399 (1).

De Perrot du Pont et de Jeanne des Touches, naquit une fille unique, « Tiphaine du Pont », qui hérita des Touches, à la mort de Jamet des Touches, son oncle maternel.

Tiphaine du Pont épousa : 1^o Jean Bouchart, dont elle n'eut point d'enfant ; 2^o Jean du Loquet, vers 1387.

Jean du Loquet (2) était gentilhomme d'ancienne extraction ; ses armes étaient : « de gueules à 3 croix et une bande d'argent chargée de 3 merlettes de sable. » Il se distingua dans les guerres de Montfort ; c'est pourquoi le Duc de Bretagne lui octroya le droit de garenne dont nous avons parlé. Jean du Loquet vivait encore en l'an 1420 ; Tiphaine, son épouse, mourut en 1405 ou 1407.

(1) « Michel des Touches met son sceau, qui est une tête de femme, pour Jeanne de la Lande sur la quittance d'une somme due à la Trésorerie de la Duchesse de Bretagne. » (Revue de l'Ouest, fév. 1895).

(2) Le Losquet est en Plogastel-Saint-Germain.

De leur mariage ils avaient eu six enfants : 1° Patry, l'aîné, qui succéda à son père ; on ignore le nom de sa femme ; Patry mourut le 13 novembre 1473. 2° Jean, recteur de Beignon vers 1454 ; 3° Bertrand ; 4° Jeanne, épouse de Pierre Lescouble. De ce mariage naquirent Jeanne, puis Béatrix Lescouble qui épousa Guillaume de Coesplan. 5° Bertranne, épouse de Jean-Olivier de Meslé, sieur de la Payentière, évêché de Nantes ; ce dernier vivait vers 1471 ; 6° Jean du Loquet qui devint chanoine de Rennes, Doyen de Fougerais, Prieur commandataire du Prieuré de Pontchâteau. Il mourut en 1490.

Patry du Loquet avait eu deux enfants : 1° Bertrand qui épousa : 1° Amice de Porcaro, par contrat du 16 septembre 1451 ; elle était fille aînée de Jean de Porcaro ; son père lui donna en dot 12 livres de rente. — 2° Jeanne Mauvoisin qui mourut en 1522.

Du mariage de Bertrand du Loquet et d'Amice de Porcaro naquirent quatre enfants : 1° Guillaume, fils aîné et successeur ; 2° Ysabeau ; 3° Jeanne ; 4° Jacqueline.

Guillaume épousa Jeanne du Châtelier, dame de la Pouardière en Foulgerais, fille de Georges et de Jeanne Le Provost, sieur et dame du Châtelier, du Bois-Garnier, sœur utérine de Gilles de Couesnon.

Ysabeau épousa Martin Le Potier, sieur de la Vallée.

Jeanne épousa, par contrat de 1479, Jean du Fresne, sieur de la Fonchaye.

Jacquette fut épouse de Jean de Meisac, sieur de Pommenat, évêché de Vannes, dont issu Raoul de Meisac.

De Jeanne de Mauvoisin Bertrand du Loquet eut cinq enfants : 1° Pierre, 2° Guillemette, l'aînée, 3° Guillemette, la jeune, 4° Jeanne, l'aînée, 5° Jeanne, la jeune.

Pierre du Loquet fut prêtre ; Guillemette, l'ai-

née, épousa Raoul Proudic ; Guillemette, la jeune, épousa Georges Le Bastard, sieur du Clos-Perrin ; Jeanne, l'aînée, fut épouse d'Allain du Verger, sieur du dit lieu, dont naquit Julien du Verger.

Guillaume du Loquet et Jeanne du Châtelier eurent trois enfants : 1° Pierre I^{er}, fils aîné, succéda en la maison des Touches. Il épousa, par contrat du 1^{er} juin 1506, Arthuse de Couédor, fille de Claude de Couédor et de Madeleine Boucel, sieur et dame du Bois-Glé, de la Basse-Bouexière, en Carentoir (aujourd'hui : La Bourdonnaye).

Pierre du Loquet mourut en mai 1532 ; Arthuse, son épouse, qui décéda le 19 décembre 1568, fut inhumée dans l'église de Guer.

2° Jeanne du Loquet ; 3° Jacqueline, épouse de Nicolas Faruel, sieur de la Ville-Daniel.

De Pierre I^{er} et d'Arthuse de Couédor naquirent six enfants : 1° Pierre, deuxième du nom, fils aîné et héritier principal, épousa, par contrat du 7 mai 1542, Thuriale Peschart (1), fille puînée de Jean et de X... de Becdelièvre, sieur et dame de la Chohannière, nièce d'Arthur Peschart, sieur du Feugen, et d'Etienne de Becdelièvre ; sœur puînée de Valence Peschart, épouse de Jean Hudelor, sieur de la Grée-Mareuc.

Thuriale eut en partage la maison de la Touche-Peschart, en Carentoir ; elle était veuve de Louis de la Bourdonnaye, sieur du Couédic, qu'elle avait épousé, par contrat du 9 juillet 1536, mort en 1538, dont elle avait eu une fille unique, « Claude » ou Claudine de la Bourdonnaye qui épousa Julien du Houx, sieur de Trébulan, le 7 avril 1564.

(1) D'autres la font fille de Guillemette de la Ville-Juhel. La généalogie des du Loquet la font fille de demoiselle de Becdelièvre. Mais il est à peu près certain qu'elle était fille de Guillemette de la Ville-Juhel. Celle-ci, en effet, est dite, par la réformation de 1536, dame de la Touche-Peschart, veuve du sieur de la Chohannière, Jean Peschart. — Cependant il se peut que Jehan Peschart ait été marié : 1° à Mlle Becdelièvre ; 2° à Guillemette de la Ville-Juhel.

Le deuxième enfant de Pierre premier fut François du Loquet qui devint prêtre.

Puis, Madeleine, épouse de Jacques de Trébulan, sieur du dit lieu, dont issu Jeanne de Trébulan.

Ensuite Jacquette du Loquet qui épousa : 1° Gerval Ugues, sieur de la Ville-Hue, lequel mourut en septembre 1583 ; 2° Jacques de Kerbiguet, sieur du dit lieu, qui mourut à Rennes, en 1595, sans laisser d'enfant ; 3° Jean du Val, sieur de la Hattays.

Pierre II et Thuriale Peschart eurent trois enfants : 1° François, 2° Arthuse, 3° Jeanne.

François, fils aîné, épousa, par contrat de mariage du 27 juillet 1572, Péronnelle de Porcaro, fille de François de Porcaro et de Madeleine du Boisdénatz, sieur et dame de Porcaro et de Sixt. François de Porcaro donnait à sa fille 27 livres de rente en fiefs.

François du Loquet mourut en janvier 1585, Péronnelle, son épouse, en août 1638.

Arthuse épousa Jean Ugues, sieur de Téléstan ; Jeanne, par contrat du 4 janvier 1567, épousa Nicolas de Théhillac, sieur de Beaumont.

François I^{er} du Loquet et Péronnelle de Porcaro eurent deux enfants : 1° François II, 2° Alain I^{er}. François II mourut jeune, au collège d'Angers. Alain I^{er}, qui lui succéda, épousa Jeanne de la Tourneraye, fille puînée de Jacques de la Tourneraye et de Julienne Mouassé, sieur et dame de Trébeheuc, sœur germaine de Raoul de la Tourneraye, sieur de Trébeheuc et de Françoise de la Tourneraye, femme de Pierre du Houx, sieur du Vaumarquer, sœur utérine de Julien, François et Françoise de Quergu, enfants de la dite Julienne Mouassé, mariée en 2^{es} noces à René de Quergu, sieur des Vaux.

Alain I^{er} mourut le 15 mai 1553, Jeanne de la Tourneraye, son épouse, en août 1638.

Du mariage d'Alain I^{er} et de Jeanne de la Tourneraye naquirent quatre enfants : 1° Alain II, 2° Pierre, 3° Louise, 4° Françoise.

Alain II du Loquet épousa Renée de Lésenet, fille aînée de Pierre et de Renée Briand, sieur et dame de la Roche-d'Augan. Le mariage se fit en août 1640.

Pierre mourut jeune, et sans hoirs, le 3 septembre 1640, étant à Paris à faire les exercices.

Louise et Françoise se firent religieuses Carmélites à Ploërmel.

Alain II et Renée de Lésenet eurent deux enfants : 1° Renée, 2° Jeanne. Renée, fille aînée, qui succéda à son père en la maison des Touches, naquit le 8 août 1642. Elle épousa, par contrat du 7 février 1655, Jacques de Porcaro, seigneur de Sixt.

Jeanne du Loquet, née le 25 février 1644, épousa, le 28 juillet 1665, Pierre le Douarin, sieur de la Touraille, en Augan. Jeanne du Loquet fut inhumée dans le chœur de l'église d'Augan, le 28 août 1668.

Jacques de Porcaro et Renée du Loquet eurent un fils nommé Jacques, lequel épousa Geneviève du Matz ; il mourut sans laisser d'enfant.

A sa mort, par suite d'arrangement, les Touches furent adjugées, vers 1713, à Pierre-François de Théhillac, époux de Marie-Joseph Le Clavier ; cette dame mourut en 1723.

Leur fils, Sébastien de Théhillac, seigneur des Touches, épousa Perrine du Verger de Gohy.

De ce mariage naquit une fille, Perrine-Mathilde, qui épousa, à Rennes en 1777, Claude-Louis de la Touche-Limousinière. Perrine-Mathilde mourut à Rennes le 14 avril 1782 (1).

(1) Archives des Touches.

La légende des Touches. — Aux quatre chemins, une femme tuée pendant la révolution par les chouans, pour les avoir dénoncés, revient tous les soirs sous la forme de chat noir.

La dame de Théhillac revient tous les soirs, habillée de blanc, les cheveux sur les épaules, se promène ainsi dans les corridors et dans deux chambres. Elle revenait à minuit pour habiller sa fille qu'elle voulait très belle. Elle-même avait été belle et très mondaine. Pour expier ses vanités, elle fut condamnée à revenir tous les soirs aux Touches.

Leur fille, Jeanne-Perrine de la Touche-Limousinière, épousa, par contrat du 30 janvier 1808, Joseph-Mathurin Le Provost de la Voltais. Marie-Louise Le Provost de la Voltais épousa Paul de Bellouan. Leur fille, Anne-Marie de Bellouan, épousa, en 1868, Prosper de L'Estourbillon. De ce mariage naquirent quatre enfants : 1^o Armel, 2^o Louis, 3^o Marie-Caroline, 4^o Anne.

Rôle des Touches et du Vaumarquer. — Guillaume Locheucul, sergent-receveur en 1652.

M^e Jan Reminiac, sieur du Haut-Couédon, pour terres qui sont fiefs du Vaumarquer : 7 sols.

Le même, pour le clos de la ferme, fief de la juveigneurie de Vaumarquer : 3 sols.

Tenue de la Vallée-Bouillant acquise par le sieur et dame de la Mulotière, à Jan Bouillant :

Tenue aux Perrot du Busson : 10 sols.

Aux Fournier et Guyot de la Touche-Buis : 13 sols.

Aux Rebours : 30 sols.

Aux de Maupertuis : 11 sols + 3 sols et la dime à la chapelle des Touches.

Du Bignon, aux Tresdaux : 8 sols, 4 deniers, 1 obole.

De Saint-Mélan, aux mêmes : 4 sols.

Aux Bihard, pour de la Moissonnière : 4 livres.

Aux Mouessaux de la Touche : 50 sols, 1 obole.

De la Costière ou de la Croix de Guer : 1 denier.

Aux Hardas : 35 sols, 6 deniers.

Aux Joly de Besrau : 10 sols, 6 deniers.

Aux Martin de Besrau : 7 sols.

De Treslaville : 5 sols.

Aux Martin : 32 sols.

Aux Crusson de Besrau : 2 sols, 5 deniers.

De la Desmardais : 2 sols, 6 deniers.

Aux Bellouzy du Guiny : 5 sols.

Du Plessix-Araut : 5 sols.

Robert Coupu : 7 sols.

Du Vaucourt : 17 sols.

Aux Robert de la Touche-Etienne : 20 sols.

Aux Nouels de la Touche-Etienne : 30 sols.

Du Champ-Blanc : 2 sols, 6 deniers.

De la Porte-Plestau : 4 sols, 6 deniers.

De la Croix-Mahé, par Anne Pélerin, dame de la Moissonnière : 6 sols.

De la métairie du Bignon, dépendant des Touches : 8 sols, 4 deniers.

LA TOUCHE-BOULARD.

La maison noble de la Touche-aux-Rideaux, ou Boullard (1) relevait directement du Roi ; nous en avons la preuve dans deux aveux rendus à la Sénéchaussée de Ploërmel : l'un en 1765, l'autre en 1785.

Le 1^{er} fut rendu les 1^{er}, 5 et 6 mai au décès de noble homme Guillaume Boullard, sieur de la Touche, et de noble homme Mathurin Boullard. L'aveu commence par ces mots : « Minu et déclaration des terres tombées en rachat au Roy sous son domaine de Ploërmel, etc. . . » Il était rendu par demoiselle Yvonne Foullon, veuve communière et donatrice du dit feu Guillaume, demeurant en la ville et paroisse de Guer, faisant et agissant pour écuyer Jean-Louis de la Fruglaye de Kervers, sieur du Pont-Gérouard, et dame Marie-Reine Boullard, son épouse, demeurant en leur maison de la Planchette-Corbin, paroisse de Roz-Landrieux, évêché de Dol. La dite dame de la Fruglaye était héritière de feu Guillaume Boullard, son oncle. Cette dame mourut le 11 avril 1785 ; à cause de ce décès, M^e François-Marie Saulnier, sieur de la Pinelais, avocat, devint héritier de la dame de la Fruglaye, mais

(1) On trouve : Olivier Boulart sieur de la Barbotaye, en Malansac, procureur de Guérande des commissaires nommés par mandement de Jean V, pour la réformation de la noblesse de l'évêché de Vannes, en 1427.

Parmi les nobles de Guer, y résidant, en 1513, « Robert Boulard et ses sœurs ».

pour une partie seulement. L'autre partie de l'héritage appartenait à Gabriel Saulnier, sieur de la Garenne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue d'Aguesseau, place de la Madeleine. Ce dernier, oncle de M^e François-Marie Saulnier, sieur de la Pinelais (1), céda à son neveu sa part, par acte du 15 décembre 1787, moyennant la somme de 875 livres, mais il lui fit remise de 275 livres.

Dans sa part était comprise la maison de la Touche : voici d'ailleurs comment s'exprime la dite déclaration : « Minu et déclaration des maisons, terres et héritages tombés en rachapt au Roy notre Sire, sous son domaine de Ploërmel, par le décès de Reine-Marie Boulard, dame de la Fruglaye, arrivé l'onze avril 1785, que fourni François-Marie Saulnier de la Pinelais, avocat au Parlement et docteur en droit, son héritier pour les objets dont l'énumération suit : — La maison noble et métairie de la Touche-aux-Rideaux, situées en la paroisse de Guer, consistant dans un corps de logis en forme de pavillon, grange, maison de fermier, le tout couvert d'ardoises, contenant 75 pieds, rue au devant, jardin et herbagement avec clos au derrière le tout contenant 53 cordes joignant du midi à terre des Demoiselles Le Deau, et du couchant au chemin qui conduit de la maison au pont de Peillac. » Il paya 190 livres, pour le rachat, comme étant le produit d'une année.

Comme seigneurs de la Touche nous trouvons : En 1697, Gurval Boulard, fils de Guillaume et de Michelle Ménard.

Gurval mourut en 1697 ; un premier partage eut lieu ; puis, à la mort de son épouse, Michelle Ménard, on procéda au partage définitif de la succession qui comprenait : « La maison des Robins,

(1) M^e François-Marie Saulnier, sieur de la Pinelais, était fils de Guillaume Saulnier et de Reine Arrouch. — Reine Arrouch était fille de Jean-Baptiste, lequel était fils de Fort Arrouch et d'Anne Boullard.

proche et derrière l'église de Guer, le pré du doué Saint-Gurval, la maison des Piliers portant l'en-seigne du soleil, un étal à boucher situé dans l'enclos de la ville, vis à vis de l'auditoire et la prison de Guer, cent 7 pieds, la petite maison appelée Salgodet, enfin la maison de la Touche avec toutes ses dépendances. »

Les héritiers furent : Gabriel et Jean-Baptiste Boulard, prêtres, demeurant à Guer ; Mathurin Boulard, greffier de la Maréchaussée au bailliage de Gisors en Normandie, ayant pour procureur M^e François Boulard, sieur des Piliers (1) ; Anne Boulard, épouse de Fort-Arrouch, demeurant à Redon ; Alain Boulard, recteur de Hennon ; Charlotte Boulard, épouse de M^e Jean Saulnier, avocat, demeurant à la Touche près Guer, tous enfants des dits Gurval Boulard et de Michelle Ménard.

La quatrième lotie, qui comprenait la maison et métairie de la Touche, échut à Alain Boulard, recteur de Hennon.

Alain Boulard eut pour héritiers ses frères : Jean-Baptiste et Gabriel Boulard, prêtres.

Jean-Baptiste recueillit aussi la succession de son frère Gabriel puis, à la mort de Jean-Baptiste, ses biens furent partagés, le 10 novembre 1742, entre Jean-Baptiste Arrouch, la demoiselle du Plessis, M^e Guillaume-René Le Berger, sieur de la Roche, veuf de Marie-Anne Arrouch, ses nièces et neveu, comme enfant de Fort Arrouch et d'Anne Boulard, d'une part, et les enfants de Charlotte Boulard et de Jean Saulnier, d'autre part.

Du mariage de Jean Saulnier et de Charlotte Boulard naquit une fille, « Rose Saulnier », qui se fit religieuse chez les Ursulines de Ploërmel.

(1) Mathurin Boulard, comme aîné, reçut en préciput le 1/4 de la prairie de Payen, sauf indemnité de 360 livres, parce que la dite prairie excédait la valeur de ce qui était dû comme principal.

Rose Saulnier renonça à la succession de Messires Gabriel, Alain et Jean-Baptiste Boullard, ses oncles à la mode de Bretagne, en faveur de Guillaume Saulnier, son oncle, lequel était époux de Reine Arrouch.

La renonciation fut faite moyennant la somme de 1.800 livres, payables à la Communauté des dites Ursulines, par acte du 28 juin 1758. Cette somme fut remise aux religieuses le 8 août suivant ; le reçu fut signé de M^{me} la Supérieure et des sœurs discrètes à savoir : Gillonne de Sainte Croix, supérieure ; Jeanne de Saint Michel, assistante ; Marie-Louise de Sainte Madeleine, zélatrice ; Perrine de Saint Bernard, dépositaire ; sœur Sainte Hyacinthe, première portière ; sœur Anne de Saint Gêrôme, maîtresse générale des pensionnaires ; sœur Prudence de Sainte Hélène, maîtresse des novices ; Marie-Rose de l'Ange gardien, laquelle était Mademoiselle Saulnier.

La maison de la Touche fut ensuite possédée par Mathurin et Guillaume Boullard, frères de Marie-Reine Boullard, dame de la Fruglaye.

Mathurin mourut le 1^{er} septembre 1758 ; Guillaume, époux d'Yvonne Foullon, décéda le 10 juillet 1762.

Ils eurent pour héritière leur sœur, M^{me} de la Fruglaye, laquelle rendit aveu au *Roy*, les 1^{er}, 5 et 6 mai 1765, par les mains d'Yvonne Foullon, veuve du dit Guillaume, pour « la maison noble et métairie de la Touche, nommée la Touche-aux-Rideaux, située au village de la Touche-Courtin en la dite paroisse de Guer. »

Marie-Reine Boullard, dame de la Fruglaye et de la Touche, mourut sans hoir le 11 avril 1785. Ses héritiers furent : Gabriel Saulnier, sieur de la Garenne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; M^e François-Marie Saulnier de la Pinelais, fils de Guillaume et de Reine Arrouch, petit-

fils d'Anne Boullard, neveu du dit Gabriel Saulnier (1).

François Saulnier hérita de la maison et métairie de la Touche ; il en fit l'aveu au *Roy* le 11 avril. Son oncle, Gabriel Saulnier, lui céda toute sa part d'héritage moyennant la somme de 875 livres, par acte du 15 décembre 1787 ainsi que nous l'avons déjà vu.

De plus, François Saulnier avait acheté la maison et métairie de la Roche ; enfin, comme héritier de son père, il était propriétaire de la Touche-Buis.

LA TOUCHE-BUIS.

La terre de la Touche-Buis avait été acquise par Guillaume Saulnier. Primitivement elle appartenait : une moitié à Jeanne Desclau, Madeleine et Jeanne Sénac, lesquelles vendirent leur part. La vente eut lieu par contrat du 14 avril 1762 au rapport de M^e Jouet, notaire ; actes de bannies et d'appropriement des 21 avril, 25 juin, 1^{er} et 8 août puis du 1^{er} septembre 1762.

L'autre moitié appartenait à Missire Pierre Gaitat, prêtre, qui la céda, par contrat du 1^{er} mai 1764, au rapport de M^e Resquand, notaire ; actes de bannies et d'appropriement des 30 juin, 12, 19 et 26 août, enfin du 5 septembre 1764.

Roturièrement la terre de la Touche-Buis relevait, en grande partie, des Touches, au bailliage du Vaumarquer.

TRÉBULAN.

La maison de Trébulan est très vaste : c'est un édifice du xv^e siècle avec grande cour. A l'intérieur, dans une chambre, on remarque les armoiries des du Houx.

(1) Guillaume Saulnier, né le 2 septembre 1717, épousa, le 18 juillet 1752, Reine Arrouch. De ce mariage naquirent seize enfants.

La famille du Houx est très ancienne dans le pays de Guer (1). Nous avons vu qu'un du Houx figure, en 1280, parmi les vassaux nobles d'Olivier de Montauban. Dom Morice nous dit que leurs armes étaient une tige fleurie ; M. de Courcy, dans son Armorial, ajoute qu'Alain du Houx se croisa en 1248.

Une chose qui attire encore l'attention dans la maison de Trébulan c'est une petite cachette puis une tourelle servant d'appartement.

Il y avait trois Trébulan : 1° Le Haut ou la Cour de Trébulan, 2° Le Bas ou Petit Trébulan, 3° la retenue de Trébulan.

Cette seigneurie avait un bailliage en Carentoir, une dime à la 12^e gerbe au village de la Bardais, un bailliage près la Villelio.

Pierre Orio paya cette dime à Jacquemine André, demeurant au manoir de la Roche-Gestín.

Trébulan fut tout d'abord à Raoul Macé. Jeanne Macé (probablement sa fille) épousa Eon du Houx ; par son mariage elle apporta Trébulan dans cette famille vers 1426.

En 1426 Eon du Houx demeure en son hôtel de Trébulan « *ancien et principal* ».

En 1444 nous avons Guillaume du Houx, fils d'Eon ; Guillaume avait pour épouse Jeannette Brunet.

En 1456, à leur fils, Pierre du Houx, époux de Jacqueline de Brambéat.

(1) Réf. 1427. « Le moulin, manoir et hébergement de Keresno (en Marzan) est à messire Mahé Lévesque et sa compagne, à cause d'elle ». Or, M. de Courcy nous dit que c'était : Servanne du Houx.

Autres armes : « Une croix cantonnée de quatre feuilles de Hou. (Seeau de 1381). Devise : Fou qui s'y frotte — d'argent à six feuilles de houx de sinople — existe *depuis longtemps*.

En 1543, Rolande du Houx, dame de Trébulan, fille de François, sieur de Bodel et de Renée de Mauléon, épousa René 1^{er} de Lambilly. Elle mourut à Lambilly en mars 1587.

De ce mariage naquit un fils, Jean du Houx, marié à Jeanne de Callac ; Jean mourut en 1510. .

En 1513 à leur fils, Servan du Houx, mineur de 3 ans.

Servan, ou Sylvestre du Houx, épousa Jeanne de la Bourdonnaye et de cette union naquit Julien du Houx, sieur de la Gacilly et de Trébulan ; il épousa, le 7 avril 1564, Claudine de la Bourdonnaye, fille de Louis et de Thuriale Peschart.

Par suite de ce mariage, après la mort de Raoulette de la Bourdonnaye, décédée avant l'âge de 12 ans, fille de Julien de la Bourdonnaye et de Perronnelle de Couëdor, Julien du Houx devint propriétaire des biens et des titres de la branche aînée des de la Bourdonnaye ; il était seigneur des Trébulan, Couédie, Pibout en Tréal et Vaumarquer en Guer. Julien du Houx mourut en 1587, il fut enterré à Missiriac le 18 août.

Nous trouvons ensuite Pierre du Houx, époux de Marie de Couëdor, lequel fut inhumé le 26 novembre 1597.

Leur fils Jean du Houx, époux de Gilette de Kercadiou, vendit Trébulan, en 1637, à Jean d'Avau-gour.

En 1653, Yves Danet, sénéchal de Brécilien (ou Paimpont), époux de Madeleine Gouro, fait aveu pour Trébulan.

Ensuite à Jean Danet qui avait pour épouse Jacquemine Mouraud.

Puis à leur fils, Julien Danet, avocat, sieur de Trébulan et de l'Écusson ; il épousa Julienne Ugues.

Cette dernière devenue veuve se remaria à Jean-Louis du Plessix, sieur du dit lieu.

Julien Danet mourut le 8 octobre 1694, laissant deux filles : Françoise-Thérèse et Louise-Jacquette.

Françoise-Thérèse épousa, par contrat du 8 juillet 1702 et le 25 suivant, dans l'église de Guer, Jean de Porcaro, sieur de Maupas et Kercabon, en Sixt, fils aîné, héritier principal de Jean et de Valence

Le Sage, dame de Kercabon, laquelle était fille unique, héritière, de Julien Le Sage, sieur de Kercabon, et de Jeanne Louvel.

Valence Le Sage épousa en 2^{es} noces Guillaume Chrestien, sieur de Kerouart ; de ce mariage naquit une fille : Anne.

Louise-Jacquette Danet eut pour époux Louis de la Ruée, sieur du Préclos, en Tréal, et de Saint-Donat, en Ruffiac ; le mariage eut lieu, le 11 février 1703, dans la chapelle Saint-Jean.

Joseph de Porcaro, chef de nom et d'armes, sieur de Trébulan, fils de Jean et de Françoise-Thérèse Danet, épousa, dans l'église de la Trinité, Françoise Boschier, fille de Michel-Joseph, sieur de la Garaudière, et de Jeanne-Scholastique Prigent, de la paroisse de Mohon.

De cette union naquit Jean-François de Porcaro, baptisé le 9 janvier 1746, lequel épousa, dans la chapelle Saint-Jean-du-Bouexic, le 21 février 1775, Marie-Madeleine-Julienne de la Haye, dame du Bouexic, fille de feu Jean-Hyacinthe de la Haye, sieur de la Villéon, et de Marie-Thérèse-Louise Rouaud.

Louis de La Ruée, époux de Jacqueline Danet, mourut en 1735, laissant plusieurs enfants : 1^o François-Louis, sieur du Préclos, lequel épousa, le 10 avril 1736, Marie-Anne Thébaud, dame de la Grée-Horlay, en Carentoir ; 2^o Hyacinthe-Anne-Marie qui fut épouse de Joseph-Nicolas Robelot, tous deux habitaient la maison du Verger, en Augan ; 3^o Louise-Renée, épouse de Jacques Marion, capitaine des Grenadiers du Roi, à Malestroît ; 4^o Thérèse-Anne, dame du Préclos, qui, en 1775, habitait sa maison de Tessiac, en Guer.

A la mort de sa mère, Louis de La Ruée donna, à ses frères et sœurs cadets, pour leur part d'héritage, L'Ecusson et le Petit-Trébulan, par acte du 1^{er} mars 1773.

Le 8 octobre 1773, Jacques Marion et son épouse

Louise-Renée de La Ruée, vendirent, pour la somme de 2.700 livres, tout ce qu'ils avaient à Trébulan. L'acquéreur fut Jean-François de Porcaro, sieur de Trébulan et y demeurant.

Enfin, le 16 mai 1777, Joseph-François-Louis de La Ruée et dame Flavie-Monique de la Chevière, son épouse, vendirent le Petit-Trébulan, pour 4.000 livres, à Jean-François de Porcaro, époux de Marie-Julienne de la Haye. L'acte de vente fut enregistré à Guer et Ploërmel, les acquéreurs furent mis en possession le 16 janvier 1778.

Avoisinant le manoir des du Houx, il y en avait un autre qui portait également le nom de Trébulan et qui fut l'apanage des du Houx devenus « de Trébulan ».

En 1402 vivait Eon de Trébulan qui possédait plusieurs pièces de terre qui touchaient aux terres de Lespinay et dont parle un aveu à Hidouze.

En 1426, la réformation dit que Trébulan était habité par Bertrand de Trébulan. Celui-ci aurait été la souche des « de Trébulan » en ayant pris le nom, après avoir porté celui de « du Houx » comme fils cadet de Eon du Houx et de Jeanne Macé. Il est marqué dans les aveux d'Hidouze en 1400, avec Guillaume de la Lande.

En 1444 vivait Gallais de Trébulan, époux de Jeanne Le Rebours, fille de Robert et de Anne Regnaud, dame du Placy.

De ce mariage plusieurs enfants reconnus comme nobles par les Commissaires de 1513.

L'un d'eux, Servan de Trébulan, avait Trébulan à cette date.

Nous trouvons Jeanne de Trébulan, fille de Gilles, veuve de Jean de Craon en 1427.

En 1565, Jeanne de Trébulan, dame du Clos-Davy, épouse, le 1^{er} septembre, Jean Pélerin, etc...

Cette famille de Trébulan dut finir en quenouille dans le XVI^e siècle.

Détails au sujet de la succession de Julien Danet.

— La succession de Julien Danet donna lieu à un grand et long procès : La discussion commença, entre les deux beaux-frères, après la mort de Prégent Danet, oncle paternel des deux héritiers.

Par acte du huit mars 1713, Louis de la Ruée, au nom de son épouse, demanda à la Cour de Ploërmel que les sieur et dame de Maupas, (c'est-à-dire Jean de Porcaro et Françoise Danet) fussent condamnés à convenir d'experts pour le mesurage et arpentage, puis de consigner une somme de 500 livres pour les frais du partage.

Par son écrit du 13 mars 1713, Jean de Porcaro, à son tour, demanda que le partage se fit selon la coutume de Bretagne, ce que lui accorda la sentence du 26 mai.

A cette époque Jean de Porcaro demeurait au Grand Trébulan et Louis de La Ruée habitait le manoir du Petit-Trébulan.

Ce dernier ne se tint pas pour battu, et demanda des indemnités pour partie de la succession échue depuis 7 ans sur la terre de Trébulan.

Jean de Porcaro, par billet du 24 mai 1719, pria le Tribunal de ne pas agréer cette demande. Enfin de compte la succession fut partagée par moitié : Jean de Porcaro reçut le Grand-Trébulan, sauf quelques pièces ; Louis de La Ruée eut le Petit-Trébulan et L'Ecusson.

Les enfants de Jean de Porcaro, époux de Françoise Danet, furent : Jean, sieur de Porcaro ; Joseph, sieur de Trébulan ; François, sieur de Keracabon, puis Catherine-Louise.

La dame de Maupas (ou plutôt de Trébulan) fit son testament le 3 juin 1750, elle le confirma par signature de mai 1751 et 1752.

Dans ce testament elle disait : « Qu'elle donnait son cœur à Dieu et voulait être enterrée dans le chœur de l'église de Guer, sans argenterie, quatre cierges seulement. De plus elle recommandait à ses enfants de prier pour son âme et aussi de penser à

la mort : pour cette raison que la vie est courte et les biens de ce monde très peu de chose. Elle leur conseillait de vivre en gens d'honneur, d'être dévots à la Sainte-Vierge, d'approcher souvent des Sacrements, enfin d'aimer Dieu de tout leur cœur. Elle ordonnait que cent messes fussent dites à son intention, qu'on donnât six mines de blé aux pauvres aussitôt après sa mort, puis deux mines pendant dix ans : moitié aux pauvres de Guer, moitié aux pauvres de Sixt.

Elle disposait que trois cents messes basses fussent dites, dans l'espace de trois ans : Cent chaque année, plus cent messes pour son défunt mari. »

Par acte du 3 mai 1752, la même dame, qui portait le titre de Maupas sans en être propriétaire, céda, à demoiselle Suzanne Rouaud, dame de la Bardoulais demeurant à la Ville-Hue, sa part d'héritage dans la maison et terre de Bocandy, comme héritière de sa mère, Julienne Ugues, moyennant la somme de cent huit livres.

Françoise Danet possédait en Guer : 1° la maison noble de Trébulan, 2° la métairie de la Cour de Trébulan, 3° la métairie du Bas-Trébulan.

Jean de Porcaro, son époux, fut enterré le 25 janvier 1727 ; Françoise Danet mourut à Trébulan. Selon son désir, elle fut inhumée dans l'église de Guer le 5 septembre 1752.

TRÉRON (1).

Au sujet des héritages de Guillaume Tréron et d'Alix des Touches, son épouse, leurs enfants Jean Tréron et Margot Tréron, femme de feu Jean Pasquier, conviennent que la dite Margot recevra 6 livres, 10 sols de rente, pour sa part dans la paroisse de Guer, sur un bois de bonne valeur.

Cet accord se fit le 14 mai 1416 et les arbitres furent : Guillaume Sorel ; de Clazeul ; Pierre Boucel, sieur de la Touche-Piart, en Saint-Martin ;

(1) Aujourd'hui on prononce *Trézon*.

Regnaud de Bellouan ; Guillaume de la Landelle ; Michel Guillaume, sieur de Boquidé ; Jean Ridel, enfin Jean Pibout.

En 1426 nous trouvons Jean Tréron, sieur de Pêbusson.

En 1513 la maison et métairie de Tréron appartiennent à Jean de Tréron.

Les registres donnent aussi les noms suivants : Jean de Lescouble, sieur de Tréron, inhumé dans la chapelle de Monteneuf le 1^{er} novembre 1609 ; François de Lescouble, sieur de Tréron, inhumé le 9 avril de la même année.

Pierre Robelot, sieur de la Chesnays, épousa : 1^o Marie de Lescouble, de laquelle il eut un fils : Charles, né le 24 janvier 1646 ; 2^o Suzanne de Quéhéon. De ce second mariage naquirent deux fils : Pierre-Anne, né le 9 mars 1651 ; René-Barthélemy, né le 16 avril 1657.

Charles Robelot, fils aîné et héritier principal, eut la seigneurie de Tréron.

Il épousa : 1^o Mathurine de l'Hôpital qui mourut en 1683 et fut inhumée dans la chapelle du Binio, en Augan, le 13 décembre ; — 2^o Jeanne de Trégouët.

A la mort de Charles Robelot Jeanne de Trégouët se remaria, dans l'église de Malestroit, le 30 novembre 1697, avec Jacques Le Douarin, sieur de Beauregard, de la paroisse d'Augan.

De Mathurine de l'Hôpital, Charles Robelot avait eu un fils : Joseph-Jean, baptisé, dans l'église d'Augan le 10 décembre 1676.

Joseph-Jean, sieur de Tréron, décéda au château du Verger et fut inhumé, dans le cimetière d'Augan, le 8 septembre 1746.

LA VALLÉE-BOUILLANT.

Aux montres de la paroisse de Guer nous trouvons, en 1479, Robert Bouillant, sieur de la Val-

lée, lequel avait pour écusson : « D'argent à l'aigle impériale de sable. »

En 1513 à Bertranne de Busson, veuve de Pierre Bouillant, lequel disaît être noble et possédait plusieurs rotures.

En cette même année 1513 Robert Bouillant et ses sœurs figurent parmi les nobles.

Le 12 mars 1595 Jean Bouillant est parrain de Julien du Houx, fils de Pierre et de Françoise de la Tourneraye.

Le 12 juin 1626, baptême de Jean Bouillant, fils de Jean et de Renée Macé. Le parrain fut Pierre Bouillant, sieur de Brenbillet, la marraine, Jeanne de Condest, dame de la Rivière.

En 1659 à Jean Bouillant.

En 1679 à Ecuyer Jean Bouillant, époux de Jeanne Colas.

Leur fils, Charles-Anne Bouillant, fut baptisé le 29 mai 1679.

LE VAL-GAREL.

En 1421 à Bertrand de la Bourdonnaye et Anne du Bois-Guêhenneuc.

En 1441 à Jean Garel, époux d'Olive de Néant.

En 1513 à Guillaume Garel. — A la même époque nous trouvons un autre Guillaume Garel, fils de Jacob, lequel figure parmi les nobles.

La Réformation de 1513 donne la note suivante : « Olive de Néant, veuve de Jean Garel et la veuve de Bertrand Garel disent être nobles et ne vouloir rien contribuer. » Il y avait aussi le Val du Houx (aujourd'hui Val-Coric) près Saint-Raoul.

LE VAUNIEL.

Aujourd'hui Le Vauniel ne rappelle en rien le château d'or marqué dans les armes des Niel ;

c'est une maison de maigre et chétive apparence; cependant elle fut très importante.

En effet le sieur du Vauniel était sergent féodé de la seigneurie de Peillac, c'est-à-dire qu'il était chargé d'en toucher les rentes, dîmes et devoirs. Cette charge était possédée dans la famille de père en fils.

En qualité de sergent féodé, le sieur du Vauniel devait en outre tenir l'étrier de la haquenée de la dame de Peillac lorsque cette dernière se rendait à sa seigneurie de Peillac. Il fournissait aussi, chaque année, une ceinture à la susdite dame, enfin l'habillement et harnais de la haquenée étaient entièrement à sa charge. Ces droits furent reconnus, en 1480, par Robert Nyel d'après acte passé entre lui et Jehan de Peillac.

En cette année 1480 les rentes perçues pour la dame de Peillac étaient de 30 sous dans la paroisse de Guer.

De temps immémorial la seigneurie du Vauniel appartenait aux Nyel.

En 1426 à Jean Niel, lequel habite son hôtel du Vauniel ancien et principal.

En 1442 à Jean Niel fils d'Olivier.

En 1476 à Robert Nyel à qui on fit aveu.

En 1513 Jean Niel possédait, outre le Vauniel, la métairie des Noës, le Clos-Poirier, le Passouer et avait trois métayers exempts.

A la même époque vivait Jacques Niel, juvigneur du dit Jean, noble en 1513. On parle aussi de Robert Niel, qui avait acquis plusieurs terres rotarières qu'il voulait affranchir du fouage.

Vers 1550, Guillemette Niel épousa Benoît de Bellouan.

De ce mariage naquit Robert de Bellouan qui fut époux de Marguerite d'Avaugour.

Jean de Bellouan, fils de Robert, eut pour femme Renée Cano.

Leur fils, Julien de Bellouan, se maria avec Grégoriette de Lescouble.

De cette union naquit un fils : François de Bellouan, époux de Renée de la Ruée.

En 1643 Le Vauniel est à Mathurin de Bellouan, fils de François, lequel Mathurin épousa Renée de Couraideuc.

Ils furent père et mère de Jean-Baptiste de Bellouan, époux de Louise Aubry.

De ce mariage naquirent deux fils : Julien-Louis, puis Jean, ce dernier baptisé le 18 juin 1679.

Julien-Louis de Bellouan eut pour épouse Anne-Marie Pasquier, dont il eut deux fils : 1° Alexis, baptisé le 21 mai 1714 ; 2° François-Pierre, baptisé le 16 mai 1715 enfin une fille, Thérèse-Perrine qui épousa, le 30 octobre 1758, François de Limoges.

Jean-Baptiste de Bellouan, chevalier, seigneur du Vauniel, épousa, en 1736, Marie de Derval, dame de Thymadeuc, de la paroisse de Saint-Domineuc, évêché de Saint-Malo.

Leur fille Ursule-Marie se maria, le 19 septembre 1769, avec Clément-Jacques de Quéhéon, fils de feu Joseph et de Jeanne de Bouilly.

Dîme du Vauniel. — Le 19 septembre 1587 Gilles de Lesenet, sieur de la Porte et du fief du Vauniel, demeurant à Ploërmel, convient, avec Jean Colléaux demeurant au Vau-Payen, devant M^e Guillaume, notaire, demeurant à la Corbinaye, paroisse de Guer, où il est constaté que les prédécesseurs, auteurs du dit Lesenet, ont joui de la dîme sur le champ au Breton situé près le Vau-Payen proche la terre à noble homme, Mathurin Faruel, sieur de la Ville-Daniel ; que le dit Colléaux ne peut percevoir les fruits avant que la dîme n'ait été perçue, que déjà il a été condamné à payer 10 écus d'amende pour rébellion envers Olivier Guiblin, fermier des dîmes du dit de Lesenet ; que le dit Colléaux a été aussi condamné à suivre les moulins à vent et à eau du

Vauniel et à y faire porter et conduire ses grains à moudre comme homme et estager du dit lieu et à payer deux mines de seigle, mesure de Guer, pour son défaut.

Cette dîme était à la 12^e gerbe et valait trois dems d'avoine.

LE VAU-FERRIER.

Nous avons pour cette maison les noms suivants :

En 1426 Jean du Vauferrier, sieur de Couesplan.

En 1444 Jean du Vauferrier, sieur de Launay.

LE VAU-MARQUER.

Dans les réformations cette maison est déclarée : « noble et ancienne de nom et d'armes. »

De temps immémorial elle appartenait à la famille du Vau-Marquer.

Amice du Vau-Marquer, dernière du nom, épousa en 1350 Guillaume de la Bourdonnaye (1), seigneur dudit lieu en Gévézé.

De ce mariage naquit un fils : Robin qui vivait en 1378 et épousa Jeanne de la Chapelle, dame du Coindelor, laquelle décéda en 1408.

Robin de la Bourdonnaye et Jeanne de la Chapelle furent père et mère de deux fils : Eon et Bertrand.

Eon, l'aîné, donna à son frère en partage le Vau-Marquer, et retint pour lui la Bourdonnaye, Coindelor en Saint-Abraham.

En 1426 Bertrand de la Bourdonnaye, seigneur du Vau-Marquer ; en 1442 il est qualifié chevalier.

Eon, frère aîné de Bertrand et seigneur de la Bourdonnaye et de Coindelor, mourut en 1446. En 1408 il avait présenté un minu pour Coindelor ; seigneur de la même seigneurie en 1426 ;

(1) En 1375 il donna des quittances scellées de ses armes.

parut aux réformations de 1427 et 1443, en qualité de seigneur de la Bourdonnaye. Il avait eu un fils nommé *Jean*, mort sans enfant.

Bertrand est dit seigneur du Vau-marquer aux réformations de 1426, 1427 et 1444. Il décéda vers 1469, ayant eu pour épouse Amice du Boisguéhenneuc, dont 2 enfants, *Jean* et Olivier.

Olivier, le cadet, auteur de la branche de Couétron, se maria à Marguerite Rabel.

Jean, seigneur du Vau-marquer, recueillit la succession de Jean, fils d'Eon, son cousin-germain.

Comme petit-fils de Jeanne de la Chapelle et son héritier, il rendit aveu pour Coindelor le 13 mai 1454.

Il épousa, par contrat du 6 juillet 1444, Jeane du Bézit, dont il eut *Jean*.

Jean II rendit aveu le 25 mars 1502 pour Coindelor. La réformation de Guer, de 1513, le qualifie de « noble et puissant Jehan de la Bourdonnaye », qualifications très rares à cette époque et d'autant plus honorables.

Il épousa Marie *Pibout* ou *Pibour*, nièce de Jean, seigneur du Couédic-Tréal et du Plessis-Mahé en Lieuron, époux de Catherine Meschinot. Dans un acte qui se trouve aux archives du Morbihan, Jean de la Bourdonnaye est dit seigneur du Couédic et du Plessis-Mahé, « comme héritier de Jehan Pibout, en 1507.

Ce Jehan Pibout paraît avoir été l'oncle de Marie Pibout.

En effet Jean III, fils de Marie Pibout, déclara dans un aveu du 27 septembre 1507 qu'il tenait le Couédic et le Plessis-Mahé de la succession de sa mère qui la tenait « du fait de son oncle Jehan » (1).

En outre Jean III avait, comme héritier des Pibout, le Plessis-Araut et Pébusson, en Guer, ainsi

(1) M. Galles dit aussi que Jean Pibout légua le Couédic à Jean de la Bourdonnaye en 1507.

qu'un hébergement qui avait appartenu à Robert du Couédic, mort vers 1480. (Aveu de 1513).

Jean III épousa Françoise Couldebouc, petite-fille de Guillaume Couldebouc, sieur des Greffains, en Ruffiac, un des gentilshommes nommés pour être du voyage que le duc Jean V fit à la Cour du roy de France en 1418. Ce Guillaume était fils de Jean de Couldebouc qui ratifia, le 14 juin 1381, le traité de paix entre Jean IV et le roy de France.

Du mariage de Jean III naquit un fils : Louis de la Bourdonnaye, et Jeanne, qui épousa Yves le Roy.

Louis épousa : 1^o, par contrat du 9 décembre 1532, Gilette du Guiny, fille de Jean et d'Olive de la Bourdonnaye ; 2^o, par contrat du 9 juillet 1536, Turiale-Peschart, fille de Jean Peschart et de Guillemette de la Ville-Juhel, sieur et dame de la Touche-Peschart et la Choannièrre. A la mort de Louis de la Bourdonnaye, Thuriale Peschart, par contrat du 7 mars 1542, se remaria avec Pierre du Loquet, sieur des Touches.

De Gilette du Guiny naquit un fils : Julien ; de Thuriale Peschart naquit une fille : Claudine (1).

Julien de la Bourdonnaye eut pour épouse Perronnelle de Couëdor.

Claudine épousa, le 7 avril 1564, Julien du Houx, dont le père était mort ; il avait eu pour tuteur, pendant sa minorité, Tanguy de la Bourdonnaye, sieur de Couëtron, par jugement de la cour de Malestroit du 12 juillet 1538.

Il rendit aveu, le 20 janvier 1550, à Jean d'Acigné, seigneur de Couëdor, « pour sa terre noble, fiefs, moulins du Vaumarquer », qu'il reconnut posséder à titre de foy, hommage et rachat.

Il épousa Perronnelle ou Perrine de Couëdor, mourut avant 1564, ne laissant qu'une fille, Raoulette, qui mourut moins âgée de 12 ans. Sa veuve

(1) *Généalogie des du Loquet*. — La généalogie des La Bourdonnaye dit Claudine fille de Gilette du Guiny.

se remaria à François de Couëdor, seigneur de Pangérard.

Suivant le Compte que rendit sa mère, Perronnelle de Couëdor, le 7 avril 1564, à Julien du Houx, comme époux de Claudine de la Bourdonnaye, héritière et tante de Raoulette ; celle-ci était propriétaire du Vaumarquer, Couédic et Pëbusson.

Julien du Houx, à ses seigneuries de Trébulan, la Roche, la Gacilly, ajouta celle du Vaumarquer, Couédic et Pëbusson et recueillit ainsi, à cause de sa femme, l'héritage de la branche alors aînée des la Bourdonnaye, dont les aînés furent à partir de ce moment les la Bourdonnaye-Couëtron.

Julien du Houx eut un fils : Pierre, qui épousa : 1^o Françoise de la Bourdonnaye ; 2^o Marie de Couëdor ; 3^o Henriette de Bréhand.

Pierre du Houx et son fils Jean, sieur de Fonsac, vendirent, le 29 avril 1613, le Vau-Marquer à Guillaume le Livec d'Hautteville, époux de Françoise de Launay, tous deux demeurant à la Muloitière.

Par acte du 26 avril 1614, le Vau-Marquer fut retiré, sur Guillaume le Livec, par les vendeurs.

Dans la suite le Vau-Marquer passa dans la famille du Loquet ; puis dans les Porcaro par le mariage de Renée du Loquet avec Jacques de Porcaro, chevalier, qui fut alors sieur de Sixt, des Touches, Vau-Marquer, la Voltais et Couédic-Pibout.

En 1715 le Vau-Marquer advint, comme les Touches, aux de Théhillac.

En 1742 Sébastien de Théhillac, sieur des Touches, Vau-Marquer et la Muloitière.

En 1735, d'après M. Galles, nous avons Michel Guesdon, époux de Rose Crosnier, (Bosnier, dit encore M. Galles).

En effet, aux Archives de Nantes, Cour des Comptes, nous lisons ce qui suit :

Le 23 septembre 1735 Michel Gaesdon et Marie-

Rose Crosnier, son épouse, sieur et dame du Vau-marquer (1), demeurant en leur maison de Lessichère, en Saint-Brieuc-des-Iffs, évêché de Saint-Malo, reconnaissent avoir été payé par Ecuyer Pierre Collas du Tertre, Baron, sieur d'Erbrée, demeurant près les Carmélites, paroisse de Saint-Jean de Rennes, de la somme de 700 livres, pour la vente à lui faite, le 14 octobre 1734, de la maison et métairie du Haut-Couëdor et terres en dépendant, en la paroisse de Guer, à valoir sur la somme de 2.700 livres de principal.

Rôle du Vau-Marquer.

- Tenues : Bresson ou Burson : 13 sols.
- » Haut-Grain : 15 sols.
- » aux Bihans : 4 livres.
- » Maupertuis : 3 sols et dime.
- » des Touches : 2 sols, 6 deniers.
- » Moisan : 55 sols.
- » Rebours : 11 sols.
- » de la Costière : 10 sols mon.
- » Rial : 6 deniers.
- » aux Rebours (la Grande Tenue) : 49 sols.
- » Guinebert et Champs-blancs, au rôle.
- » des Touches : 1/4 de froment rouge.
- » Ballac : 2 sols, 6 deniers.
- » des Champs-blancs : 7 sols, 8 deniers.
- » Blanchart : 4 deniers.
- » Clos-du-Four : 4 sols.

LES VAUX.

En 1685 à Ecuyer Louis Reminiac.
Françoise Reminiac, dame des Vaux, fille de

(1) Ce titre ne prouve pas absolument la propriété, car il est certain que le Vau-marquer resta aux Théillac puis à leurs héritiers qui le possédèrent encore, c'est-à-dire aux Bellouan-Lestourbeillon.

Louis, épousa, le 28 juillet 1671, M^e Pierre Daniel, sieur du Bignon, procureur au Parlement.

Le 10 décembre 1770 la métairie des Vaux est affermée, 950 livres, à Gilles Flageul, par noble homme Louis Le Gall et Marie-Joseph Louzelin, sieur et dame du Tertre-Aubaud.

LE VERGER OU COUÉDIC.

Les Archives du Morbihan nous apprennent que, de 1677 à 1696, Le Verger appartenait à Jacques de Porcaro, sieur des Touches.

Dans l'aveu qu'il rend il est dit : Le Verger portait autrefois le nom du Couédic. »

En 1399 vivait V. du Verger, notaire. Avec Jehan de Porcaro, le dimanche *Judica* (dimanche de la Passion) ils passèrent un contrat entre Jehan du Loquet et Tiphaine Tréron, sa femme, d'une part, et Jehan Tréron, d'autre part, au sujet de la succession d'Alix de Trécession, aïeule de la dite Tiphaine et femme du dit Tréron, où il est dit : que la part du dit Tréron s'élevait à 10 sols de rente et trois boisseaux sur Julien Daniel, Julien Bilard, Guillaume Halet, etc... (1).

LA VILLE-BLANCHE.

Cette seigneurie appartenait, en 1426, à Raoulet Pasquier.

Au même en 1442.

En 1513 nous avons Jean Pasquier, demeurant à L'Eteneue.

Au sujet de cette maison la Réformation de 1513 s'exprime ainsi : « Raoul Pasquier, qui se dit noble, a une maison nommée la Ville-Blanche, que Raoul Pasquier fit construire et y tient néanmoins métayer franc et y demeure. — Eon Pasquier, de-

(1) Archives des Touches.

puis 40 ans, acquit, de Fleurie Audren, Pierre Rebours et sa femme, quelques rotures. »

D'après M. Galles nous avons, en 1531, Raoul Pasquier, époux de Françoise Thébaud.

En 1548 leur fils Jean Pasquier avait pour épouse Françoise Rozé. Jean Pasquier, sieur de la Ville-Blanche, fut inhumé le 24 février 1576.

En 1576 et 1603 à Yves Pasquier et Perronnelle Ugues, sa femme. Tous deux habitaient Reminiac ; leur fille, Jeanne Pasquier, fut baptisée le 10 juillet 1580.

La Ville-Blanche, en 1609, était habitée par Jean Pasquier qui épousa : 1^o en 1608, Françoise Fil-lars ; 2^o Jeanne de Rosmadec.

Jean Pasquier, fils de Jean, eut pour femme, en 1637, Mathurine Desgrées. Le dit Jean fut inhumé le 6 octobre 1666.

Leur fils Jean épousa, à Carq, le 24 avril 1660, Jeanne Commandoux, dame de la Lânde.

En 1676 à leur fils François Pasquier, époux de Renée de Préaubert.

De ce mariage naquit Françoise Pasquier, dame de la Ville-Blanche, laquelle épousa, le 26 juin 1704, Yves-Alexis Pasquier, sieur de la Ville-Etienne, de la paroisse de Pipriac (1).

Devenu veuf Yves épousa en 2^{es} noces Jeanne Lambert du Bois-Jean en Comblessac.

De cette seconde union naquit une fille : Mathurine Pasquier qui se maria, le 15 juin 1768, avec Jean-Baptiste de la Bourdonnaye, sieur de Boisry, fils de Jean et de Gabrielle Hudelor, fille de Charles-Louis, sieur de la Roche et Ramponnet, et de Anne Picaud.

(1) En 1683, Mathurin Pasquier, sieur de Ville-Blanche, et Jeanne Fonchays, sa femme, habitaient le manoir de la Barre, de la Paroisse de Lauron. Leur fille, Mathurine, épousa en 1709 Louis de Bellouan. En 1747, vivaient à la Barre Hyacinthe Pasquier et Renée Rolland de Rengervé, sa femme. (Guillot de Corson).

LA VILLE-DANIEL.

La maison de la Ville-Daniel est encore remarquable. C'est une construction du xvi^e ou du xvii^e siècle assez bien conservée ; au-dessus de la porte principale existe un bel écusson, qui est répété sur la cheminée (1).

En 1427 la Ville-Daniel appartient à Guillaume Daniel.

En 1417 et 1481 à Guillaume Maletertre.

En 1513 à Nicolas Faruel. D'après la Réformation les prédécesseurs du dit Faruel étaient de bas état. La Réformation de 1513 dit aussi : « Bertrand Faruel a acquis de Raoul Rouxel, père de la femme du dit Bertrand, une maison et quelques héritages roturiers.

En 1583 nous trouvons Jeanne de Porcaro, dame de la Ville-Daniel.

Le 4 février 1595, mariage, dans la chapelle du Bouexic, de Jean Faruel, sieur de la Ville-Daniel, et de Françoise le Bastard, dite de Kerbiguet, dame du Plessis.

Leur fille, Barbe Faruel, fut baptisée le 22 mai 1603.

Jean Faruel fut inhumé à Guer le 20 septembre 1628.

Le 8 juin 1627 Suzanne Faruel, dame du Plessis, épousa François Hus, sieur de Calandris, de l'évêché de Saint-Brieuc.

En 1630, 24 juin, François Hudelor, époux de Barbe Faruel, sieur et dame de la Choannièrre, en Carentoir, habitaient la maison de Porcaro.

En 1658 nous avons Jacques de Kererault et son épouse Gillette Hudelor, sieur et dame de la Ville-Daniel.

(1) Ce sont trois aiglettes avec une petite croix ou étoile en chef.

Leur fils : Briand Kererault fut baptisé le 9 mai 1658.

LA VILLE-ETIENNE.

En 1594 à Jean Pasquier et Louise Niel, dame de la Ville-Etienne.

Jean Pasquier fut inhumé, le 17 mars 1620, dans la chapelle de la Telhaie.

En 1683 Mathurin Pasquier.

Le 24 avril 1660, mariage, dans l'église de Caro, de Jean Pasquier, sieur de la Ville-Etienne, paroisse de Guer, et de Jeanne Commandoux, dame de la Lande, sœur de Mathurine, épouse de Pasquer-Anger, sieur de la Thébaudaye.

Le 26 juin 1714 se fit le mariage d'Yves-Alexis Pasquier, sieur de la Ville-Etienne, avec Françoise Pasquier, dame de la Ville-Blanche.

Françoise était fille de François Pasquier de la Ville-Blanche et de Renée de Préaubert.

LA VILLE-HUE (1).

De l'ancien manoir de la Ville-Hue il ne reste rien. Sur la porte d'un bâtiment neuf, dépendant de la Ville-Hue on voit une pierre avec trois écussons. Cette pierre provient de Hantel; les écussons sont les suivants : 1° des Havard, sieur de la Havardière ; 2° des Ugues, sieur de la Ville-Hue ; 3° des Rouaud de Livoudray ; avec, au-dessus, l'inscription suivante : « CE BASTIMENT A ESTÉ FAICT DE PAR : F. VGVES. SEIG. DE CÉANS. »

Il y avait deux seigneuries : la Ville-Hue proprement dite puis les Landes-Ville-Hue ou Haute-Ville-Hue. On parle aussi de la métairie de la Basse-Ville-Hue, laquelle devait des rentes à Guer, la Ville-Hue, l'Abbaye, Coëtbo et la Voltais.

En 1380 et même avant nous trouvons, comme propriétaire de la Ville-Hue, Olivier Ugues, sieur

(1) Généralement on écrivait Ville-Hue. On trouve cependant quelquefois : Ville-Hus.

du dit lieu et de Bocandy, lequel avait un frère prêtre : Dom Pierre Ugues (1).

Nous retrouvons le même Olivier dans un aveu, à lui rendu comme seigneur de Bocandy, le 3 septembre 1421, par Guillaume Dinan et Jehanne, sa femme, pour deux journaux de terre sur le chemin de l'hôtel Colin-Pienel au Placy et sur le chemin de l'hôtel Eon-Regnaud, sous le sceau de Guillaume du Plessis avec la signature de Jean de la Porte, portant une rente de 5 sols, à peine d'amende.

De 1426 à 1444 à Jean Ugues et Guillaume, son fils, sieurs de la Ville-Hue. Tous deux, en 1444, figurent parmi les nobles.

Le 5 juin 1450 Jehan Ugues rend aveu à la dame d'Acigné pour l'hebergement, maison, bois, vignes de la Ville-Hue (2), en sa qualité de dame de Guer, dont relevait la Ville-Hue.

Guillaume Ugues décéda le 16 septembre 1508 ; son fils Alain fit aveu le 20 octobre de la même année à Jean d'Acigné, seigneur de Guer.

En 1513 à Alain Ugues, époux de Jeanne Riays ; cette dernière, d'après la Réformation de 1513, n'était pas noble. Elle décéda le 9 avril 1539.

Puis, Guillaume Ugues, fils d'Alain ; Guillaume avait épousé Olive Hudelor, laquelle est dame de la Ville-Hue en 1541.

De 1550 à 1579 à Gurval Ugues, leur fils, époux de Laurence Bonnet, fille de Jean Bonnet et de Marguerite Mouraud, sieur et dame de la Bardoulais.

(1) Le 21 fructidor, an 4, Marie-Madeleine-Julienne de la Haye déclarait aux administrateurs du Morbihan, qu'elle possédait en Guer : 1° la maison et métairie de Bocandy ; 2° la métairie de la Basse-Ville-Hue ; 3° la maison de la Ville-Hue ; 4° la métairie du Bouexic avec la maison ; 5° la maison et métairie de la Biliais.

(2) Cet aveu est important, parce qu'il prouve que la dame d'Acigné (c'est-à-dire Béatrix de Rostrenen) était bien dame de Guer comme de Couëdor. — Elle dut avoir Guer en dot mais n'en hérita définitivement qu'en 1464 à la mort de sa mère.

Nous avons un aveu fait, le 11 mars 1566, par Gurval Ugues à Haut et Puissant seigneur François d'Acigné (1), baron de Combourg, seigneur de Guer, pour le lieu, maison et métairie de la Ville-Hue et du Chénot. En 1550 il avait déjà fait aveu entre les mains de Jehan Bonnet qui tenait les plaids généraux de la seigneurie de Guer.

Du mariage de Gurval Ugues naquit Pierre Ugues, fils aîné et héritier principal, possesseur de la Ville-Hue de 1599 à 1621 ; il avait épousé Gilette Havard.

Le 2 mars 1617 Pierre Ugues reçut l'aveu de Pierre Flageul, époux de Guillemette Renimel, à cause de la maison de l'Épinette, fief de la Ville-Hue, devant François Hudelor, sieur du Buchet, et M^r Mathurin Flageul.

Pierre Ugues fut inhumé, dans la chapelle du Bouexic, le 15 mai 1621 ; son épouse, Gilette Havard, y fut aussi inhumée le 7 juillet 1651.

Leur fils, François Ugues, épousa, en 1626, Louise Rouaud.

En 1635 Gilette Havard, veuve de Pierre Ugues, douairière de la Ville-Hue, vendit, à son fils aîné François Ugues, la maison et dépendances du Plaey.

François Ugues fut inhumé, dans la chapelle du Bouexic, le 19 juillet 1655.

De 1656 à 1669 à François Ugues, époux de Julienne Grignard.

Ensuite à leur fils Julien qui épousa Anne Guillaume.

De ce mariage naquit un fils : François, fils aîné, qui mourut en bas âge ; puis une fille, Françoise, qui épousa, le 9 juillet 1670, Julien de Marnière, sieur de la Chohannière.

Julien de Marnière mourut, sans laisser d'enfants, en avril 1679 ; la veuve se fit religieuse aux Ursulines de Ploërmel.

(1) On ne sait comment François d'Acigné était devenu seigneur de Guer, alors que Jean, son frère, l'était avant et le fut après 1566.

Après, nous avons Thérèse Ugues, sœur de Claude ; Françoise.

Thérèse Ugues, dame de la Ville-Hue, épousa, en 1678, François Rouaud, écuyer, sieur de la Bardoulaye.

De cette union naquit Hyacinthe Rouaud ; ce dernier mourut sans avoir d'enfants.

Suzanne Rouaud, dame de la Bardoulaye, devint héritière principale de son frère Hyacinthe avec ses sœurs Renée-Madeleine, dame de la Ville-Hue, et Marie-Thérèse qui fut épouse de Jean-Baptiste de la Haye, sieur de la Ville-Eon.

Toutes les deux demeuraient à la Ville-Hue, terre indivise, qu'elles possédèrent vers 1706.

A leur mort, les maisons et terre de Bocandy, la Biliais (1), la métairie de la Basse-Ville-Hue, la Ville-Hue, la maison et métairie du Bouexic passèrent à leur nièce Françoise-Marie-Modeste de la Haye, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Thérèse Rouaud.

Puis, au décès de Françoise, la Ville-Hue passa à sa sœur, Marie-Madeleine-Julienne de la Haye qui épousa, par contrat du 10 février 1775, Jean-François de Porcaro, chevalier, sieur de Trébulan, fils de Joseph-Marie et de Françoise Boschier.

C'est ainsi que la Ville-Hue devint la propriété des Porcaro qui la possédaient en 1830.

Légendes de la Ville-Hue. — M. de Porcaro, nous dit la légende, vient tous les soirs, pendant le temps de la chasse, avec son costume de chasseur et ses chiens, sur la lande Saint-Jean. On le voit rôder autour de la chapelle sans essayer d'y entrer. Il ne

(1) La terre de la Biliais avait été achetée, le 16 octobre 1719, par Hyacinthe Rouaud. Le 14 octobre 1716, J. Saulnier, procureur de la Marquise de Guer, donne reçu de 6 sous écus pour le droit de recette que devait M. de la Ville-Hue pour le décès de sa tante, Madame des Forges (demoiselle de Lohan), et de 6 sous écus dus par M. de la Biliais de Couesplan, héritier collatéral de la dite dame des Forges.

fait aucun bruit et à l'aurore il disparaît. On dit qu'il y vient faire son purgatoire.

Près de là, sur la lande de Coëtquidan, aujourd'hui fameuse, vivait une bande de sorciers qui, la nuit, faisaient vacarme. Or, si par hasard l'un d'eux recevait un coup de couteau pendant leurs folies, la blessure ne pouvait se fermer que quand le propriétaire du couteau serait venu le chercher et le reprendre.

Or, passant un soir sur la lande, un paysan entendit comme du vent et des chants extraordinaires, des grosses et petites voix. Effrayé, il tire un couteau et le lance, à tout hasard, dans l'air. Le coup porta et blessa grièvement un des sorciers. Un an après, jour pour jour, on vint lui dire que son couteau était dans une maison de Campénéac, chez une femme alors très malade et sur le point de mourir des suites d'une blessure mystérieuse et qu'il fallait absolument aller la voir.

Il s'y rendit, reconnut son couteau et le mit dans sa poche. Aussitôt la malade fut guérie et elle lui avoua qu'elle ne savait pas que c'était lui qui l'avait blessée.

Rôle de la Ville-Hue, d'après l'aveu de 1450.

Sur les héritiers de Guillaume Araut : 10 sols.

Sur Jehan Hudelor, demeurant à un herbagement du Bouexic : 6 sous et obéissance.

Par Eon Rochart, pour terre sise près le pont de Herba : 3 sols.

Les Robert, Eon Giequel : 6 sols.

Guillaume Monnier — Grégoire Bihan : 6 sols.

Raoul le X... : 18 sols + 14 sols.

Alain Guillotel : 25 sols + 2 sols.

Sur les héritiers de Bertrand Rebours : 2 sols.

Bertrand Joubert : 25 sols.

Alain Rebours : 16 deniers.

Eon Daniel : 3 sols.

(1) Des Porcaro, par mariage aux de Marnières de Guer — puis aux Ragueneil.

Eon Mehaud, pour un pré proche l'étang de Tehel : 2 deniers.

Olivier le Vannier, en juveignerie du dit sieur de la Ville-Hue : 3 sols.

Alain Regnaud, pour le champ Boschier, en juveignerie : 3 sols.

Gallays de Trébulan, pour la tenue de la Grée : 3 sols.

LA VILLE-MORIN.

Parmi les nobles de Guer on trouve, en 1442, Guillaume Morin qui habitait son hôtel de Trébulan (1); la Ville-Morin n'appartenait plus à sa famille. Le propriétaire était Jean Pasquier; il habitait la Ville-Morin; mais, dans la suite, cette maison passa aux Couesplan.

Aussi en 1513 la Réformation nous dit : « La maison de la Ville-Morin appartient à Dom Grégoire de Couesplan et Jean de Couesplan et fut à un nommé Pasquier. »

En 1594 à Jean de Couesplan, époux de Suzanne Faruel.

Leur fils Pierre, baptisé le 10 mai 1599, épousa Yvonne de la Porte, douairière de la Ville-Morin, en 1657.

En 1663 Françoise de la Haye, dame de la Ville-Morin, fut inhumée dans les balustres du grand autel, à l'église de Monteneuf; la tombe joignant la muraille vers le midi; la cérémonie eut lieu le 9 février (1).

En 1670 à Jean de Couesplan, chef de nom et d'armes, époux de Julienne Rouaud.

Jean de Couesplan fut inhumé à Monteneuf, le 20 octobre 1707, dans l'enfeu de la Ville-Morin.

(1) Il y avait 3 Trébulan.

(2) Il y a deux branches des de Couesplan; il est donc difficile de bien établir la succession.

A cette époque la Ville-Morin passa dans la branche des propriétaires de Couesplan.

Jean-René-Joseph de Couesplan, fils de Pierre et de Péronnelle de Bréal, baptisé le 13 novembre 1687, épousa, à Reminiac, dans la chapelle de la Fresnaye, dame Françoise-Augustine de Châteautro, demoiselle de la Fresnaye.

Elle était fille de Michel-Ambroise de Châteautro et de Renée Charpentier.

De leur union naquit un fils : François-Pierre de Couesplan, baptisé le 21 janvier 1717. Il eut pour parrain : François de Châteautro, sieur du dit lieu; pour marraine : Perronnelle du Bréal, dame de la Ville-Morin.

Ensuite à Jean de Couesplan, époux de Renée-Marie-Sainte de Busnel, fille de Jean-Toussaint et d'Henriette-Nicole-Annette de la Bourdonnaye (1).

Deux filles naquirent de ce mariage : 1° Anne-Elisabeth-Marie qui fut épouse de François-Louis-Hyppolyte Huchet de Cintré ; 2° Rose-Renée-Jacquette-Marie-Jeanne qui épousa André-Jean-Joseph le Douarin, sieur de la Touraille, en Augan.

Anne-Elisabeth-Marie décéda au château de la Ville-Morin. Elle fut inhumée dans l'enfeu de la famille le 23 juin 1789.

(1) Le mariage de Jean-Toussaint et Henriette de la Bourdonnaye eut lieu dans l'église de Brécé (diocèse de Rennes), en 1739. Henriette était fille de Jean et de Gabrielle-Françoise Busnel, dame de la Retardais, fille de Charles et de Henriette de la Motte du Blanc, famille qui posséda Blossac (en Goven) après les le Blancq et avant les Labourdonnaye.

Henriette de la Bourdonnaye, la dernière de la famille, appartenait à des La Bourdonnaye qui s'armaient : « d'argent à la fasce de gueule, surmontée d'une étoile de même, et en pointe, d'un croissant de gueule. »

Les La Bourdonnaye-Couétien-Blossac portent : « de gueules à 3 bourdons en pal. »

Olivier, croisé en 1248.
(Communication de M. le Comte de Busnel, de la Touche-Larcher, 23 décembre 1913).

M. Galle, pour la maison de la Ville-Morin, donne la transmission suivante :

« En 1426 à Jean Pasquier.

Ensuite à Jacques de Couesplan, époux de Guillemette Faucher.

Ils ont pour successeur leur fils Jacques de Couesplan, lequel épousa Guillemette Larcher.

Puis vient leur fils Jean qui eut pour femme Louise de Trégarantec.

De cette union naquit Raoul.

Ce dernier fut père de Jean de Couesplan et de Dom Grégoire, 1513.

Jean épousa Suzanne Faruel.

Gabriel de Couesplan, époux de Guillemette Roland, fut père de Pierre.

Pierre eut pour épouse, en 1594, Yvonne de la Porte ; ils restèrent propriétaires de la Ville-Morin jusqu'en 1632.

En 1669 à Jean de Couesplan qui épousa : 1° Françoise de la Haye, morte en 1663 ; 2° Julienne Rouaud.

Enfin à Jean-Joseph de Couesplan et Françoise-Augustine de Châteautro vers 1716.

En 1789 Jean et Renée-Marie-Sainte de Busnel. »

LA VILLE-ROBERT.

Pour cette maison nous avons un seul nom : Renée Ermar, 1598.

LA VILLE-SIMON.

A Louis-Morin et Jeanne Farruel qui ont un fils : Jean, le 30 octobre 1594.

Dans les registres nous trouvons, au 25 avril 1656, l'inhumation de Jean Morice, sieur de la Ville-Simon.

LA VOLTAIS.

Le château actuel de la Voltais a été construit en 1737. L'ancien manoir fut bâti, nous dit la Réformation de 1513, par un nommé Voltais, roturier.

Après lui vinrent les *Jocet* que nous trouvons dans le pays de Guer au commencement du XIII^e siècle.

En 1441 à Jean Jocet, alloué de Ploërmel, lequel vendit la Voltais à Jean Robelot, le 11 juin 1454, par l'entremise de Lancelot du Bot et de Jehan du Bot, son fils.

D'après les preuves de noblesse fournies, par la famille Robelot, à la chambre de la Réformation du 23 mai 1669, les seigneurs de la Voltais furent les suivants : (1)

1^o Jean et Guillemette du Plessix eurent : Guillaume, Jehanne et Bertranne.

Jehanne épousa, par contrat du 14 avril 1478, Henry Coué, sieur du Bressay ; elle reçut pour sa part 10 livres de rente.

Bertranne épousa, par contrat du 19 mars 1475, Jean Lespinay.

2^o Guillaume épousa Françoise Becdelièvre. Ils eurent : Yves et Jeanne.

Jeanne, par contrat du 21 juin 1489, épousa Alain de Porcaro.

3^o Yves épousa, par contrat du 23 mai 1509, Valence Gouro.

De ce mariage naquirent trois enfants : Pierre, Françoise et Valence.

Françoise fut mariée à noble homme Jean de Tréviélau, sieur du Bignon, en janvier 1536 ; elle eut pour sa part 100 écus d'or.

Valence mourut jeune.

4^o Pierre épousa : 1^o Suzanne d'Avaugour ; 2^o Anne de Cardelau, veuve de Jean de Malestroit, par contrat du 24 juin 1551.

(1) Papiers des Porcaro (Archives de la Ville-Hue).

Pierre Robelot fut gratifié des emplois les plus honorables à la citadelle de Belle-Ile : nous le voyons, sous Henri III, au 12 mars 1554, capitaine de 400 hommes.

Suzanne d'Avaugour, sa première épouse, était sœur de Robert d'Avaugour, gouverneur de Belle-Ile.

Anne de Cardelau fut inhumée dans l'église de Guer le 23 octobre 1580 ; Pierre, son époux, le 29 mars 1586.

De Pierre et de Suzanne d'Avaugour naquit Julien.

5^o Julien fut époux de Renée Péro dont il eut trois enfants : Jérôme, Anne et Suzanne.

Le dit Julien soutint les droits de sa femme contre Nicolas de Tréviélau ; de 1565 à 70 il fut procureur de Robert d'Avaugour, fondateur de la branche de la Lohière, fils de Claude et de Françoise le Prêtre, dame de la Lohière, en Loutehel. Disons aussi qu'il fut toujours du parti d'Henri IV (1).

6^o Jérôme fut époux de Françoise Cadio ; il en eut deux enfants : Pierre-Claude puis Pierre.

Suzanne Robelot, sœur de Jérôme, épousa en 1584 Gratien Rosy ; ce dernier acheta la Mulotière le 16 octobre 1625.

Anne Robelot épousa, le 14 avril 1585, Guillaume de Kermadio dont le fils Jean devint seigneur de la Voltais.

7^o Claude ou Pierre Claude, fils aîné de Jérôme, époux de Marie de Gouyon.

Pierre-Claude fut gratifié, dès 1627, de lettres du

(1) Claude d'Avaugour de Saint-Laurent en Anjou était fils de Julien d'Avaugour, sieur de Tromeur et de Anne de Sainte-Flaive, dame héritière de Saint-Laurent ; il était frère cadet de Robert d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent, qui épousa, en 1546, sa parente, Bonne de Belouan, dame du Bois-de-la-Motte et dont il eut Jean, époux de Françoise de Coetquen, gouverneur de Dinan et général du duc de Mercœur pendant la Ligue.

Maréchal de Thrémines, gouverneur de Bretagne, qui le nommait commandant de vaisseaux de sa Majesté, gouverneur de l'île de Rhé ; enfin, par lettres du 16 janvier 1642, gouverneur d'Auray.

Pierre-Claude mourut en cette même année 1642, laissant entre autres enfants Jean Robelot, lequel continua de se qualifier seigneur de la Voltais.

Nous le retrouvons dans le partage de la succession de sa grand-mère, Françoise Cadio, morte douairière de la Voltais ; partage qui se fit à Auray le 10 novembre 1662 (1).

Jean Robelot y fut présenté comme « héritier principal et noble de deffunct Claude Robelot, seigneur de la Voltais, son père. »

Il partagea : 1° avec Pierre Robelot, sieur de la Chesnays en Campénéac, son oncle, fils de Gérôme et de Françoise Cadio ; 2° Jeanne Robelot, dame douairière de Trénin, demeurant à Vannes ; 3° avec les enfants de Michelle Robelot, en son vivant, épouse du sieur de la Haye de Quenhoët, en Saint-Jean-Brévelay.

L'héritage de Françoise Cadio consistait en tenues féodales aux paroisses de Carnac, Crach, Pluvigner, etc... Elle ne laissait aucun bien mobilier, ses meubles ayant été compris dans la succession de Claude Robelot, par conséquent la propriété de Jean, son fils.

Mais à cette époque Jean Robelot ne résidait pas en France ; il était au Portugal où il avait pris du service auprès du Roi.

Donc, lorsqu'il fallut présenter ses titres de noblesse, ce fut son oncle Pierre qui se chargea de les recueillir pour les fournir à la Chambre de la Réformation.

La pièce officielle que nous avons entre les mains s'exprime ainsi : « Pierre Robelot, sieur de la Chesnaye, deffendeur, eut pour frère aîné un

(1) Archives départementales B. liasse 890. — Les Robelot sont sortis de Campénéac et y sont retournés.

Pierre-Claude Robelot auquel a succédé en qualité de fils aîné, héritier principal et noble, Messire Jan Robelot, seigneur de la Voltais, lequel a partagé avec, le deffendeur, son oncle après sentence, rendue en la Juridiction d'Auray, confirmée au Présidial de Vannes qui jugeant le dict partage estre fait comme Personnes d'extraction noble en la succession du dict Hiéromme Robelot. »

Plus loin nous lisons encore : « L'absence d'Escuyer Pierre-Jean Robelot, seigneur de la Voltays, son nepveu et son aîné employé au service du roy de Portugal le jette dans la nécessité de produire de son cheff les présents actes qu'il a retrouvés, avecq bien des peines et de la dépense sans avoir esté aucunement secouru de son aîné auquel incombaît la charge de produire au soutien de la qualité de la famille. »

Cette production de preuves de noblesse des Robelot est du 23 mars 1669.

Pierre Robelot, sieur de la Chesnaye, la présente en son nom et celui de son neveu, puis de ses enfants : Charles, Pierre-Anne, René-Barthélemy qu'il avait eus de Marie de Lescouble et de Suzanne de Quéhéon, cette dernière remariée à Louis Poulain.

Dans cette même pièce il est dit aussi : « que la maison de la Voltaye, outre son antiquité et sa noblesse, est encore décorée de fiefs, juridictions et prééminences. »

Jean Robelot mourut sans postérité ; ses oncle et cousins cessèrent de prendre le titre de « seigneur de la Voltais. »

Des Robelot la maison et seigneurie de la Voltais passa dans la famille de Kermadio de Kervignac, seigneur de Kerrio en Mendon.

Nous avons vu qu'Anne Robelot, fille de Julien et de Renée Péro, avait épousé, le 14 avril 1585, Guillaume de Kermadio (1).

(1) Kermadio en Kervignac et non celui en Pluneret qui appartenait à la famille d'Auray.

Un fils naquit de cette union : Jean, baptisé à Guer le 25 novembre 1587 ; il eut pour parrain Jean Duchesne, sieur de la Vieille-Ville ; pour marraine Jeanne Robelot, dame de Bruc.

A cette date, Guillaume de Kermadio et son épouse habitaient la paroisse de Guer, peut-être même la Voltais, mais ils ne paraissent pas en être alors propriétaires puisqu'ils sont dit « sieur et dame de Kermadio ».

Leur fils Jean, au contraire, fut seigneur de la Voltais ; ce dernier, en 1654, possédait réellement cette maison, comment ?... probablement par arrangement de famille.

Le 1^{er} décembre 1660, Louise Geslin, dame de Lespinay ou Saint-Joseph, tutrice d'Anne Marie, fille de Charles Marie, fit aveu à Jean de Kermadio en qualité de seigneur du dit lieu et de la Voltais « pour le pré de Saint-Marc, au village de la Corderie, pour lequel on devait 7 sols par an au seigneur de la Voltais. »

Henriette de Kermadio, fille de Jean, épousa Julien de Lésenet, fils de Pierre, sieur de la Roche d'Augan, et de Renée Drian, dame de Brambro, en Augan, née à la Roche en 1628. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, tous baptisés à Mendon.

Ils furent longtemps séparés de corps et de biens puis, à la mort de son mari, Henriette de Kermadio, dame et propriétaire de la Voltais, épousa, en 1674, Jacques de Porcaro.

Jacques de Porcaro, fils de Jacques et de Renée du Loquet, mourut en 1698 sans postérité.

Sa succession donna lieu à un long procès entre ses héritiers ; finalement la Voltais resta la propriété de sa tante, Anne de Porcaro, fille de Julien et de Renée Troussier.

Anne avait épousé Louis Le Livec, sieur de Couesplan ; celui-ci mourut à la Maison de Porcaro et fut inhumé le 7 avril 1663.

Devenue veuve, Anne de Porcaro se remaria, en

1664, avec Sébastien de Lausanne. Ils eurent deux fils : Julien-Joseph et Claude-Achille.

Claude-Achille de Lausanne fut prêtre ; il entra dans la congrégation de Saint-Lazare, devint supérieur de la Maison de Troyes en 1712.

L'aîné, Julien-Joseph, sieur de Porcaro, en Augan, de la Voltais et Couesplan, en Guer, épousa : 1^o le 11 juin 1708, demoiselle Françoise Beauvais ; 2^o Catherine-Françoise Leroux de Kermérian, de la paroisse de Ploulech où il demeurait en 1719.

Comme Julien de Lausanne avait beaucoup de dettes, il vendit, pour s'en acquitter, la Voltais à son créancier René Pinot, sieur de la Gaudinaye, demeurant à Rennes. La vente eut lieu le 23 septembre 1718 pour la somme de 24.000 livres ou 1.000 livres de rentes.

Dans cette vente étaient comprises la maison et terres de la Voltais, Couesplan, champs et métairies, moulins et fiefs.

Par arrêt du Parlement de Bretagne du 15 juillet 1719, Claude-Achille de Lausanne, frère du vendeur, fut invité à se pourvoir contre cette vente et à réclamer ses droits.

Il porta l'affaire devant la Cour de Troyes ; obtint le rachat de la Voltais, par arrêt du 12 août 1719, moyennant la somme de 22.000 livres.

Déjà, par acte du 15 juillet de la même année, il avait demandé, au Parlement de Bretagne, le retrait lignager de la Voltais.

Comme fils de Sébastien de Lausanne et d'Anne de Porcaro il fit remarquer que son titre sacerdotal reposait sur les biens vendus, qu'il ne devait rien au créancier de son frère, enfin que les dits biens avaient été vendus à son insu, mais que d'après l'article 302 de la Coutume de Bretagne il avait le droit de réclamer et d'exercer le lignage, attendu que le délai n'était pas expiré ; en conséquence il demandait le dit retrait.

La Cour fit droit à ses réclamations.

Devenu propriétaire de la Voltais-Couesplan il

les vendit, par acte du 21 août 1725, à Joseph-Mathurin Le Provost, époux de dame Marie-Thérèse Thierry, pour la somme de 25.000 livres.

Joseph-Mathurin Le Provost demeurait à Ploërmel près la porte d'en bas en la Maison du Martray.

Joseph-Mathurin Le Provost de la Voltais fut inhumé à Ploërmel le 22 avril 1767 et sa veuve le 19 août 1784.

Leur fils Mathurin, chef de nom et d'armes, épousa à Ploërmel, le 21 juillet 1741, Michelle-Françoise Labbé, dame de Poulfranc et de la Rivière.

Joseph-François Le Provost, leur fils, fut baptisé à Ploërmel le 14 mars 1745. Il épousa, par contrat du 3 septembre 1773, à Saint-Malo de l'Isle, Marguerite-Nicolle-Guillemette Beaugeard, fille de Pierre-Marie Beaugeard, chevalier de l'ordre du roy et dernier trésorier des États de Bretagne, et de Marguerite-Joséphine Avice. Il mourut en 1806.

Joseph-Mathurin Le Provost de la Voltais, leur fils, fut baptisé le 2 septembre 1778. Ses descendants possèdent encore la Voltais.

Rôle de la Voltais.

- La Tenue de Malagrée : 16 sols monnois.
- » des Frestais : 10 sols monnois.
- » de Tréléau : 5 sols monnois.
- » des Ruisseaux : 18 deniers.
- » de la Touche-Michelot : 25 sols.
- » de la Huais : 35 sols.
- » de Paingrain : 22 sols.
- » de la Baudinais : 18 sols, 6 deniers.
- » de la Chaussée : 5 sols.
- » du Champion : 4 sols, 6 deniers.
- » de Labbaye : 10 sols.
- » du Pont-Gaut : 4 sols, 6 deniers.
- » du Prée-Landelle : 6 deniers.
- La grande Tenue de la Bercé : 13 sols.

- La petite Tenue de la Bercé : 5 sols.
- La Tenue de la Métairie-Landelle : 40 s., 6 d.
- » de la Gourais : 26 sols, 6 deniers.
- » de la Ville-Hue : 7 sols, 6 deniers.
- » de la Bande du moulin à vent : 48 sols, 8 deniers.
- La Tenue de la Claye des Croix-Hües : 5 sols.
- » des Prieaux : 8 sols, 5 deniers.
- » du Clos de Morhand : 7 sols.
- » de la Touche aux Nouveaux : 63 sols.
- » des Vignes : 6 sols, 8 deniers.
- » de la Ville-Abel : 15 sols.
- » du pré Feuillardin : 20 sols.
- » du Champ-Hautin : 18 deniers.
- » de la Fontaine de Pouhaut : 4 s., 6 d.
- » du champ de la Métairie : 7 s., 6 d.
- » du domaine de la Gourais de la Ville-Hue : 17 sols, 8 deniers.
- La tenue des Routieux et de la fontaine Pouhaut : 20 sols.
- La tenue du domaine de Saint-Etienne : 8 sols.
- » du Clos de Rozée : 13 sols, 6 deniers.
- » du Champ de Rozé : 16 sols, 6 deniers.
- » de la Fauchais : 3 sols.
- » de la Marre : 2 sols.
- » du Champ Gicquel : 15 sols.
- » de Sexetay : 5 sols.
- » des Boullai : 5 sols.
- » du Champ Durot : 5 sols.
- » de La Noë mouline : 10 deniers.
- » des Courses de Pouhaut : 3 sols.

LES OFFICIERS DE JUSTICE.

Sous l'ancien régime les officiers de justice étaient : le sénéchal, l'alloué ou substitut, le lieutenant, procureur-fiscal, sergent prévôtal et sergent féodé, enfin les notaires.

Le sénéchal remplissait les fonctions de juge au lieu et place du seigneur et en son nom. C'était généralement un homme très versé dans la science juridique et intègre. Il était choisi dans ce qu'on appelle la classe moyenne, laborieuse et intelligente. Ses pouvoirs étaient aussi étendus que le comportait le degré de juridiction dont il était chargé. Il pouvait prononcer une sentence de mort, si son seigneur avait droit de haute justice. Le même magistrat pouvait être le sénéchal de plusieurs juridictions. Voici quelques noms trouvés çà et là :

1550 : Jehan Bonnet, sieur de la Bardoulais.

1566 : Le Clanche.

1625 : Jean Bonin, sieur de la Grée, sénéchal de Guer.

1636 : Briand du Plessis, époux de Jeanne Jéguic, sieur de la Roche.

1640 : François de Lépine, époux de Louise Bonin.

1654 : Pierre Flageul, sénéchal de Guer, Peillac, Kerbiguet et Hidouze, époux de Marie Guérin.

1664 : Jean Ealet.

1704 : Georges Meslier, époux de Angélique Boulart, veuve de Pierre Guyot de la Chauvelaye.

173. : Mort de Pierre Garel, sieur de la Vieux-Ville, sénéchal de Guer, Couesbo, le Loutchel, inhumé le 2 octobre.

Guillaume Saulnier, né le 2 septembre 1717, marié le 18 juillet 1752 à Reine Arouch, dont il eut 16 enfants.

1787 : Jan Roquelin, sénéchal ; P. Poisson, sénéchal de Guer.

LES NOTAIRES.

« Il appartenait au seigneur de chaque cour ou juridiction de donner l'institution à celui qu'il jugeait digne et capable de remplir les délicates fonctions de notaire. Pour y être admis il fallait

prouver ses bonne vie et mœurs, sa religion catholique, apostolique et romaine, promettre de défendre la cause de la veuve et de l'orphelin, du pauvre comme celle du riche, enfin s'engager à délivrer gratis au procureur-fiscal de la juridiction tous les extraits de contrats qu'il rapporterait sous la dite seigneurie, afin que les droits fiscaux résultant de ces contrats fussent rendus exactement à la seigneurie dont les acquisitions relevaient (1). »

Comme les sénéchaux, les notaires pouvaient faire les actes de plusieurs seigneuries.

Voici les noms de quelques-unes des juridictions de la paroisse de Guer.

1390 : Louézon.

1399 : Jehan de Rieux ; V. du Verger.

1400 : Guillaume Garel ; Louis de la Porte ; Jean Ugues ; Guillaume de la Lande ; Bertrand de Trébulan.

1402 : Jean Bonnet ; Jean Ugues.

1415 : Jehan le Bastard ; Guillaume Pillet ; Guillaume Ealet.

1416 : V. du Verger ; Bertrand de Couédor.

1421 : Jean de la Porte ; Guillaume du Plessis.

1423 : Jean de la Porte ; Geoffroy de Bodel ; Guillaume du Plessis ; de Saint-Malou ; Jehan Pi-bout.

1428 : Jean Ugues ; Jarnier ; Yvon de la Porte ; Alain Trébert ; de la Bourdonnaye.

1441 : Jean Niel.

1449 : Guillaume du Plessis ; R. Epinart ; J. Perro ; Julien Bouillant ; Eon Jocet.

1456 : Guillaume Le Bastard ; Jean Ugues ; Guillaume du Plessis ; de Loncaud.

1460 : Robert Nyel.

1464 : Jehannet de Trévegat.

1475 : Guillaume Garel ; Julien de la Ruée ; X. Robelot ; René Nyel ; X. Rogon ; Yvon de la Porte.

(1) L'ancienne paroisse de Carentoir, p. 364.

1477 : Amaury Cheville ; J. Travers ; de Craon ; de la Morinays ; Jehan Bonnet.
1484 : X. Hudelor ; Jean Ugues ; de la Rivière ; Jean de Livoudray.
1493 : de la Fresnays ; de Saint-Malon.
1494 : Garel et Pasquer.
1500-1503 : Bertrand de Trébulan ; Olivier de la Ruée.
1515 : Le Meignen ; Jean Josset ; Le Tenours ; le Potier.
1519 : du Verger.
1524 : Guillaume Caruel ; R. Bouillant ; Pasquer ; Hudelor.
1530 : Guillaume Bouillant ; X. Bonnet.
1532 : Morice ; Guillaume de Pucy ; J. de la Landelle.
1538 : Guill. de la Porte ; Fr. Dupuez ; J. Menart.
1545 : Guill. le Rebours ; Julien de la Ruée.
1556 : L. Ugues ; G. Percherel ; Maillet ; Alain Ruallain ; Guill. Planchette.
1561 : Loschecul ; René Robin ; du Bois-Brassu ; Heudelor.
1564 : Louis de Couesplan ; Ruallain.
1568 : Esven.
1573 : Guill. Locheul ; Riallain ; Joubin.
1576 : Mouaysan, notaire de Peillac.
1577 : A. de la Houlle.
1578 : Guill. Planchette ; P. Rozé ; J. Bouillart, sieur du Val.
1587 : Garel et Maubec.
1588 : René de Lesenet, sieur du Val ; Chaignart.
1595 : Guérin ; le Lérin.
1598 : Hochet ; Dabo.
1599 : Jacques Jehanne.
1600-1620 : Julien Gicquel ; Guill. Masson ; Hervé ; Planchette ; Périer.
1625 : Boschier ; Saulnier.
1636 : Bégaud ; Boschier ; Resquand ; Ambroise

Hinot, procureur-fiscal de Hidouze ; Joseph Jouan, procureur-fiscal des Touches ; Julien Graff.
1641 : Jacques Jehanne, époux de Jeanne Cahélo.
1654 : Charles Ugues, procureur-fiscal de la Ville-Hue.
1656 : Gurval Bergaud ; Jean Mouaysan ; Jean Jumel.
1660 : Robert Robins.
1678 : Amice.
1696 : Razé, contrôleur.
1700-1710 : Trotreau, contrôleur ; L. Gilles ; Baucher, notaires.
1714 : Baptiste et Robert Hochet.
1719 : J. Cormier ; Jean Guillaume ; du Bois-Baudry, procureur-fiscal de Guer et Coesbo.
1720 : M.-A. du Boisbaudry.
1738 : Raoul Perrot ; Pierre Jan ; Alain le Breton ; Rouxel ; Haudin ; Jean Guillaume.
1743 : J. Collin.
1746 : G. Vavasseur ; G. Savinien ; Jean Morin.
1754 : Arrouch ; J.-L. Ealet.
1761 : Math. Gicquel ; Jouan.
1766 : Julien Robin, avocat.
1770 : Profit ; Raoulet Perrot.
1787 : Jouen, greffier ; J.-Fr. Jan, notaire.

FIEFS EN GUER.

Si plusieurs des seigneuries de Guer avaient des extensions dans les paroisses voisines, à leur tour, celles-ci avaient des rentes féodales en Guer. Nous donnons ici ce que nous connaissons sur ce sujet.

1^o *Fief du Binio*. — La seigneurie du Binio, située en la paroisse d'Augan, s'étendait en Augan, Guer, Monteneuf, Réminiac, Tréal, Caro et Ploërmel. En Guer la maison de Porcaro lui devait foy, hommage et une rente de 13 sols, comme faisant partie du fief du Crévy, relevant du Binio. Pé-

busson ancien ou Pébusson-du-Houx, lui devait 13 sols, 8 deniers ; Pébusson-Neuf, 9 sols.

2° *Le fief de Couëtus à Coesbo.* — Coesbo avait un fief situé à Couëtus. Il appartenait, en 1455, à Jean du Bois-Brassu qui le vendit à Jean Gallery, sieur de Coesbo, qui le possédait en 1528. Son fils André le revendit en 1558 à autre Jean du Bois-Brassu, sur qui il fut retiré par Jeanne Gallery, en 1562. En 1639 il appartenait à Lucrèce de Quincampoix, veuve de Jacques Troussier, vivant sieur de Pontmenard et Coesbo, et tutrice de son enfant.

3° *Fief de la Morinais.* — Il se trouvait près du village de Brésihan, trêve de Monteneuf. Il était, en 1401, la propriété de Jean Boschét, seigneur de la Morinais, en Pleucadeuc ; en 1493, de Guillaume Boschét ; puis il passa aux de Couesplan. Ce fief relevait de la Petite-Bouère, en la trêve des Brûlais.

Ce fut X. de la Morinais qui passa, en sa qualité de notaire, l'aveu entre Bertrand du Loquet, sieur des Touches, et Jean d'Acigné, époux de Béatrix de Rostrenen, sieur et dame de Couéador.

4° *Le fief de Redon ou de Saint-Salomon.* — En fondant le monastère de Maxent, près Plélan, en 869, le roi Salomon lui donna plusieurs prairies, vignes en Guer.

Ce fief fut vendu en partie par Claude d'Andelot, indigne abbé commandataire de Saint-Sauveur de Redon, et à son profit personnel, en 1562.

Une note qui se trouve dans les archives de la Ville-Hue nous dit que le sieur de la Garenne vendit les cens de ce fief, en Guer, l'an 1587. Néanmoins, dans sa déclaration de 1677, Auguste de Choiseul, abbé de Redon, fait mention de ce fief, comme s'étendant en Guer et Maxent. »

(1) Arch. de la Loire-Inf. B 1999, fol. 282.

5° *Fief de Trécant.* — Les tenanciers de ce fief se trouvaient en Guer, Mauron et Réminiac. En 1395, il appartenait à Guillaume Normand. En 1439, aveu en fut fait par Françoise de Théhillac, héritière de Jeanne de Théhillac, veuve de Tristan de la Lande, sieur de Guignen, qu'elle avait épousé vers 1400, alors veuf de Marguerite de Bruc. Les enfants de Tristan de la Lande et de Françoise de Théhillac prirent le nom et les armes des Théhillac (Courcy) qui sont : « de gueules à 3 croissants d'argent. » Tristan de la Lande avait pour père Guillaume, l'un des héros du combat des Trente (1351). Ce Guillaume avait des terres en Guer, près Hidouze.

Guillaume de Théhillac, le premier de ce nom dont l'histoire fait mention, sieur de Théhillac, le Plessis de Peillac, Beaumont en Redon vivait en 1354, 1377 et 1380. Par acte du 19 mai 1389, il fonda une messe par semaine, pour être dite et chantée à l'autel Saint-Nicolas, dans l'église des Trinitaires de Rieux. Pour l'acquiescement de cette fondation, il donnait l'hébergement du Tertre, en Rieux, qui avait appartenu à son frère cadet, Payen de Théhillac, le tout valant 7 livres de rente. De leur côté, les Trinitaires s'engageaient à exécuter la fondation et à donner au dit seigneur, à chaque Noël, une *demi-livre de poivre* (arch. du Morbihan).

Sa femme était Jeanne de la Motte, fille de Robert, sieur de Bossac, la Thébaudaye et Sourdeac, qui jura, en 1378, l'association bretonne pour empêcher l'invasion étrangère en Bretagne.

Guillaume 1^{er} de Théhillac et Jeanne de la Motte eurent 4 enfants : 1^o Guillaume, époux de Jeanne de Questembert, tué à Azincourt en 1415, et mort sans enfant. Sa sœur Jeanne recueillit son héritage. 2^o Jehan, époux de Guyonne de Sévigné, veuve en 1429. 3^o Marguerite, mariée à Briand de Châteaubriand. 4^o Jeanne, dame du Plessis de Peillac, puis de Théhillac, épousa, avant le 17 septembre 1401, Tristan de la Lande, seigneur de Guignen, la Salle,

le Vaurouaut, grand maître de Bretagne, capitaine de Nantes, Redon et Saint-Malo, veuf de Marguerite de Bruc, l'un des gentilshommes les plus en vue de son temps (1).

6° *Fief de Maure*. — Le comte de Maure avait comme dépendances en Guer la maison et moulin de la Houssaye et le rôle de la Voltais.

7° *Fief de Comblessac*. — On sait que la châtellenie de Comblessac était très importante.

Elle comprenait les manoirs de : Craon; Bois-Jan; le Couédic; la Villeéan; Vauvert; la Porte-Santé; la Porte-Porcaro; le Coudray; les Bouère; le Bois-Guimard; la Couppeuaye, en partie, l'autre partie relevait de la Gacilly; la Motte; Trégoédan; Trébado; Bodél; les Salles; la Ville-Huet; Treslebois; la Malardais.

Elle avait aussi des dépendances en Guer que nous ne pouvons signaler avec assez d'exactitude.

Dans l'Histoire généalogique de la famille Eder (2) il est dit que Guillaume Eder possédait de nombreuses terres et des fiefs en Maure, Guer et Comblessac. Il était seigneur de la Haye en Missillac (év. de Nantes), de Trégoédan et Trébado en Comblessac. Il signa le traité de Guérande, le 12 avril 1365. Catherine, sa fille, épousa, par contrat du 15 mars 1385, Jehan Freslon, sieur de la Freslonnière et du Bois-Briant, en la paroisse du Rheu, év. de Rennes. Dans cet acte il est marqué que Guillaume donna à sa fille 40 livres de rente sur ses revenus en Maure, Comblessac, et s'il le fallait, en Guer.

Pierre Eder, fils aîné de Guillaume, parut aux Montres de Comblessac en 1427, comme seigneur de Trégoédan et Trébado; mentionné avec Tris-

(1) Comte de Laigue. — Nouvelliste du 21 octobre 1909.
(2) Revue de Bretagne, Nov. 1911, M. le vic. Paul de Freslon.

tan de la Lande dans un acte du 22 juillet 1430, par lequel ils recevaient du sire de Rieux une indemnité de 40 livres de rente en récompense d'une somme de 600 livres qu'ils avaient versée pour partie de la rançon du Maréchal de Rieux, prisonnier des Anglais.

Pierre Eder épousa Jeanne du Brossay, en Saint-Gravé, fille de Guillaume et de Jeanne Anger, fondatrice de l'hôpital de Saint-Gravé en 1412, héritière du Brossay et Vaugrain.

Guillaume, leur fils, fut marié à Marguerite de la Lande, dont l'oncle, Olivier, épousa Aliénor de la Jaille. Il avait plusieurs tenues en Guer.

8° *Fief du Bois-de-la-Roche*. — Cette seigneurie possédait des fiefs en Mauron, Réminiac, Ploërmel et Guer.

Le fief en Guer fut-il un démembrement de la châtellenie de Guer ou un bien personnel des Montauban, nous ne saurions le dire. Si Robert de Montauban, seigneur du Bois de la Roche parut aux montres de Guer en 1426 et Guillaume en 1444, ce ne fut pas en qualité de seigneurs de Couédon, mais du fief qu'ils avaient en Guer (1).

9° *Fief de la Lardaye*. — Cette seigneurie, en Maure, avait un fief en Guer. Les prés du Pont-Minier, de la Claire-Fontaine et de Laumallerie en relevaient pour 30 sols de rente, droit de moyenne et basse justice. Aveu fut rendu à Julien de Bé-gasson, en 1751 (2).

BIENS NATIONAUX.

Comme aujourd'hui la révolution représentée par le gouvernement républicain s'est approprié les biens de l'Eglise à la suite de la loi de Séparation

(1) Le lieu de la « Montre » n'était que l'endroit du rendez-vous. Plusieurs de ceux qui y étaient appelés, n'y avaient pas de terres.

(2) Papiers des Brenugat.

(9 décembre 1905), ainsi la grande révolution s'empara des biens de l'Eglise et des nobles émigrés, chassés de leur pays par le régime de la Terreur.

En voici la liste dans la *commune de Guer*.

Sur M. le Marquis de Guer :

- Métairie du Choiseul, achetée par Fabre.
- » de l'Abbaye, achetée par Angers.
- » de Kerbiguet, achetée par Angers.
- » des Aulnays de Kerbiguet, achetée par Angers.
- » de Coesbo et dépendance, achetée par Grée.
- » du Bois-Glé-du-Haut, achetée par Jan-Desmardais.
- » du Bois-Glé-du-Bas, achetée par Jan-Desmardais.

- Château et métairie de Coetdor, achetés par Grée.
- » de la Houssaye, »
- » du Placy, achetés par Maître.
- » des Grées-Tenet, achetés par Guillaume.
- » des Aulnays de Coetdor, achetés par Grée.
- » de la Brousse, achetés par Cloarec.
- » du Rocher, achetés par Dubreton.
- » Hidouze, achetés par Grée.
- » du Val-Garel-Grée-Mareue, achetés par Grée.
- » de Maison-Amice, achetés par Jan-Desmardais.

- Moulin à eau de Prada, acheté par Jan-Desmardais.
- » à vent de la Telhais, acheté par Jan-Desmardais.
- » à eau de Payen, acheté par Jan-Desmardais.

- Moulin à vent de Koragaë, acheté par Jan-Desmardais.
- » à eau des Vaux, acheté par Jan-Desmardais.
- » à foulon de la Houssaye, acheté par Gérard et Perrot.
- » à eau du Bois, acheté par Anger.
- » à vent de Couesnel, acheté par Anger.
- » à eau du Tertre, acheté par Jan-Desmardais.
- » à eau de Théhel, acheté par Jan-Desmardais.
- » à vent d'Avaugour, acheté par Jan-Desmardais.

Sur M. de Saint-Malon :

- Métairie de Léteneuc, achetée par Testeraïn.
- » de la Porte-L'Etang, achetée par Bonnamy.
- » du Buchet, achetée par Bigarré Pierre.

Sur M. de la Voltais :

- Maison du Martray à Ploërmel, achetée par Jacquart.

Sur M. de Servaude-Ville-es-Cerf :

- Métairie de l'Abbaye-Jarno, achetée par Beluze.

BIENS ECCLÉSIASTIQUES.

- Métairie du Prieuré de Saint-Etienne : Grée.
- Fondation Saint-Thomas : Jan.
- Maison et jardin de la fondation de la Vieille-Ecole : Jan.
- Fondation de Langouet : Gurval Binio.
- » de Saint-Mélan : Grée.
- Terres au village de la Priaudais : Hervé.
- Terres au village de Couasnel : Guillotel.
- Une prairie au village de la Barre : Jan.
- Terre, pré et pâture au village de Prado : Boucard.
- Le pré de Payen : Jan.
- Parcelles dans les champs de Guer : Jan.

Terre au Bignon et à l'épouse Guillaume : Crochard.

Terres près la métairie du Buchet : Crochard.

Un pré au village de Prado : Friguët.

Jardin au village de Léteneuc.

3 sillons dans la pièce du : Grée.

Le Presbytère : Genson.

Un jardin derrière : Genson.

La prairie de Gallau près Pengrain : Le Blanc.

Une pièce de terre : Boisju.

Le Pré-Payen : Boisju.

LE PEUPLE EN LA PAROISSE DE GUER.

On peut envisager la question du peuple sur un triple point de vue : religieux, moral et politique. Nous allons le faire en toute indépendance, sans parti pris.

1° *Point de vue religieux.* — Pour satisfaire aux besoins de leurs âmes et pratiquer leur religion, les paroissiens de Guer avaient toutes facilités.

La paroisse de Guer, il est vrai, était très considérable ; sa superficie mesurait 9.120 hectares. L'église paroissiale n'était pas précisément au centre de la population ; elle inclinait vers le levant et pour s'y rendre les fidèles des environs de Monteneuf avaient une grande distance à parcourir, avec des routes et des chemins qui laissaient beaucoup à désirer.

Mais, il ne faut pas oublier que Monteneuf avait été, de très bonne heure, érigé en trêve, avec un prêtre résidant, une église suffisante, des fonts baptismaux, un cimetière, tout ce qu'il fallait pour la commodité des habitants de la trêve et des villages environnant Porcaro. Ni Saint-Raoul, ni la Telhaie n'avaient les mêmes facilités, n'étant pas trêves. Cependant, en tant que chapelles frairiennes, elles jouissaient de certains privilèges. Elles avaient un prêtre attaché aux soins de la frairie, faisant le catéchisme, disant la messe, faisant les

enterrements, confessant et administrant les malades.

Outre ces églises frairiennes, il y avait dans la paroisse de nombreuses chapelles autorisées où la messe se disait tous les dimanches et fêtes d'obligation.

Nous avons eu occasion de signaler les nombreux cimetières qui se trouvaient autour des chapelles de prieurés ou domestiques : Saint-Nicolas; les Moutiers; Saint-Etienne; Sainte-Anne-des-Touches; Saint-Méen-de-Monteneuf; Saint-Joseph-de-Lespina; Saint-Louis-de-Grée-Mareuc; Saint-Martin-de-Grée-Basse — sans compter le cimetière de la Madeleine et toutes les chapelles dans lesquelles il était de tradition de se faire enterrer.

Régulièrement tous les enfants de la paroisse, à l'exception de Monteneuf, devaient être baptisés dans l'église paroissiale. Quelquefois, cependant, en raison des circonstances, il fut permis de les faire baptiser ailleurs. Les mariages, on l'a vu, se faisaient un peu partout, dans toutes les églises et chapelles de la paroisse ; il suffisait d'en demander l'autorisation au recteur de Guer.

Il était de droit commun et d'usage général, que les publications de bans ne devaient se faire qu'à l'église paroissiale, même pour les habitants d'une trêve régulièrement constituée. Il était juste que l'on se sentit dépendant, en quelque chose, de l'église-mère.

Alors on se faisait un devoir d'assister à la grand'messe à tour de rôle. Le chemin était long et il fallait souvent sauter d'une pierre sur l'autre. Mais on était bien aise de se retrouver, d'entendre publier les mariages, les ventes de toute espèce, car tout cela se publiait au prône de la grand'messe et au sortir d'icelle.

Sous l'ancien régime l'église était vraiment la maison de Dieu et du peuple, le centre de la vie religieuse et civile de toute la population.

Pour gérer toutes les affaires et délibérer sur toutes les questions, il y avait le général de la paroisse, corps religieux et politique, composé des notables de l'endroit. Il se réunissait, au son de la cloche, dans la sacristie et délibérait en toute liberté et indépendance. C'était l'union de l'Eglise et de l'Etat, voire même la fusion des deux éléments constitutifs de la vie religieuse et sociale.

2° *Point de vue politique et social.* — A Guer, comme partout ailleurs, le peuple formait la troisième classe de la société ; le clergé était au premier rang, puis la noblesse. Cet état de classement n'était que le résultat des éléments qui avaient présidé à la formation de la société primitive. Dans les premiers siècles de notre histoire, nous voyons les Druides remplir les fonctions de prêtres et de magistrats. Puis, sous l'influence du christianisme, les prêtres de la loi nouvelle virent s'établir à côté d'eux une caste composée d'hommes éminents par leur bravoure et chargés de défendre l'intégrité du sol et même de l'étendre. Ce furent les nobles. En récompense de leurs services, ceux-ci reçurent du souverain des droits honorifiques et des terres qu'ils distribuèrent à d'autres, moyennant rétribution : de là les droits féodaux et les rentes seigneuriales.

Sous ce régime, et à divers titres, mais réellement, le peuple posséda des terres, des maisons, comme le prouvent les nombreux contrats de vente et d'achat qu'on peut consulter encore aux archives départementales et les études de notaires.

Sans doute il y avait les redevances royales et seigneuriales ; parfois elles paraissaient lourdes au paysan d'alors qui n'était pas riche en argent et ne faisait pas beaucoup « d'élèves » (1).

(1) On a établi que le peuple d'alors était moins chargé d'impôts, même en tenant compte du temps, que le paysan d'aujourd'hui. Les charges fiscales, de nos jours, sont écrasantes et les revenus souvent médiocres.

Néanmoins, il pouvait vivre et élever honnêtement sa famille. Quand la révolution lui donna l'occasion et le moyen de se soustraire à toutes ces vieilles charges, le peuple saura en profiter et parfois avec barbarie. N'est-il pas naturel d'aimer à se voir déchargé de tout ce qui est un fardeau, si léger soit-il ?

Quant aux rapports des paysans avec les prêtres et les nobles, nous n'avons rien trouvé qui nous permette de dire qu'ils vivaient d'ordinaire en mauvais termes. Au contraire, c'est un fait indéniable, qu'il était, d'instinct, respectueux de ses chefs naturels, mais sans rien laisser de sa dignité. Il fut toujours digne de lui-même, plus digne, plus indépendant, moins rampant qu'aujourd'hui. On peut facilement le démontrer.

Le clergé en général jouissait de la considération et du respect du peuple. Alors on aimait ses prêtres ; on leur obéissait dans la mesure voulue ; à l'occasion, on savait résister, comme on a pu le voir quand il a été question de Monteneuf et Saint-Raoul, et même dépasser la mesure. Les prêtres d'alors vivaient au milieu de leur population, prenaient part parfois aux travaux de la campagne, vivaient la vie de leurs paroissiens et compatriotes.

Il en était de même de la noblesse, simple, affable, se mêlant facilement au peuple, vivant parmi leurs tenanciers et habitant des maisons qui ne valaient guère mieux que des chaumières. S'il y avait des nobles arrogants et durs, c'était l'exception.

Beaucoup d'entre les nobles n'étaient pas riches ; ceux de Guer passaient, à tort peut-être, pour n'avoir pas grand' chose. Ils tenaient, cela se comprend, à leurs droits, comme aujourd'hui chacun de nous tient aux siens. C'est dans le fond de l'humanité.

Nous avons dit, à propos des droits du seigneur, que ce n'étaient souvent qu'une simple reconnais-

sance de vassalité. Par exemple, au four banal de la Voltais, les vassaux n'étaient tenus de faire cuire leur pain qu'une fois l'an, dans la semaine de Pâques. En tout autre temps, ils pouvaient choisir.

Nous ne croyons pas que les gens de la paroisse de Guer avaient en horreur les seigneurs de l'endroit ; nous pensons même qu'ils les aimaient et les estimaient. Sans doute il y a eu des pillages de châteaux par les paysans, mais ce fut surtout au commencement de la révolution, le fait de gens venus d'ailleurs, et il fallait bien que le peuple fut attaché à ses prêtres et à ses nobles, pour que le chef de la chouannerie établit son quartier-général à Guer même, ce qu'il n'eût pas fait si le pays lui avait été hostile.

3° *Point de vue matériel.* — Sous certains rapports, le paysan d'autrefois était moins favorisé que celui d'aujourd'hui. Il avait moins d'argent, s'habillait plus simplement, voyageait moins, ne connaissait guère que son clocher et celui de la ville voisine. En revanche, ses goûts étaient plus modestes, ses désirs plus bornés ; il vivait au jour le jour, content d'avoir ce qu'il fallait pour élever convenablement sa famille. Il faut bien avouer que l'idée socialiste a pénétrée pas mal déjà dans nos campagnes ; le laboureur n'aime plus comme autrefois sa modeste maison, sa charrue, ses animaux ; son intérieur modeste ne lui plaît plus ; il rêve de s'enrichir ; il rêve pour ses enfants une place de bureaucrate quelconque, pour ses filles une place en ville. Dans l'ancien temps, rien de tout cela ; le laboureur vivait plus modestement, ne rêvait pas et n'en était que plus heureux.

Il avait ses plaisirs et ses distractions ; ses foires et marchés, ses repas en famille, ses soirées d'hiver, ses réjouissances les jours de noce, sa franche gaieté, sans préoccupations du lendemain.

Pour se nourrir, il avait du pain, un peu noir, il est vrai, quelquefois très noir, mais substantiel ;

il cultivait le froment, le blé, l'avoine, le blé noir, comme aujourd'hui ; il avait de la volaille qu'il mangeait ou vendait (1) selon son bon plaisir. Comme à Sparte, on vivait en Bretagne sobriement, mais on était fort, vigoureux ; la génération d'alors valait mieux sous ce rapport que la nôtre.

Le paysan de ce temps-là n'était pas soumis au service militaire, sans toutefois en être complètement libéré au point de vue des charges. D'ailleurs il n'aimait pas le métier de soldat. Tout le monde sait que le tirage au sort ordonné par le gouvernement fut l'occasion du soulèvement de la Vendée et de la Bretagne.

Ainsi, à tout bien considérer, et vu la différence du temps et des habitudes, on est autorisé à dire que le paysan d'alors n'était pas plus à plaindre qu'aujourd'hui.

Le commerce. — Nous avons relaté, en son lieu, les foires et les marchés qui se tenaient dans la paroisse de Guer, avec les conditions dans lesquelles elles se faisaient. Nous n'y reviendrons pas. Il nous reste à noter, d'après les registres de l'église de Guer, les différentes phases du prix des denrées.

La première mention date de 1715.

1715 : « Cette année, le blé à 10 sous, 12 s., 15 s. le commun prix depuis Pâques. De commerce point, ni d'argent. Les banqueroutes fréquentes, le tout pour la diminution de l'argent. Les toiles de 32 sous à 12 sous ; ainsi de la laine et autres marchandises à proportion. Le pain à 1 sou la livre, le plus blanc ; le fil à 15 sous qui valait 55 sous, etc. »

Les années précédentes : 1709, le blé valait 4 livres ; 1710, 4 livres 10 sous ; 1711-12-13-14 et 1715, le blé très cher et autres marchandises à proportion, et *l'argent commun*.

Puis la note suivante : « Ayez recours aux ap-

(1) On sait que la vaisselle d'argent n'était pas rare alors, même chez les simples paysans. Nous l'avons démontré dans « L'Ancienne paroisse de Carentoir ».

précis de blés selon chaque année, et vous jugerez par là de toutes autres choses, car c'est la règle universelle des trafics de ce pays.»

Cette réflexion nous paraît très juste ; dans tous les temps et tous les pays, le prix des grains est une base pour apprécier la richesse ou la pauvreté d'une année. N'oublions pas non plus que nous sommes sous le règne de Louis XIV et au temps de ses guerres contre toute l'Europe.

Note à la fin du registre des sépultures de 1756 : « Le blé a valu pendant le cours de l'année depuis 1 liv. 10 sous jusqu'à 2 livres. » (Il s'agit évidemment du demé).

A la fin du registre des sépultures de 1757 : « Le prix commun du blé a été de 2 livres. »

A la fin du registre des baptêmes et mariages de 1784 on lit : « Cette année 1784 les pommiers ont rapporté plus qu'ils n'avaient fait de mémoire d'homme. Le demé de pommes choisies, rendu chez l'acheteur, lui coûtait 6 liards et la barrique de cidre choisi et soutiré au bout d'un mois, 2 livres 2 sous. Environ la moitié des pommes n'a pu être mise en cidre faute de barriques qui ont valu jusqu'à 5 livres 5 sous la pièce. Triste année pour les cabaretiers et maltôtiers ! »

A la fin du registre des baptêmes et mariages de 1785 on lit : « Le cidre qui valait il y a un an 40 sous la barrique vaut actuellement 8 sous le pot au cabaret ; le blé 105 sous le demé et il y a abondance de pauvres. »

A la fin des mêmes registres de 1786 on lit : « J'ai vendu 18 écus (54 francs) la barrique de cidre dont les pommes m'avaient coûté 6 liards le demé il y a deux ans, » écrit le recteur de Guer, auteur des diverses notes qui précèdent.

Ajoutons, pour expliquer la note de 1785, celle qui se trouve à la fin du registre des baptêmes et mariages de 1785, en l'église de Saint-Malo-de-Beignon.

« Cette année (1785) il se fit sentir une extrême

sécheresse ; pendant près de 7 mois, depuis le 6 janvier jusqu'au 20 d'août, il ne tomba presque pas de pluie ; aussi il n'y eut presque pas de moisson. Le seigle valait 6 francs et le blé noir 5 livres 10 sous ; et le cidre qui ne valait que 4 livres la barrique au commencement de l'année valait 30 livres sur la fin. Le foin fut jusqu'à 200 livres le millier. »

Prix des denrées (sous le régime révolutionnaire).

1 liv. bœuf	0,7 s.	
» veau	4 s.	
» graisse	5 s.	
» mouton	31. 60 s.	
» lard	0,50 cent.	
Beurre frais	0,12 »	
» en pot	0,12 »	
Pot d'huile	0,30 »	
Pois (le cent)	15 l.	
Vin Bordeaux, 1 ^{re} qualité	150 l.	
» 2 ^e »	110 l.	
» 3 ^e »	90 l.	
Le pot de vin 1 ^{re} »		18 s.
» 2 ^e »		14 s.
Vin Nantais 1 ^{re} »	60 l.	
1 barrique de charbon de bois	3 l.	
1 livre de chandelles		18 s.
» de miel		14 s.
» de résine brut		6 s.
Huile à brûler		5 s.
Eau de 1 ^{re} qualité	10 l.	18 s.
» de 2 ^e »	15 l.	
» de 3 ^e »	13 l.	
Eau de genièvre 1 ^{re} qualité	15 l.	
» 2 ^e »	8 l.	
Cuir veau	2 l.	10 s.
Cuir veau tanné, 1 ^{re} qualité	4 l.	
» 2 ^e »	1 l.	50 s.
Veau tanné, 2 ^e qualité	3 l.	10 s.

(1) l veut dire : livre ou 1 franc.

Cuir cheval tanné	8 l.
1 livre de graisse de porc	1 l. 4 s.
1 livre de fer	6 s.
» de fonte	3 s.
» de cuivre 1 ^{re} qualité	2 l. 10 s.
» » 2 ^e »	12 s.
» de lin	18 s.
» de laine	2 l.
L'aune de drap d'Elbeuf	5 l. (1).

GUER A TRAVERS L'HISTOIRE.

1^o *Croisades*. — Parmi les compagnons de Saint Louis se rendant en Palestine pour essayer d'arracher le tombeau du Christ aux mains des Sarrasins, nous trouvons, en 1248, les nobles de Guer qui suivent : Alain du Houx ; Robert de la Landelle ; Olivier de la Bourdonnaye, dont Guillaume de la Bourdonnaye qui épousa, en 1350, Amice du Vaumarquer, héritière de cette seigneurie ; X. Pasquer, de Villefranche et Ville-Etienne.

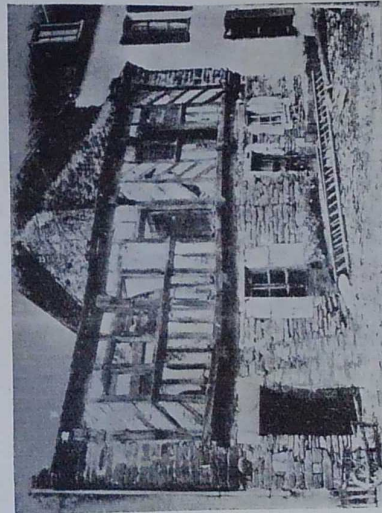
Monseigneur Jean Gicquel, évêque de Rennes, né en Guer, croisé en 1250, se signala, dit l'historien Joinville, dans les combats contre les Sarrasins.

2^o *Guerre de la succession au duché de Bretagne* (1341-1364-1381). — On sait que la plupart des chevaliers bretons embrassèrent le parti de Charles de Blois contre Jean de Montfort.

Citons parmi eux, en ce qui nous concerne, les de Montauban, seigneurs de Guer et de Couëdor.

Olivier V, seigneur de Couëdor, fut capitaine pour Charles de Blois et servit sous les ordres de son cousin, Bertrand du Guesclin. Il l'accompagna en Espagne (1369), assista au siège de Bécherel et de Brest, en 1371, signa, le 25 avril 1379, avec son fils Olivier, l'acte d'association des nobles bretons contre l'invasion des Français dans la Bretagne ; ratifia le traité de Guérande, en 1381.

(1) Registre de la Municipalité de Guer.



GUER. — LA CLAIRE-FONTAINE

Au-dessus de la porte d'entrée on lit la curieuse inscription qui suit :
« Qui rit et mord, qui mesliti et rapote n'entre, carrai, je lui defend la porte.
Fait au mois d'août de l'an 1650 ».

Guillaume de Montauban, son cousin, de la branche du Bois-de-la-Roche, fut choisi par Beaumanoir pour prendre part, comme écuyer, au combat de Mi-Voie ; s'y distingua et par son habileté décida de la victoire en faveur des Bretons ; perdit la vie au combat de Mauron, le 14 août 1352, avec un grand nombre de chevaliers au service de Charles de Blois.

3° *Rivalité de la Bretagne et de la France.* — En 1491, nous disent les chroniqueurs, le pays de Guer fut dévasté par les troupes de Louis XI, roi de France, entrées en Bretagne pour châtier le Duc François II d'être entré dans la coalition des Princes contre le roi de France.

4° *Plaid généraux de Rennes à Guer (1441).* — Par ordonnance du Sénéchal de Rennes, en date du 4 septembre 1441, les plaid généraux ou grandes assises, à cause de l'épidémie qui régnait à Rennes, durent se tenir à Guer et Malestroit (1).

5° *Le Protestantisme.* — Né en 1517, de la révolte du moine Luther, ne trouva guère d'adhérents en Bretagne parmi le peuple et la classe moyenne. Seules quelques familles nobles, malheureusement des plus importantes, se laissèrent gagner et embrassèrent, momentanément, la religion prétendue réformée. Parmi les nobles traitres à la religion de leurs pères, nous trouvons les sires d'Acigné, seigneurs de Guer et de Couëdor.

Dom Morice (Preuves, II, 292) nous dit que Jean d'Acigné, « en décembre 1562, tint un synode à son château de Couëdor, auquel assistaient plus de cinq cents huguenots, presque tous gens de condition. » Cette trahison ne porta pas bonheur

(1) Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome xxx.

aux d'Acigné dont la branche de Couédon finit bientôt en quenouille (1).

6° *La Ligue* (1585-1597). — Par ce mot on entend le mouvement qui se produisit dans la France catholique lorsque, à la mort de Henri III, le roi de Navarre, Henri de Béarn, huguenot de religion fut appelé, par l'ordre de succession, à monter sur le trône de France.

Pour l'empêcher d'arriver, il se forma une ligue à la tête de laquelle se plaça le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, et catholique vaincu.

En Bretagne, la Ligue rencontra de nombreux partisans ; François de Talhouet, gouverneur de Redon, fut un des principaux ligueurs. Avec l'appui des troupes espagnoles, il parcourut tout le pays et le soumit à peu près. Ses troupes occasionnèrent beaucoup de désordres dans toute la contrée, chose inévitable en temps de guerre civile. Les registres paroissiaux de Guer et des environs en font foi.

Dans le registre de Beignon, à la date d'avril 1598, on lit : baptême d'un enfant né à Saint-Malo « lorsque l'on était réfugié au dict lieu pour la crainte de l'armée du roy (d'Espagne) qui estoit logée à Messac et aulx paroisses circonvoysines. »

Registre de Guer : « 27 juin 1594. La fille de Yves de Porcaro et de Marguerite Cado est portée et baptisée dans la chapelle de Porcaro à raison du temps et de la *gendarmerye* de la garnison de Redon qui estait en cette paroisse de Guer. »

Nous avons vu que les manoirs de Boquidé, aux Desgrées et Coesbo, aux Avrils, eurent particulièrement à souffrir de la part des Ligueurs.

Parmi les « royalistes » nous pouvons citer les Robelot de la Voltais. Dans leur production de titres pour être déclarés et maintenus nobles, en

(1) Par le mariage de Judith, le 7 décembre 1572, avec le Maréchal de Cossé-Brissac.

1669, les Robelot se glorifient d'être restés fidèles au roy et de n'avoir jamais favorisé la Ligue.

On lit dans « l'Ancienne Paroisse de Carentoir » que Jean de Couédon, sieur des Bouexières et du Bois-Glé, tenait forte garnison en son château des Bouexières et donnait asile et protection à tous ceux qui combattaient pour la Ligue. Il avait comme ami et compagnon Gilles de la Bourdonnaye, sieur de Couétron, en Ruffiac, dont le château fut pris et pillé par les Royalistes ou Royaux.

Le sieur de la Ville-Hue ne semble pas avoir pris une part active à la lutte religieuse. Tour à tour et indifféremment il demande aide et protection au gouverneur du château de Comper (en Concoret), comme le prouvent les témoignages suivants, tirés des archives de la maison.

Par lettres de 1558-1568-1569, le Duc de Bouillé, gouverneur de Comper, faisait savoir que le sieur de la Ville-Hue avait déjà fourni et équipé 20 hommes et ordonnait de le laisser tranquille.

Le 17 octobre 1572, par lettres données à Béchereil, le dit Bouillé l'exemptait de la levée d'hommes de l'arrière-ban.

Le 1^{er} avril 1573, il ordonnait à ses capitaines, en l'absence du duc de Montpensier, de prendre sous leur protection le sieur de la Ville-Hue, sa maison et ses terres.

Enfin, des lettres datées du 14 mars 1594, le gouverneur de Comper pour le duc de Mercœur qui s'en était emparé en 1593 (le sieur Dumanas ?) engageaient les officiers ligueurs de le laisser aller où il voudrait, pour ses affaires.

Selon Dom Morice (I-3, colonne 1728) le duc de Mercœur était à Saint-Malo-de-Beignon le matin du 3 juillet 1592 ; le soir il coucha à Guer, puis partit pour mettre le siège devant Ploërmel, dont les Royaux s'étaient emparés le 11 septembre 1591.

7° *La révolte du papier timbre et du tabac.* — L'histoire nous apprend qu'une révolte éclata en

Bretagne à la suite de l'établissement du papier timbre (1673) et de l'impôt sur le tabac et la vaiselle d'étain en 1675.

Quelques gentilshommes y prirent part ; mais le plus grand nombre des révoltés se trouvait parmi les paysans qui se coiffaient de bonnets rouges et commettaient toutes sortes de pillage et mauvaiesetés dans toute la Bretagne.

A Guer, leur souvenir est toujours vivace et il est difficile d'interroger sur l'histoire ancienne, sans que l'on vous parle des « bonnets rouges » (1).

Ils avaient établi, paraît-il, leur quartier général aux environs de Têhel et de la Muloitière. C'est de là qu'ils allaient un peu partout, semant la terreur et l'effroi. Par dérision et à cause de leur coiffure, on les appelle encore « les moines rouges de Têhel ».

On sait avec quelle cruauté le Duc de Chaulmes, gouverneur de Bretagne, avec ses 6.000 hommes de troupes, réprima cette insurrection, légitime dans son principe, puisque les taxes susdites n'avaient pas été consenties par les Etats de Bretagne, et par conséquent, établies en violation des franchises de la Province.

La répression fut si vive que Madame de Sévigné se croyait autorisée à écrire : « Vous pouvez comprendre qu'il n'y a plus de Bretagne, et c'est dommage. » La baronne exagérait : la Bretagne n'était que meurtrie.

8° *La lutte du Parlement et des Etats de Bretagne contre la Cour.* — Le duc d'Aiguillon fut un réformateur et un ami du peuple. Il eut voulu rendre la Bretagne prospère. Il voulait favoriser le commerce en facilitant les communications. C'est à lui que l'on doit les belles vieilles grandes routes qui sillonnaient la Bretagne, allant droit devant elles ; on aurait dû lui savoir gré de son in-

(1) On prononce : « bonniots rouges ».

tention et de son initiative. Pour en arriver là, il lui fallut établir ce que l'on nommait « les corvées », aujourd'hui prestations ; (les noms changent, les choses restent, car elles s'imposent) ; aussitôt il devint impopulaire. Cela et d'autres mesures fiscales prises par le gouvernement achevèrent de le perdre dans l'esprit du peuple qui aime à être bien servi, sans bourse délier. A son tour, le Parlement refusa d'enregistrer les mesures fiscales du Pouvoir. Le procureur-général lui-même, la Chalotais, s'y opposa énergiquement. Il fut enfermé à la Bastille, avec quelques membres du Parlement, mais celui-ci et la noblesse prirent fait et cause pour eux. Parmi les nobles qui signèrent la protestation nous trouvons les Huchet de la Bédoyère, le Marquis de Guer et le Provost de la Voltais.

Les temps nouveaux approchaient et personne ne paraissait s'en douter. Le Parlement de Bretagne et la noblesse, à leur insu et très efficacement, creusèrent la fosse où ils allaient tomber bientôt, sans espoir d'en sortir.

En 1788, le roi ayant voulu décentraliser la justice en établissant des tribunaux dans les villes les plus importantes et en augmentant leurs attributions, le Parlement, composé de nobles, fit une opposition froide mais résolue. Il fut suivi par toute la noblesse du pays qui voyait dans tous ces édits la violation des franchises de la Bretagne et un empiètement du pouvoir royal.

L'année suivante, le 21 janvier, le roi, dans l'idée de remédier à la situation critique où il se trouvait, au point de vue financier et politique, convoqua les Etats-Généraux de France à Versailles, préparant ainsi sa déchéance et sa mort avec le renversement de tout l'état social d'alors. La Bretagne elle-même devait y perdre les prérogatives dont elle était si fière, les libertés auxquelles elle tenait tant, et qui plus est, son nom.



TROISIÈME PARTIE

La Révolution

1° LES DOLÉANCES.

Les doléances de Guer. — Suivant un antique usage, les députés de chaque ordre, en se rendant aux États-Généraux apportaient de leur province un *cahier* dans lequel étaient consignés les motifs de plainte, les vœux et les instructions de leurs électeurs.

Par ordre de Louis XVI, la plus entière liberté fut accordée pour la rédaction des cahiers. Pendant les trois mois que durèrent ces opérations, il régna par toute la France une effervescence qui dégénéra en rixes dans certains endroits, même en Bretagne.

Aux archives départementales, on conserve les doléances de toutes les paroisses du Morbihan. Celles de Guer furent rédigées par un certain Paragot, greffier d'une juridiction en Guer ; elles sont signées d'un très grand nombre d'électeurs, gens appartenant aux familles les plus honorables de l'endroit. On y voit en tête le nom de plusieurs *anoblis par eux-mêmes* qui furent les chefs du mouvement révolutionnaire dans ce pays, et ne manquèrent pas d'en profiter, pour s'enrichir des biens de l'Eglise et de la noblesse émigrée, comme on a pu le constater, par la liste des acquéreurs des biens nationaux ci-devant rapportée. Doit-on voir, dans cette pièce, le véritable esprit public, ou simplement la mentalité du rédacteur ? Il est certain que le peuple était fatigué de l'ancien régime et que clergé et paroissiens soupiraient après une ère nouvelle. L'occasion était bonne de manifester et on n'y manqua pas.

Voici ce que les électeurs de Guer étaient cen-

sés demander à leurs députés aux Etats-Généraux de France.

1° Seulement deux espèces d'imposition, l'une réelle sur les biens-fonds, sans aucune distinction de leur nature, que l'on peut appeler *cens royal* — l'autre personnelle sous le nom de capitation — l'une et l'autre seront indistinctement perçues sur les trois ordres de l'Etat et sur le même rôle.

2° Abolition des francs-fiefs à 8 sols par livre.

3° Abolition de toute corvée féodale et de tous autres droits féodaux abusifs connus sous le nom de quintaine, soûle, saut dans l'eau, et des corvées *aux grands chemins*.

4° Suppression des droits de lods et ventes et contrats d'échange.

5° On demande que l'ordre du Tiers ait aux Etats de cette Province une représentation proportionnée à son nombre ; que son président soit électif et ne puisse jamais être gentilhomme ou anobli ou ecclésiastique ; que cette ville (Guer) soit désignée pour chef-lieu d'un district de 10.000 habitants.

6° Plus de fuye ni garennes.

7° La liberté de moudre à tel moulin qu'on voudra et d'avoir des meules à bras *sans payer*.

8° La liberté de bâtir des fours indépendamment du four banal et qu'il soit permis aux boulangers et fourniers de vendre publiquement leur pain tous les jours de la semaine.

9° Qu'il soit enjoint aux seigneurs de se conformer à l'ordonnance de 1669 et aux officiers d'y tenir la main (1) ; qu'il leur soit défendu de laisser chasser leurs commençaux sous peine d'en répondre en privé nom ; qu'il soit permis à tout propriétaire de porter le fusil sur leurs propriétés, pour leur défense et celle de leurs maisons, même pour celle de l'Etat en cas de besoin.

10° Au cas qu'il plaise à sa Majesté d'établir des

(1) C'est-à-dire de faire la preuve de leur noblesse.

sièges royaux, qu'il en soit établi dans la ville de Guer (1), qui doit être prise pour chef-lieu d'un district considérable en égard à sa population et à sa distance de toute ville voisine ; qu'en tout cas, qu'il ne soit créé de justice royale contre le vœu général ; que les basses et moyennes justices soient supprimées et réunies aux hautes auxquelles elles ressortent ; que dans tous les cas possibles, il n'y ait que deux degrés de juridiction.

11° La suppression de tous les tribunaux d'attribution, même de consulats, et que toutefois l'ordonnance de 1673 soit exécutable en ce qui concerne la forme sommaire de terminer les différends.

12° La faculté de franchir les rentes féodales et que les sommes dues pour le casernement, frais de ministre et fouage extraordinaires soient supportées par MM. de l'ordre de la noblesse et auxquelles ils ont trouvé le moyen de se soustraire ; qu'ils soient forcés d'obéir sur le franchissement et au surplus sur le pied et dans tels délais qu'il plaira à sa Majesté fixer le tout sans solidité soit pour le franchissement, soit pour le service de la rente (2).

13° Suppression des receveurs des devoirs royaux dont le produit de leur charge s'élève au détriment du public, parce qu'ils seront remboursés sur les deniers du trésor de cette Province et qu'après cette suppression les trésoriers et collecteurs de chaque paroisse verseront leurs deniers au bureau du trésorier de la Province.

14° Que les sergents de la haute justice la plus voisine, les premiers requis soient compétents pour faire sommation et contrainte afin de paiement de deniers royaux et qu'on soit tenu de s'adresser à eux ; qu'en tout cas, un autre sergent ne puisse exiger un plus grand droit qu'eux.

15° Que la dime ecclésiastique ne soit perçue en

(1) Rien que cela ! L'appétit vient en mangeant.

(2) Cet article est si mal rédigé qu'on ne sait pas ce qu'il veut dire.

cette paroisse qu'à la 50^e gerbe, le sol en étant fort ingrat et stérile ; que les dîmes inféodées soient de même réduites à cette quotité.

16° Que les bénéfices simples dans l'étendue de cette paroisse soient réunis à la cure.

17° La suppression de toutes les pensions et établissements en faveur des nobles.

18° Qu'il soit défendu à qui que ce soit, d'attenter à la liberté des citoyens ; qu'il n'y puisse jamais y être porté atteinte sans l'ordre du Magistrat.

19° Que tous les souscrivants la déclaration du 27 décembre 1788 (1) ne puissent être relus pour représenter le Tiers aux Etats-Généraux.

20° Que l'ordre du Tiers ne soit jamais exclu d'aucune affaire ecclésiastique, militaire ou civile.

21° Qu'il soit défendu de percevoir aucun droit de coutume sans lettres patentes.

22° Que l'assemblée périodique des Etats-Généraux à une époque fixée lors de la prochaine tenue ; même une assemblée extraordinaire en cas de changement de règne ou de régence.

23° L'administration gratuite des sacrements de l'Eglise et qu'il plaise à sa Majesté d'indemniser les recteurs et curés dont le sort est déjà si borné dans ce diocèse ; par conséquent, l'abolition de tout droit connu sous le nom de *casuel*.

24° Que le tiers des bénéfices consistoriaux soit versé dans une caisse diocésaine, pour le soulagement des pauvres du diocèse et destinés à établir dans chaque bourg un peu considérable, particulièrement en cette ville, un hôpital dans lequel se-

(1) D'après les réglemens administratifs de la Provence, les Etats devaient se réunir en décembre 1788. Le roi ayant interdit cette tenue, les députés du Tiers obéirent et s'en allèrent ; les deux autres ordres résistèrent. La noblesse publia et fit distribuer une *déclaration* où les députés des villes étaient malmenés et tombaient sous le coup des plus graves accusations. Cette déclaration du 27 décembre fut signée d'un grand nombre ; ce sont ceux-là que « les doléances » voulaient exclure.

raient aussi reçus les malades des petites paroisses voisines.

25° Qu'il soit établi dans chaque sénéchaussée principale un bureau de correspondance avec lequel MM. les députés aux Etats-Généraux entretiendront relation pendant la tenue des Etats-Généraux.

26° Que le prix des eaux-de-vie et autres liqueurs soit le même pour tous indistinctement.

27° Abolition du *tirage au sort* ; en tout cas, que les domestiques des ecclésiastiques et des nobles y soient assujettis.

Signatures : Fabre ; Cloarec ; Joseph de la Desmardais-Jan ; de Laumailerie-Jan et son fils ; Mathurin Pihuit ; Charles Haguët ; Noël Henrio ; Alexis Bébin ; Joseph Lechauff ; Labbé, etc., etc.

A l'assemblée première tenue à Ploërmel le 7 avril 1789, Guer fut représenté par le sieur Fabre et Foulon-Desclos.

2° LES MUNICIPAUX.

Formation de la Municipalité (1). — Nous avons dit que le clergé lui-même était entré dans le mouvement révolutionnaire, croyant sans doute pouvoir le diriger et l'empêcher de tomber là où il inclinait. Il en fut ainsi à Guer, Ménéac et la plupart des paroisses.

Monsieur Le Breton, recteur de Guer, présida lui-même l'assemblée où furent nommés les officiers municipaux. Ce furent : MM. Pihuit, Denis, Henriot, prêtres ; Jean Danion, Joseph Guillotel, Yves Resnaïs, Julien Artur, Jean Colléaux, François Crochard, Joseph Hochet, Pierre Beaujouan, M. Fabre, ex-président du comité patriotique, député aux Etats à Rennes en 1788 (4 mars 1790).

Le 8 mars, M. Pihuit, vicaire, fut nommé Maire de Guer.

(1) Registre des délibérations de la commune de Guer.

Actes de la Municipalité. — Le 11 avril 1790, elle demande une brigade de Maréchaussée (gendarmes) pour faire la police et empêcher de nouveaux troubles.

31 juin 1790. — Elle fait emprisonner pour 24 heures Jean Colleaux (on dit Colliau), de la Touche-Boulard, domestique chez M. le Blanc, et le fils aîné de Julien Rouxel, fermier aux Aulnais, pour avoir insulté le major de la garde nationale et plusieurs officiers, pendant qu'ils assistaient à la procession du Sacre.

16 juin 1790. — Ils écrivent à M. de Thiard, commandant en Bretagne, de leur envoyer des armes pour 100 gardes-nationaux.

3 août 1790. — Le Maire condamne à 8 jours de prison Michel Colleaux et Mathurin Loret, son beau-frère, pour les troubles qu'ils ont causés.

5 décembre 1790. — La Municipalité fait saisir les papiers de la juridiction de Guer qui se trouvaient chez M. Paragot, greffier de cette juridiction (le rédacteur des doléances) et chez M. Jan de Laumaillerie, ancien greffier de Guer et de la Hâtaie — ceux de la Voltais et de Porcaro chez M. Foulon-Desclos — ceux du Bois-Jan et Vauniel chez M. le Tismennar.

La Mairie. — La première Mairie de Guer fut la chapelle Saint-Thomas, aujourd'hui convertie en habitation particulière.

A la date du 17 novembre 1790, on constate que le conseil municipal siège dans cette chapelle, mairie provisoire.

Elle devint la Mairie définitive de la façon suivante : ayant entendu dire qu'on allait mettre en vente les biens d'église, à savoir : la chapellenie des Ruaux, le pré de la Croix, le clos du Chardonneret, la lande des communs, les fondations de Langouet, les municipaux supplièrent l'autorité de ne pas vendre la chapelle Saint-Thomas, « lieu ordinaire des séances du conseil et aussi nécessaire

au culte, attendu que notre église est trop petite dans les concours extraordinaires de peuple et qu'elle sera prochainement en chantier, l'une des costières menaçant ruine. » Les directeurs du département acceptèrent par délibération du 19 février 1791.

Le 31 janvier 1793 le procureur faisait savoir que cette chapelle ne serait pas comprise dans les biens nationaux, et que M. Monnerais, chapelain de la fondation, devait en faire les réparations, sous peine d'être dénoncé au Directoire.

Formation du département du Morbihan. — Sur la liste des électeurs choisis pour la formation du département du Morbihan, faite à Vannes le 26 mai 1790, nous trouvons les noms suivants de la commune de Guer : Pierre Joubin, Jean Danion, René Chôtard, René Rouaud, Mathurin Rouxel, M. Pihuit, Jan de la Desmardais.

Démission du Maire et du procureur de la commune. — Les événements se précipitaient et l'air devenait mauvais ; le mouvement révolutionnaire et anticlérical s'accroissait tous les jours ; aussi le Maire et le procureur furent-ils amenés à donner leur démission. Voici comment les registres la rapportent :

17 avril 1791. M. Joseph Pihuit et J. Henrio, curés de Guer, nommés en mars 1790 maire et procureur de la commune de Guer, donnent leur démission, craignant d'être exclus bientôt pour n'avoir pas fait le serment constitutionnel. Les municipaux acceptèrent à contre-cœur, « pénétrés de la plus vive douleur de la démission de MM. Pihuit et Henrio, les remercient de l'assiduité et exactitude qu'ils ont montrées pendant leur gestion. »

Voici les paroles de M. Pihuit (17 avril 1791) :

Messieurs,

La pluralité des voix de la commune de Guer m'ayant fait l'honneur de me nommer Maire en

mars 1790, j'acceptai cette grande marque de confiance et ai tâché jusqu'à ce jour d'y répondre en accomplissant avec la plus grande exactitude, autant qu'il m'a été possible, les fonctions de cette charge. Mais ne pouvant plus actuellement les remplir pour les raisons que je viens de vous faire connaître, j'ai remis les sceaux de la municipalité.

Signé : J. PIHUIT, *curé de Guer*.

M. Henrio dit :

Messieurs,

La commune de Guer au mois de mars 1790 réunit ses suffrages pour me nommer son procureur. Sensible à l'honneur qu'elle me faisait j'acceptai cette place et j'en ai rempli jusqu'à ce jour les fonctions avec toute l'exactitude dont je suis capable et autant que me le permit le peu de temps que me laissaient mes autres occupations au service de la paroisse. Mais aujourd'hui qu'il s'est répandu dans le public une confusion de libellés difamatoires contre les ecclésiastiques, je crains avec raison que noirci dans mon patriotisme par des ennemis calomnieux, je ne le devienne aussi dans la probité qui doit toujours accompagner l'exercice de ma charge. D'ailleurs, enveloppé dans la liste de proscription qui dévoue au remplacement tous les fonctionnaires publics, non jamais je ne puis savoir le jour où je serai obligé d'émigrer (1), et mon changement pouvant donner à la commune de Guer un juste sujet de se plaindre de n'avoir pas fait plus tôt mon renoncement, pour la mettre à même de me donner un successeur.

Toutes ces raisons mûrement examinées m'obligent malgré mon attachement à la Municipalité de faire à la commune mes sincères remerciements. Je me démet donc et signe : J. HENRIO, *curé de Guer, cy devant procureur de la Commune.* »

(1) Il fut en effet déporté à la Guyanne (voir plus loin).

Ce sont là de nobles paroles qui font honneur à MM. Pihuit et Henrio et aussi aux Municipaux de Guer qui vivaient en bonne intelligence avec ces Messieurs.

MM. Eon, marchand, et Perrot furent élus maire et procureur pour remplacer M. Pihuit et M. Henrio.

1^{er} juin 1791. — Les Municipaux, sur les remontrances du procureur de la commune que des libellés contre le nouveau régime circulent partout, et sur sa demande, ordonnent qu'ils soient lacérés et brûlés sur la place publique le jour de marché.

Contributions. — 25 mars 1792. — Le chiffre des contributions fut fixé par le département à 34.755 livres pour les sept sections de Guer et les frairiens de Monteneuf.

Démission du Maire, 20 novembre 1792. — M. Eon, maire, et Perrot, procureur donnent leur démission « tout en protestant de leur fidélité au nouveau régime qui a rétabli la liberté (?) supprimée depuis longtemps. » MM. Saulnier et Foulon sont nommés pour les remplacer.

Le 18 décembre 1792, M. Saulnier dit qu'il vient d'être nommé visiteur principal des Contributions du Morbihan et qu'il doit aller habiter Vannes ; il donne sa démission de Maire.

Le 13 janvier 1793, M. Yves ou Joseph-Marie Renais est nommé Maire, et Julien Arthur, procureur.

27 janvier 1793. — Sur la demande du procureur Julien Arthur ou Artur les municipaux demandèrent : 1^o le retour d'une brigade de gendarmerie qui existait depuis 1692 et qu'on leur avait retirée ; 2^o un bureau d'enregistrement ; 3^o des routes vers Ploërmel, Vannes et Plélan.

24 mars 1793. — On dressa à Monteneuf un acte d'union et de fraternité républicaine entre les municipaux de Guer, Plélan et le Loutchel.

Le Bureau d'enregistrement. — On vient de voir que l'on réclamait le rétablissement du bureau d'enregistrement. Il avait été installé à Guer en

1692 mais supprimé par la direction du département, en vertu d'une délibération du 26 mars 1791, malgré les réclamations des municipaux et partagé entre Ploërmel et Malestroit.

Gendarmerie. — La gendarmerie aussi installée à Guer en 1692, avait été retirée le 11 avril 1790. Les municipaux en demandèrent une, comme nous l'avons vu.

Le 26 août 1792, « craignant que la brigade de gendarmerie demandée par Mauron au détriment de Guer ne soit attachée à Mauron, les municipaux envoient une députation pour la réclamer à nouveau. Le 27 janvier 1793, le procureur renouvelait cette demande.

Attitude de la municipalité. — Née du mouvement réformateur ou plutôt révolutionnaire, la municipalité de Guer, comme toutes les autres, devait être entraînée, par les événements, plus loin peut-être quelle n'eut voulu.

Le mouvement s'accroît aussitôt après la démission de l'abbé Pihuit et de son confrère, M. Henrio. Nous avons vu la municipalité ordonner de brûler en place publique les écrits qui n'étaient pas favorables au nouveau régime (1^{er} juin 1792).

Le 22 mai 1793, les municipaux signent l'acte d'union républicaine avec Plélan et le Loutehel. Puis on les voit obéir, sans protestation, aux ordres du gouvernement révolutionnaire. Ainsi ils font descendre les cloches et chargent de cette besogne Jean Morin, menuisier à Couesnel, lequel accepte avec empressement à condition de lui fournir des ouvriers et des cordes (1^{er} mai 1793).

C'était pour obéir à un arrêté du 28 avril ordonnant de descendre et d'enfourer les cloches qui n'avaient pas sonné le tocsin à l'occasion des troubles qui s'étaient produits en mars (1).

(1) A l'occasion du tirage au sort, le 10 mars 1793, qui avait provoqué des résistances dans la Bretagne et la Vendée,

Ils laissent emporter, sans protester, les vases sacrés de l'église de Guer, après les avoir remis au citoyen Dubreton (24 juin 1793).

Nous les voyons, par contre, prendre les intérêts du Marquis de Guer qui avait été imposé pour 4.000 livres de contribution patriotique et que l'administration trouvait insuffisantes.

Ils répondirent « qu'ils ne connaissent pas l'état de fortune de M. de Guer ailleurs qu'à Guer ; qu'il a dans les environs 18.000 livres de rente ; qu'il paye déjà d'imposition 2.866 livres, et qu'ils jugent que les 4.000 livres sont plus qu'en rapport avec ses revenus. » (6 février 1791).

Ils n'avaient pas été toujours aussi bienveillants envers le Marquis de Guer. Par exemple, en 1790, M. de Guer s'étant plaint de ce qu'on avait brisé ses vitres et ses meubles, à Coesbo, et ayant prié la municipalité d'y mettre bon ordre en lui envoyant des agents pour le protéger, la municipalité répondit qu'elle n'en ferait rien, vu qu'il n'avait pas prêté le serment de fidélité au nouveau régime.

Le journal qui nous rapporte cette réponse ajoute que des gens ont monté M. de Guer sur un mauvais pannaïs et l'ont emmené en cet équipage à Rennes (1), la tête tournée vers la queue du cheval.

MONTENEUF.

En 1790, Monteneuf fut érigée en commune, du canton de Guer, district de Ploërmel, et incorporée au département du Morbihan.

Il paraît que Monteneuf ne s'empressa pas de profiter des avantages qu'on lui offrait. Il est probable cependant qu'un semblant de municipalité y fut établi. En 1793, le Maire se nommait M. Joubin. On a beau chercher dans les archives de la

(1) Journal « La révolution de Paris », du 23 au 30 janvier 1790. — Pannaïs veut dire : couverture de toile piquée servant de selle alors fort en usage.

Mairie, on ne trouve trace de registre de délibération. Dans celui de Guer (11 vendémiaire, an VI, 6 octobre 97) on constate « que la commune de Monteneuf qui faisait autrefois partie intégrante de Guer n'a aucun agent ni adjoint ni autre fonctionnaire public et qu'on considère le canton (1) (de Guer) comme formé d'une seule commune ».

Une autre note, à la même date, dit ceci : « Lambéis, agent municipal de Guer et Foulon, agent de Monteneuf, jurent haine immortelle à la royauté et à l'anarchie ». C'étaient des entre-deux, des lâches.

En fait, la municipalité de Monteneuf ne fut véritablement constituée que vers 1820.

3° — LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION.

Ils furent marqués par un mouvement populaire dirigé contre les nobles et leurs châteaux, dans le but de brûler les registres où se trouvaient consignées les rentes seigneuriales. Nous allons le faire connaître aussi complètement que possible, d'après les écrits et la tradition.

« Le soulèvement éclata en janvier 1790 (2) dans la région comprise entre Rennes, Redon et Ploërmel. Une troupe de 1800 paysans partagés en trois bandes et renforcées successivement des habitants du pays qu'ils parcouraient, pillent et brûlent les châteaux qu'ils rencontrent. Les domaines de la Chapelle-Bouexic appartenant à M. de Pigneux, du Bois-Sauvage à M. de la Châtaigneraie, du château des Champs à M. de Piré sont les premiers incendiés dans le voisinage de Rennes. Cinquante autres gentilshommes fuient devant la dévastation de

(1) Guer avait été érigé en canton avec Monteneuf seul pour succursale.

(2) Voir : « La Bretagne républicaine depuis 1789 jusqu'à nos jours », par Ch. Laurent, Lorient, 1875.

leurs propriétés, cherchant un refuge dans l'antique capitale de la Bretagne.

Les habitants de la Chapelle, entre Ploërmel et Pont-du-Roi (1), abattent les fossés de Brilliac. Ceux d'Augan, de Guer, de Réminiac forcent, l'arme au poing, MM. de Cintré, de la Voltais, du Bot de la Grée, de Langan, Mademoiselle du Guiny à faire de leurs droits une renonciation conçue en ces termes : « Je déclare renoncer à mes fiefs, dîmes, rôles, afféagement, lods et ventes, rachats et droits de recette dont je fais remise pour le passé et l'avenir aux habitants de la paroisse... sur la demande qu'ils m'en ont faite, et de plus je déclare que les dits paroissiens sont de très honnêtes gens (?) et se sont comportés avec toute la décence possible. Signé... »

Les habitants des paroisses de Mauron, Loutehel, Campel, Comblessac, Plélan, Maxent, armés de fusils, fourches, faucilles, pillent et saccagent entre autres châteaux, celui de M. de Guer et exigent de ce seigneur une pareille renonciation à ses rentes et droits féodaux ».

Il en fut de même pour le château de l'Evêque à Saint-Malo de Beignon.

« Le 28 janvier 1790, environ 400 campagnards des paroisses environnant Beignon, de Maure, Mernel, Saint-Séglin, Bruc, etc., tous vassaux de l'Evêque de Saint-Malo, s'insurgèrent contre l'autorité de ce prélat (Mgr de Présigny), vinrent en furieux à Saint-Malo de Beignon, s'emparèrent violemment des vivres et boissons de M^e Jean-Baptiste Pascheu, notaire et procureur, l'un des sous-fermiers de la baronnie, menacèrent de mettre le feu au château épiscopal et n'y renoncèrent qu'à la vue des titres seigneuriaux qu'ils livrèrent aux flammes avec de sauvages démonstrations de joie. Ils partirent ensuite satisfaits d'avoir assouvi leur haine. Mais ils revinrent dès le lendemain 29 ; toutefois, ils se

(1) du-Roc probablement.

contentèrent ce jour-là de piller la maison du concierge et quittèrent définitivement Saint-Malo-de-Beignon sans avoir mis le feu au manoir de l'Évêque (1).

A cette vue d'ensemble, ajoutons quelques faits particuliers à la commune de Guer.

Château de Porcaro. — On lit dans « L'Extatique de Bretagne, Madeleine-Morice. — Lamarzelle, libraire à Vannes. Introduction, pages 5 et 6. »

« Le château de Porcaro échappa d'une manière presque miraculeuse aux spoliations des Bleus. Il fut le seul qui ne fut pas visité par les colonnes incendiaires qui parcouraient le pays en tout sens. Dieu sembla détourner les pas des Bleus de Porcaro où Madeleine expira, où ses écrits étaient conservés avec une Vierge miraculeuse vénérée aujourd'hui dans l'église de Porcaro.

Cependant on savait parfaitement dans tout le pays que ce château était l'asile de tout ce qu'il pouvait y avoir de plus suspect, chouans, vendéens émigrés, proscrits.

Tandis que les propriétaires environnants étaient forcés de se cacher dans leurs fermes sous des habits de paysans, M^{lle} du Guiny, la protectrice et l'amie de Madeleine, à qui appartenait alors Porcaro, fut la seule qui ne voulut recourir à aucun déguisement. Elle demeura intrépide (2) au milieu des dangers, consolant les nombreux affligés que créait cette époque, inspirant courage à tout ce qui l'approchait. Cependant on s'attendait si bien à la voir attaquée, dans Porcaro, que les gens du lieu y avaient organisé une sûre défense. Les volets encore percés de trous nombreux attestent les pré-

(1) Arch. départementales d'Ille-et-Vilaine, HG 82.

(2) Sauf l'incident raconté plus haut. — Une autre fois, elle fut arrêtée, mais relâchée. Son château a été reconstruit ; on n'a conservé que l'escalier, en forme de tourelle, et les cuisines.

cautions prises pour tirer à coup sûr, de l'intérieur, sur les assaillants. »

La Grée de Callac. — En février 1792, une bande de paysans venus d'Augan et du Binio, sous la conduite du prêtre Joseph Pontgérard, devenu révolutionnaire et assermenté, arriva au château de la Grée, avec le dessein de forcer le comte du Bot à brûler ses titres seigneuriaux et ses papiers, sous peine de voir incendier sa demeure. Son sang-froid sauva son château du pillage et peut-être de l'incendie : « Quand cette troupe de forcenés entra dans la cour de la Grée, M. du Bot était debout sur le seuil de la porte de sa cuisine ; et il fumait la pipe, chose fort rare alors parmi les gentilshommes ; il voit venir les Sans-Culottes, écoute froidement leurs réclamations et leurs menaces ; puis, pour toute réponse, il va vers un pailler voisin, fait un énorme tortillon de paille et rentre dans la cuisine, d'où il ressort aussitôt, tenant d'une main un tison embrasé, de l'autre son tortillon de paille et se met à courir dans la direction du Binio. Les paysans ébahis se mettent à sa poursuite, lui demandant où il va et ce qu'il veut faire. — « Mettre le feu chez vous, leur crie-t-il, puisque vous voulez le mettre chez moi. » Ce fut assez : les républicains déconcertés se dispersèrent et on ne les vit plus à la Grée. »

Plus tard, l'abbé Pontgérard reconnut son erreur, se rétracta, fut pris et déporté à Jersey ; revint à Augan, solliciter des secours pour ses confrères qui manquaient de tout, se rencontra à Hardouin avec ceux qu'il avait autrefois injuriés, recueillit leurs offrandes, fut pris par les patriotes et guillotiné à Rennes sur la place du Palais, le 9 mars 1794 (1).

Château de la Voltais. — Au moment où éclata le soulèvement des paysans contre les nobles, la

(1) Marquis de Bellevue. La Seigneurie de la Grée de Callac, p. 60.

Voltais était habitée par M. Joseph-François-Marie le Provost de la Voltais avec son fils, M. Joseph-Mathurin. Ardent défenseur du trône et de l'autel, il fut pris et emmené à Rennes (sans lui laisser le temps de quitter ses sabots) où il fut emprisonné ; relâché après le 9 thermidor (27 juillet 1794), il rentra à la Voltais, où il mourut en 1806.

Madame de la Voltais fut assaillie par un officier subalterne et menacée de mort pour avoir caché des prêtres. (On montre encore la cachette dans le château). Mais le chef du détachement s'interposa et défendit de la maltraiter. Ce qu'il fit, mais après l'avoir gifflée. Son fils, Joseph-Mathurin, qui alors était en bas âge, n'oublia pas l'insulte faite à sa mère et ayant plus tard rencontré à Dinan l'officier malhonnête, il lui demanda réparation par les armes et l'obtint.

Pour soustraire l'argenterie à la cupidité des soldats, on la mit dans une ribotte en bois et l'on chargea Jean Robert, Jardinier (Joseph Guiny était le cocher) de l'enterrer dans le jardin. Mais au moment où il s'appropriait à le faire, il fut appréhendé par les gendarmes qui le fusillèrent sur place.

On raconte qu'une bande de gens venus d'Augan menaça de tout brûler si on ne leur remettait les papiers contenant les rôles des rentes seigneuriales. En homme bien avisé, M. de la Voltais les fit boire d'abord et manger à discrétion ; puis il leur remit un tas de papiers sans importance qu'ils brûlèrent avec satisfaction et s'en allèrent ensuite.

Villeblanche. — Ce château fut pillé par les patriotes dans la nuit du 22 au 23 février 1791.

La force publique entre en scène. La contre-révolution débute. — Après les paysans, ce furent les agents de l'administration révolutionnaire qui furent lancés contre les prêtres et les nobles. Les gendarmes de Malestroit et de Ploërmel firent de

nombreuses incursions dans Guer et arrêterent plusieurs prêtres.

Le 3 novembre 1792, Guer reçut un détachement chargé de perquisitionner chez les suspects. Le conseil municipal, toujours docile, nomma Charles Le Goff pour accompagner le commandant.

La loi des suspects ne fut votée que le 17 septembre 1793 ; elle était appliquée à Guer avant d'être votée à Paris.

Contre les dénonciateurs on vit alors se lever des hommes résolus à leur faire payer leur vilaine besogne et à se faire *des justiciers* : ce furent les chouans.

Tout d'abord, ils sont isolés, sans organisation, mus par le seul sentiment de défense individuelle et de représailles. Bientôt ils devinrent un corps organisé avec des chefs, un mot d'ordre et un but déterminé : ce fut la chouannerie.

4° LA CHOUANNERIE.

Considérations préliminaires. — Aujourd'hui la question de la chouannerie en Bretagne est de plus en plus l'objet de l'étude des érudits et des fouilleurs, comme on les appelle, non sans une légère pointe de malice. La chouannerie est vraiment l'étude du jour, du moins dans notre département. Puisque nous y sommes amenés par la suite de notre travail, nous en dirons aussi quelques mots et nous envisagerons la question dans son ensemble avant de l'étudier dans le petit cadre où nous nous sommes renfermé.

Les chouans ont été les défenseurs du trône et de l'autel ; ils ont dit qu'ils travaillaient pour ces deux nobles causes. Quelle fut l'idée dominante de la chouannerie ? Quelle cause l'a surtout provoquée et fait éclater ? Est-ce la défense de la religion tout d'abord et avant tout ; est-ce l'idée de venger la mort du roi et le désir de mettre Louis XVII sur le trône de France ?... Sur cette ques-

tion, comme sur bien d'autres d'ailleurs, les avis sont partagés. De notre temps, où le sentiment royaliste a baissé, voire disparu dans un grand nombre d'esprits, on aime à dire généralement que la chouannerie fut avant tout, d'aucuns disent exclusivement, un mouvement d'indignation religieuse, provoqué par le bannissement des prêtres fidèles, la fermeture des églises, les mesures de persécution contre tous les bons catholiques.

Tout en admettant que ce sentiment eut une grande part dans le soulèvement de la Bretagne et de la Vendée, il est impossible de ne pas convenir, l'histoire est là pour le prouver, que la mort de Louis XVI produisit sur tous les bons esprits une impression profonde et que ce fut, à partir de ce moment, que la révolte devint générale. L'occasion, on le sait, fut le tirage au sort ordonné par le gouvernement révolutionnaire. Le peuple ne voulut pas comprendre la raison qui le faisait agir et se révolta. Ce fut l'étincelle qui mit le feu en Bretagne.

Maintenant, si nous nous demandons pourquoi les chouans sont devenus si impopulaires, disons le mot, si exécrés du peuple, alors qu'ils furent les défenseurs de tout ce que les paysans aimaient et vénéraient, nous trouvons plusieurs explications qui nous paraissent probantes.

Premièrement, ils combattaient le gouvernement établi, ce qui est toujours mal vu de l'ensemble du pays. Ils eurent pour adversaires et détracteurs tous les écrivains à la solde des gouvernements qui se sont succédé depuis 1789 jusqu'à nos jours, si l'on en excepte *peut-être* la Restauration. Ils ont été attaqués par tous les ennemis de la religion, et on sait qu'ils sont légion, très habiles à s'emparer de l'esprit public et à le façonner à leur manière de voir et de penser. Eux-mêmes, il faut le reconnaître, ont commis des excès, ce qui était inévitable, — étant donné la nature humaine — surtout ils ont été confondus avec les *faux-chouans*, organisés, pa-

yés par la Convention pour venir piller et brûler, massacrer le pauvre peuple, au nom du Roi et de la religion, afin de déshonorer les vrais chouans et les perdre dans l'estime publique.

Voici, en effet, ce que Sotin, ministre de l'Intérieur, écrivait au Commandant Oudard : « Je vous envoie des Jacobins qui rendront en Bretagne d'immenses services.

Ce qu'ils détestent le plus au monde ce sont les chouans. Laissez-les faire ; donnez-leur de la besogne ; qu'ils *soient barbares* en criant : « Vive le Roi ! » et en priant le ci-devant bon Dieu. » (1).

La Convention régularisa cette infâmie par son arrêté du 4 septembre 1796.

Cela étant dit, nous allons raconter, sans parti pris, mais avec franchise et loyauté, ce que nous savons de la révolution et de la chouannerie en Guer. Nous prendrons Guer : 1° quartier-général des Chouans ; 2° quartier-général des Bleus.

1° *Guer, quartier-général des Chouans.* — Il faut croire que la réaction se fit dans l'esprit des paysans et que l'ensemble du pays fut favorable au mouvement de protestation, puisque nous voyons les Chouans établir leur quartier principal à Guer même, et leur chef, le comte de Puisaye, *s'établir à Coesbo*.

Le comte de Puisaye (2) fut le véritable organisateur de l'insurrection dans la partie de la Bretagne qui s'étend de Rennes à Ploërmel et environs. Cette résistance fut organisée par lui après la défaite des Vendéens à Savenay, le 24 décembre 1793. Déjà elle avait été tentée par le Marquis de la Rouerie à la fin de 1792 et se termina par la mort tragique de son organisateur.

(1) Georges Cadoudal et la Chouannerie, p. 189.

(2) Il a eu beaucoup de détracteurs ; on l'a accusé d'ambitions ; on a blâmé sa manière d'être vis-à-vis des autres chefs chouans. Il faut cependant lui reconnaître de grandes qualités.

Puisaye avait pour lieutenant principal M. de la Trébonnière et sous-agent le chevalier de Busnel, propriétaire du Bouexy en Néant et de Rue-Neuve, en Tréhorenteuc.

Les principaux chefs de la région de Ploërmel furent en outre MM. Louis-Hippolyte du Bouays du Couetbout, Victor Urvoy de Closmadeuc, le Marquis de Guer et son fils, Jouanneaux du Lobo, Louis de Sol de Grisolles, ancien officier de marine, chef des Chouans de la région de Rochefort et Redon, en 1793, après la mort de M. de Caqueray de Lorme, dont nous avons raconté la mort, tout près de Saint-Nicolas-du-Tertre (1).

« Puisaye avait d'abord établi son quartier-général à Plélan, puis au château de Coetbo, en Guer, et enfin à Fougères » (2). Mais bientôt il revint dans le pays de Guer et il s'y trouvait au commencement de mai 1794, lorsque entre son armée, forte d'environ 800 Chouans, il rencontra l'armée républicaine d'Ille-et-Vilaine qui venait lui barrer la route, pour l'empêcher de rejoindre la troupe de Georges Cadoudal. Cette armée comptait environ 3.000 hommes, commandés par les généraux Damas et Vendling.

Le 3 mai 1794, un furieux combat s'engagea entre les troupes républicaines et les Chouans. Puisaye remporta la victoire sur l'armée d'Ille-et-Vilaine, mais ne put atteindre celle du Morbihan que commandait le général Avril.

Ce combat de Beignon est ainsi raconté par « le registre de Concoret » de l'abbé Guillotin : « Le samedi 3 mai 1794, un détachement d'environ huit cents Vendéens, venant du côté de Guer, attaqua dans la lande de Beignon une troupe de patriotes qui fut mise en déroute et dont plusieurs furent tués, entre autres le curé constitutionnel de Mon-

(1) Voir « l'Ancienne Paroisse de Carentoir », p. 413.

(2) Paimpont, p. 253.

tauban et le juge de paix du dit lieu » (1).

Après ce beau fait d'armes, nous avons à signaler ce qu'on est convenu d'appeler « le siège de l'église de Guer » et qui nous intéresse tout particulièrement. Nous avons de ce combat deux récits qui diffèrent par la date et quelques détails, puis la tradition du pays.

Le dictionnaire d'Ogée et l'Histoire des Paroisses de M. Le Méné donnent la date du 25 janvier 1795 pour l'incendie de l'église de Guer, celle du 8 février pour l'incendie du presbytère.

M. de Bellevue dans « Paimpont » nous dit que le combat eut lieu le 10 juin 1796. La nouvelle édition de « la Vendée militaire », du P. Drochon, nous dit « fin de décembre 1795 ». Enfin, dans une délibération inscrite au registre (24 vendémiaire, an V — 15 octobre 1796), on enregistre « que l'église de Guer a été brûlée par les Chouans, que la partie restante est découverte, qu'il est impossible que la garde nationale puisse plus longtemps y séjourner. »

Il en résulte, toutefois, que ce fut après la réorganisation de la chouannerie par le comte de Puisaye, à la suite de la défaite des Royalistes à Quiberon le 17 juillet 1795 et les odieux massacres qui suivirent la capitulation de l'armée royale et catholique.

Nous donnons ici les deux récits :

1° *Combat de Guer* (10 juin 1796) (2). — « Après Quiberon, Puisaye organisa une compagnie dite « les chevaliers catholiques » dont firent partie entre autres, MM. Constant et Charles Huchet de Cin-

(1) Paimpont, 253-255. — « L'abbé Pierre-Paul Guillotin, né en 1750, d'abord chapelain de Thélouet, en 1774, puis vicaire à Baulon et Saint-Servan. Chassé de cette paroisse en 1791, il se réfugia à Concoret où il rédigea un journal des événements survenus dans son voisinage pendant la période révolutionnaire. Il retourna en 1801 à Saint-Servan où il mourut en 1814.

(2) Marquis de Bellevue. — Paimpont, p. 259.

tré, Jean-Louis Joulneaux de Breilhousoux, Ferdinand de Sagazan, Joseph de Porcaro, Ruault de la Tribonnière, Joseph le Provost de la Voltais, le chevalier de Busnel, trois de Farcy. Cette troupe d'élite résolut d'attaquer la garnison de Guer qui pillait et incendiait tout le pays environnant. Elle entra à Guer le matin du 10 janvier 1796, refoulant les républicains qui s'enfermèrent dans l'église où ils se retranchèrent et d'où ils firent un feu meurtrier sur les Royalistes. M. Alexandre Apuril de Lourmay réussit à s'établir avec une dizaine d'hommes dans une maison voisine de l'église, du grenier de laquelle il tua beaucoup de Bleus qui cependant se défendirent toujours.

Lassé de cette résistance, M. Auguste de la Blairie entreprit avec quelques autres, de briser à coup de hache la porte de l'église. Ce que voyant, les Républicains ouvrirent subitement cette porte et firent un feu de salve sur les assaillants. M. de la Blairie reçut une blessure dont il mourut une heure après. Il n'avait que dix-neuf ans. M. de la Tribonnière, le voyant tomber, l'avait pris dans ses bras et porté dans une maison voisine. Etant sorti lui-même quelques instants après, il fut frappé d'une balle à l'œil gauche qui le tua raide. Près de lui périt un sergent nommé Castellan qui avait échappé au désastre de Quiberon, et plusieurs Chouans furent blessés en relevant le corps de leur chef. Ces pertes décidèrent les Royalistes à se retirer et, emmenant leurs morts et leurs blessés, ils gagnèrent la Chapelle-Bouexic, puis le château de Bréquigny. Après leur départ, les Républicains mirent le feu à l'église qui fut en partie détruite. »

Autre récit (fin décembre 1795) : « La Trébonnière, chef de la division de Mordelles et de Guer dans lesquelles *Puisaye* a établi son quartier-général, s'était rendu maître des campagnes entre Vannes et Lorient. Inquiété par les garnisons de

Mordelles et de Guer, il prend le parti d'aller attaquer cette dernière. Le combat s'engagea : il fut sanglant. Les patriotes retranchés dans l'église dont ils firent une citadelle s'obstinaient à continuer le feu. La Trébonnière donna le signal de la retraite. Le jeune Olivier de la Blayrie s'y oppose ; il entraîne de nouveau La Trébonnière et tous deux meurent presque du même coup. Les Royalistes se débandent (1). »

Une compagnie de gens du pays prit part au siège de l'église de Guer. Elle était commandée par le capitaine Costard, du village de Saint-Etienne. C'est lui qui fut chercher à Maure, chez M. Le Chauff, les armes et l'argent nécessaires. On cachait l'argent sous la pierre du foyer du capitaine Costard, la poudre dans son foin, les fusils sous la racine d'un gros pommier qui existait il n'y a pas encore de nombreuses années. Costard avait pour compagnon le soldat Savigné (2) qui se distingua pendant la période chouanne et dont il est parlé dans l'histoire de Carentoir.

A la restauration, Costard fut récompensé comme il le méritait. Il reçut un sabre (que nous avons vu) et une épée d'honneur que l'on conserve dans la famille.

On raconte qu'il y eut, aux environs de la ferme de Corrio, un violent combat entre les Chouans et les Bleus. En entendant la fusillade, les gens de l'endroit se portèrent au secours des Chouans et les Patriotes durent se retirer.

Dans le bois du Sillio, près Pébusson, il y avait un trou appelé « le trou au loup » où les Bleus jetaient les Chouans qu'ils pouvaient prendre, sans avoir ou après les avoir fusillés.

Depuis ce temps, on entend en ce lieu des plaintes et des gémissements, dit-on.

(1) Vendée militaire illustrée, édition de L. Drochon, T. III, p. 499.

(2) *Le grand justicier* du pays.

Les Bleus se cachaient aussi dans le bois de Troisy, en Monteneuf. Un soir, la femme de la ferme entendit comme de petits coups de sifflet ; elle interroge et on lui répond deux ou trois fois ; elle s'avance, mais mal lui en prit...

Pour terminer, disons d'après la tradition locale, que les Chouans, avant de se retirer, mirent le feu au clocher de l'église de Guer ; il se communiqua au reste de l'édifice qui fut en grande partie brûlé. A partir de ce moment, la garnison dut aller s'établir au château de Coesbo. Ne valait-il pas mieux que l'église fut brûlée que de servir de caserne à une pareille soldatesque ? C'était « l'abomination de la désolation dans le lieu saint ». Le feu purifie (1). D'ailleurs il n'est pas certain que les chouans aient brûlé l'église ; nous sommes même convaincus du contraire : ce sont les Bleus qui l'ont incendiée, en se retirant.

2° *La colonne républicaine à Guer* (2). — Le lamentable échec des Emigrés n'avait ni découragé, ni désorganisé les Chouans, comme on aurait pu le croire. Ils continuèrent la campagne, comme si rien n'était.

Dès le 22 novembre 1795, le commissaire de la municipalité de Guer avait signalé au district de Ploërmel, demandant du secours, la présence de 2.000 Chouans à la Chapelle-Bouexic et 4 à 500 à la Bourdonnaye, en Carentoir. « Ils ne cessaient d'enlever les grains de la République et menacent de nous attaquer, » disait-il. Il en était de même à Rochefort et aux environs. Le district signalait la présence de 4.000 Chouans disséminés dans le pays et s'appêtant à attaquer Rochefort.

Ce que voyant, l'administration résolut de frap-

(1) Il existe, paraît-il, une peinture représentant le siège de l'église de Guer. On nous a dit l'avoir vue, mais on ne se rappelle pas où. C'est regrettable.

(2) « Les bleus en campagne ». Revue de Bretagne, février 1902 et suiv.

per un grand coup, et en avril-mai 1796 « une colonne mobile de 12 à 1500 hommes sous les ordres des adjudants-généraux Simon et Crublier » fut envoyée dans le pays et se mit à parcourir les communes de Guer, Beignon, Campénéac et Augan (1).

Pour se venger de ne pas rencontrer de Chouans, elle se mit à piller, pour se faire la main.

Des détachements furent laissés en observation à Guer et les autres continuèrent leur marche dans la vallée de l'Aff. Le 19 floréal, an IV (9 mai 1796), ils se heurtèrent à une bande de Chouans au château de la Bourdonnaye : ils étaient de 7 à 800, bien armés, bien commandés, les uns à cheval et les autres à pied. La colonne républicaine n'osa pas les attaquer et les deux armées se poursuivirent jusqu'à la limite de Monterrein et de Ploërmel. Les Chouans passèrent par Saint-Jean-de-Villenart et Guirhel et arrivèrent au Bois-de-la-Roche, arrachèrent les plombs du château pour s'en faire des balles. Ayant perdu la trace des Chouans, Simon et Crublier laissèrent les soldats se livrer à un pillage qui dura 2 jours et eut pour théâtre les communes de Caro et Monterrein. La troupe se replia ensuite sur Guer et Plélan, chargée de butin, sinon de gloire. « Elle laissait derrière elle la dévastation, le vide, le désespoir et la mort. Elle n'avait respecté ni les biens ni les personnes, n'avait reculé devant aucun attentat. Bref, elle s'était comportée vis-à-vis de compatriotes, comme elle ne l'eut pas fait envers des étrangers ».

D'après le rapport de M^{lle} Angélique-Perrine de Marnière, femme de M. François du Bois-Baudry (2), propriétaire du château de la Haute-Tou-

(1) Archives du Morbihan, L 1227.

(2) Angélique de Marnière était fille de Julien-Joseph de Marnière, marquis de Guer et de Angélique Olive de Chappedelaine. Leur mariage avait eu lieu dans la chapelle de Coesbo, le 19 novembre 1754.

che, en Monterrein, les dégâts et pillages faits à son château se montaient à 1.977 livres.

En se repliant sur Guer, les soldats de Simon s'arrêtèrent à la Grée de Callac et pillèrent le château malgré les scellés qui y avaient été apposés par le citoyen Le Cuel, juge du canton de Campénéac. Il renfermait les meubles et effets d'Alexis-François du Bot, père d'émigré, décédé à la maison de la Grée de Callac.

Le citoyen Yves Delameulle, notaire public à Campénéac, fut chargé d'aller constater le bris des scellés et les dégâts commis à la Grée de Callac. Voici la déposition qu'il fit le 25 floréal devant le district de Ploërmel :

« Le 22 du présent mois, environ les 11 heures du matin, nous y avons trouvé la citoyenne veuve Dubot (1) à laquelle parlant, nous avons déclaré le sujet de notre transport. Et la ditte veuve Dubot nous a déclaré que dimanche, 19 du présent mois, environ les 10 à 11 heures du matin, il entra une troupe de soldats armés de fusils et en uniforme bleu dans la maison de la Grée, qui commencèrent par fouiller, insulter, maltraiter les domestiques. Ensuite de quoi, une partie montèrent dans la chambre où elle se trouvait lors, sautèrent sur elle et lui arrachèrent de force une montre d'or qu'elle avait à la ceinture, lui prirent dans ses poches environ 24 à 25 livres en argent, une petite malle d'écaïlle argentée, un flacon rempli d'aiguilles, et ils lui donnèrent plusieurs coups de pied et de poing. Ensuite ils descendirent et sortirent dans la cour. Les ayant suivis et s'étant plainte au commandant des vols et insultes qu'elle venait de recevoir, elle et ses domestiques, ce dernier lui de-

(1) C'était : Marquise Emilie-Judith du Moulin du Bros-say, fille de Daniel et de Marquise-Antoinette Le Borgne. Elle avait épousé Alexis-François-Amator du Bot, chevalier seigneur de la Grée, du fait de sa mère Jeanne-Marie Ermar, héritière de la Grée. Il mourut à la Grée en 1796, âgé de 77 ans.

manda si elle connaissait les voleurs et qu'au surplus elle n'avait qu'à envoyer quelqu'un de sa part aux moulins de Bréant où il allait se rendre avec sa troupe, que là il eut fait fouiller tous ses soldats et rendre tous les objets volés. Ensuite de quoi ils partirent, et ayant prié ses domestiques de se rendre au dit lieu de Bréhant, pour y réclamer les objets volés, aucuns ne voulurent y aller dans la crainte d'être fusillés. Le lendemain, le 20, environ les 9 à 10 heures du matin, entrèrent sept hommes armés de fusils et de bayonnettes et habillés de bleu qui fouillèrent ses domestiques et leur prirent tous les objets dont ils se trouvaient munis. Ensuite de quoi ils montèrent dans sa chambre, y déchirèrent la bande de scellés apposés sur la serrure de l'armoire à gauche en entrant, forcèrent la serrure, prirent tous les effets qui leur convenaient le mieux et notamment quatre sacs remplis d'argent de différente monnaie, un mantellet de taffetas noir garni de dentelles, disant que cela était bon à faire des cravattes et plusieurs autres effets tels que mantellets d'indienne de mousseline, robes, tabliers, bas de soie et de coton, tant à son usage qu'à celui de son mari ; en un mot, ils remplirent leurs sacs et prirent la fuite et s'en furent rejoindre leur corps qui était à Monteneuf (1). »

Les châteaux n'étaient pas seuls à recevoir la visite des Bleus et à se voir dépouillés par eux. Toujours en se rendant de Caro à Guer, ils trouvèrent moyen de voler, sur la lande de Monteneuf, plus de vingt têtes de bétail évaluées de 3 à 400 francs (2).

Des enquêtes furent faites par les juges de paix de Guer, Caro, Campénéac, mais de pure forme, on le pense bien. Il en fut de même du général Hoche et du ministre de la Guerre. En pouvait-il être autrement ?

Deux procès-verbaux attestent que les soldats

(1) (2) L 1197.

républicains de Simon ne respectent même pas, en Guer, les propriétés des fonctionnaires de l'Etat, ni celles des patriotes que la peur des Chouans faisaient se réfugier dans les villes et avaient pris une part active au mouvement révolutionnaire. Nous voulons parler du citoyen Fabre, juge au tribunal de Vannes et des Jan de la Desmardais, personnages qui nous sont connus (1).

1° « Sur réquisition du citoyen Fabre, procès-verbal des dégâts faits en sa métairie de Choisel de Haut et Choisel de Bas (acquise nationalement) fut dressé par Charles Haguët et Julien Arthur, agents municipaux de Guer. Il y est dit que 300 hommes de ceux qui étaient logés à Coesbo y vinrent piller le 18 floréal et y commirent pour 800 francs de dégâts (2). »

2° « 12 floréal an IV, nous Charles Haguët, agent national de Guer et y demeurant et Julien Arthur, adjoint, demeurant au village de la Desmardais, à requête de Barbe Rouxel (3), femme de Charles Jan-Desmardais, fils et belle-fille du citoyen Charles Jan père, réfugiés à Rennes, (par crainte des Chouans) et d'eux chargés de veiller à leurs droits et conservation de leurs propriétés, demeurant en l'enclos de cette ville, nous sommes descendus en la maison du dit Charles Jan près rue Gurval, au derrière de la ci-devant église pour constater les délits et dégradations commis par la troupe aux ordres des généraux Simon et Crublier, le 11 et 12 floréal. Assistés de deux menuisiers experts,

(1) 9 juin 1793 : « Les citoyens Charles Jan père, membre du Conseil général du département, et Baptiste Saulnier sont nommés (par le Conseil municipal) pour assurer le salut et la tranquillité publique et jurent de maintenir l'indivisibilité de la république, son unité, la liberté et l'égalité ou de mourir pour la défendre » (?).

(2) L. 1234.

(3) Sœur ou mère du prêtre Rouxel qui fonda « la Mission » à Guer. — Charles Jan de la Desmardais, fils de Charles, notaire et procureur de Guer et de Catherine Mellier, fut baptisé le 14 août 1767.

Pierre Le Bourgeois et Lucien Jambut, de Guer, avons examiné la porte de la cuisine ; le battant droit a été fracturé, le battant gauche enlevé, et perquisition faite d'iceluy dans la ditte maison sans le trouver aucunement, présumé brûlé. . .

Nous étant transportés à la maison de la Gale-rie, rue Rencontre, nous avons vu la porte de la grange ouverte et forcée avec bayonnètes et dans la ditte grange sept barriques remplies de miel, fors la 4^e qui sondée a paru avoir été tirée par la bonde et le fausset jusqu'à concurrence de la moitié.

De tout quoi. . . Signé : Haguët, agent national, Julien Arthur, adjoint, Rouxel, femme Jan, Louis Jambut, menuisier, P. Le Bourgeois, Mahé, secrétaire provisoire (1). »

Pendant ces pillages, Simon et Crublier se tenaient à Guer et reçurent du district de Ploërmel une verte semonce ; ils répondirent par des explications dans une lettre datée de Guer (Guer, 21 floréal, an IV) où ils disaient avoir reçu l'ordre de poursuivre partout et d'employer les moyens qu'ils jugeraient nécessaires et ne regrettant rien de ce qui avait été fait.

La guerre entre Chouans et Bleus se continua pendant l'année 1796. Un traité de paix fut signé à Lohéac le 21 juin 1796, mais ne donna pas grand résultat ; la guerre reprit avec une certaine violence en 1799 ; enfin, le 13 février 1800, Cadoudal signa la paix au château de Beauregard près Vannes. Mais la paix ne fut définitive qu'après le traité d'Amiens conclu le 22 mars 1802.

5° LE CLERGÉ ET LA RÉVOLUTION.

Le clergé ne fut pas hostile au mouvement qui se produisit en 1789, loin de là ; il supporta sans trop de récrimination la perte de ses biens injustement mis à la disposition de la nation.

(1) L. 1234.

Mais quand il fallut faire le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790, il ne voulut pas entrer dans cette voie schismatique et la plupart des prêtres le refusa.

De là, grande fureur du gouvernement républicain qui d'étape en étape, arriva à édicter le bannissement des non-assermentés sous peine de mort.

Parmi les prêtres de Guer, nous n'en connaissons pas qui ait fait le serment exigé par la loi ; au contraire, dans les rapports officiels, ils sont tous présentés comme des fanatiques, des enragés, etc.

12 juin 1791. — Dans une lettre des administrateurs du district de Ploërmel on lit : « Nos prêtres font le diable après avoir mangé le bon Dieu... MM. La Noë, recteur de Caro ; Le Breton, recteur de Guer ; Janvier, doyen de Beignon ; le recteur de Campénéac sont tous décrétés de prise de corps ; M. Favrot, vicaire à Campénéac, et Maubec, avocat à Ploërmel, sont dangereux, excitent les prêtres à la révolte.

Voici un autre document plus explicite : c'est un rapport adressé à l'administration départementale par Gaillard de la Touche, procureur-syndic de Ploërmel, le 17 juin 1792 (1).

Dans cette pièce officielle Guer est représenté « comme le repaire et le foyer de la coalition. »

Sont signalés comme se trouvant à Guer, à cette date, outre le recteur et ses deux vicaires, Gicquel, chapelain de Porcaro (refuge des prédicateurs de tout le canton) :

Gourier, prêtre, « fanatique enragé ».

Deux Chevel, « tous deux frères, chassés de Rennes pour fanatisme ».

Plantard, « ex-curé de Mohon, chassé aussi pour fanatisme ».

Plantard jeune, « adjoint de l'autre ».

Chastenet, prêtre « fou ».

(1) Archives départementales.

Hervé, prêtre « modéré ».

Ces prêtres devaient exercer le ministère à Guer ou originaires de cette paroisse ou y avaient leur famille, car les décrets qui les expulsaient de leur paroisse les condamnaient en même temps à se retirer à 10 lieues de distance ou dans leur famille.

Sur un ancien recteur de Comblessac, on porte le jugement suivant : « Gêrôme Jan, prêtre, ci-devant recteur de Comblessac, né à Guer, mort hier en son domicile à Comblessac, *en enfance*. » (11 juin 1793).

Voici les noms des prêtres de Guer condamnés à la déportation, d'après les listes officielles :

1793-1794 : MM. Le Breton, recteur de Guer ; Bebin, prêtre à Guer ; Plantard, prêtre à Guer ; Denis, prêtre à Guer ; Foulon, vicaire à Monteneuf ; Cormier, prêtre à Guer ; Hemeric, prêtre à Guer ; Monnerais, prêtre à Guer ; Michel, prêtre à Monteneuf ; Pihuit, vicaire à Guer ; Poirier ; Jean-Baptiste Chastaux ; Pierre Hervé à Monteneuf ; Morin ; Gaurier ; Henrio ; autre Morin.

Le jugement de l'histoire sur ces prêtres est tout autre que celui des administrateurs de ce temps-là. C'étaient de bons prêtres. Voici une petite notice sur quelques-uns d'entre eux.

M. LE BRETON est recteur de Guer en 1789. Il avait fait partie de l'administration du district de Ploërmel dans les années 1790 et 1791. Mais il ne tarda pas à encourir la haine des révolutionnaires parce que, non content de refuser le serment avec ses deux vicaires, il lut en chaire le bref du Pape condamnant la constitution civile du clergé.

Le 28 août 1792, il demandait à être déchargé des papiers et registres de l'église. On fit droit à sa demande et le tout fut déposé dans une armoire à la sacristie.

Le 6 mai 1792, il écrivait aux directeurs, les priant de lui payer sa pension.

Il resta plusieurs années à Guer, fut arrêté et saisi par un de ses paroissiens.

Devint curé de Guer au Concordat.

Curé constitutionnel. — A Guer, les patriotes voulurent avoir un recteur ou, comme on disait alors, un curé constitutionnel à la place de M. Le Breton.

La cure de Guer fut présentée à M. Mordillet, curé assermenté de Trésigny (près Lannion). Par lettre du 23 septembre 1791, celui-ci disait qu'il acceptait volontiers Guer, si les électeurs le choisissaient pour curé. Il fut nommé par eux quelques jours après. Cependant il ne crut pas devoir accepter à cause de l'opposition de l'Evêque constitutionnel des Côtes-du-Nord. Sa lettre de renonciation est du 6 octobre. Dans une autre datée du 28 juillet 1791, il avait témoigné sa satisfaction de ce qu'on songeait à lui pour la cure de Ploërmel et acceptait le cas échéant. Guer eut la chance de n'avoir pas de curé assermenté.

M. PIHUIT. — Nous l'avons vu exercer les fonctions de maire et donner sa démission. Il fut au nombre des prêtres déportés.

M. HENRIO, second vicaire et adjoint de Guer, démissionnaire, comme nous l'avons dit.

Par lettre du 3 novembre 1791, il réclama à l'administration le paiement de sa pension, ainsi que le prêtre Danion, en décembre de la même année. Il demeura dans le pays de Guer aussi longtemps qu'il put. Il fut pris en 1798 et condamné à la déportation à la Guyanne, avec quelques autres prêtres morbihannais. Le navire qui les y conduisait fit naufrage et fut pris par les Anglais qui emmenèrent en Angleterre les prêtres qui s'y trouvaient. M. Henrio dut rentrer à Guer en 1800.

M. FOULON, curé de Monteneuf. — Le 13 juin 1791 il écrivit à M. Gaillard, procureur-syndic du district de Ploërmel, pour lui dire qu'il a refusé le

serment et lui demander le paiement de ses mois échus.

Il resta dans sa trêve tout le temps de la révolution, continuant, comme il le pouvait, son saint ministère. On nous a raconté qu'il était originaire de Gaël; qu'il avait fait bâtir au bas du bourg de Monteneuf une maison qui se nomme encore « le presbytère »; qu'il avait avec lui deux nièces, pour le servir et s'occuper du linge de l'église; qu'un jour, une patrouille se présente chez elles, demandant où est leur oncle; qu'elles répondent: cherchez-le et trouvez-le si vous pouvez, mais éloignez votre chien qui nous fait peur...

Pour échapper aux perquisitions, M. Foulon allait de temps en temps aux forges de Paimpont et y restait, déguisé en ouvrier.

Un jour, les Patriotes arrivent et disent au maître des Forges: Foulon est ici. — Il répondit: Oui, j'ai un foulon ici, en montrant son grand marteau: qui veut en goûter?

Un autre jour, M. Foulon rencontre, au village du Pâty, un patriote du pays qui lui dit: Je te reconnais: tu es le prêtre Foulon... Il répondit: Oui, je suis le prêtre Foulon, puis s'avance vers son interlocuteur, lui arrache son fusil et le quitte en lui disant: Prends garde à toi, si j'apprends que tu t'occupes de moi.

Une autre fois, il rencontra près de Vinouze un prêtre intrus du nom de Billard (1) qui lui dit: « Je pourrais vous dénoncer aux Bleus... — Si tu le fais, malheur à toi, répliqua M. Foulon en lui montrant ses poings. »

M. Foulon n'a pas quitté le pays. Au Concordat il fut nommé recteur de Monteneuf.

Sa maison a servi de presbytère jusque vers 1820. Le terrain du presbytère actuel a été donné par M. de Bellouan d'Avaugour. Cet endroit s'appelait « le Croissant ». Il y avait à Monteneuf un

(1) Ce prêtre nous est inconnu. Nous racontons ce que nous avons entendu dire.

prêtre nommé M. Michel qui faisait fonction d'aide-vicaire.

Autres prêtres. — On nous a raconté qu'au Bas-Tréron (on dit Trézon) se cachait un prêtre non assermenté. Un jour qu'il sortait de chez lui, il reçut un coup de fusil, tomba à genoux et mourut dans cette position, les bras en croix.

M. Bertrand, prêtre, se cachait à la Voltais dans le château qui, comme nous l'avons dit, renfermait une cachette très bien installée. Il fut fusillé, en portant le Saint Viatique, à l'endroit où se trouve la Croix-Bertrand.

Un prêtre, dont on ignore le nom, fut blessé d'un coup de fusil, pendant qu'il se rendait au village de la Ville-Daniel où il se cachait habituellement. Les gendarmes le suivirent à la trace de son sang; mais le sang-froid des villageois le sauva.

On dit qu'un prêtre fut pris et fusillé au village des Cormiers; un autre, en pleine ville de Guer, dans les pommeries.

Pendant toute la révolution, on a dit la messe dans la chapelle intérieure de la Hattaié. Dans le haut du pavillon on voit une cachette.

M. MONNERAIS (Charles-René). — Titulaire de la fondation Saint-Thomas; fut fusillé par les Bleus le 23 juillet 1794; né à Guer, prêtre le 22 septembre 1785. — La tradition dit qu'il fut lardé de coups de sabre et de baïonnettes; que les soldats apportèrent, au village de la Gouïe, en les Brûlais, sa chemise toute ensanglantée, voulant la faire embrasser à de jeunes filles, en disant : Voilà la relique du prêtre que nous avons *escoffié*.

M. GOURIER. — Naquit au village de Tréveneuc; fut chapelain de la Ville-Morin; refusa le serment; avait 3 cachettes: sur la butte du Dran, dans un bois nommé depuis « le bois des prêtres », à la Ville-Morin et à la Gouraye de bas.

Voici ce qui nous a été raconté de lui par un de ses neveux : Il se trouvait sur le Dran, avec plusieurs compagnons; se voyant saisi par un soldat, il lui propose sa montre en or, pour le laisser tranquille. Le soldat répondit : Ni votre montre, ni votre vie; mais n'allez pas me compromettre, passez vite. En traversant *le bois des Prêtres*, il perdit son chapeau; des soldats s'en emparent, le portent en triomphe à Guer, le mettent en morceau avec leurs sabres, en disant : Si nous avions sa tête...

À la Ville-Morin, se voyant entouré, il ne perdit pas son sang-froid; demande à la femme de ferme si elle n'a pas vu son cheval. Celle-ci répond qu'elle l'a vu dans son pré, y faisant du dommage et le menace, si pareille chose arrive encore; échappe ainsi.

À la Gouraye de bas, dans sa maison, il est vu par des soldats, monte sur le toit, reçoit un coup de fusil dans le talon, mais ne meurt pas.

Un de ses compagnons fut tué dans les environs des Moutiers.

M. Pierre HERVÉ, *confesseur de la foi*. — Il naquit à la métairie du Breil, près Porcaro, de Jean et de Marguerite Ealet, le 16 février 1762 et baptisé le même jour dans l'église de Monteneuf. Il eut pour parrain et marraine : Pierre Bebin, Guillemette Hervé, en présence de son père, de Jeanne Boshet, Julien Reminiac et plusieurs autres.

Il fut ordonné diacre le 10 juin 1786; vicaire à Maure du 20 juillet 1788 à la fin de l'année; puis auxiliaire de M. Foulon, curé de Monteneuf, spécialement chargé de la frairie de la Grée-Basse; signa aux registres de Monteneuf depuis mai 1790 au 18 octobre 1792; refusa le serment; fut arrêté par les gendarmes de Malestroît; entra à la citadelle de Port-Louis le 18 septembre 1793; parti de Port-Louis le 18 février 1794; déporté dans la rade de Rochefort avec un grand nombre de con-

frères; mort de misère le 25 août 1794, à l'âge de 32 ans; enterré dans l'Isle-Madame. Il est parmi les confesseurs de la foi dont on instruit en ce moment le procès en *Béatification et Canonisation*.

Dans le procès-verbal de l'enquête faite à Vannes le 1^{er} mars 1794, pour constater l'identité des 17 prêtres condamnés à la déportation, par le citoyen Dubuisson, il est dit que Pierre Hervé a répondu : « Qu'il se nommait Pierre Hervé, prêtre desservant la frairie de la Grée-Basse, commune de Monteneuf, né dans la paroisse de Guer, fils de Jean Hervé et de Marguerite Ealet, demeurants à la Grée-Mareuc, dite paroisse de Guer, a déclaré avoir des ressources sur les biens de sa mère décédée, mais n'en pas jouir, attendu que son père est vivant et qu'il n'a pas déclaré ses droits... » (1).

Ses parents durent quitter le Breil pour aller s'établir à la Grée-Mareuc, mais il est bien constaté, par les registres, qu'il est né à la ferme du Breil.

Dans sa séance publique du 3 septembre 1793, le conseil général du District de Ploërmel, présidé par le citoyen Nayl, assisté des citoyens Béchu, Le Goasbe, Pascheu, Dubreton, Maillard, procureur-syndic, on vota 100 francs de gratification aux gendarmes qui avaient arrêté Pierre Hervé (2).

Dans l'ouvrage de M. l'abbé Guillon, docteur en Théologie, intitulé « Les Martyrs de la foi, pendant la Révolution », publié en 1821, on lit :

« Pierre Hervé, vicaire de la paroisse de Sainte-Maure (Maure), avait vu le jour dans celle de Guer près Ploërmel, ne fit point le serment de 1791, fut persécuté, et alla exercer son ministère dans le département du Morbihan. Son zèle s'y fit remarquer par une activité très profitable à l'Eglise, et on s'y saisit de sa personne. Pour mettre le comble à leur haine, les impies autorités de cette Province envoyèrent le vicaire Hervé à Rochefort, afin qu'il

(1) Archives départ. L 862.

(2) L 1200, fol. 58.

fut compris dans une déportation maritime de prêtres catholiques. On le fit monter sur le navire « les deux Associés ». Les souffrances qu'il éprouva dans l'horrible entrepôt de ce bâtiment lui arrachèrent bientôt la vie. Ce zélé ministre de Jésus-Christ mourut le 25 août 1794, à l'âge de 32 ans et fut enterré dans l'île Madame.»

En clôturant ce long travail nous formons le vœu que ce bon prêtre soit bientôt placé, avec ses confrères, sur les autels. Il sera surtout alors, pour toute l'ancienne paroisse de Guer, une gloire nouvelle et un protecteur de plus.

« SOLI DEO, OMNIS HONOR ET GLORIA ».

(Le 8 Novembre 1913).

J. LE CLAIRE,
AUMONIER
de l'Action de grâces,
à Mauron.



TABLE ALPHABÉTIQUE

*

Elle se divise en trois parties

I

L'ENSEMBLE

A	Croisés : 356.
Aqueduc : 30.	Croix : 19.
Aff : 7.	Croix-Mahé (Maison) : 199.
B	Croix-Verte (Maison) : 199.
Biens nationaux et acqué- reurs : 345.	D
Biliais (Maison) : 325.	Dime : 48.
Blâterie (Maison) : 256.	Doléances : 363.
Bois : 21.	Dran : 29.
Bonnets rouges (les) : 360.	E
C	Ecoles : 141.
Camps romains : 27.	Eglises : 39 ; 42 ; 384.
Celtique (Période) : 23.	Ermitage (Saint-Malo) : 30.
Chapellenies : 126.	Etangs : 12.
Chapelles diverses : 124.	Evêque de St-Malo (droits) : 53.
Chapelles domestiques : 119.	Evêque (Maison) : 145.
Chapelles frairiennes : 89.	F
Chaussées : 12.	Fiefs en Guer : 341.
Chemins : 16.	Foires : 143.
Chouannerie : 379.	Fondations pieuses : 39.
Cimetières : 50 ; 113 ; 344.	Fontaines : 13.
Claire-Fontaine (Maison) : 145.	Forges : 28.
Cloître (Maison. — Rémi- niac) : 144.	Fougeretz (Prieuré) : 110.
Comblessac (châtellenie) : 215 ; 217 ; 344.	Four à ban : 28 ; 212.
Commerce : 353.	Four (Maison du) : 257.
	Frairies : 77.

G

Géologique (Période) : 23.
Grotay (N.-D. du) : 126.
Guer (ville ou enclos de) : 140.
Guerres de Bretagne : 356.

H

Hoche (Maison, dite Guer et sa femme) : 145.

K

Kerbiguet : 113 ; 125.

L

Landes : 21.
Légendes : de la belle Jeannette ou de la bête de la Lohière : 157 ; — du Dran : 29 ; — de la Hâtaie : 232 ; — de Saint-Gurval : 36 ; — de Saint-Nicolas : 119 ; — des Touches : 297 ; — de la Ville-Hue : 325.
Ligue : 358.
Limites de la Paroisse : 5.

M

Madeleine Morice : 142.
Maisons en la ville : 144.
Marchés : 143.
Marches (Maison des) : 145.
Menhirs : 25.
Mission : 131.
Moines (bois et chemin des) : 144.
Monteneuf : 80 ; 82 ; 84 ; 373.
Moulins : 13 ; 15.
Moutiers (les) : 106 ; 111.
Municipaux (les) : 367.

N

Nobles : 40 ; 47.
Nobles (terres nobles) : 135.
Noms celtiques : 40-47.

Notables : 40-47.
Notaires : 338.

O

Officiers de justice : 337.
Oyon (rivière) : 7.

P

Papeganet : 231.
Passerelles : 10.
Pauvres (les) : 57.
Personnages : 41.
Peuple (étude sur le) : 348.
Pierre écrite : 26.
Pilliers (Maison des) : 257.
Ponceaux et ponts : 10.
Population : 57.
Portion congrue (la) : 49.
Prado : 32 ; 122.
Presbytère : 50.
Prêtres : 68 ; 391.
Prieurs : 100.
Protestantisme : 357.

Q

Quintaine : 231.

R

Recteurs : 47 ; 58.
Reliquaires : 133.
Reliques Saint-Gurval : 37.
Révolution (la) : 363.
Robins (Maison des) : 258.
Romaine (Période) : 27.
Routes : 16.
Rues : 6 ; 142.
Ruisseaux : 7.

S

Salgodet (Maison) : 258.
Saint-Etienne : 101.
Saint-Gurval : 31 ; 36 ; 37.
Saint-Jean : 93.
Saint-Joseph : 95.
Saint-Marc : 123.

Saint-Méen : 125.
Saint-Mélan : 125.
Saint-Michel : 107.
Saint-Nicolas : 111.
Saint-Raoul : 28 ; 89.
Saint-Sébastien : 94.
Saint-Thomas : 126 ; 129.
Sainte-Anne : 120.
Sainte-Suzanne : 126.

T

Telhaie (la) : 98.
Thomas (Maison) : 257.

Tombelles : 29.
Tombes : 29.
Trèves : 77.
Trouvailles diverses : 130.
Tumulus : 30.

V

Vallée-Lumineuse : 29.
Vicaires : 66 ; 84.
Vignes : 18.
Villa : 28.
Villages : 5.
Visitandines : 142.

II

SEIGNEURIES EN GUER

Seigneuries : 135 — 138.

A

Abbaye-Jarno : 148.
Abbayes (les) : 146.

B

Bardoulais : 122 ; 150.
Bignon : 153.
Bocandy : 154.
Bois-Glé : 155.
Boquidé : 158.
Boschet ou Boschier : 160.
Bouexic ou Boissy : 161.
Brégon : 164.
Breil : 164.
Brousse : 166.
Buchet : 167.
Busson : 167.

C

Cahélo : 168.
Chesne : 169.
Chesnot : 170.
Choisel : 171.
Clos-Boschier : 172.
Clos-Perrin : 173.
Coëtbo : 173.
Coisplan ou Couesplan : 185.
Couédor : 188.

D

Domenchère : 200.

E

Ecusson : 202.
Epinette : 204.

- F
Fléchaye : 204.
Fresnaye : 207.
- G
Garenne : 208.
Grandesoy : 209.
Grée-Basse : 209.
Grée-Callac : 210.
Grée-Mareuc : 211.
Gouraye : 214.
Guer : 214.
Guiny : 232.
- H
Hâtaie : 232.
Haye (la) : 235.
Hidouze : 235.
Higlon : 237.
Houssaye (la) : 238.
- K
Kerbiguet : 240.
- L
Landelle : 243.
Landes Ville-Hue : 243.
Langouët : 244.
Launay : 245 ; 247.
Lécate : 248.
Lespinay : 287.
Livoudraye : 248.
Lohingat : 253.
- M
Motte : 259.
Mulotière : 260.
- N
Noës : 263.
- P
Pâle : 263.
Passouer : 264.
Pâtis-Abel : 264.
- Pébusson : 264.
Peillac : 266.
Placy : 272.
Plantuel : 273.
Plataine : 273.
Plessis-Araut : 274.
Porcaro : 274.
Porte-Bastard : 277.
Porte-Létang : 278.
Porte-Pillet : 280.
Poterne : 280.
Provotaye : 281.
- R
Roche (la) : 281.
Rotilleuc : 286.
- S
Saint-Joseph ou Lespinaye : 287.
- T
Télestan : 289.
Tertre-Aubaud : 290.
Tertre-Travers : 291.
Touches : 292.
Touche-Boulard : 299.
Touche-Buis : 303.
Trébulan : 303.
Tréron : 309.
- V
Vallée-Bouillant : 310.
Val-Garel : 311.
Vauniel : 311.
Vau-Ferrier : 314.
Vau-Marquer : 314.
Verger : 319.
Ville-Blanche : 319.
Ville-Daniel : 321.
Ville-Etienne : 322.
Ville-Hue : 322.
Ville-Morin : 327.
Ville-Robert : 329.
Ville-Simon : 329.
Voltais : 330.

III

PRINCIPALES FAMILLES NOBLES

- A
Abbaye (de l') : 146 ; 263.
Acigné (d') : 196 ; 247.
Amouroux : 265.
Anger de Kernisan : 266.
Anger de la Thébaudaye : 281.
Araut : 274.
Aubaud : 290.
Avaugour : 205 ; 271 ; 312 ; 330.
Avril : 177 ; 178 ; 248.
- B
Bastard : 173 ; 241 ; 244 ; 277 ; 295.
Bechedelièvre : 330.
Bel (le) : 169 ; 256 ; 276.
Bellouan : 256 ; 298 ; 310 ; 312.
Belozac : 237 ; 247.
Bezit : 261.
Bodel : 238.
Bodeveno : 268.
Bois-Baudry : 198 ; 217.
Bois-Glè : 155 ; 245.
Bois-Guêhenneuc : 311 ; 315.
Bonin : 159 ; 160 ; 206 ; 212 ; 263 ; 287 ;
Bonnet : 150 ; 249 ; 283.
Borgne : 176 ; 248.
Boschier : 172.
Bot : 210.
Boucel : 295.
Bouchard : 293.
Bouère : 192.
Bouexic : 161.
Bouexière : 251.
Boulard : 199 ; 234 ; 257 ; 281.
Bouillant : 167 ; 168 ; 310.
- Bourdonnaye : 156 ; 252 ; 265 ; 274 ; 295 ; 305 ; 311 ; 314 ; 320 ; 328.
Brambéat : 192.
Breil : 213.
Bruc : 249 ; 250.
Busnel : 328.
Busson : 167 ; 311.
- C
Cadre (le) : 213 ; 264.
Cahelo : 168.
Callac : 210 ; 237 ; 250 ; 305.
Céze : 160.
Chapelle (de la) : 236.
Chappedeleine : 387.
Châtelier : 295.
Chesnaye : 205 ; 206.
Chesne : 168 ; 169 ; 209.
Chrestien : 172.
Coesbo : 175.
Coëthy : 244.
Coëtmen : 197 ; 246.
Coëtquen : 204.
Couédon : 155 ; 156 ; 191 ; 204 ; 229 ; 286 ; 295 ; 305.
Couplesplan : 159 ; 185 ; 186 ; 189 ; 264 ; 327.
Cunedebouc : 280 ; 316.
Courcelles : 198.
Couppu : 192 ; 232.
Cossé-Brissac : 197.
Craon : 235 ; 239 ; 272 ; 307.
- D
Danet : 203 ; 264 ; 279.
Daniel : 321.
Desgrées : 158 ; 263.
Douarin : 286 ; 328.
Duc : 291.

E
 Eder : 344.
 Ermar : 186 ; 210 ; 329.
 Espinay : 259.

F
 Faruel : 321 ; 329.
 Fléchaye : 207.
 Forest : 260.
 Fosse : 280.
 Fouaye : 259.
 Fresnaye : 205 ; 236.

G
 Galery : 177 ; 248.
 Garel : 311.
 Gatechair : 211 ; 213.
 Geslin : 286.
 Gicquel : 68 ; 155 ; 164.
 Godet : 263.
 Gouro : 251.
 Grée : 211 ; 263.
 Guer : 215 ; 218 ; 219 ; 221 ;
 222 ; 288.
 Guillaume : 158.
 Guiny : 164 ; 232 ; 256 ;
 275 ; 316.
 Guyot : 206 ; 283.

H
 Hamon : 168 ; 200.
 Hatte : 232.
 Havard : 162 ; 229 ; 272 ;
 324.
 Haye : 306 ; 323 ; 325.
 Hirel : 259.
 Houlle (de la) : 273.
 Houlle (du) : 204.
 Houx : 192 ; 265 ; 267 ; 304 ;
 305 ; 316.
 Huan : 205.
 Huchet : 236 ; 240 ; 241 ;
 245 ; 271.
 Hudelor : 161 ; 167 ; 186 ;
 209 ; 212 ; 241 ; 244 ; 255 ;
 263 ; 290.

J
 Jan : 204 ; 390.
 Janvier : 273.
 Jarno : 149.
 Jocet : 330.
 Josse : 209.

K
 Kercadiou : 365.
 Kererault : 213 ; 321.
 Kergu : 287.
 Kermadio : 333.
 Kermanan : 270.

L
 Laillé : 235 ; 239.
 Lambert : 234 ; 272 ; 320.
 Lande (de la) : 210.
 Landelle : 243.
 Langoët : 244.
 Larcher : 171 ; 255.
 Launay : 210 ; 261.
 Lausanne : 187 ; 335.
 Laval : 246.
 Lépervier : 167 ; 177.
 Lescouble : 214 ; 310.
 Lésenet : 240 ; 274 ; 334.
 Lespine : 290.
 Lieu : 281.
 Livec : 186 ; 261 ; 317 ; 334.
 Livoudraye : 151 ; 248 ; 283.
 Logodec : 165.
 Lohan : 213.
 Loquet : 165 ; 273 ; 274 ;
 292 ; 293 ; 334.
 Lucas des Touches : 293.

M
 Macé : 166 ; 264 ; 279 ; 288 ;
 311.
 Maillard : 280.
 Maitrot : 291.
 Malestroit : 218 ; 247 ; 267 ;
 330.
 Maingard : 234 ; 245 ; 271.

Marche : 160.
 Marie : 288.
 Marnière : 156 ; 157 ; 181 ;
 198 ; 234 ; 236 ; 245 ; 248 ;
 324.
 Masson : 290.
 Maudet : 288.
 Mellier : 283.
 Mèrel : 201.
 Mettrie : 199.
 Moine : 251 ; 283.
 Montauban : 191 ; 195.
 Montbourcher : 197 ; 237 ;
 247.
 Montfort : 191 ; 193 ; 246.
 Montejean : 197.
 Motte : 259.
 Morice : 329.
 Morin : 327 ; 329.
 Mouraud : 208 ; 255.
 Muzillac : 269.

N
 Néant : 311.
 Niel : 263 ; 264 ; 273 ; 312.

O
 Orioux : 280.

P
 Pasquer : 160 ; 319 ; 322 ;
 327.
 Paultonnière : 290.
 Peillac : 267.
 Pèlerin : 268 ; 288.
 Pellan : 192 ; 235.
 Perce : 235 ; 239.
 Percherel : 259 ; 278 ; 280.
 Peschart : 212 ; 295.
 Pibout : 264 ; 274 ; 315.
 Piel : 178.
 Pillet : 192 ; 232 ; 275 ; 280.
 Plessis : 149 ; 168 ; 280.
 Pont (du) : 293.
 Pontrouault : 230.
 Porcaro : 165 ; 169 ; 179 ;

180 ; 274 ; 294 ; 297 ; 305 ;
 335.
 Porte : 161 ; 278 ; 289 ; 327.
 Provost de Launay : 192 ;
 246 ; 247.
 Provost de la Voltais : 262 ;
 298 ; 336 ; 378.
 Proudic : 295.

Q
 Québriac : 218 ; 247 ; 259.
 Quéhéon : 200 ; 265.
 Quéjau : 169 ; 239 ; 274.
 Quélen : 206.
 Quincampoix : 180.

R
 Rabinard : 261.
 Ragueneil : 139 ; 197.
 Rebours : 272 ; 307.
 Regnault : 205 ; 272.
 Réminiac : 283.
 Resquand : 172.
 Robelot : 141 ; 149 ; 229 ;
 261 ; 279 ; 310 ; 330.
 Rohan : 191 ; 195 ; 269.
 Rolland du Noday : 183.
 Rouaud : 160 ; 170 ; 202 ;
 251 ; 325.
 Rouxel : 207 ; 208.
 Rosmader : 181 ; 213.
 Rostrenec : 196.
 Rozy : 262.
 Ruée : 159 ; 203 ; 209 ; 263 ;
 306 ; 308.

S
 Sagazan : 276.
 Sage : 240 ; 306.
 Samoual : 280.
 Saint-Amadour : 247.
 Saint-Malon : 166 ; 167.
 Saulnier : 199 ; 204 ; 209 ;
 256 ; 286 ; 299 ; 300.
 Servaude : 168 ; 169.

Sixt : 275.
Sorel : 234 ; 271.

T

Talhouët : 213 ; 274.
Tertre : 290.
Théhillac : 251 ; 297 ; 317 ;
343.
Thomas : 253 ; 264.
Travers : 292.
Touche-Limousinière : 297.
Touches (Les) : 293 ; 309.
Tréal : 268.
Trébulan : 171 ; 173 ; 229 ;
251 ; 272 ; 281 ; 307.
Trécesson : 293.

Trégaranteuc : 177 ; 206.
Tréron : 193 ; 264 ; 309.

U

Ugues : 162 ; 170 ; 202 ; 243 ;
272 ; 290 ; 296 ; 322.

V

Val : 232 ; 244 ; 295.
Vau-Ferrier : 314.
Vau-Marquer : 314.
Verger : 177 ; 319.
Verger de Gohy : 297.
Ville-Juhel : 295.
Voüe : 236 ; 270.



